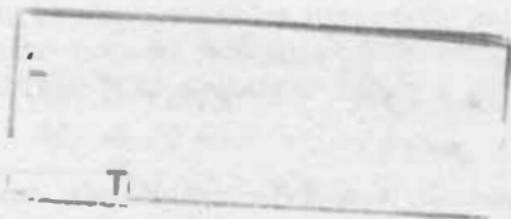


LUXQNEL 99

# La Question nationale et l'autonomie

*Rosa Luxemburg*

*Traduit et présenté par Claudie Weill  
avec la collaboration de Bruno Drweski*



LE TEMPS DES CERISES



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction, Claudie Weill . . . . .	7
I. Le droit des nations à l'autodétermination . . . . .	15
II. L'État-Nation et le prolétariat . . . . .	64
III. Fédération, centralisation et particularisme . . . . .	86
IV. Centralisation et auto-administration . . . . .	114
V. La Nation et l'autonomie . . . . .	149
VI. L'autonomie du Royaume de Pologne . . . . .	184

Imprimé en France par I.F.C. 18390 Saint-Germain-du-Puy  
Dépôt légal : septembre 2001 - N° d'impression : 01/775

## Introduction

Le chaînon manquant : c'est ainsi qu'on pourrait caractériser le texte de Rosa Luxemburg ici présenté. D'une part, parce qu'il s'agit du principal ensemble d'envergure encore inédit en français dans son intégralité. Il n'a pas été republié non plus dans ce qui serait ses œuvres complètes en polonais qui font toujours défaut. On peut invoquer ici l'ambiguïté de l'héritage de Rosa Luxemburg dans la Pologne du « socialisme réel » : elle était, certes, une ancêtre du communisme mais son internationalisme faisait obstacle à la diffusion de ses œuvres dans un pays où le nationalisme de nation opprimée était très largement répandu. Secrètement, c'était plutôt son adversaire du PPS, Pilsudski, qui jouissait des faveurs des opposants au régime, tandis qu'officiellement, on hésitait à se réclamer d'elle en vertu de la condamnation dont elle avait fait l'objet en URSS dès 1931<sup>1</sup>. La publication en allemand de ses écrits polonais, prévue avant la chute de la RDA, tarde à voir le jour : le mur est tombé avant la réalisation du projet, mais bien après la publication de son texte le plus controversé, *La révolution russe*.

D'autre part, *La Question nationale et l'autonomie* est un texte majeur dans les réflexions de Rosa Luxemburg sur la question nationale, un pivot connu surtout à travers la critique de Lénine, peu compréhensible si l'on ne dispose pas de l'original. Il permet aussi de corriger singulièrement la vision de Rosa Luxemburg comme internationaliste intransigeante – ce qu'elle était incontestablement – qui aurait sous-estimé, voire méconnu le facteur national. Cette vision est tributaire du fait que ce sont surtout ses attaques du nationalisme et, dans une moindre mesure, des mouvements nationaux telles que la « brochure de Junius » ou le « frag-

---

1-Les patients efforts de Feliks Tych pour exhumer, publier et interpréter des textes inédits n'en sont que plus remarquables. C'est grâce à lui que l'original polonais de celui-ci nous est parvenu.

2-Junius, *La Crise de la social-démocratie*, Bruxelles, La Taupe, 1970, 248p. ; Rosa Luxemburg, *Œuvres. Écrits politiques*, Paris, Petite collection Maspero, 1969, vol. II, p. 69-75, 91-100. Voir aussi *La Révolution russe*, traduit et présenté par Gilbert Badia, Pantin, Le Temps des Cerises, 2000.

ment sur la guerre, la question nationale et la révolution »<sup>3</sup>, un chapitre de *La Révolution russe*, qui ont orienté les débats, de même que son hostilité constante au PPS, et non ses écrits sur la nation à proprement parler. La barrière de la langue, dans la mesure où ils se situaient essentiellement sur le versant polonais de son activité, a certainement joué un rôle.

Celle qui, en 1917, refusait aux Juifs « un petit coin spécial dans [son] cœur » pour réaffirmer : « je me sens chez moi dans le vaste monde partout où il y a des nuages, des oiseaux et des larmes »<sup>4</sup>, écrivait en revanche en 1898 à son compagnon Leo Jogiches, lors de sa tournée de propagande électorale pour le SPD en Haute Silésie : « Ma plus forte sensation et la principale, je la dois à la région d'ici : des champs de blé, des forêts, une immense plaine et la langue polonaise, les paysans polonais tout autour. Tu ne peux pas t'imaginer comme cela me rend heureuse, je me sens revivre comme si j'avais retrouvé la terre sous mes pieds »<sup>5</sup>. Le paradoxe veut que la postérité ait occulté ce sentiment national, cet amour de la Pologne, pour ne retenir que la figure de la Juive telle qu'elle a été brocardée par ses adversaires réactionnaires, en dépit de l'indifférence qu'elle affichait envers « les souffrances spéciales des Juifs ».

Ce « sentiment national » irrigue le texte qui suit sans entamer pour autant les convictions internationalistes de Rosa Luxemburg. Il s'agit d'une série d'articles publiée en 1908-1909 dans la revue théorique de la SDKPiL, *Przegląd Socjaldemokratyczny*. Cette édition originale a servi de base à la présente publication. Seul le premier article – ou premier chapitre – existe en allemand<sup>6</sup>. Horace B. Davis en a publié une version anglaise<sup>7</sup> amputée du très long dernier chapitre, le sixième, consacré surtout à la Pologne donc essentiel selon les conceptions de Rosa Luxemburg : il ne s'agissait pas pour elle, en effet, d'élaborer une théorie de la

question nationale universellement valable et applicable à tous les cas, mais au contraire d'examiner les variantes possibles d'émergence du problème pour proposer des solutions concrètes, appropriées. Le chapitre six est donc exemplaire pour ce qui est de l'application de la méthode qu'elle met en œuvre.

La traduction des cinq premiers chapitres a été effectuée à partir de l'allemand et de l'anglais, les extraits publiés en français dans la revue *Partisans*<sup>8</sup>, partiellement reproduits dans *Les Marxistes et la question nationale*<sup>9</sup> s'étant à l'examen révélés plus proches d'une adaptation que d'une traduction littérale. C'est peut-être la raison pour laquelle l'ouvrage n'a pas été à l'époque édité dans son intégralité, comme c'était prévu. Pour éviter de nouvelles erreurs et corriger les anciennes, la traduction a été revue à partir de l'original polonais, grâce à l'attention méticuleuse d'Ewa Bérard que je remercie chaleureusement. Enfin, c'est Bruno Drwieski qui a assumé la tâche semée d'embûches consistant à traduire le dernier et très long chapitre six en lui faisant bénéficier en outre de ses solides connaissances de l'histoire de la Pologne. Sans oublier Jean-Jacques Karman dont l'intérêt passionné pour Rosa Luxemburg n'a pas été le moindre catalyseur de la présente publication. Il s'agit donc d'une gestation presque trentenaire.

À cette contextualisation « pratique » doit s'ajouter l'insertion du texte dans l'œuvre de Rosa Luxemburg et dans les débats du socialisme international de l'époque sur la question nationale. Les extraits publiés dans *Les Marxistes et la question nationale* qui vient d'être réédité<sup>9</sup> devaient répondre au second objectif. C'est pourquoi, pour éviter de guider le lecteur sur la voie d'une interprétation qui serait conforme à une quelconque orthodoxie luxemburgiste, seul le premier objectif sera pris en considération.

Rosa Luxemburg est née en 1871 à Zamosc en Pologne russe dans une famille juive émancipée, se situant dans la tradition des *maskilim*, c'est-à-dire des Lumières juives. Dans l'alternative confessionnalisation/nationalisation du judaïsme, sa famille a opté,

3-Rosa Luxemburg, *J'étais, je suis, je serai ! Correspondance 1914-1919*, Paris, Maspero, 1977. Lettre à Mathilde Wurm du 16 février 1917, p. 180.

4-Lettres à Leo Jogiches, Paris, Denoël, vol. I, lettre de Krolewska Huta, jeudi 9 juin 1898, p. 170.

5-Rosa Luxemburg, *Internationalismus und Klassenkampf*, Jürgen Hentze (ed), Neuwied, Luchterhand, 1971, p. 220-278.

6-Rosa Luxemburg, *The National Question. Selected Writings*, Horace B. Davis (ed.), New York/Londres, Monthly Review Press, 1976, p. 101-187.

7-N°61, septembre-octobre 1971, p. 5-22.

8-Georges Haupt, Michaël Löwy, Claudie Weill, *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Paris, Maspero, 1974, p. 196-203.

9-Paris, L'Harmattan, 1999.

semble-t-il, pour la première solution. C'est là qu'elle puise, manifestement, la répulsion que lui inspire ce qu'elle considère comme l'obscurantisme du *shtetl*, de la bourgade juive qu'elle ne connaît apparemment qu'à travers ceux de ses ressortissants rencontrés hors contexte, surtout en Allemagne. Il ne s'agit pourtant pas chez elle de cette « haine de soi » affichée par certains intellectuels juifs, comme le montre ci-après sa reconnaissance de la nécessité de créer des écoles juives dans une Pologne autonome et démocratique, pour ceux qui s'estiment Juifs avec une majuscule, se reconnaissent comme appartenant à la nation juive.

La famille s'installe deux ans après sa naissance à Varsovie où Rosa Luxemburg fréquentera le lycée. Vers la fin de ses études secondaires, elle entre en contact avec les milieux socialistes. Sa fuite clandestine de Pologne obéit à une double motivation : le souhait de militer et la volonté de poursuivre ses études. Elle se rend à Zurich où elle rencontre Leo Jogiches, lui-même exilé de Wilno, qui sera son compagnon jusqu'à la rupture pendant la révolution de 1905 et restera son compagnon d'armes jusqu'à la fin : il est assassiné lui aussi à Berlin, deux mois après elle, au début de 1919.

L'engagement de Rosa Luxemburg et ses premiers contacts avec le marxisme se situent dans la lignée du deuxième « Proletariat » et de Ludwik Warynski qui avait fondé le premier en 1882, dissous par la police tsariste en 1885 pour avoir eu recours, dans le sillage de la *Narodnaja volja* (Volonté du peuple) russe, à l'action terroriste. Au début des années 1890, c'est dans l'émigration, en particulier en Suisse, que les groupes épars songent à s'unifier et à reconstituer un parti socialiste. A la fin de 1892 est créé, avec Boleslaw Limanowski, le PPS (Polska Partia Socjalistyczna = Parti socialiste polonais) pour la Pologne russe, qui collabore étroitement avec ses homologues de Prusse et d'Autriche et inscrit la reconstitution de la Pologne parmi ses objectifs. C'est dans la mouvance rivale, internationale, celle de Ludwik Warynski, précédant d'un mois la création de la SDKP (Socjaldemokracja Krolewstwa Polskiego = Social-démocratie du Royaume de Pologne) que se situe la fondation en juin 1893 à Paris la revue *Sprawa Robotnicza* (La cause ouvrière) qui paraît jusqu'en 1896, à laquelle collabore Rosa Luxemburg et dont elle assume la rédaction à

partir de 1894. En 1900, la SDKP deviendra la SDKPiL (... et de Lituanie) lorsqu'elle fusionnera avec les socialistes lituaniens de Feliks Dzierzynski.

Dès le congrès de Zurich de la II<sup>e</sup> Internationale, en 1893, Rosa Luxemburg entre en guerre contre le PPS et ce qu'elle appelle son « social-patriotisme ». Mais son mandat n'étant pas valide, elle doit ajourner une lutte qu'elle reprend avec une vigueur renouvelée lors du congrès suivant, celui de Londres en 1896 où elle s'efforce d'empêcher que le rétablissement de la Pologne ne soit inclus parmi les tâches prioritaires de l'Internationale, cause qu'elle défend également par ses interventions dans l'organe théorique de la social-démocratie allemande, *die Neue Zeit*, dirigée par Karl Kautsky, et dans *Critica Sociale*. Son hostilité au mot d'ordre de rétablissement de la Pologne se fonde sur l'analyse du développement économique et politique de la Pologne russe, thème auquel elle consacre également ses recherches pour son doctorat sur « le développement industriel de la Pologne » qui paraît à Leipzig en 1898 en allemand, travail auquel elle se réfère à plusieurs reprises dans le texte qui suit.

Le Royaume de Pologne constituait, depuis le congrès de Vienne de 1815, la partie de la Pologne intégrée à l'empire des tsars. Cette « Pologne du Congrès » réduite se vit privée de son autonomie mais sa législation resta différente de celle de l'empire russe. La restauration de l'autonomie, voire de l'indépendance du Royaume de Pologne était perçue par ses partisans, socialistes ou non, comme une étape sur la voie de la reconstitution d'un État polonais dans ses frontières de 1772, c'est-à-dire d'avant le premier partage entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Le Congrès de Vienne avait en principe reconnu l'unité des territoires polonais dépendant désormais de trois souverains. Ce principe ne pouvait cependant satisfaire ni les élites nobiliaires – celles qui avaient dirigé la « République nobiliaire » d'avant les partages – ni les États co-partageants. Les tendances polonaises à l'autonomie et au maintien de liens transfrontaliers se heurtèrent aux politiques uniformisatrices des États et des bourgeoisies engagés dans le développement capitaliste, ce qui, à terme, entraîna des insurrections polonaises répétées et finalement, en représailles, la

suppression des statuts autonomes des territoires reconnus comme polonais lors du Congrès de Vienne.

Après ces insurrections – la dernière en 1863 – l'attention des forces sociales du Royaume de Pologne se concentre sur le développement économique et culturel du pays – le terme de *kraj* employé pour le désigner englobant également les connotations de territoire et de patrie – comme on le verra ci-dessous. L'indépendance de la Pologne n'est plus un objectif immédiat, elle est même repoussée dans un avenir lointain par l'idéologie justificatrice du « travail organique », c'est-à-dire, comme le signale Rosa Luxemburg, par la priorité accordée aux débouchés qu'une bourgeoisie polonaise (polono-judéo-allemande) en plein développement trouve sur les marchés russes. D'où le constat qu'elle dresse de l'inactualité d'une revendication de l'indépendance de la Pologne qui n'est plus portée par les forces vives de la société. Elle en déduit pour le prolétariat polonais la nécessité de s'unir avec les classes ouvrières des pays du partage, dans le Royaume de Pologne avec la social-démocratie russe.

Mais Rosa Luxemburg cherche aussi à militer au cœur même du socialisme international, c'est-à-dire dans le SPD. Ayant acquis la citoyenneté allemande par un mariage blanc, elle adhère à son arrivée en Allemagne en 1898 au PPS de Prusse pour y combattre les tendances nationalistes. Elle ne rejoint officiellement la SDKPiL dont elle est pourtant depuis longtemps une des personnalités marquantes que lorsqu'elle en devient la déléguée au Bureau Socialiste International en 1905. Cependant, la SDKPiL s'est dotée en 1902 d'un organe théorique, *Przeglad Socjaldemokratyczny* dont le rédacteur en chef est Leo Jogiches mais auquel elle collabore activement : le texte ci-dessous en est la preuve.

S'intégrer dans la social-démocratie russe, c'est faire partie du POSDR (Parti ouvrier social-démocrate de Russie). Fondé en 1898 avec l'appui du Bund, l'Union ouvrière juive de Pologne, Russie et Lituanie, le POSDR convoque son deuxième congrès qui doit le doter d'un programme et de statuts durant l'été 1903. La bataille de l'intégration n'est pas gagnée d'avance, d'autant que Lénine hésite sur la

question de savoir qui du PPS ou de la SDKPiL, fera partie du POSDR, en dépit des tendances anti-russes du PPS. Elle butte aussi sur des conceptions divergentes de l'autonomie organisationnelle : les délégués de la SDKPiL, dûment instruits par écrit par Rosa Luxemburg, refusent comme prématurée la constitution immédiate de comités multinationaux du parti (POSDR, Bund, SDKPiL), suivant les délimitations territoriales, qui priveraient le Comité directeur de la SDKPiL de toute prérogative. Ils revendiquent également que soit inscrite dans le programme national la création d'institutions garantissant la liberté du développement culturel national, formule qui s'oppose à celle du droit à l'autodétermination et que le Bund adopte également. Ainsi, le deuxième congrès du POSDR, connu pour la scission qui s'y est produite entre bolcheviks et mencheviks, a-t-il eu un autre enjeu majeur : la structure multinationale du parti et, au delà, la question nationale proprement dite. La victoire des bolcheviks est due pour partie au fait que les délégués de la SDKPiL puis du Bund ont quitté le congrès avant que ne soit tranchée la question des statuts qui allait faire l'objet du litige.

La révolution de 1905 bouleverse les données. Elle donne lieu à la rencontre entre le mouvement des masses et les partis socialistes, en particulier en Pologne. Elle catalyse aussi la scission du PPS entre « fraction révolutionnaire », c'est-à-dire les partisans nationalistes de Pilsudski, et PPS-Lewica, c'est-à-dire la gauche qui se rapproche progressivement, au cours des années suivantes, des positions de la SDKPiL : à la veille de la guerre, l'hostilité de Rosa Luxemburg s'est suffisamment apaisée pour que la fusion apparaisse comme probable dans un proche avenir. Elle n'intervient finalement qu'après la fin de la guerre, avec la constitution du Parti communiste polonais. Mais dès 1906, la SDKPiL avait été intégrée dans le POSDR lors du « congrès d'unification » auquel Rosa Luxemburg n'a cependant pas assisté, parce qu'elle avait été libérée trop tard de sa détention à Varsovie.

La révolution de 1905 n'a pas eu pour seul effet de permettre l'unification – éphémère ou illusoire ? – de la « petite Internationale » de Russie. Elle a aussi braqué les projecteurs sur la question nationale et montré la vigueur, dans les masses, du sentiment

national, en dépit d'un internationalisme en actes. C'est pourquoi, dès 1905, dans sa préface à un recueil d'articles de plusieurs auteurs socialistes sur la question polonaise – qu'elle résume en quelque sorte au début du texte qui suit –, Rosa Luxemburg énonce elle-même les présupposés qui l'incitent à revoir sa démarche sur la question nationale : « Toute idéologie se distingue par le conservatisme, et l'idéologie du mouvement ouvrier est soumise aux mêmes lois, malgré le caractère révolutionnaire de sa conception du monde [...] Certains points constituent un acquis [...] préservé intact dans le coffre-fort de la social-démocratie, bien que les conditions sociales qui y correspondent aient depuis longtemps quitté la scène. Et ce n'est que lorsque les nouveaux besoins vitaux du mouvement, nés du développement, entrent en contradiction flagrante, en conflit avec les traditions poussiéreuses que l'opinion publique les remet à jour et les soumet à une critique fondamentale. C'est ce qui s'est passé avec les opinions traditionnelles des socialistes sur la question polonaise »<sup>10</sup>.

Au delà des préoccupations organisationnelles, sans cesse présentes dans les réflexions de Rosa Luxemburg sur la question nationale, c'est la volonté de dépoussiérer l'acquis, de refourbir les armes « idéologiques » qui préside à l'approfondissement du problème tel qu'il est exposé dans le texte qui va suivre.

Les espoirs de ceux qui souhaitaient en finir avec la question nationale, ou tout simplement la neutraliser ont été déçus tout au long du siècle qui s'achève. Il n'y a donc pas d'acquis à dépoussiérer, mais, au contraire, il s'agit de rassembler les éléments d'un dossier dont l'actualité n'est plus à démontrer et où l'apport de Rosa Luxemburg sur la question nationale et l'autonomie constitue une pièce majeure<sup>11</sup>.

Claudie Weill  
Pantin-Yport

10-*Internationalismus und Klassenkampf*, op. cit., p. 185. Voir aussi Georges Haupt, « Dynamisme et conservatisme de l'idéologie : Rosa Luxemburg à l'orée de la recherche marxiste dans le domaine national », in *L'historien et le mouvement social*, Paris, Maspero, 1980, p. 293-341.

11-Les quelques annotations destinées à rendre le texte plus lisible pour le lecteur d'aujourd'hui sont précédées d'un \*

## I LE DROIT DES NATIONS A L'AUTODÉTERMINATION

### 1

La révolution a mis à l'ordre du jour dans l'empire russe, entre autres, la question nationale. Ce n'est qu'en Autriche-Hongrie qu'elle s'était jusqu'à maintenant posée de façon brûlante. Aujourd'hui, c'est le tour de la Russie car le cours des événements révolutionnaires confronte toutes les classes et tous les partis politiques à la nécessité de trouver une solution à cette question dans le cadre des tâches immédiates, du point de vue de la politique pratique. Tous les partis qui sont déjà créés ou en cours de formation dans l'Empire russe – radicaux, libéraux ou réactionnaires – se voient contraints d'adopter dans leur programme telle ou telle attitude face à la question nationale, question intimement liée à l'ensemble du système de politique intérieure ou extérieure de l'État. Pour un parti ouvrier, cette question ne concerne pas uniquement le programme, elle touche aussi l'organisation de la classe. L'attitude du parti ouvrier doit toutefois se distinguer non seulement en ce qui concerne la question nationale mais pour toute autre question, sur le plan des méthodes et des conceptions, de l'attitude qu'adopterait le parti le plus radical de la bourgeoisie et même de l'attitude des partis pseudo-socialistes petits-bourgeois.

La social-démocratie qui fonde toute sa politique sur la méthode scientifique du matérialisme historique ne peut faire exception pour la question nationale. En outre, il n'y a qu'une manière possible d'aborder cette question d'un point de vue de principe, à savoir celui du socialisme scientifique, pour assurer à la politique de la social-démocratie une solution et un traitement *de principe homogène*, malgré toute la variété des formes que revêt cette question telle qu'elle ressort dans la diversité sociale, historique et ethnique de l'empire russe.

Dans le programme du POSDR, le point 9 correspond à cette formule qui consiste à apporter une solution générale à la question nationale sous toutes ses formes particulières. Il est ainsi libellé : le parti aspire à une république démocratique dont la constitution garantirait, entre autres, « à toutes les nationalités qui composent l'État le droit à l'autodétermination ».

Il y a pourtant dans le programme du parti russe deux autres points particulièrement importants concernant le même problème. D'abord, le point 7 qui exige l'abolition des états, une égalité totale des citoyens sans distinction de sexe, de confession, de race et de nationalité, puis le point 8 qui proclame le droit de la population de l'État à un enseignement professé dans la langue nationale, subventionné entièrement par l'État et le principe de l'autonomie administrative des écoles ; il reconnaît aussi le droit à l'emploi de la langue nationale dans les réunions et, au même titre que la langue d'État, dans les administrations étatiques et publiques. Le point 3 du programme qui n'est pas sans rapport avec la question nationale, revendique une large autonomie locale et provinciale pour les régions qui se distinguent par des conditions d'existence et une population spécifiques. Il faut croire que l'égalité civique, le droit à sa propre langue et même l'autonomie administrative municipale et régionale ne suffisaient pas pour les auteurs du programme pour résoudre la question nationale puisqu'ils ont estimé indispensable d'introduire un paragraphe particulier qui offre en outre à chacune des nationalités le « droit à l'autodétermination ».

Ce qui nous frappe dans cette formule, c'est le fait qu'elle n'ait aucun lien spécifique avec le socialisme ou avec la politique ouvrière. Il nous semble, déjà à première vue, que le « droit des nations à l'autodétermination » est une paraphrase du vieux slogan du nationalisme bourgeois de tous les pays et de tous les temps : « le droit des nations à la liberté et à l'indépendance ». Chez nous, en Pologne, « le droit naturel des nations à la liberté » était la formule classique des nationalistes, de l'« Association démocratique »<sup>12</sup> jusqu'à la « Pobudka »<sup>13</sup> de Limanowski, et de la « Pobudka »

12-<sup>\*</sup>L'Association démocratique (1832-1862) était la principale organisation d'émigrés polonais en France et en Angleterre.

13-<sup>\*</sup>D'après la revue, appelée aussi "La Diane", du Parti polonais socialiste national publiée à Paris, 1889-1893.

socialiste nationale à la « Ligue nationale » anti-socialiste<sup>14</sup> avant qu'elle n'abandonne le programme d'indépendance. La même résolution sur le « droit égal de toutes les nations à la liberté » a été le seul résultat tangible du fameux congrès panslave de Prague qui a été dispersé en 1848 par les baïonnettes panslaves du prince Windischgrätz<sup>15</sup>. D'autre part, malgré son niveau très général et son caractère vague, le principe du « droit des nations à l'autodétermination » qui, évidemment, n'est pas valable seulement pour les peuples de Russie, mais aussi pour les nationalités d'Allemagne et d'Autriche, de Suisse et de Suède, d'Amérique et d'Australie ne figure curieusement dans aucun des programmes des partis socialistes actuels. Surtout, il ne figure pas dans le programme du parti social-démocrate autrichien dont l'action concerne un État très diversifié sur le plan national et pour qui cette question est primordiale.

Ce n'est pas par une formule métaphysique laissant à chacune des nations le loisir de résoudre la question nationale selon son propre point de vue mais au moyen d'un plan déterminé dans le cadre d'une politique d'État que le programme du parti autrichien règle cette question. La social-démocratie autrichienne exige notamment la suppression du système étatique actuel de l'Autriche qui n'est qu'un ramassis de « royaumes et Pays de la Couronne », constitué et ravaudé au cours du Moyen-âge par la politique dynastique des Habsbourg, où chaque royaume regroupe sur un même territoire différentes nationalités mélangées. Le parti exige le partage de ces royaumes et pays en territoires à caractère approximativement national, et ce n'est qu'ensuite que ces territoires nationaux formeraient une association étatique. Comme sur le territoire occupé par l'Autriche, les nationalités sont, dans une certaine mesure, entremêlées, le programme de la social-démocratie prévoit, pour protéger les minorités

14-<sup>\*</sup>La « Ligue polonaise », fondée en 1887 en Suisse, se transforma en 1894 en « Ligue nationale » puis en 1896 en "Démocratie nationale" (Narodowa Demokracja), appelée aussi, selon ses initiales Endecja. Elle regroupait des bourgeois, des petits-bourgeois et des propriétaires terriens. Son représentant le plus connu fut Roman Dmowski, violemment antisémite.

15-<sup>\*</sup>Alfred von Windischgrätz (1787-1862), feld-maréchal de l'empire austro-hongrois qui écrasa les révoltes libérales de Prague et de Vienne en 1848.

nationales sur les territoires nouvellement constitués, un droit spécial. Chacun est libre d'avoir son opinion dans l'appréciation de la valeur pratique de ce plan. Karl Kautsky, l'un des plus grands spécialistes des problèmes autrichiens et l'un des pères spirituels de la social-démocratie, démontre de façon convaincante dans sa dernière brochure sur « La nationalité et l'internationalisme »<sup>16</sup> que ce plan, même au cas où il serait réalisé, ne serait pas en mesure d'effacer complètement les litiges et les difficultés nationales. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une tentative de solution pratique de ces difficultés, entreprise par un parti du prolétariat et, eu égard à l'importance de la question nationale en Autriche, nous reproduisons le texte dans son intégralité.

Le programme national du parti autrichien, adopté au congrès de Brünn en 1899, déclare :

« Considérant que les querelles nationales en Autriche entravent tout progrès politique, freinent toute évolution culturelle des peuples ; que ces querelles sont la conséquence en premier lieu du caractère conservateur de nos institutions publiques ; que, en particulier, le prolongement des querelles nationales constitue un des moyens qui assurent leur pouvoir aux classes dominantes et bloquent toute manifestation, quelque puissante qu'elle soit, des véritables intérêts populaires ; le congrès déclare :

Le règlement définitif de la question nationale et linguistique en Autriche dans l'esprit de l'égalité des droits et de la raison est avant tout une revendication culturelle, c'est-à-dire qu'elle fait partie des intérêts vitaux du prolétariat ; il n'est possible que dans un régime véritablement démocratique, fondé sur le suffrage universel égal et direct et dans lequel les privilèges sociaux dans l'État et dans les *Länder* sont abolis, car ce n'est que dans un tel régime que les classes laborieuses, qui seules constituent en fait les piliers de l'État et de la société peuvent s'exprimer ; cultiver et développer la spécificité nationale de tous les peuples d'Autriche n'est possible que sur la base de l'égalité, en évitant toute oppression, c'est la raison pour laquelle il faut combattre tout centralisme bureaucratique-étatique, ainsi

que les privilèges féodaux dans les *Länder*.

Dans ces conditions et seulement dans celles-là, il sera possible d'instituer en Autriche, à la place des querelles nationales, un ordre national, notamment par la reconnaissance des principes-clés suivants :

1. L'Autriche doit être transformée en un État démocratique fédératif de nationalités (*Nationalitätenbundesstaat*) ;

2. A la place des pays historiques de la Couronne doivent se constituer des corporations nationales d'auto-administration dont la législation et la gestion seront assurées par des chambres nationales élues au suffrage universel et direct.

3. Tous les territoires auto-administrés d'une seule et même nation forment ensemble une union homogène qui règle de manière parfaitement autonome toutes les affaires nationales.

4. La sauvegarde des droits des minorités nationales est garantie par une loi spéciale que devra adopter le Parlement de l'Empire.

5. Nous ne reconnaissons aucun privilège national et rejetons pas conséquent la revendication d'une langue d'État ; au cas où une langue de communication s'avèrerait nécessaire, le Parlement de l'Empire devra se prononcer.

Le congrès du parti, en sa qualité d'organe de la social-démocratie internationale en Autriche, exprime sa conviction que, sur la base de ces principes généraux, une entente est possible entre les peuples ; il déclare solennellement qu'il reconnaît le droit de chaque nationalité à l'existence nationale et au développement national ; que toutefois les peuples ne peuvent faire progresser leur culture que dans une étroite solidarité et non pas par une querelle mesquine entre eux ; qu'en particulier la classe ouvrière de toutes les langues, dans l'intérêt de chaque nationalité comme dans l'intérêt de tous, demeure internationalement fraternelle et unie dans la lutte et doit mener sa lutte politique et syndicale en rangs serrés et unis ».

Dans les rangs du socialisme international, le parti ouvrier russe est le seul à avoir inscrit à son programme la revendication du « droit des nations à l'autodétermination ». En dehors de la social-démocratie russe, les socialistes révolutionnaires russes l'ont ins-

<sup>16</sup>-*Nationalität und Internationalität*, supplément à la *Neue Zeit*, n°1, 1907/1908, 18 janvier 1908. \*Extraits dans *Les marxistes et la question nationale*, op. cit., p. 128-142.

crité à leur programme où elle va de pair avec le principe du fédéralisme étatique. Le passage en question dans la déclaration politique du parti socialiste révolutionnaire est ainsi libellé : « une application aussi large que possible du principe fédéraliste dans les rapports entre les diverses nationalités ; une reconnaissance du droit illimité à l'autodétermination ».

Certes, la formule présentée ci-dessus a encore un autre rapport avec le socialisme international : elle paraphrase un paragraphe de la résolution adoptée en 1896 par le Congrès ouvrier socialiste international de Londres au sujet de la question nationale. Toutefois les circonstances qui ont provoqué l'adoption de cette résolution et son énoncé indiquent clairement que si l'on interprétait le point 9 du programme du parti russe comme appliquant la résolution de Londres, il y aurait un malentendu.

La résolution de Londres n'a pas du tout été le résultat d'une intention ou d'un désir de prise de position du Congrès international sur la question nationale en général, pas plus qu'elle n'a été adoptée au Congrès par les partis ouvriers des différents pays en tant que formule de *solution de fait à cette question*. C'est en fait exactement le contraire. La résolution de Londres a été adoptée à la suite d'une motion déposée au Congrès par une fraction du mouvement social-patriotique polonais, le Parti Socialiste Polonais (PPS) ; cette motion réclamait que le rétablissement de la Pologne indépendante soit reconnu comme la tâche la plus urgente du socialisme international<sup>17</sup>. Influencé par les critiques soulevées au Congrès par la social-démocratie polonaise et par la discussion sur ce point dans la presse socialiste aussi bien que par la première manifestation de masse du mouvement ouvrier en Russie – la mémorable grève de 40 000 ouvriers du textile à Saint Pétersbourg en mai 1896 – le Congrès

international ne prêta pas attention à la motion polonaise dont les arguments et le caractère étaient entièrement dirigés contre le mouvement révolutionnaire russe. A sa place, il adopta la résolution de Londres mentionnée ci-dessus, ce qui équivalait à un rejet de la motion pour la reconstruction de la Pologne.

« Le Congrès – déclare la résolution – proclame qu'il s'affirme pour le plein droit de libre détermination de toutes les nations ; et il exprime sa sympathie aux ouvriers de tout pays qui souffrent à l'heure actuelle sous le joug de l'absolutisme militaire, national ou autre ; le Congrès appelle les ouvriers de tous les pays à rejoindre les rangs des ouvriers conscients du monde entier afin de lutter avec eux pour vaincre le capitalisme international et atteindre les objectifs de la social-démocratie internationale ».

Comme nous pouvons le constater, la résolution de Londres pose par son contenu le problème général de tous les pays opprimés, au lieu de donner l'exclusive à la question polonaise ; elle la fait passer du terrain national au plan international et à la place du postulat déterminé, tout à fait concret, de la politique pratique dont la motion du PPS se faisait le porteparole, celui de la reconnaissance de la Pologne indépendante, la résolution exprime un principe socialiste général : la sympathie pour le prolétariat de toutes les nations opprimées, accompagnée de la reconnaissance de leur *droit* à l'autodétermination. Il ne fait aucun doute que le principe décrit ci-dessus n'a pas été formulé dans l'intention d'apporter une solution pratique à la question nationale pour le mouvement ouvrier international. En revanche, la seconde partie de la résolution de Londres comporte une indication pratique : elle appelle les « ouvriers de tous les pays » [subissant l'oppression nationale] à adhérer à la social-démocratie internationale et à œuvrer à la réalisation de ses principes et de ses objectifs.

Il n'y a pas d'équivoque sur le fait que le principe formulé dans la première partie de la résolution sur le droit des nations à l'autodétermination ne peut entrer en vigueur qu'à travers la réalisation des principes et des objectifs du socialisme international et pas avant que le but final ne soit atteint.

Comme nous pouvons le voir, aucun des partis socialistes n'a compris la résolution de Londres

17-La motion en question déclarait : "Considérant que l'oppression d'une nation par une autre ne profite qu'aux capitalistes et aux despotes, qu'elle est également néfaste et au peuple travailleur de la nation opprimée et au peuple travailleur de la nation oppresseur ; qu'en particulier le tsarisme russe, puisant ses forces intérieures et son poids extérieur dans l'assujettissement et le partage de la Pologne, représente un danger permanent pour le développement du mouvement ouvrier international, le Congrès déclare : que l'indépendance de la Pologne est une exigence politique indispensable à l'ensemble du mouvement ouvrier international et au prolétariat polonais".

comme une solution pratique de la question nationale et aucun de ces partis ne l'a incluse à ce titre dans son programme. C'est même le cas pour le parti social-démocrate autrichien dont l'existence dépend d'une clarification de la question nationale. Il a élaboré en 1899 de façon autonome son propre programme national, cité plus haut. Le plus digne d'être noté à ce propos, c'est l'attitude du PPS : malgré sa tentative pour élargir l'interprétation du texte comme si la résolution de Londres avait été formulée « dans l'esprit » du social-patriotisme, il était évident que cette résolution dissolvait la motion sur le rétablissement de la Pologne dans une formule générale sans caractère pratique ou signifiait même son rejet pur et simple<sup>18</sup>. En fait, les programmes politiques des partis ouvriers modernes n'ont pas pour objectif la propagation des principes abstraits de l'idéal socialiste mais la formulation des réformes pratiques, sociales et politiques, nécessaires au prolétariat conscient et dont il exige la réalisation dans le cadre de la société bourgeoise pour faciliter sa lutte de classe et sa victoire finale.

Les postulats d'un programme politique sont rédigés dans le but précis de proposer une solution applicable directement, réaliste et pratique, dans le cadre du régime bourgeois, pour résoudre les problèmes urgents de la vie sociale et politique qui font partie de la lutte de classe du prolétariat : ces postulats doivent servir de guide dans la praxis politique quotidienne, impulser et orienter dans la bonne direction l'action politique du parti ouvrier afin de délimiter la politique révolutionnaire du prolétariat par rapport à celle des partis bourgeois et petits-bourgeois.

La formule du « droit des nations à disposer d'elles-mêmes » ne satisfait nullement à cette exigence. Elle ne fournit aucune indication pratique pour la praxis politique quotidienne du prolétariat, aucune proposition pratique de solution à la question nationale. Au lieu de montrer concrètement au prolétariat de Russie le moyen d'exiger le règlement de la question nationale polonaise, de la question finlandaise, de la question du Caucase, de la question juive, etc., elle se contente uni-

quement d'accorder à toutes les « nations » intéressées une autorisation illimitée de régler leurs affaires nationales selon leur bon vouloir. La seule conclusion pratique que l'on puisse tirer de cette expression pour la praxis politique quotidienne de la classe ouvrière est de considérer comme le devoir de chacun de combattre toute manifestation d'oppression nationale.

Si on reconnaît le principe du droit de chaque nation à l'autodétermination, on doit logiquement condamner toute tentative d'une nation pour déterminer le sort d'une autre nation, toute tentative d'une nation pour imposer à une autre par la force telle ou telle forme d'existence nationale. Cependant le devoir qui est fait au parti de classe du prolétariat de protester contre l'oppression nationale et de la combattre ne trouve pas son fondement dans un quelconque « droit des nations » particulier, pas plus que la revendication de l'égalité politique et sociale des sexes ne trouve le sien dans un quelconque « droit des femmes » auquel se réfère le mouvement bourgeois d'émancipation des femmes. Ces devoirs ne peuvent découler que d'une opposition généralisée au système des classes, à toutes les formes d'inégalité sociale et à tout pouvoir de domination. En un mot, ils découlent du principe fondamental du socialisme. Cela dit, l'incidence de cette indication sur la politique pratique est négative. Le devoir de combattre toutes les manifestations de l'oppression nationale ne suffit nullement pour expliquer les relations et les formes politiques auxquelles doit aspirer le prolétariat conscient de Russie à l'heure actuelle afin de résoudre les questions nationales polonaise, lettonne, juive, etc., le programme qu'il doit opposer dans la lutte des classes et des partis d'aujourd'hui aux divers programmes bourgeois nationalistes et pseudo-socialistes. Bref, la formule du « droit des nations à l'autodétermination » n'est pas au fond une directive politique et programmatique pour aborder la question nationale, mais seulement une façon d'esquiver ce problème.

## 2

Le caractère général, en forme de cliché, du point 9 du programme du POSDR suffit à montrer que cette manière de résoudre la question est étrangère à la posi-

18-Seul le PPS de Pologne prussienne a jugé utile d'incorporer la résolution de Londres dans son programme lors des conflits qui l'ont opposé à la social-démocratie allemande. Après sa rattachement au parti allemand, le PPS a adopté le programme d'Erfurt sans critiques.

tion du socialisme marxiste. Un « droit des nations » valable pour tous les pays et en tous temps n'est rien de plus qu'un cliché métaphysique du type des « droits de l'homme » et des « droits du citoyen ». Le matérialisme dialectique qui est le fondement du socialisme scientifique a rompu une fois pour toutes avec les formules « éternelles » de ce type. Car la dialectique historique a montré qu'il n'y a pas de vérités « éternelles », qu'il n'y a pas de « droits ». Selon les termes d'Engels : « ce qui est un bien ici et maintenant est un mal ailleurs et vice-versa » ou ce qui est juste et raisonnable dans certaines circonstances devient ridicule et absurde dans d'autres. Le matérialisme historique nous a enseigné que le contenu réel de ces vérités, de ces droits, de ces formules « éternels » est déterminé uniquement par les conditions sociales *matérielles* d'un contexte et d'une époque donnés.

Sur cette base, le socialisme scientifique a révisé tout l'arsenal de clichés démocratiques et de métaphysique idéologique hérité de la bourgeoisie. La social-démocratie actuelle a cessé depuis longtemps de considérer des termes tels que « démocratie », « liberté nationale », « égalité » et autres belles choses comme des vérités éternelles et comme des lois qui transcendent des nations et des époques particulières. Au contraire, le marxisme les considère et les traite uniquement comme expressions de conditions historiques bien définies, comme catégories qui, du point de vue de leur contenu matériel, et, par conséquent, de leur valeur politique, sont soumises au changement constant, ce qui constitue *la seule* vérité « éternelle ».

Lorsque Napoléon, ou tout autre despote de son acabit, fait usage du plébiscite, forme extrême de la démocratie politique, pour les besoins du césarisme, tirant parti de l'ignorance politique et de la soumission économique des masses, nous n'hésitons pas un seul instant à manifester résolument contre cette « démocratie » et nous ne nous laissons pas impressionner par la majesté ou l'omnipotence du peuple qui, pour les métaphysiciens de la démocratie bourgeoise, est une sorte d'idole sacro-sainte.

Quand l'Allemand Tsendorf<sup>19</sup>, un gendarme tsariste ou un National-démocrate « véritablement polonais » défendent la « liberté personnelle » des briseurs

de grève, les protégeant de la pression morale et matérielle des ouvriers organisés, nous n'hésitons pas une minute à soutenir ces derniers, à leur reconnaître un droit moral et historique plein et entier à *contraindre* leurs rivaux ignorants à la solidarité, même si du point de vue du libéralisme formel, ceux qui « désirent travailler » ont pour eux le droit d'un « individu libre » à faire ce que lui commande sa raison ou sa déraison.

Quand, enfin, les libéraux de l'école manchestérienne exigent que les salariés soient livrés complètement à eux-mêmes dans leur lutte contre le capital au nom de « l'égalité des citoyens », nous démasquons ce cliché métaphysique qui cache l'inégalité économique la plus frappante et exigeons sans ambages la protection légale pour la classe des salariés, rompant ainsi clairement avec l'« égalité formelle devant la loi ».

La question des nationalités ne peut faire exception parmi toutes les questions politiques, sociales et morales examinées ainsi par le socialisme moderne. Elle ne peut être résolue à l'aide d'un vague cliché, fût-ce une formule qui sonne aussi bien que « le droit de toutes les nations à l'autodétermination ». Car soit une telle formule n'exprime absolument rien, si bien que ce n'est que phraséologie vide de sens, soit elle exprime le devoir inconditionnel des socialistes de soutenir toutes les aspirations nationales, auquel cas, elle est tout simplement fausse.

Sur la base des principes généraux du matérialisme historique, la position des socialistes concernant les problèmes de nationalité dépend avant tout des circonstances concrètes de chaque cas qui diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et se modifient également dans le temps dans chaque pays. Même une connaissance superficielle des faits permet de voir que la question de la lutte des nationalités soumises à la Porte ottomane dans les Balkans a un aspect complètement différent, un fondement économique et historique différent, un degré différent d'importance internationale et des perspectives différentes pour l'avenir, de la question de la lutte des Irlandais contre la domination de l'Angleterre. De même, la complexité des relations entre les nationalités qui composent l'Autriche est complètement différente des conditions qui agissent sur la question polonaise. En outre, la

19. \*Procureur qui se fit remarquer dans l'application des "lois d'exception contre les socialistes" (1878-1890).

question des nationalités dans chaque pays change de caractère avec le temps, ce qui signifie qu'il faut modifier et renouveler les évaluations qu'on en fait. Même nos trois mouvements nationaux qui se sont succédé depuis l'insurrection de Kościuszko<sup>20</sup> ne pourraient être considérés comme une triple répétition stéréotypée de la même pièce historique (intitulée « la lutte d'une nationalité soumise pour l'indépendance ») que dans le regard d'un métaphysicien de l'idéologie catholique des classes supérieures comme Szujski<sup>21</sup> qui croyait que la Pologne était investie de la mission historique de « Christ des nations » ou encore d'un ignorant de l'« école » social-patriotique actuelle. Quiconque creuse plus profond avec le scalpel du chercheur – plus exactement du chercheur matérialiste-historique – verra sous la surface de nos trois soulèvements nationaux trois mouvements socio-politiques complètement différents qui n'ont revêtu la forme identique de lutte contre l'envahisseur qu'en raison des circonstances extérieures. Mesurer à la même aune – les lois sacrées de la « nation soumise » – l'insurrection de Kościuszko et celles de novembre [1830] et de janvier [1863] révèle en fait une absence totale de jugement et de toute discrimination historique et politique.

Ce qu'on appelle la Question d'Orient constitue un exemple éloquent de la façon dont les conditions historiques influencent l'évaluation et la position des socialistes en ce qui concerne la question nationale. Pendant la guerre de Crimée en 1855, les sympathies de toute l'Europe démocratique et socialiste étaient du côté des Turcs contre les Slaves du Sud qui cherchaient à se libérer. Le « droit » de toutes les nations à la liberté n'a pas empêché Marx, Engels et Liebknecht de se prononcer *contre* les Slaves des Balkans et d'apporter leur soutien résolu à l'*intégrité* de la Turquie. Car ils jugeaient les mouvements nationaux des peuples slaves dans l'Empire turc non du point de vue des formules sentimentales « éternelles » du libéralisme, mais du

point de vue des conditions matérielles qui déterminaient le *contenu* de ces mouvements nationaux. Marx et Engels ne voyaient dans le mouvement de libération des Slaves du sud socialement en retard que les machinations du tsarisme russe cherchant à dépecer la Turquie et ils subordonnèrent sans hésiter la question de la liberté nationale des Slaves aux intérêts de la démocratie européenne, l'intégrité de la Turquie étant pour eux un rempart contre la réaction russe. Cette position politique perdit dans la social-démocratie allemande jusqu'à la deuxième moitié des années 1890 lorsqu'un Wilhelm Liebknecht chenu, à l'occasion de la lutte des Arméniens de Turquie, s'exprimait encore dans cet esprit. Mais à l'époque, la position de la social-démocratie allemande et internationale sur la Question d'Orient avait changé. La social-démocratie commença à soutenir ouvertement les aspirations des nationalités opprimées de Turquie à une existence culturelle séparée et perdit tout intérêt au maintien artificiel de la Turquie dans son ensemble. Et à l'époque, elle n'était pas guidée par un sentiment du devoir envers les Arméniens ou les Macédoniens en tant que nationalités opprimées mais par l'analyse de la base matérielle en Orient dans la seconde moitié du siècle dernier. Par cette analyse, la social-démocratie acquit la conviction que la désintégration politique de la Turquie résultait de son développement économique-politique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et que le maintien de la Turquie servait les intérêts de la diplomatie réactionnaire de l'absolutisme russe. Là comme sur toutes les autres questions, la social-démocratie n'allait pas en sens contraire du courant du développement objectif mais elle l'accompagnait et, profitant de ses conclusions, elle défendait les intérêts de la civilisation européenne justement en soutenant les mouvements nationaux à l'intérieur de la Turquie. Elle soutint également toutes les tentatives pour rénover et réformer la Turquie de l'intérieur, aussi faible qu'ait été la base sociale d'un tel mouvement.

Les positions de Marx et Engels pendant la révolution de 1848 sur les revendications des peuples tchèque et polonais, diamétralement opposées à leur attitude dans le cas turc, offrent un second exemple allant dans le même sens. Sans aucun doute, en vertu

20\* Il s'agit de l'insurrection de 1794. Tadeusz Kościuszko (1746-1817) général polonais qui dirigea l'insurrection qui devait déboucher sur le troisième partage de la Pologne en 1795.

21\* Jozef Szujski (1835-1883), historien et homme d'État polonais, partisan du « travail organique » et d'une politique de conciliation pro-autrichienne, co-auteur de *Teka Stanczyka*, pamphlet politique contre le mouvement d'indépendance de la Pologne.

du « droits des nations à l'autodétermination », les Tchèques pouvaient prétendre au soutien des démocrates et des socialistes européens tout autant que les Polonais. Marx, cependant, qui n'accordait pas le moindre crédit à cette formule abstraite, condamna alors les Tchèques et leurs aspirations à la liberté car il les considérait comme une complication nuisible de la situation révolutionnaire et sa condamnation vigoureuse était d'autant plus justifiée que, selon Marx, les Tchèques étaient une nationalité en déclin, vouée à disparaître rapidement. Les auteurs du « Manifeste communiste » publièrent ces opinions au moment même où ils soutenaient de toutes leurs forces le mouvement national des Polonais et faisaient appel à toutes les forces progressistes et révolutionnaires pour qu'elles viennent en aide à nos patriotes.

La question polonaise et tchèque offre l'exemple du sobre réalisme mis en œuvre par Marx pour traiter toutes les questions nationales pendant la révolution.

« La révolution de 1848, écrit Marx dans ses articles parus en 1851 et 1852 dans la revue américaine *Daily Tribune*, ayant hautement affirmé, pour toutes les nations opprimées, le droit à une existence indépendante et à la libre gestion de leurs propres affaires, il était tout naturel de voir les Polonais réclamer aussitôt le rétablissement de leur pays dans les frontières de l'ancienne République [nobiliaire] polonaise d'avant 1772. Il est vrai que dès cette époque, cette frontière n'était plus exacte en tant que délimitation des nationalités allemande et polonaise ; elle était devenue chaque jour plus inexacte, grâce aux progrès de la germanisation ; mais les Allemands affichaient alors un tel enthousiasme pour la restauration de la Pologne qu'ils devaient bien s'attendre qu'on leur demandât, comme première preuve de la réalité de leurs sympathies, de restituer leur part de butin. D'autre part, des régions entières peuplées surtout d'Allemands, de

grandes villes entièrement allemandes, convenait-il de les rendre à un peuple qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais prouvé qu'il fût capable de s'élever au dessus d'un état féodal, basé sur le servage agricole ? La question était assez complexe. La seule solution possible, c'était une guerre avec la Russie. La question des délimitations à établir entre les différentes nations qui avaient pris part au mouvement révolutionnaire serait alors devenue secondaire parce qu'il aurait fallu, avant tout, établir une frontière sûre contre l'ennemi commun. Recevant de vastes territoires à l'est, les Polonais se seraient montrés plus conciliants et plus raisonnables à l'ouest, et ils auraient considéré qu'après tout, Riga et Mitau valaient bien Gdansk [Dantzig] et Elbing. *Aussi, le parti avancé d'Allemagne, dans l'idée qu'une guerre avec la Russie était nécessaire pour maintenir le mouvement sur le continent, convaincu que le rétablissement, comme nation, ne fût-ce que d'une partie de la Pologne conduirait à cette guerre, soutenait-il les Polonais ; la classe moyenne, la classe au pouvoir, prévoyait au contraire clairement qu'une guerre nationale avec la Russie serait le signal de sa chute, parce qu'il faudrait appeler au pouvoir des hommes plus actifs et plus énergiques ; aussi feignait-elle un grand enthousiasme pour l'extension de la nationalité allemande et déclarait-elle que la Pologne prussienne, le foyer principal de l'agitation révolutionnaire polonaise, devait faire partie de cet empire allemand qu'on allait créer ».*

Marx traita la question tchèque avec tout autant de réalisme politique : « La question des nationalités fut encore la cause d'un autre conflit en Bohême. Ce pays, habité par deux millions d'Allemands et trois millions de Slaves de langue tchèque, avait de grands souvenirs historiques, se rattachant pour la plupart à l'ancienne suprématie des Tchèques. Mais la force de cette branche de la famille slave se trouvait brisée, depuis les guerres des Hussites au XV<sup>e</sup> siècle. La province qui parlait le tchèque était divisée : une partie formait le Royaume de Bohême, une autre la principauté de

Moravie, une troisième, la région montagneuse des Carpathes de Slovaquie, se trouvait réunie à la Hongrie. Les Moraves et les Slovaques ont, depuis lors, perdu jusqu'au dernier vestige de sentiment national et de vitalité nationale, tout en conservant leur langue presque intacte. La Bohême était entourée de pays entièrement allemands. Sur son propre territoire, l'élément allemand avait fait de grands progrès ; même dans la capitale, à Prague, les deux nationalités étaient mélangées à proportions égales ; et partout le capital, le commerce, l'industrie et la culture intellectuelle étaient aux mains des Allemands. Le principal champion de la nationalité tchèque, le professeur Palacky, n'est lui-même qu'un savant allemand, incapable de parler, même à l'heure actuelle, le tchèque correctement et sans accent étranger. Mais, ainsi que cela se produit souvent, la nationalité tchèque moribonde – car tout ce que nous savons de son histoire des quatre derniers siècles nous montre qu'elle est moribonde – a fait, en 1848, un dernier effort pour retrouver son ancienne vitalité ; et l'échec de cet effort a démontré, indépendamment de toutes les considérations révolutionnaires, que la Bohême ne peut exister désormais qu'en tant que partie de l'Allemagne, bien que, durant plusieurs siècles encore, ses habitants puissent continuer à parler une langue qui n'est pas l'allemand »<sup>22</sup>.

Nous avons reproduit les paragraphes ci-dessus pour souligner la méthode adoptée par Marx et Engels sur la question des nationalités, une méthode qui ne dépend pas de formules abstraites mais uniquement de la configuration réelle de chaque cas précis. Cette méthode ne les a certes pas prémunis contre une appréciation erronée de la situation ou contre un point de vue fautif dans tel ou tel cas. La situation actuelle montre combien Marx se trompait lorsqu'il prévoyait il y a soixante ans le déclin de la nationalité tchèque dont l'Autriche ressent actuellement des signes de vitalité de plus en plus forts – et inversement – combien il se trompait lorsqu'il surestimait l'importance internationale du nationalisme polonais, déjà condamné au déclin en vertu du développement interne de la Pologne. Mais les erreurs histo-

riques n'entament pas d'une miette la méthode de Marx et, en règle générale, il n'y a pas de méthode de recherche susceptible de se protéger d'emblée contre des applications fautives dans des cas isolés. Marx lui-même n'a jamais prétendu à l'infaillibilité et rien n'est plus contraire à l'esprit de sa doctrine que les jugements historiques infaillibles. Marx a pu se tromper dans son attitude face à tel ou tel mouvement national et l'auteur de cet écrit a tenté de démontrer dès 1896 et 1897 que le point de vue de Marx sur la question polonaise, mais aussi sur la question d'Orient était erroné et vieilli<sup>23</sup>. Mais c'est justement l'ancienne attitude de Marx et d'Engels envers les Turcs et les Slaves du Sud, ainsi qu'envers le mouvement national des Tchèques et des Polonais qui montre à quel point les fondateurs du socialisme scientifique étaient loin de résoudre toutes les questions des nationalités selon un même schéma, selon un modèle préétabli et, en outre, combien ils se souciaient peu du « droit » métaphysique des peuples lorsqu'il s'agissait des affaires concrètes du développement européen.

Leur appréciation, déjà tout à fait historique, libre des opinions et des passions de la politique actuelle, du mouvement de libération des Helvètes au XIV<sup>e</sup> siècle, offre un exemple encore plus éclairant de la manière dont les créateurs de la politique socialiste ont abordé la question nationale. En 1847, Friedrich Engels a jugé ainsi le fameux soulèvement des cantons suisses contre l'oppression sanglante du despotisme habsbourgeois, qui, sous la forme du mythe historique de Tell, fit l'objet d'une admiration infinie de la part du romantisme libéral-bourgeois idéaliste : « La lutte des proto-Suisses contre l'Autriche, le glorieux serment du Grütli, le tir héroïque de Tell, la victoire inoubliable de Morgarten, tout ceci n'était que la lutte de bergers têtus contre la poussée du développement historique, la lutte des intérêts locaux tenaces et stables contre les intérêts de la nation dans son ensemble, la lutte de la rudesse contre la culture, de la barbarie contre la civilisation. Ils ont vaincu contre la civilisation de l'époque et, en punition, ils ont été exclus de toute la civilisation »<sup>24</sup>. Pour

22-Souligné par nous. \*Œuvres complètes de Karl Marx. Révolution et contre-révolution en Allemagne, traduit par J. Molitor, Paris, Alfred Costes, 1933, p. 81-84.

23-\* Tous ces articles ont été reproduits dans Rosa Luxemburg, *Gesammelte Werke*, I/1, Berlin, Dietz, 1970.

24-\* Cf. Friedrich Engels, « Der Schweizer Bürgerkrieg », *Marx-Engels-Werke* (MEW), 4, p. 393.

sa part, Kautsky commente ainsi ce jugement : « On peut tout au plus s'interroger sur la mission civilisatrice des Habsbourg du XIV<sup>e</sup> siècle en Suisse. En revanche, il est sûr que le maintien de la liberté des cantonnets (*Kantönlä*) était un événement éminemment conservateur, pas du tout révolutionnaire et devint avec le temps un moyen pour conserver au centre de l'Europe un foyer de la réaction la plus noire. Ce furent les premiers cantons qui, à la bataille de Kappel en 1531, ont battu Zwingli et son armée et ont fait barrage à la progression du protestantisme en Suisse. Ce furent eux, ensuite, qui fournirent des troupes à tous les despotes d'Europe, qui se firent les défenseurs les plus fidèles de Louis XVI contre la révolution, ce pourquoi la République leur a érigé le célèbre monument de Lucerne »<sup>25</sup>.

Du point de vue du « droit des nations à l'autodétermination », le soulèvement helvétique mérite bien sûr à tous égards la sympathie des socialistes. En ce cas, il ne fait aucun doute que l'aspiration à secouer le joug des Habsbourg était pour l'essentiel l'expression de la volonté « populaire », ce que montre le nombre énorme de participants ; le mouvement national des Helvètes se distingue par son caractère purement défensif parce qu'il n'a manifesté aucune tendance à soumettre d'autres nationalités ; il fut mené exclusivement pour se libérer d'une oppression émanant d'une puissance véritablement étrangère, issue d'une annexion dynastique. En outre, ce mouvement national portait formellement tous les signes extérieurs de la démocratie et même de la révolution, car il s'est dressé sous le slogan d'une république populaire contre un régime absolu.

Le soulèvement populaire des Hongrois en 1848 présente un contraste frappant avec ce mouvement, si ce n'est que le résultat historique de la victoire des Hongrois, comme on pouvait facilement le prévoir au vu de la situation sociale et nationale de ce pays, fut d'assurer la domination sans partage d'une minorité magyare sur une majorité disparate de peuples étrangers et soumis. La comparaison des deux luttes pour l'indépendance nationale – la hongroise en 1848 et l'helvétique cinq cents ans plus tôt – est d'autant plus

intéressante qu'elles étaient toutes deux dirigées contre un seul et même ennemi, l'absolutisme des Habsbourg autrichiens. Dans cette comparaison et sur cette toile de fond commune, la méthode particulière, le regard sur la politique nationale de Marx et d'Engels ressortent clairement. En dépit de tous les signes extérieurs révolutionnaires du mouvement suisse, les créateurs du socialisme scientifique l'ont vigoureusement critiqué comme réactionnaire, alors qu'ils ont chaleureusement soutenu le soulèvement hongrois de 1848, en dépit de son caractère manifestement ambigu qui apparut clairement dans l'attitude servile des révolutionnaires hongrois lorsqu'ils aidèrent le gouvernement de Vienne à étouffer la révolution italienne. Par conséquent, dans les deux cas, Marx et Engels n'ont nullement été guidés par la formule du « droit des nations à l'autodétermination » qui s'appliquait bien sûr davantage aux Helvètes qu'aux Magyars, mais uniquement par l'analyse réaliste du mouvement d'un point de vue historique et politique. Le soulèvement des cantons paysans morcelés et particularistes du XIV<sup>e</sup> siècle contre le pouvoir centraliste des Habsbourg était aux yeux d'Engels un phénomène historique réactionnaire dans la mesure où l'absolutisme du pouvoir princier évoluant vers le centralisme était à l'époque un facteur du progrès historique. Signalons en passant que Lassalle évalua d'un point de vue similaire, comme phénomène réactionnaire, les guerres de paysans et, en parallèle, la rébellion de la basse chevalerie contre le pouvoir princier dans l'empire allemand au XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, en 1848, l'absolutisme des Habsbourg n'était plus qu'une séquelle réactionnaire du Moyen âge et le soulèvement national des Hongrois dirigé contre lui, allié naturel de la révolution inter-allemande, devait tout naturellement être reconnu comme un facteur du progrès historique.

### 3

En outre, il n'est pas vrai, contrairement à ce qu'on pense, que le point de vue de Marx et Engels était une soumission à l'égoïsme de parti ou de classe ou qu'ils aient sacrifié des peuples entiers aux besoins et aux projets de la démocratie ouest-européenne.

25-Karl Kautsky, « Die Rebellionen in Schillers Dramen », *Neue Zeit*, 23, vol. 2, 1905, p. 146.

26-\*Membre de l'intelligentsia.

Bien sûr, si les socialistes proclamaient une amnistie générale et mondiale de la liberté pour tous les peuples opprimés, cela sonnerait comme bien plus généreux et flatterait bien davantage la vive imagination des jeunes « intelligents »<sup>26</sup>. Mais la tendance à doter tous les peuples, tous les pays, tous les groupes et toutes les créatures humaines d'un seul trait de plume du droit à la liberté, à l'égalité et autres bienfaits caractérise précisément l'âge juvénile du mouvement socialiste, en particulier les fanfaronnades de l'anarchisme.

Le socialisme de la classe ouvrière moderne, c'est-à-dire le socialisme scientifique, ne se complait pas à énoncer les mots d'ordre les plus radicaux et les plus généreux pour les questions sociale et nationale ; il examine surtout leurs conditions réelles.

La social-démocratie ne se distingue nullement par la « magnanimité » de ses mots d'ordre programmatiques et de ce point de vue, elle est toujours dépassée par des partis socialistes qui ne dépendent pas de « doctrines » scientifiques et peuvent ainsi distribuer à loisir les plus beaux cadeaux à tout le monde. Par exemple, en Russie, le parti socialiste révolutionnaire distance largement la social-démocratie sur la question agraire car il dispose d'une recette simple pour les paysans qui consiste à introduire immédiatement et partiellement le socialisme à la campagne sans attendre indéfiniment l'avènement de conditions propices à un tel bouleversement dans la production industrielle. Comparée à de tels partis, la social-démocratie est misérable et le restera, tout comme à son époque, Marx était misérable comparé au généreux et magnanime Bakounine, ou Marx et Engels comparés aux représentants du socialisme « vrai » ou « philosophique ». Mais le secret de la magnanimité de tous les socialistes anarchisants et la misère de la social-démocratie vient de ce que les révolutionnaires de l'espèce anarchiste mesurent « leurs forces à leurs desseins et non leurs desseins à leurs forces », qu'ils orientent leurs efforts selon ce que leur raison spéculative, spéculant dans le vide de l'utopie, estime « bon » et « indispensable » pour la rédemption de l'humanité, alors que la social-démocratie se situe entièrement sur le terrain historique et tient compte, par conséquent, des possibilités historiques. Le socialisme marxiste se distingue notamment de tous les

autres « socialismes » en ce qu'il ne prétend pas pouvoir boucher tous les trous qu'a creusés le développement historique.

Même si, fût-ce en tant que socialistes, nous reconnaissions immédiatement le droit de toutes les nations à l'indépendance, cela ne changerait pas d'un iota le destin réel des nations. Le « droit » d'une nation à la liberté comme le « droit » d'un ouvrier à l'indépendance économique ont dans les conditions sociales actuelles autant de valeur que le « droit » de chaque être humain de manger dans des assiettes en or dont Nikolaj Cernysevskij<sup>27</sup> nous disait déjà qu'il était prêt à tout instant à l'échanger contre des roubles. Dans les années quarante, la proclamation du « droit au travail » était un postulat en vogue parmi les socialistes utopiques de France ; elle servait à résoudre la question sociale de manière rapide et radicale. Mais ce droit déboucha lors de la révolution de 1848 sur un terrible échec qui n'aurait pas pu être évité même si les fameux « ateliers nationaux » avaient été organisés de tout autre manière. L'analyse des rapports véritables de l'économie actuelle, tels que Marx les a présentés dans *Le capital*, devait mener à la conviction que même si on parvenait à arracher aux gouvernements actuels un « droit général au travail », il resterait lettre morte et aucun des soldats de l'armée de réserve ne pourrait, grâce à ce droit, nourrir les bouches de ses enfants affamés.

Aujourd'hui la social-démocratie sait que ce « droit au travail » ne cessera d'être une formule creuse que lorsque sera supprimé le système capitaliste où le manque de travail chronique pour une certaine partie du prolétariat industriel est une condition indispensable de la production. Par conséquent, la social-démocratie ne proclame pas ce « droit » imaginaire, ne l'exige pas non plus dans le système actuel mais cherche à supprimer ce système par la lutte des classes et se contente de préconiser les syndicats, l'assurance-chômage, etc. comme mesures transitoires.

L'espoir de résoudre toutes les questions nationales dans le cadre du capitalisme, de rendre ou d'assurer à toutes les nations, tribus, clans la possibilité de s'« autodéterminer » est tout aussi utopique. Et non

27-\*1828-1889. Nihiliste russe qui exerça une grande influence sur le mouvement révolutionnaire de son temps par son roman *Que faire ?*

pas parce que le rapport des forces politiques, entre les classes, rend pratiquement inapplicable plus d'une revendication figurant au programme de la social-démocratie. Des voix autorisées dans les rangs du mouvement ouvrier international ont ainsi déclaré résolument que le postulat consistant à introduire une journée générale de huit heures par la voie légale n'a aucune chance d'être réalisé dans la société bourgeoise vu la montée de la réaction sociale des classes dominantes, le blocage des réformes sociales, l'opposition des puissantes associations patronales, etc... Pourtant personne ne se résoud à qualifier d'utopique le postulat des huit heures car il correspond exactement au développement progressiste de la société bourgeoise. Rendre immédiatement à tous les groupes ethniques ou aux « nationalités » définies ainsi ou autrement la possibilité d'une « autodétermination » pratique est utopique, précisément si l'on tient compte du cours du développement historique des sociétés actuelles. Nous ne voulons pas porter notre regard sur ces temps révolus, les débuts de l'histoire des États modernes, lorsque les nationalités étaient soumises à des regroupements dans un sens ou dans l'autre, s'associaient, fusionnaient, se séparaient à nouveau, se marchaient mutuellement sur les pieds ; quoi qu'il en soit, c'est un fait que tous ces États représentent des constructions tout à fait hybrides du point de vue des nationalités, conséquence d'une longue histoire entrecoupée de ruptures politiques et ethniques. La preuve historique visible de ces ruptures, ce sont les nombreux vestiges ethniques qui, dans chaque État contemporain, témoignent pour toute la masse des nationalités de l'avancée du développement historique qui écrase tout sur son passage. Marx constatait déjà que ces fragments de groupes nationaux sont destinés aujourd'hui à servir de soutiens à la contre-révolution, en attendant qu'une révolution ou une guerre mondiale, telle un grand ouragan, ne les balaie complètement. « Il n'est pas de pays en Europe, écrivait-il dans la *Neue Rheinische Zeitung* (Nouvelle Gazette Rhénane), qui ne possède dans un coin quelconque des ruines d'un ou plusieurs peuples, survivances d'une ancienne population, refoulée et subjuguée par la nation devenue plus tard porteuse de l'évolution historique. Ces débris d'une nation impitoyablement piétinée, comme dit

Hegel, par la marche de l'histoire, ces *déchets de peuples* deviennent chaque fois et restent jusqu'à leur totale extirpation ou dénationalisation les soutiens fanatiques de la contre-révolution, tout comme leur existence même est déjà une protestation contre une grande révolution historique. Ainsi en est-il en Écosse des Gaëls, soutiens des Stuarts de 1640 à 1875 ; ainsi des Bretons en France, soutiens des Bourbons de 1792 à 1800 ; ainsi des Basques en Espagne, soutiens de Don Carlos ; ainsi en Autriche des Slaves du sud panslavistes qui ne sont rien d'autre que le *déchet de peuples* lâché par une *évolution millénaire* extrêmement confuse »<sup>28</sup>. Dans un autre article consacré aux aspirations panslavistes à l'indépendance de tous les peuples slaves, Marx écrit : « ... à une époque où d'ailleurs en Europe, les grandes monarchies devinrent une "nécessité historique", les Allemands et les Magyars ont réuni en un grand empire des groupuscules nationaux étiolés et impuissants et les ont ainsi rendus capables de participer à une évolution historique qui leur serait restée complètement étrangère s'ils avaient été livrés à eux-mêmes !... Or maintenant, du fait des progrès puissants de l'industrie, du commerce, des communications, la centralisation politique est devenue un besoin encore bien plus pressant qu'au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles. Tout ce qui peut encore se centraliser se centralise »<sup>29</sup>.

Nous nous sommes distancés depuis longtemps de cette opinion de Marx sur les Slaves du sud, mais en règle générale, c'est un fait que le développement historique, en particulier le développement capitaliste moderne n'a pas tendance à rendre à chaque nation son existence indépendante mais va plutôt dans la direction opposée : c'est ce qu'on constate aujourd'hui tout autant qu'à l'époque de la *Neue Rheinische Zeitung*. Dans « Nationalité et internationalisme », son dernier essai, Karl Kautsky esquisse ainsi le sort historique des nationalités : « Nous avons vu que la

28.\*En fait, ce texte, comme le suivant, est d'Engels : « Der magyarische Kampf », *MEW*, 6, p. 172, traduction française dans Marx, *Œuvres IV, Politique I*, Maximilien Rubel (ed.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1994, p. 1664.

29.-Aus dem literarischen Nachlass von Karl Marx, *Friedrich Engels und Ferdinand Lassalle*, herausgegeben von Franz Mehring, vol. 3, p. 241 et 255. \*Friedrich Engels, « Der demokratische Panslawismus », *MEW*, 6, p. 278sq. Traduction française dans *La Nouvelle Gazette Rhénane*, vol. 3, Paris, Éditions sociales, 1971, p. 73.

langue est le moyen essentiel de la communication sociale. Dans la mesure où cette communication s'étend avec le développement économique, le nombre de ceux qui parlent la même langue doit également croître. Il en résulte la tendance de certaines nations à l'expansion, à l'absorption d'autres nations qui perdent leur langue et en adoptent une autre, soit celle de la nation majoritaire soit une langue mixte ». Selon Kautsky, trois grandes communautés de culture de l'humanité se sont constituées conjointement : la chrétienne, l'islamique et la bouddhique. « Mais chacun de ces milieux culturels englobe une multitude de langues et de nations. Au sein de chacun d'entre eux, la majeure partie de la culture n'est pas nationale mais internationale. Mais la communication mondiale poursuit son extension. Elle continue à s'étendre et amène partout le même mode de production capitaliste au pouvoir ; ... Là où une communauté intime de communication et de culture entre plusieurs peuples perdure longtemps, une ou deux nations acquièrent la primauté par des prestations économiques, scientifiques ou culturelles supérieures. Leurs langues deviennent celles que tout marchand et toute personne cultivée de ce milieu culturel international doit connaître ; leur culture – économie, art, littérature – confère à toute la communauté de culture son caractère. Un tel rôle a été dévolu dans le bassin méditerranéen à la fin de l'antiquité au grec et au latin. Dans le monde de l'islam, il est assumé par l'arabe ; dans le milieu culturel chrétien – qui comprend bien sûr des juifs et des athées – l'allemand, l'anglais et le français sont devenus les langues mondiales... Il est possible que le développement économique et politique adjoigne à ces trois langues une quatrième langue mondiale, le russe. Mais il est tout aussi possible que l'une d'elles, l'anglais, devienne la langue universelle unique... Sous la forme de la montée des langues mondiales des marchands et des gens cultivés s'accomplit le rassemblement des nations en communautés de culture internationales. Et jamais le rassemblement n'a été plus étroit qu'aujourd'hui, jamais une culture purement nationale n'a été moins possible. C'est un sentiment étrange que d'entendre Otto Bauer ne parler que de culture *nationale*, fixer comme but au socialisme de faire entrer la masse du peuple en possession de la culture *nationale*... Si la

société socialiste fait des masses populaires des gens cultivés, elle leur donnera aussi la possibilité de maîtriser plusieurs langues, des langues mondiales, et de participer ainsi à toute la culture *internationale* de notre milieu culturel et pas seulement à la culture particulière d'une seule communauté linguistique nationale. Mais si nous en sommes déjà arrivés au point où la masse de la population de nos États de culture maîtrisée, à côté de ses langues nationales, une ou plusieurs langues mondiales, sera donnée la base d'un affaiblissement progressif puis d'une complète disparition des langues des petites nations, dans un premier temps ; puis du rassemblement final de toute l'humanité cultivée en une langue et une nationalité comme furent rassemblés dans l'hellénisme les peuples du bassin méditerranéen oriental après l'époque d'Alexandre de Macédoine et comme ceux du bassin méditerranéen occidental se sont fondus plus tard en une nationalité romaine.

La diversité des langues au sein de notre milieu culturel complique la compréhension mutuelle des membres de ses différentes nations, est un obstacle à son progrès culturel. Mais seul le socialisme est susceptible de surmonter cette entrave et il devra œuvrer longtemps avant de parvenir à éduquer l'ensemble des masses populaires à un niveau tel qu'il fasse en ce domaine des progrès notables. Mais dès aujourd'hui, nous devons être conscients du fait *que notre internationalisme ne constitue pas une forme particulière du nationalisme qui ne se distinguerait du nationalisme bourgeois que par le fait qu'il n'est pas agressif comme celui-ci, mais qu'il accorde à chaque nation le même droit qu'il revendique pour la sienne propre*<sup>30</sup> et reconnaît ainsi à chacune la pleine souveraineté. *Cette conception qui transpose le point de vue de l'anarchisme des individus aux nations ne correspond pas à l'étroite communauté de culture qui s'est instaurée entre les nations de la culture moderne.* Celles-ci constituent en fait économiquement et culturellement un

30-Souligné par nous ici et *infra*.

31-Karl Kautsky, « Nationalität und Internationalität », Stuttgart, 1908, p. 12-17 ; \**op. cit.* Il s'agit d'une critique de l'ouvrage d'Otto Bauer, *La question des nationalités et la social-démocratie* (1ère ed. Vienne, 1907), traduction française : Paris/Montréal, EDI/Arcantère/Guérin Littérature, 1988, 2 vol.

corps social unique dont la prospérité réside dans la coopération harmonieuse entre ses composantes, réalisable seulement si chacune se soumet à l'ensemble. L'Internationale socialiste ne constitue pas un conglomérat de nations souveraines où chacune pourrait faire ce que bon lui semble à condition de ne pas enfreindre l'égalité des autres mais un organisme qui fonctionne d'autant mieux que ses composantes s'entendent facilement et agissent d'un commun accord selon un plan commun »<sup>31</sup>.

Tel est le schéma historique esquissé par Kautsky. Certes, il considère la chose sous un autre angle que Marx, il souligne surtout l'aspect culturel, pacifique du développement alors que Marx met l'accent sur l'aspect politique qui, à l'extérieur, a pour arme la conquête. Aucun d'entre eux ne décrit le destin des nationalités dans le cours de l'histoire selon qu'elles aient voulu se séparer et devenir indépendantes, mais inversement. Kautsky montre – pour la première fois à notre connaissance dans les écrits socialistes d'aujourd'hui – directement la tendance historique qui va dans le sens d'une élimination complète des différences nationales dans le système socialiste et d'une fusion de l'humanité civilisée en une nation.

Certes, remarque ce théoricien, le développement capitaliste contemporain suscite en même temps des phénomènes qui sont en contradiction apparente avec ce processus : le réveil et le renforcement de la culture nationale ainsi que l'aspiration à un État national en tant que « forme d'État qui correspond le mieux aux conditions modernes, celle où il *peut* le plus aisément accomplir ses tâches »<sup>32</sup>.

Or cet État national « le plus adéquat » n'est qu'une abstraction qu'il est aisé de développer et de défendre sur le plan théorique mais qui ne correspond pas à la réalité. Le développement historique qui mène à la communauté civilisée englobant tous les êtres humains s'opère essentiellement, comme l'ensemble du développement social, au milieu de contradictions. Or la contradiction qui concerne l'expansion unificatrice de la civilisation internationale ne réside pas là où la cherche Kautsky, dans la tendance à l'idéal de « l'État national », mais plutôt là où la voit Marx : dans la lutte meurtrière entre les

nations, dans la tendance à édifier de grands États capitalistes à l'extérieur des grands domaines de la civilisation et contre eux.

Le développement du *grand État* qui constitue la caractéristique saillante de l'époque moderne et qui s'impose par les progrès du capitalisme condamne d'emblée toute la masse des mini- et micro-nationalités à la faiblesse politique. À côté de quelques nations très puissantes qui sont les gérants du développement capitaliste car elles disposent des moyens matériels et intellectuels indispensables pour préserver leur indépendance économique et politique, l'« autodétermination », l'existence indépendante des mini- et micro-nations est illusoire et le sera de plus en plus. Ce retour à l'existence indépendante de toutes ou du moins de la grande majorité des nations aujourd'hui opprimées ne serait possible que si l'existence de petits États avait des chances et des perspectives d'avenir à l'époque capitaliste. Pour le moment, les conditions économiques et politiques à l'échelle du grand État sont à ce point nécessaires dans la lutte pour l'existence des nations capitalistes que les petits États politiquement indépendants, formellement égaux en droit, ne jouent en Europe qu'un rôle de figurant et le plus souvent, celui du bouc émissaire. Peut-on parler sérieusement d'« autodétermination » pour les Monténégrins, les Bulgares, les Roumains, les Serbes, les Grecs, formellement indépendants, et même, dans un certain sens, pour les Suisses dont l'indépendance est le produit des luttes politiques et du jeu diplomatique dans le « concert européen » ? Vue sous cet angle, l'idée d'assurer à toutes les « nations » la possibilité de s'autodéterminer ressemble pour le moins à la perspective d'abandonner le développement du grand capitalisme pour retourner aux petits États du Moyen âge, loin en arrière, avant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Le deuxième trait fondamental de l'évolution récente qui condamne cette idée à n'être qu'une utopie est l'*impérialisme* capitaliste. L'exemple de l'Angleterre et de la Hollande montre que, dans certaines circonstances, un pays capitaliste peut même sauter complètement l'étape transitoire de l'« État national » et édifier dès l'époque de la manufacture un État colonial. Tous les grands États capitalistes ont

suivi aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande qui ont commencé à conquérir des colonies dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le fruit de cette tendance est la ruine incessante de l'indépendance d'un nombre toujours croissant de pays et de peuples, de continents entiers.

C'est justement le développement du commerce mondial à l'époque du capitalisme qui entraîne la décadence inévitable, quoique parfois lente, de toutes les sociétés plus primitives, qui détruit leur manière historiquement constituée de s'« autodéterminer », les rend dépendantes de la meule du développement capitaliste et de la politique universelle qui broie tout. Il faut être victime d'un aveuglement formaliste pour prétendre qu'à l'heure actuelle, par exemple, la nation chinoise — que l'on considère la population de cet État comme une nation ou comme plusieurs nations — « décide de son propre sort ». L'effet destructeur du commerce mondial est suivi de l'annexion directe ou de la dépendance politique des pays coloniaux à des degrés et sous des formes divers. Et si la social-démocratie combat de toutes ses forces la politique coloniale dans son principe et dans tous ses symptômes et s'efforce inlassablement d'empêcher qu'elle continue de progresser, elle se rend bien compte que cette évolution, de même que l'émergence de la politique coloniale plongent des racines profondes dans les fondements de la production capitaliste, qu'elles accompagneront inmanquablement les progrès ultérieurs du capitalisme et que seuls d'innocents « apôtres bourgeois de la paix » peuvent croire que les États actuels se détourneront de cette voie. Compte tenu de cette évolution et de la nécessité, pour les grands États capitalistes, de lutter pour l'existence sur le marché international, de participer à la politique mondiale et d'acquiescer des possessions coloniales, « ce qui remplit le mieux sa fonction dans les conditions actuelles », c'est-à-dire ce qui correspond le mieux aux besoins de l'exploitation capitaliste, ce n'est pas « l'État national » — comme le suppose Kautsky, mais l'État conquérant. Et si l'on compare les différents degrés de rapprochement à ce prétendu idéal, ce qui correspond le mieux à cette fonction, ce n'est pas, par exemple, l'État français qui, au moins dans sa partie européenne est à peu près nationalement homogène, encore moins l'État espa-

gnol qui, d'impérialiste qu'il était, s'est presque intégralement transformé en « État national » après s'être débarrassé de ses colonies, mais ces États qui s'appuient sur l'oppression nationale aussi bien en Europe que dans le monde entier : les États anglais et allemand, les États Unis d'Amérique du nord qui recèlent en leur sein la plaie béante de l'oppression des Noirs et conquièrent les peuples asiatiques.

Le petit tableau qui suit indique l'ordre de grandeur selon lequel la tendance impérialiste se reflète sur la carte des conquêtes nationales.

La population opprimée s'élève actuellement dans les colonies appartenant aux États figurant en tête de colonne :

En	Asie	Afrique	Amérique	Australie
G.B.	361 445 000	40 028 000	7 557 300	5 811 000
Fce	18 073 000	31 500 000	428 819	89 000
All.	120 041	11 447 000	-	448 000
Holl.	37 734 000	-	142 000	-
Belg.	-	19 000 000	-	-
Dan.	-	-	42 422	-
Espa.	-	219 000	-	-
Port.	810 000	6 460 000	-	-
USA	7 635 426	-	953 243	13 000

Ces chiffres immenses qui concernent 500 millions d'être humains environ devraient être augmentés de l'immense cohorte des pays qui ne sont pas recensés comme colonies mais sont en fait totalement dépendants d'États européens, puis il faudrait diviser les totaux en une infinité de nationalités et de groupes ethniques pour se représenter l'effet qu'a produit jusqu'à présent l'impérialisme capitaliste sur le sort des nations et pour apprécier la possibilité qu'elles ont de s'« autodéterminer ».

Logiquement, l'histoire de l'expansion coloniale du capitalisme produit la tendance quelque peu contradictoire des colonies à se rendre d'abord économiquement puis politiquement indépendantes. C'est ce qu'illustre fort bien l'histoire de la séparation de l'Amérique du Nord de l'Angleterre

vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de l'Amérique du Sud de l'Espagne et du Portugal dans les années vingt et trente du siècle dernier, ainsi que les efforts couronnés de succès des États australiens pour conquérir leur autonomie par rapport à l'Angleterre. Or un examen plus attentif de ces phénomènes amène d'emblée à constater les conditions différentes de leur émergence. Les Amériques du Nord et du Sud étaient jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle victimes d'un système encore primitif de politique coloniale qui reposait plus sur le pillage du pays et de ses ressources naturelles au profit de la richesse nationale des pays européens que sur une exploitation rationnelle au profit de la production capitaliste. Il s'agissait pourtant de continents entiers qui possédaient tous les atouts d'un développement capitaliste autonome qui dut se frayer la voie en brisant les liens caducs de la dépendance politique. Alors qu'en Amérique du Nord, dépendante de l'Angleterre, la pression capitaliste s'exerçait avec plus de vigueur, l'Amérique du Sud, pays jusqu'alors essentiellement agraire, rencontra une résistance bien moindre de la part de l'Espagne et du Portugal, économiquement retardés. Bien sûr, une telle richesse en ressources naturelles n'est pas la règle dans toutes les colonies. Par ailleurs, le système moderne de colonisation crée une dépendance bien moins superficielle que la précédente. Et surtout, l'indépendance conquise par les colonies américaines n'a pas supprimé la dépendance nationale en leur sein, elle s'est simplement déplacée vers d'autres nationalités, elle a uniquement changé d'agent. Aux États-Unis, ce n'était pas un peuple étranger qui s'est émancipé du sceptre de l'Angleterre ; c'étaient ces mêmes émigrés anglais qui s'étaient implantés sur la civilisation ravagée et les cadavres des Indiens – comme d'ailleurs dans les colonies australiennes de l'Angleterre où les Anglais représentent 90 % de la population – et aujourd'hui les États-Unis sont un des centres les plus puissants de l'oppression impérialiste. Il en est de même au Brésil, en Argentine et dans d'autres anciennes colonies où les émigrés – Espagnols et Portugais – constituent l'élément prédominant ; ils ont surtout conquis leur indépendance pour pratiquer en toute indépendance la traite des nègres, les

exploiter sur les plantations et poursuivre la conquête vers toutes les colonies plus faibles du voisinage. La situation est très vraisemblablement similaire en Inde où ces derniers temps semble s'éveiller un mouvement « national » assez sérieux contre l'Angleterre. Le simple fait qu'il existe en Inde un nombre énorme de nationalités situées à différents stades du développement social et civilisationnel et dépendantes les unes des autres devrait mettre en garde contre tout jugement hâtif selon le critère grossier du « droit des peuples ».

Ces exceptions qui apparaissent à l'analyse attentive confirment donc la conclusion selon laquelle le développement capitaliste moderne est peu compatible avec l'accès réel à l'indépendance de toutes les nationalités.

Certes, on peut poser le problème beaucoup plus simplement si l'on sépare la question des annexions coloniales de celle des nationalités en général. C'est d'ailleurs l'attitude qu'adoptent souvent, consciemment ou inconsciemment, les défenseurs des « droits des peuples » ; attitude qui correspond à la conception de la politique coloniale d'un Eduard David dans la social-démocratie allemande ou d'un Van Kol dans la social-démocratie hollandaise, par exemple, qui considèrent les annexions coloniales en général comme l'expression de la mission civilisatrice des peuples européens, mission qui serait indispensable même dans un système socialiste. On peut résumer cette conception comme application « européenne » du principe philosophique de Fichte dans la célèbre paraphrase de Ludwig Börne : « je suis moi – tout ce qui est en dehors de moi est ressource alimentaire »<sup>33</sup>.

Si seuls les peuples européens sont reconnus comme nations véritables alors que les peuples coloniaux ne seraient que des « ressources alimentaires », on peut parler d'« États nationaux » en Europe et y inclure par exemple la France, le Danemark ou l'Italie et on peut aussi réduire le problème des nationalités aux complications internes à l'Europe. Mais en ce cas, le « droit des nations à l'autodétermination » devient théorie des races dominantes et

33-<sup>\*</sup>En allemand dans le texte.

trahit nettement son origine : l'idéologie du libéralisme bourgeois et son crétinisme « européen ». Dans l'acception des socialistes, ce droit doit avoir, par sa nature même, un caractère universel ; l'élucider suffit pour montrer que l'espoir de réaliser ce « droit » au sein du système existant est une utopie en contradiction directe avec la tendance du développement capitaliste sur lequel la social-démocratie a fondé son existence ; car l'objectif qui consiste à partager tous les États existants en unités nationales, délimitées sur le modèle des États et petits États nationaux, est une entreprise parfaitement désespérée et, d'un point de vue historique, réactionnaire<sup>34</sup>.

4

La formule du « droit des nations » ne suffit pas à justifier l'attitude des socialistes sur les questions des nationalités, non seulement parce qu'elle ne tient compte ni des conditions historiques dissemblables (dans l'espace et dans le temps), ni de la direction générale du développement de la situation universelle, mais aussi parce qu'elle ignore totalement la théorie fondamentale du socialisme

34-Ce développement résonne dans les têtes des formalistes du droit et les définitions professorales comme « dégénérescence de l'idée nationale » : « L'autre tendance des courants nationaux apparaît, chez les peuples qui ont déjà acquis l'indépendance nationale, dans l'aspiration à exercer leur supériorité et leur ascendant sur d'autres peuples. Ces aspirations s'expriment d'une part dans l'accent mis sur des mérites historiques anciens ou sur des traits actuels d'un caractère national, de l'"esprit" d'une nation ou enfin sur des espoirs encore très vagues d'un rôle culturel futur, d'une certaine prédestination échue en partage à tel ou tel peuple, des aspirations baptisées à présent du nom de nationalisme. D'autre part, ces aspirations débouchent sur une politique consistant à repousser les frontières territoriales d'un peuple donné, à renforcer son prestige mondial au moyen de l'annexion de différents pays étrangers et à accroître les possessions coloniales - donc sur une politique de l'impérialisme. Ces mouvements déterminent le développement ultérieur de l'idée nationale et, en même temps, il est impossible de ne pas y voir une dégénérescence de cette idée et par conséquent, les signes de sa mort, compte tenu de la contradiction avec le contenu originel de l'idée nationale ainsi que de ses conséquences fatales, impliquant une régression de la civilisation. Manifestement, le siècle des nationalités touche à sa fin. Il faut attendre l'avènement d'un autre âge qui sera marqué par de nouveaux courants ». V. M. Ustinov, *Ideja nacional'nogo gosudarstva*, Kharkov, 1906.

moderne - la théorie de la société de classes.

Lorsque nous parlons de « droit des nations à l'autodétermination », nous entendons le concept de « nation » comme un tout, comme une entité sociale et politique homogène. Cependant, ce concept de « nation » est en fait l'une de ces catégories de l'idéologie bourgeoise que la théorie marxiste a soumises à une révision radicale en montrant que derrière la voile brumeuse des concepts de « liberté bourgeoise », « égalité devant la loi », etc. se cache toujours un contenu historique précis.

Dans la société de classes, il n'y a pas de nation en tant qu'entité socio-politique homogène, en revanche, dans chaque nation, il y a des classes aux intérêts et aux « droits » antagonistes. Il n'y a littéralement aucun domaine social, des conditions matérielles les plus frustes aux plus subtiles des conditions morales, où les classes possédantes et le prolétariat conscient adoptent la même attitude, où ils se présentent comme un « peuple » indifférencié. Dans le domaine des rapports économiques, les classes bourgeoises défendent pied à pied les intérêts de l'exploitation, le prolétariat ceux du travail. Dans le domaine des rapports juridiques, la propriété est la pierre angulaire de la société bourgeoise ; l'intérêt du prolétariat, en revanche, exige que ceux qui n'ont rien soient émancipés de la domination de la propriété. Dans le domaine de la juridiction, la société bourgeoise représente la « justice » de classe, la justice des repus et des dominants ; le prolétariat défend l'humanité et le principe qui consiste à tenir compte des influences sociales sur l'individu. Dans les relations internationales, la bourgeoisie représente une politique de guerre et d'annexions, dans la phase actuelle du système, la politique douanière et la guerre commerciale, le prolétariat, en revanche, une politique de paix générale et de libre échange. Dans le domaine de la sociologie et de la philosophie, les écoles bourgeoises et celle qui défend le point de vue du prolétariat sont en nette contradiction. Idéalisme, métaphysique, mysticisme, éclectisme sont représentatifs des classes possédantes et de leur vision du monde, le prolétariat moderne a sa propre école, celle du matérialisme dialectique. Même dans le domaine des relations humaines prétendument universelles, de

l'éthique, des opinions sur l'art, l'éducation – les intérêts, la vision du monde et les idéaux de la bourgeoisie d'une part, ceux du prolétariat conscient de l'autre constituent deux camps séparés l'un de l'autre par un abîme profond. Mais là où les aspirations formelles et les intérêts du prolétariat et de la bourgeoisie dans son ensemble ou, du moins, dans sa partie progressiste semblent identiques, comme dans les aspirations démocratiques, un gouffre sépare le contenu et la politique réelle, caché sous l'identité des formes et des mots d'ordre.

Dans une société ainsi constituée, il ne saurait être question d'une volonté collective et unitaire, de l'auto-détermination de la « nation ». Les mouvements « nationaux » et les luttes pour des « intérêts nationaux » qu'on rencontre dans l'histoire des sociétés modernes sont en règle générale des mouvements de classe de la couche bourgeoise dirigeante qui, le cas échéant et jusqu'à un certain point, peut aussi représenter les intérêts d'autres couches populaires et ce, dans la mesure où elle protège en tant qu'« intérêts nationaux » des formes progressistes du développement historique et où la classe laborieuse ne s'est pas encore détachée de la masse du « peuple » conduite par la bourgeoisie, pour devenir une classe politique consciente et indépendante. En ce sens, la bourgeoisie française avait le droit, pendant la grande Révolution, de parler au nom du « peuple » français en tant que tiers état et même la bourgeoisie allemande pouvait se considérer jusqu'à un certain point en 1848 comme représentante du « peuple » allemand, même si le *Manifeste communiste* et, en partie, la *Neue Rheinische Zeitung* étaient déjà des signes avant-coureurs d'une politique de classe propre au prolétariat en Allemagne. Dans les deux cas, cela voulait dire que la cause révolutionnaire de la classe bourgeoise, à ce stade du développement social, coïncidait avec celle du peuple tout entier car ce dernier constituait encore avec la bourgeoisie une masse indifférenciée opposée au féodalisme dominant.

Ce fait suffit à démontrer qu'opérer avec le « droit des nations » ne peut être déterminant dans le point de vue d'un parti socialiste sur la question nationale. L'existence d'un tel parti est déjà la preuve que la bourgeoisie a cessé d'être le représentant de toute la masse du peuple, que la classe du prolétariat ne s'abri-

te plus sous l'aile protectrice de la bourgeoisie, qu'elle s'est détachée d'elle pour devenir une classe indépendante avec ses propres objectifs sociaux et politiques. Mais comme la conception du « peuple », des « droits » et de la « volonté populaire » en tant qu'ensemble homogène est un reliquat de l'époque de l'antagonisme latent et inconscient entre prolétariat et bourgeoisie – ainsi que nous l'avons démontré – voir le prolétariat conscient et organisé indépendamment l'utiliser serait un paradoxe, non pas du point de vue de la logique scolaire, mais un paradoxe *historique*.

Sur la question des nationalités, un parti socialiste doit, dans la société actuelle, tenir compte avant tout de l'antagonisme des classes. La question nationale tchèque a un aspect différent pour la petite bourgeoisie Jeune-Tchèque et pour le prolétariat tchèque ; nous ne pouvons pas davantage donner à la question nationale polonaise une solution satisfaisante à la fois pour monsieur Kościelski<sup>35</sup> et pour son valet de ferme à Mifosław, pour la bourgeoisie de Varsovie et de Lodz et pour les ouvriers polonais conscients. La question juive se reflète, elle aussi, de manière tout à fait différente dans les esprits de la bourgeoisie juive et dans la conscience du prolétariat révolutionnaire juif. Pour la social-démocratie, la question des nationalités est avant tout, comme toutes les autres questions sociales et politiques, *une question d'intérêts de classe*.

Pour le socialisme mystico-sentimental tel qu'il prospérait dans les années quarante en Allemagne, celui des socialistes vrais tels que Karl Grün et Moses Hess, et dont la version bâtarde fut représentée en Pologne, quarante ans plus tard, par Limanowski – voir *Lud Polski* au début et *Pobudka* à la fin des années soixante-dix du siècle dernier – la tâche consistait à aspirer à tout ce qui est beau et bon. C'est aussi selon ce principe que monsieur Limanowski, futur dirigeant du PPS, relia par exemple le socialisme polonais à la tâche de rétablir la Pologne, postulant que le socialisme était, certes, une belle idée, mais le patriotisme ne l'était pas moins et, par conséquent : « pour-quoi deux idées aussi sublimes ne pourraient-elles pas s'unir ».

35.\*Il s'agit vraisemblablement de l'homme politique et écrivain (1845-1911), nationaliste polonais, député au Reichstag et à la Chambre haute de Prusse.

La seule parcelle de vérité qui niche dans ce socialisme sentimental est la parodie utopique de l'idée juste selon laquelle le système socialiste, but final des aspirations prolétariennes garantit pour la première fois dans l'histoire des sociétés de classes, par la suppression de la domination de classe, que quelque chose sera fait pour réaliser les idéaux suprêmes de l'humanité, en ce qui concerne la structuration des rapports sociaux.

Et tel est en fait le contenu, la signification essentielle du principe énoncé par le Congrès international de Londres dans la résolution citée. « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ne cessera d'être phraséologie creuse que dans un système social où le « droit au travail » cessera d'être une formule vide de sens. Un système socialiste qui non seulement éradique la domination d'une classe sociale sur une autre mais qui supprime en même temps l'existence même des classes sociales et leur antagonisme, la séparation de la société en classes aux intérêts et aux aspirations différentes, seul un tel système réalise, par l'harmonie et la solidarité des intérêts, une société comme somme d'individus unis et, par conséquent, comme ensemble homogène à la volonté organisée en commun où l'accomplissement de cette volonté est possible. C'est alors seulement que le système socialiste réalisera aussi la « nation » comme volonté unitaire ainsi que les conditions matérielles de sa libre autodétermination dans la mesure où les nations constitueraient dans ce système des organismes sociaux particuliers ou, comme l'affirme Kautsky, fusionneraient en un organisme unique. Bref, la société n'acquiert la possibilité pratique de disposer librement de son existence nationale que lorsqu'elle peut disposer librement de son existence économique, des conditions de sa production. Les « nations » seront maîtresses de leur existence historique lorsque la société humaine sera maîtresse de son processus social.

C'est déjà une raison suffisante pour juger erronée l'analogie entre tous les postulats démocratiques, tels que le « droit » à la liberté de parole, de presse, d'association et de réunion et le « droit des nations à l'autodétermination », que ses partisans tentent parfois d'établir. Ils disent que la reconnaissance du *droit* d'association leur crée des obligations en tant que parti de la liberté politique, ce qui ne les empêche pas de lutter

contre les associations des partis bourgeois qui leur sont hostiles et ils ne s'engagent pas non plus par la reconnaissance du « droit des nations » à soutenir toute sorte d'« autodétermination » des nations, ce qui constitue pourtant une obligation démocratique. Le point de vue cité ignore complètement que ces droits apparemment analogues se situent sur des plans historiques tout à fait différents. Le droit d'association et de réunion, la liberté de la parole et de l'écrit sont des formes juridiques établies, appartenant essentiellement à la société bourgeoise arrivée à maturité. En revanche, le « droit des nations à l'autodétermination » n'est que la formulation métaphysique d'une idée qui, inapplicable dans la société bourgeoise, ne peut être réalisée que sur la base d'un système socialiste.

Mais dans sa pratique actuelle, le socialisme n'est nullement le réceptacle de toutes les aspirations mystiques « nobles » et « belles » ; il est l'expression politique de rapports clairement définis, c'est-à-dire de la lutte de classe du prolétariat moderne contre la domination de la bourgeoisie et de ses efforts pour faire advenir la dictature de sa classe afin de supprimer les formes actuelles de la production. Telle est la tâche principale et dominante d'un parti socialiste en tant que parti du prolétariat et cette tâche est décisive dans le point de vue qu'il adopte sur chacun des problèmes de la vie sociale.

La social-démocratie est le parti de classe du prolétariat. Sa tâche historique consiste à représenter les intérêts de classe du prolétariat en même temps que les intérêts du développement révolutionnaire de la société capitaliste qui tendent vers la réalisation du socialisme. La social-démocratie a donc vocation, non pas à réaliser le droit des nations à l'autodétermination mais seulement le droit à l'autodétermination de la classe ouvrière, de la classe exploitée et opprimée — du prolétariat. C'est de ce point de vue que la social-démocratie examine toutes les questions sociales et politiques sans exception et c'est de ce point de vue qu'elle formule ses exigences programmatiques. Ni en matière de formes politiques auxquelles nous aspirons pour l'État, ni en matière de politique intérieure et étrangère de l'État, ni en matière de juridiction ou de système scolaire, d'impôts ou d'armée la social-démocratie ne laisse au « peuple » la possibilité de décider de son sort

selon son bon vouloir et son « autodétermination ». Mais les conditions de l'existence nationale politique et nationale culturelle font tout autant partie des intérêts de classe du prolétariat que l'ensemble des questions susmentionnées ; bien plus, il y a d'ordinaire entre ces questions et les conditions nationales politiques et culturelles une liaison étroite de dépendance et de subordination réciproques. Par conséquent, la social-démocratie ne peut pas, ici non plus, se soustraire à l'obligation qui consiste à reformuler à chaque fois les revendications et à exiger pour une vie nationale politique et culturelle active des formes qui correspondent aussi bien aux intérêts du prolétariat et à sa lutte de classe dans un pays et à une époque donnés, qu'aux intérêts du développement social révolutionnaire, mais la social-démocratie ne confie pas au « peuple » la décision en la matière.

Cela devient tout à fait clair si l'on veut bien faire descendre la question des nuages de l'abstraction vers la terre ferme de la situation concrète.

Le « peuple » doit avoir le « droit » de s'autodéterminer. Mais qui est donc le « peuple », qui détient le pouvoir, qui a le « droit » d'être le représentant autorisé du « peuple » et de sa volonté ? Comment sait-on ce que le « peuple » veut vraiment ? Y a-t-il un parti politique qui ne prétendrait pas être, à l'inverse de tous les autres, le véritable représentant de la « volonté populaire » alors que tous les autres n'exprimeraient qu'une volonté populaire déformée et falsifiée ? Tous les partis bourgeois-libéraux se considèrent, par la nature des choses, comme la volonté incarnée du peuple, ils revendiquent le monopole exclusif de représentation du « peuple ». Mais les partis conservateurs et réactionnaires ne se réclament pas moins de la volonté et des intérêts du peuple et dans certaines limites, à bon droit. La Grande Révolution française était incontestablement l'expression de la volonté du peuple français mais Napoléon qui balaya l'œuvre de la révolution par le coup d'État du 18 Brumaire fit littéralement du principe « la volonté générale »<sup>36</sup> le fondement de toute sa réforme de l'État.

En 1848, la « volonté populaire » établit d'abord la République et le gouvernement provisoire, puis

l'Assemblée nationale et enfin Louis Bonaparte qui supprima la République en même temps que le gouvernement provisoire et l'Assemblée nationale. Pendant la révolution en Russie, le libéralisme exigea au nom du peuple le ministère « kadet », l'absolutisme organisa au nom de ce peuple des pogromes contre les Juifs et les paysans révolutionnaires exprimèrent leur volonté populaire en faisant partir en fumée les domaines nobiliaires. En Pologne, le parti des Cent-Noirs<sup>37</sup>, les « National-démocrates » se sont appropriés la volonté populaire et, au nom de l'« autodétermination des nations », ils ont incité les ouvriers « nationaux » à massacrer les ouvriers socialistes.

Il en va de l'« authentique » volonté du « peuple » comme de l'anneau authentique dans la parabole de Lessing, « Nathan le sage » : il a disparu et il semble presque impossible de la retrouver et de le distinguer des faux et des imitations. Apparemment, le principe démocratique offre une méthode permettant de faire ressortir l'authentique volonté du peuple en constatant la volonté de la majorité.

Un peuple veut ce que veut la majorité du peuple. Mais malheur au parti social-démocrate qui voudrait jamais adopter ce principe pour lui-même ; cela équivaldrait à un arrêt de mort pour cette social-démocratie en tant que parti révolutionnaire. La social-démocratie est, de par sa nature, un parti qui défend les intérêts de l'immense majorité du peuple. Elle n'est encore, néanmoins, en ce qui concerne l'expression de la volonté consciente, qu'un parti de la minorité dans la société bourgeoise et elle aspire encore à devenir une majorité. Non pas en reflétant dans ses aspirations, dans sa politique, dans son programme la volonté de la majorité du peuple mais au contraire, en représentant la volonté consciente ; non pas de tout le peuple mais seulement de la classe du prolétariat et même au sein de cette classe, la social-démocratie n'a pas l'intention de représenter la volonté de la majorité ; elle exprime plutôt la volonté et la conscience de la couche progressiste, révolutionnaire du prolétariat d'industrie des grandes villes mais elle s'efforce d'élargir cette conscience et de lui tracer la voie vers la majorité du peuple travailleur en lui faisant prendre conscience de ses propres intérêts. La « volonté du peuple » ou de sa majorité n'est donc pour la social-

36-\*en français dans le texte.

37-\*Organisation d'extrême droite créée en Russie en 1905 qui déclencha des pogromes et fit régner la terreur.

démocratie nullement une idole devant laquelle elle se prosternerait humblement ; au contraire, la social-démocratie a surtout pour mission historique de révolutionner, de constituer la « volonté du peuple », c'est-à-dire celle de sa majorité laborieuse. Mais les formes traditionnelles de conscience telles que les manifestent la majorité du peuple mais aussi les classes laborieuses dans la société bourgeoise sont généralement des formes d'une conscience bourgeoise, hostile aux idéaux et aux aspirations du socialisme. Même en Allemagne où la social-démocratie est déjà le parti le plus puissant, elle ne constitue encore, avec ses 3 millions 1/4 d'électeurs, que la minorité par rapport aux 8 millions d'électeurs des partis bourgeois sur un total de 13 millions de votants potentiels. Les statistiques des élections au Reichstag donnent une idée, certes imprécise mais utile jusqu'à un certain point du rapport des forces dans une période tranquille. Le peuple allemand s'« autodétermine » aujourd'hui en élisant majoritairement des conservateurs, des cléricaux et des libéraux et en leur confiant son destin politique. Et c'est la même chose qui se joue à plus grande échelle encore dans tous les autres pays.

## 5

Apportons un exemple concret pour tester l'application du principe selon lequel une « nation » doit « s'autodéterminer ».

Pour l'appliquer à la Pologne de l'époque révolutionnaire actuelle, un membre de la social-démocratie russe qui avait appartenu à la rédaction de l'Iskra développa en 1906 l'idée selon laquelle une Constituante était nécessaire à Varsovie de la manière suivante : « Si l'on part du présupposé selon lequel l'organisation politique de la Russie est l'élément essentiel dans l'oppression actuelle des nationalités, on doit en conclure que le prolétariat des nationalités opprimées et des pays occupés devrait participer très activement à la mise sur pied de l'organisation de l'Assemblée législative pan-russe. Si elle veut remplir sa tâche révolutionnaire, cette Assemblée doit rompre les liens de la contrainte dans lesquels le tsarisme

emprisonne les nations « dominante » et « opprimées ».

*La question ne peut être résolue de manière satisfaisante, c'est-à-dire révolutionnaire, que par la réalisation du droit des nationalités à décider elles-mêmes de leur sort*<sup>38</sup>. Cette solution de la question des nationalités sera la tâche du parti prolétarien unifié de toutes les nationalités dans l'Assemblée législative et cette tâche ne peut naturellement être accomplie par le parti que dans la mesure où il s'appuiera sur le mouvement des masses populaires, sur la pression qu'elles exerceront sur l'Assemblée législative.

Mais sous quelle forme concrète le droit à l'autodétermination de son propre sort une fois reconnu peut-il se réaliser ?

Là où la question des nationalités recouvre peu ou prou la question du droit constitutionnel – et c'est précisément le cas pour la Pologne – l'Assemblée législative qui a pour tâche spéciale de déterminer les rapports d'un « pays frontalier » donné à l'État dans son ensemble, la poursuite de son appartenance à l'État ou sa séparation, sa structure interne et ses liens futurs avec l'ensemble de l'État, peut et doit être l'organe qui sera en mesure de réaliser le droit à l'autodétermination conquis par le peuple.

Et c'est pourquoi l'Assemblée législative de Pologne doit décider si la Pologne doit faire partie de la nouvelle Russie et à quoi sa constitution doit ressembler. *Le prolétariat polonais doit employer toutes ses forces pour que sa volonté de classe impose une marque aussi nette que possible sur les décisions de l'organe d'auto-administration nationale.*

Si nous exigeons de l'Assemblée législative pan-russe qu'elle confie la solution de la question nationale polonaise<sup>39</sup> à la Diète de Varsovie, il n'en résulte pas pour moi la nécessité de repousser la convocation de la Diète jusqu'au moment où la Constituante de Saint-Pétersbourg s'occupera de la question des nationalités.

Au contraire, je pense que la Constituante doit être dès à présent convoquée à Varsovie, parallèlement à la convocation de la Constituante pan-russe.

38-Les passages sont soulignés par nous dans la citation.

39-Ici et partout, je parle de la manière concrète dont la question des nationalités peut être résolue pour la Pologne et n'aborde pas les modifications qui pourraient s'avérer indispensables pour résoudre cette question sur d'autres territoires limitrophes.

Le gouvernement qui convoquera finalement une Assemblée législative pour toute la Russie doit convoquer une Diète législative spéciale pour la Pologne (ou sanctionner sa convocation). Ce sera la tâche de l'Assemblée pan-russe que de sanctionner l'activité de la Diète de Varsovie et si l'on tient compte des forces sociales hétérogènes qui joueront un rôle dans l'Assemblée législative de Saint-Pétersbourg, cette sanction sera accordée d'autant plus sûrement et correspondra d'autant plus aux principes réels de la démocratie que le peuple polonais aura exprimé fermement et clairement sa volonté nationale, le lieu de cette expression étant les élections à la Diète qui sera convoquée spécialement pour décider des destinées futures de la Pologne. S'appuyant sur les décisions de cette Diète, les représentants du prolétariat polonais et russe à l'Assemblée législative pan-russe pourront défendre énergiquement la reconnaissance du droit à l'autodétermination.

Et c'est pourquoi notre mot d'ordre doit être : convocation concomitante des assemblées législatives pan-russe et polonaise.

La revendication d'une Assemblée législative pour la Pologne, présentée par le prolétariat ne doit en aucun cas signifier que le peuple polonais doit désigner une quelconque délégation de la Diète de Varsovie à l'Assemblée législative pan-russe.

Je pense que cette représentation dans l'Assemblée pan-russe ne correspondrait pas aux intérêts du développement révolutionnaire. Elle lierait des éléments prolétariens et bourgeois de la Diète polonaise dans la solidarité et la responsabilité mutuelle, ce qui serait en contradiction avec le rapport réel de leurs intérêts.

Le prolétariat et la bourgeoisie de Pologne ne doivent pas être représentés à l'Assemblée législative par une délégation et c'est ce qui se produirait au cas où la délégation serait envoyée à l'Assemblée par la Diète, même si l'on suppose que les représentants de tous les partis de la Diète seraient représentés proportionnellement à leur importance dans cette délégation. En ce cas, la représentation immédiate et indépendante du prolétariat polonais disparaîtrait dans l'Assemblée qui doit déterminer le caractère de la liquidation de tout l'héritage du tsarisme et la constitution de véritables partis politiques en Pologne serait rendue plus difficile.

Les élections à la Diète législative dont la tâche principale sera de déterminer les relations politiques entre la Pologne et la Russie ne rendraient pas alors la structure politique et surtout sociale des partis en lice aussi visible que peuvent le faire les élections à l'Assemblée pan-russe où, à côté des questions locales, partielles, conjoncturelles et spécifiquement nationales, seront traitées *les affaires générales de la politique et du socialisme qui différencient si nettement les sociétés actuelles*<sup>40</sup>.

Cet article qui était de la part de l'aile opportuniste de la social-démocratie russe une confirmation morale du mot d'ordre lancé par le PPS dans la première phase de la révolution – la Constituante de Varsovie – n'eut aucune conséquence pratique. Après la scission du PPS, la prétendue gauche de ce parti se vit contrainte, après avoir rejeté publiquement le programme de rétablissement de la Pologne, de renoncer également au programme partiel du nationalisme sous forme d'appel à la Constituante de Varsovie. Néanmoins, cet article reste une preuve caractéristique des effets pratiques du principe de l'« autodétermination des nations ».

Dans l'argumentation ci-dessus que nous avons reproduite *in extenso* pour permettre de l'apprécier sous plusieurs angles, quelques points ressortent. Surtout, selon les termes de l'auteur, d'une part, « l'Assemblée législative de Pologne doit décider si la Pologne doit faire partie de la nouvelle Russie et à quoi sa constitution doit ressembler », d'autre part, le prolétariat polonais doit employer toutes ses forces pour que sa volonté de classe impose une marque aussi nette que possible sur les décisions de l'organe d'auto-administration nationale. Ici, la volonté de classe du prolétariat polonais est explicitement opposée à la volonté collective du « peuple » polonais. La volonté de classe du prolétariat ne peut bien sûr imposer sa marque aux décisions de la Constituante de Varsovie que si elle est clairement et expressément formulée ; en d'autres termes, le parti de classe du prolétariat polonais, le parti socialiste, doit avoir un programme précis pour la question nationale qu'il imposera à la Constituante de Varsovie, un programme qui ne correspondra déjà plus à la volonté du « peuple », mais uniquement à la volonté et aux intérêts du prolétariat polonais. Dans la Constituante polonai-

40-L'article ci-dessus est paru dans *Robotnik*, organe du PPS. La rédaction de *Przegląd Socjaldemokratyczny*.

se, sur la question nationale, la volonté, c'est-à-dire « l'autodétermination du prolétariat » s'oppose à la volonté, c'est-à-dire à « l'autodétermination de la nation ». Les socialistes polonais renoncent pratiquement au « droit des nations à l'autodétermination » en tant que principe contraignant et le remplacent par un programme nettement défini en matière nationale.

Il en résulte une curieuse conclusion. Le parti ouvrier social-démocrate de Russie confie la tâche de résoudre la question polonaise au « peuple » polonais, mais les socialistes polonais ne doivent pas en faire autant ; ils doivent au contraire mettre en œuvre toutes leurs forces pour que cette question soit résolue conformément aux intérêts et à la volonté du prolétariat. Cependant le parti du prolétariat polonais est intégré dans l'organisation du parti de tout l'État, la SDKPiL fait partie du POSDR. La social-démocratie de toute la Russie, unie dans les faits et les idées, a, par conséquent, deux points de vue : dans sa globalité, elle se situe du point de vue des « peuples », dans chacune de ses parties, du point de vue du prolétariat de chaque peuple – ces points de vue peuvent être très différents l'un de l'autre, ils peuvent même entrer en contradiction. Les oppositions de classes exacerbées dans toute la Russie montrent plutôt, en règle générale, que, tout comme sur les questions de politique intérieure, les partis prolétariens se situent sur la question nationale sur une position tout à fait différente de celle des partis bourgeois et petits-bourgeois de la nationalité en question. Quelle position le parti ouvrier de Russie adoptera-t-il face à une telle collision ?

Prenons l'exemple suivant : dans la Constituante pan-russe, deux programmes antagonistes sont présentés par les Polonais ; le programme indépendant des National-démocrates et le programme indépendant de la social-démocratie polonaise. Ces programmes se distinguent fondamentalement, dans tout l'état d'esprit, dans leur tendance interne et dans leur formulation politique. A quoi ressemblera le point de vue de la social-démocratie russe à l'égard de ces deux programmes ? Lequel reconnaîtra-t-elle comme expression de la volonté et de l'« autodétermination » du « peuple » polonais ? La social-démocratie polonaise n'a jamais prétendu parler au nom du « peuple ». En revanche, les National-démocrates se présentent par

vocation comme les représentants de la volonté « nationale » ; en outre, on peut provisoirement admettre que ce parti sera en mesure de conquérir la majorité lors des élections à la Constituante en exploitant l'obscurantisme de tous les éléments petits-bourgeois et même de certaines couches du prolétariat. Compte tenu de cela, pour se conformer à la formule de leur programme, les représentants du prolétariat de toute la Russie se prononceraient-ils pour les projets des National-démocrates et interviendraient-ils contre leurs propres camarades de Pologne ou s'associeraient-ils au programme du prolétariat polonais, laissant de côté le « droit des nations » comme phraséologie creuse et inopérante ? Ou bien les social-démocrates polonais peuvent-ils être contraints, pour concilier ces contradictions du programme, à intervenir pour leur propre programme indépendant à la Constituante de Varsovie et dans l'agitation dans le pays tandis que, obéissant à la discipline en tant que membres du parti social-démocrate de Russie, ils interviendraient à la Constituante de tout l'État pour le programme des National-démocrates, c'est-à-dire contre leur propre programme ?

Prenons un autre exemple. Si l'on examine dans l'abstrait la question du fondement sur lequel l'auteur situe tout le problème, on peut, pour éclairer cette position fondamentale, avancer qu'à l'Assemblée nationale de la population juive de l'État russe - car pourquoi le droit de convoquer des constituantes séparées se limiterait-il à la Pologne comme l'auteur le souhaite - le parti sioniste conquière pour telle ou telle raison la majorité et exige de la Constituante pan-russe qu'elle mette à la disposition de toute la population juive un fonds d'émigration. En revanche, les représentants de classe du prolétariat juif combattent avec beaucoup de détermination le point de vue des sionistes qu'ils considèrent comme une utopie nuisible et réactionnaire. Comment la social-démocratie russe se comportera-t-elle face à cette lutte ?

De deux choses l'une : ou bien le « droit à l'autodétermination des nations » doit, pour la social-démocratie russe, coïncider avec la position sur la question nationale du prolétariat concerné, c'est-à-dire avec le programme national du parti social-

démocrate concerné. Mais en ce cas, la formule du « droit des nations » dans le programme du parti russe n'est qu'une paraphrase mystificatrice du point de vue de classe. Ou bien le prolétariat russe en tant que tel doit reconnaître uniquement la volonté de la majorité des nationalités soumises par la Russie et la prendre en considération, même si le prolétariat des « nations » en question s'opposait nettement, par son programme de classe, à cette majorité. Et ici, on constate un cas étrange de dualisme politique qui révèle brutalement la dissonance entre les points de vue « national » et de classe sous la forme d'un conflit entre le parti ouvrier de tout l'État et les partis de chacune des nationalités dont il se compose.

Poursuivons. La Constituante polonaise doit être l'organe qui réalise le droit à l'autodétermination du peuple. Mais en réalité, l'auteur restreint considérablement ce droit, sous deux aspects. D'une part, la compétence de l'Assemblée législative de Varsovie est réduite au problème spécifique des relations de la Pologne avec la Russie et de la constitution de la Pologne, d'autre part, les décisions du « peuple polonais » sont soumises, même dans ce domaine, à la sanction de l'Assemblée législative pan-russe. Si cette réserve a un sens, l'Assemblée peut accorder sa sanction ou la refuser. Mais dans ces conditions, le « droit à l'autodétermination » du peuple devient problématique. Les partisans nationalistes de la Constituante de Varsovie ne se satisferaient certainement pas de la réduction de sa compétence au domaine très limité des relations polono-russes mais souhaiteraient lui confier un pouvoir de décision définitif sur l'ensemble de la situation intérieure et extérieure de la vie sociale de Pologne. Et du point de vue du « droit à l'auto-détermination du peuple », le droit et la logique seraient incontestablement de leur côté. Car il n'y a aucune raison pour que l'« autodétermination » ne serve qu'à déterminer la constitution d'un peuple et son destin politique vers l'extérieur et non pas toutes les affaires sociales et politiques. En outre, c'est une construction éminemment artificielle que de délimiter et séparer les questions ayant trait à la relation entre la Pologne et la Russie et à la constitution de la Pologne par rapport « aux affaires générales de la politique et du socialisme ». Si, comme il va de

soi, la « constitution polonaise » statue sur le droit de vote, d'association, de réunion, de presse etc. pour la Pologne, on ne voit pas très bien quelles affaires politiques resteront à trancher par la Constituante pan-russe en ce qui concerne la Pologne. De ce point de vue, une seule des deux positions est possible : ou bien la Constituante de Varsovie doit être l'organe effectif de l'autodétermination du peuple polonais et, en ce cas, elle ne peut être que sur un pied d'égalité avec la Constituante de Saint-Petersbourg, dotée de compétences illimitées ; ou bien la Constituante de Varsovie ne joue que le rôle d'une Diète locale dépendante de l'Assemblée pan-russe et soumise à elle et en ce cas, le « droit à l'autodétermination » est lié à la sanction du peuple russe et cela ressemble à s'y méprendre à la fameuse formule allemande : « *Die Republik mit dem Grossherzog an der Spitze* » (« la République avec le Grand-duc à sa tête »).

L'auteur lui-même nous aide à deviner pourquoi il introduit solennellement dès le début le « droit du peuple » sous la forme de la Constituante de Varsovie et pourquoi, à la fin, il le supprime en reconnaissant des compétences et le droit de sanctionner à la Constituante de Saint-Petersbourg. Ce journaliste menchevik part ici du point de vue selon lequel la Constituante de Varsovie serait l'organe des intérêts nationaux alors que l'Assemblée pan-russe serait celui des intérêts sociaux généraux et de classe et le niveau auquel se situeraient les luttes de classe du prolétariat avec la bourgeoisie. L'auteur fait preuve d'une telle méfiance envers l'organe de la « volonté nationale » qu'il se prononce sans ambages contre la représentation de cette Diète nationale à la Constituante de Saint-Petersbourg pour laquelle il exige des élections directes en Pologne afin d'assurer une meilleure répartition des intérêts du prolétariat polonais. L'apôtre des deux Constitutants sent instinctivement que, même en cas de suffrage universel et égal à l'Assemblée de Varsovie, son existence même affaiblirait les positions du prolétariat polonais mais que si celui-ci se présentait uni avec le prolétariat de toute la Russie dans la Constituante générale, sa position de classe serait plus forte et sa défense plus aisée. D'où l'oscillation entre les deux points de vue et le besoin de subordonner l'organe de la volonté « nationale » à

l'organe de la lutte des classes. C'est une fois de plus un dualisme dans l'attitude politique où l'affrontement des points de vue « national » et de classe prend, pour changer un peu, la forme de la contradiction entre les Constituantes de Saint-Pétersbourg et de Varsovie. Il reste une seule question : si être représenté à l'Assemblée pan-russe est plus utile pour défendre le prolétariat polonais pourquoi cette instance ne se prononcerait-elle pas également sur la question nationale polonaise pour assurer, dans ce domaine aussi, une prépondérance possible à la volonté et aux intérêts du prolétariat polonais? Tant d'hésitations et tant de contradictions suscitent le besoin de relier le point de vue « national » au point de vue de classe du prolétariat.

En outre, il faut ajouter que tout l'édifice de la Constituante de Varsovie en tant qu'organe national de l'« autodétermination » reste un château de cartes aussi longtemps que la décision concernant la dépendance ou l'indépendance étatico-nationale n'est pas du ressort d'un vote de la majorité de la représentation parlementaire mais du développement économique, des intérêts matériels de classe et, en ce qui concerne les phénomènes politiques extérieurs, de la lutte armée, de la guerre ou d'un soulèvement. La Constituante de Varsovie ne pourrait réellement déterminer le destin de la Pologne que si la Pologne avait conquis préalablement, par un soulèvement victorieux, son indépendance effective par rapport à la Russie. En d'autres termes : le peuple polonais ne pourrait réaliser son « droit » à l'autodétermination que s'il en avait la capacité pratique, acquise *par la violence* et il réaliserait alors ce droit non pas en vertu du « droit » mais en vertu de sa capacité. Mais comme la révolution actuelle n'a pas suscité de mouvement indépendantiste en Pologne, de tendance visant à séparer la Pologne de la Russie mais a au contraire balayé tout ce qui restait de cette tendance en contraignant un parti nationaliste, les National-démocrates, à renoncer au programme de rétablissement de la Pologne et la moitié d'un autre, le PPS d'après la scission, à repousser ouvertement ce programme, le « droit » du peuple polonais à l'autodétermination restera sans doute un droit de manger dans des assiettes en or.

Le postulat de la Constituante de Varsovie est bien sûr dépourvu dans son essence de tout poids politique ou théorique, ce n'est qu'une improvisation fortuite, un ballon d'essai du nationalisme polonais décadent, une bulle de savon qui a éclaté avant d'être formée. Ce postulat ne vaut que comme illustration de la manière dont le « droit à l'autodétermination d'une nation » est appliqué dans la pratique. Cette illustration est une nouvelle preuve de ce que, par la reconnaissance du « droit des nations à l'autodétermination » dans le cadre du système actuel, la social-démocratie accorde aux « nations » une bénédiction à bon marché pour ce que les « nations » sont capables de faire en raison de leur « pouvoir », ou bien c'est une phrase creuse, inerte. En revanche, ce point de vue met la social-démocratie en conflit avec sa propre mission : la défense des intérêts de classe du prolétariat et le développement révolutionnaire de la société ; ce sont uniquement ces points de vue qui ont guidés les fondateurs du socialisme scientifique dans leur analyse des questions des nationalités.

S'en tenir à cette phrase métaphysique du programme du Parti ouvrier social-démocrate de Russie serait une infidélité au strict point de vue de classe que le parti s'est engagé à suivre dans tous les détails du programme. Le paragraphe 9 doit être remplacé par une formule concrète mais libellée de façon assez générale pour permettre la solution de la question nationale en accord avec les intérêts du prolétariat de chaque nationalité. Cela ne signifie nullement que le programme de l'organisation social-démocrate de chaque nationalité doit devenir *eo ipso* le programme du parti de tout l'empire russe. L'examen approfondi, critique de chacun de ces programmes par l'ensemble du parti ouvrier pan-russe est indispensable ; mais l'appréciation doit partir des rapports sociaux réels, de l'analyse scientifique des tendances générales du développement capitaliste de même que des intérêts de la lutte de classe du prolétariat qui seule peut faire ressortir le point de vue unitaire et conséquent du parti aussi bien dans son ensemble que dans ses parties composantes.

## II L'ÉTAT-NATION ET LE PROLÉTARIAT

### 1

Pour résoudre la question nationale, il ne suffit pas de dire que les socialistes doivent l'aborder du point de vue des intérêts de classe du prolétariat. De nos jours l'influence du socialisme scientifique s'exerce indirectement sur le mouvement ouvrier dans son ensemble, à tel point qu'il n'y a aujourd'hui aucun parti ouvrier ou socialiste qui n'utiliserait pas au moins du vocabulaire du marxisme si ce n'est de son mode de pensée. Pour citer un exemple frappant, prenons celui du parti « socialiste révolutionnaire » russe actuel dont la théorie – pour autant qu'on puisse parler d'une théorie – comporte au moins autant d'éléments empruntés à l'école marxiste que d'éléments hérités du populisme et de la « Volonté du peuple ». De même, toutes sortes de groupes socialistes du type petit-bourgeois et nationaliste en Russie avancent leurs propres chimères politiques au nom des « intérêts du prolétariat et du socialisme ». Le social-patriotisme polonais, à présent sur son déclin, se distingue de ce qu'on pourrait appeler le « national-socialisme », naïf et patriarcal de M. Limanowski en ce que ce « brave » M. Limanowski ne s'est jamais prononcé au nom de Karl Marx alors que dès le début, le social-patriotisme a cherché à légitimer son programme en usant de la terminologie marxiste, des « intérêts de classe du prolétariat ».

Mais le caractère de classe d'une revendication ne découle pas mécaniquement de son inscription au programme d'un parti socialiste. Ce que ce parti ou un autre considère comme un « intérêt de classe » du prolétariat ne peut être qu'un intérêt supposé, concocté par un raisonnement subjectif. Il serait facile de prouver que l'intérêt de la classe ouvrière exige que l'on impose légalement un  *salaire minimum* . Cette loi protégerait les ouvriers des pressions de la concurrence venue de régions moins développées, elle leur assurerait un minimum vital, etc. Cette revendication

a déjà été formulée à plusieurs reprises dans les milieux socialistes. Cependant, le principe n'en a pas été accepté par les partis socialistes en général pour la bonne raison que la réglementation universelle des salaires par la voie légale est un rêve utopique dans les conditions anarchiques actuelles de l'économie privée, parce que les salaires des ouvriers tout comme le prix des marchandises dépendent entièrement dans le système capitaliste de la « libre concurrence » et du mouvement spontané des capitaux. C'est pourquoi la réglementation légale des salaires ne peut être appliquée que dans de petites sphères, nettement circonscrites, par exemple sous forme d'un accord entre une commune et les ouvriers qu'elle emploie. Comme une loi générale imposant un salaire minimum est en contradiction avec les conditions actuelles du capitalisme, nous devons reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un véritable intérêt prolétarien, mais d'un intérêt inventé, malgré la logique de l'argumentation.

Sur ce mode abstrait, on peut imaginer divers « intérêts de classe » du prolétariat qui resteront pure phraséologie dans le programme socialiste. D'autant plus qu'après la banqueroute des partis bourgeois, de nouvelles forces telles que l'intelligentsia bourgeoise et la petite bourgeoisie cherchent refuge dans le mouvement ouvrier et tentent de lui imposer diverses revendications sincères mais irréalistes, étrangères aux intérêts de classe du prolétariat. Si les partis socialistes n'avaient pas de critère objectif pour mesurer ce qui correspond aux intérêts de classe du prolétariat mais se laissaient guider uniquement par ce que certains estiment être bon ou utile pour les ouvriers, le programme des socialistes serait un ramassis bigarré de desiderata subjectifs et parfois complètement utopiques.

Se fondant sûr des bases historiques, sur les bases du développement de la société capitaliste, la social-démocratie actuelle déduit ses intérêts immédiats, les revendications actuelles du prolétariat, et ses objectifs à long terme non pas d'un raisonnement subjectif sur ce qui serait « bon » et « utile » pour le prolétariat mais d'un examen du développement objectif de la société pour discerner ses intérêts réels et les moyens de les réaliser. C'est de ce point de vue qu'il faut examiner les principales formes d'une solution

pratique de la question des nationalités, celles que suggèrent les exemples historiques aussi bien que celles qui correspondent à des slogans populaires dans les milieux socialistes.

Commençons par l'idée de l'*État-nation*. Pour cerner ce concept du point de vue des principes, il faut en évaluer le contenu historique, chercher ce qui se cache matériellement derrière le masque.

Dans son article sur les luttes nationales et le programme social-démocrate en Autriche, publié il y a dix ans, Kautsky énumère trois facteurs qui, selon lui, constituent les « racines de l'idée moderne de nation » et dont l'essor « accompagne l'État moderne dans toute l'Europe ». Ce sont : « le besoin de la bourgeoisie, des producteurs de marchandises en général, de s'assurer un marché intérieur », ensuite, « l'aspiration à la liberté politique, à la démocratie », enfin « la diffusion de la culture nationale littéraire dans les masses populaires »<sup>41</sup>.

Dès l'abord, la théorie de Kautsky révèle sa position fondamentale, à savoir sa perception de la nation comme *catégorie historique*. Dans ce raisonnement, l'idée de nation est intimement liée à une époque précise du développement moderne. Les intérêts marchands de la bourgeoisie, les courants démocratiques, la culture populaire – tels sont les aspects typiques de la société bourgeoise.

Bien sûr, nous ne parlons pas ici de la nationalité en tant que groupe ethnographique ou culturel spécifique. Cette nationalité se distingue, bien sûr, de l'aspect bourgeois, les particularités nationales existant depuis des siècles. Nous nous intéressons ici aux mouvements nationaux en tant qu'éléments de la vie politique, à la volonté d'instaurer ce qu'on appelle un État national : ils s'inscrivent incontestablement dans l'époque bourgeoise. L'histoire de l'unification nationale de l'Allemagne offrira un exemple typique de cette corrélation en ce que le noyau autour duquel s'est cristallisé le Reich allemand fut constitué par le *Zollverein* et le *Zollparlament* dont le porte-parole, Friedrich List a tout lieu d'être considéré, avec sa plate théorie de « l'économie nationale », comme le véritable messie de l'unité nationale, bien plus que l'idéaliste Fichte, habi-

tuellement cité comme l'apôtre de la renaissance nationale allemande. Le mouvement « national » qui, à l'époque de Fichte, enflammait les esprits « du peuple et des princes » allemands et dont la *Burschenschaft*<sup>42</sup> pseudo-révolutionnaire se fit le héraut, n'était, en dépit des ferventes sympathies de Fichte lui-même pour la Grande Révolution française, qu'une réaction moyen-âgeuse contre les germes de la Révolution semés en Allemagne par Napoléon et contre les premiers éléments d'un régime bourgeois moderne. Ce souffle romantique et étouffant de « renaissance nationale » s'épuisa après le retour triomphal de l'Allemagne à la dispersion féodale du *Vormärz*. En revanche, List, cet agent vulgaire de l'industrie allemande, répandit dans les années trente et quarante son évangile de « renaissance nationale » fondé sur les éléments du développement bourgeois, sur l'industrie et le commerce, sur la théorie du « marché intérieur ». Ce mouvement patriotique qui fit naître dans les années trente et quarante du XIXe siècle de forts courants politiques, éducatifs, philosophiques et littéraires se fondait concrètement surtout sur la nécessité d'unifier tous les territoires allemands, divisés en de multiples petits États séparés par des barrières douanières et fiscales en une seule grande « patrie » capitaliste intégrée qui offrirait une large base à la grande industrie mécanique.

L'unification industrielle et commerciale de l'Allemagne est si intimement liée aux destinées de son unification politique que l'histoire de l'Union douanière qui reflétait toutes les vicissitudes de l'histoire allemande débouche, avec une continuité parfaite, sur l'histoire de la naissance de l'actuel Reich allemand. En 1834 naissait l'Union douanière, regroupant autour de la Prusse dix-sept États plus petits ; progressivement, l'un après l'autre, les autres États rejoignirent l'Union. Cependant, l'Autriche fut laissée à l'écart et la guerre du Schleswig-Holstein fit pencher la balance en faveur de la Prusse. En 1867, la dernière reconduction de l'Union s'avéra superflue puisque existait une nouvelle union nationale et, après la guerre franco-prussienne, l'Union d'Allemagne du Nord remit en héritage au Reich nouvellement créé ses droits et obligations

41-Karl Kautsky, « Der Kampf der Nationalitäten und das Staatsrecht in Österreich », *Neue Zeit*, 1897/98, t. I, p. 517.

42-\*Association étudiante nationaliste allemande et révolutionnaire à ses débuts qui devient progressivement corporatiste et réactionnaire.

douaniers : le *Bundesrat* et le *Reichstag* prirent la place du *Zollbundesrat* et du *Zollparlament*. Cet exemple tiré de l'histoire moderne révèle admirablement les véritables fondements économiques des États nationaux modernes.

Même si l'appétit de la bourgeoisie capitaliste pour des marchés qui lui appartiennent « en propre » est élastique et extensible au point d'avoir naturellement tendance à inclure le globe entier, la quintessence de l'« idée nationale » bourgeoise moderne réside en ce que, aux yeux de la bourgeoisie de chaque pays, sa propre nation, sa « patrie » est destinée par nature à servir de marché pour ses produits, comme s'il s'agissait d'un patrimoine exclusif, accordé par le dieu Mercure. Du moins, c'est ainsi que se présente la question nationale là où le capitalisme se développe « normalement », sans soubresauts, c'est-à-dire là où la production pour le marché intérieur précède la production destinée à l'exportation. C'est ce qui s'est produit en Allemagne et en Italie.

Cependant, il serait erroné de prendre la formulation de Kautsky au pied de la lettre, en ce sens que le fondement matériel des mouvements nationaux modernes serait uniquement l'appétit mal compris de la bourgeoisie industrielle à disposer d'un marché « autochtone » pour écouler ses produits. La bourgeoisie capitaliste a besoin en outre, pour bien se développer, de nombreuses autres conditions : un militarisme fort, garant de l'inviolabilité de sa « patrie » en même temps qu'instrument pour lui ouvrir le marché mondial ; ensuite, une politique douanière appropriée, des formes adéquates d'administration des communications, de la justice, du système scolaire et de la politique financière. Bref, pour se développer, le capitalisme a besoin non seulement de marchés mais aussi de tout l'appareil d'un État capitaliste moderne. Pour exister normalement, la bourgeoisie n'a pas exclusivement besoin de conditions économiques de production mais elle a aussi besoin de conditions politiques pour asseoir son pouvoir de classe.

Il en résulte que la forme spécifique des aspirations nationales, le véritable intérêt de classe de la bourgeoisie, c'est l'avènement de l'*indépendance étatique*. L'État-nation est également la forme histo-

rique indispensable à la bourgeoisie pour passer de la défensive nationale à l'offensive, de la protection et de la réunion de sa propre nationalité à la politique de conquête et de domination d'autres nationalités. Tous les « États-nations » actuels sans exception correspondent à cette description, annexant leurs voisins ou des colonies, opprimant les nationalités conquises.

Ce phénomène n'est compréhensible que si l'on considère le fait que, pour la bourgeoisie, un mouvement d'unification et de défense de sa propre nationalité peut coexister avec l'oppression d'une autre nationalité, ce qui est contradictoire avec l'idéologie même de l'« État-nation ». La bourgeoisie allemande offre en 1848 un exemple frappant de ce phénomène dans son attitude envers la question polonaise. Pendant la Révolution, au milieu des effusions du patriotisme allemand, Karl Marx et ses amis, comme on le sait, plaidèrent la cause de l'indépendance de la Pologne et sur cette question comme sur tant d'autres, ils prêchèrent dans le désert. Dès son premier stade de développement, l'« État-nation » allemand ne se conforma nullement à la conception admise de l'État-nation en ce qui concerne les nationalités et se contenta de la parodier. En fait, les frontières du Reich scindaient la nation allemande, la répartissant entre l'Autriche et le nouvel État « national » d'Allemagne, rassemblaient et opprimaient sous la même administration des Allemands et des allogènes polonais, danois, français.

Plus frappant encore est l'exemple de la Hongrie dont la lutte pour l'indépendance suscita à l'époque tant d'admiration, au point que même nos dirigeants révolutionnaires polonais Bem, Wysocki et Dembinski<sup>43</sup> ont fourbi leurs armes en sa faveur. Mais, du point de vue des nationalités, ce n'était rien d'autre qu'une tentative pour asseoir le pouvoir de classe d'une minorité magyare sur un pays comportant neuf nationalités, les Magyars opprimant brutalement les autres. Le prix payé pour l'« indépendance » nationale des Hongrois fut la séparation des Slovaques des Carpathes de leurs frères tchèques des Sudètes, des Allemands de Presbourg, de Temesvar et de

43-\*Généraux des armées insurrectionnelles polonaises en 1830 puis hongroises en 1848.

Transylvanie des Allemands d'Autriche, des Serbes et des Croates de Dalmatie de la Croatie et des Slovènes<sup>44</sup>.

La même dichotomie caractérise les aspirations nationales des Tchèques. Ces aspirations ont suscité la méfiance des Allemands parce qu'elles ont, entre autres, pour effet, de séparer la population allemande des Sudètes des Allemands des Pays alpins. L'objectif premier des Tchèques était de contraindre les Allemands, en tant que groupe minoritaire du Pays de la Couronne de Venceslav, à une complète dépendance des Tchèques en matière administrative et culturelle. Ce n'est pas tout. La séparation du territoire des Tchèques eût produit pour les Tchèques eux-mêmes une amputation nationale. Leur programme se proposait de rassembler en un même État 5 millions 1/3 de Tchèques avec 3 millions d'Allemands et environ 200 000 Polonais tandis que 2 millions de Slovaques des Carpathes, apparentés aux Tchèques, seraient restés en dehors de cet État « national » tchèque et livrés en pâture aux Magyars. C'est pourquoi ces Slovaques clamaient haut et fort leurs droits, complètement négligés par les nationalistes tchèques<sup>45</sup>.

Enfin, pour ne pas chercher plus loin, le nationalisme bourgeois polonais est tout autant dirigé contre les Ruthènes que contre les Lituaniens. Cette nationalité même qui eut à subir la rude politique d'extermination des pays du partage – la Prusse et la Russie – refusait le droit à l'indépendance aux autres nationalités. Selon la vieille théorie de Stanczyk<sup>46</sup>, les Ruthènes de Galicie ne sont même pas une nationalité mais du « matériel ethnographique » brut pour la construire et, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la politique des Polonais en Galicie consista à lutter contre les « prétentions » des Ruthènes, ce pour quoi ils mirent en œuvre toutes les libertés que leur conférait

44-Voici les données approximatives de la composition nationale de la Hongrie à cette époque : Hongrois : 5 000 000 ; Roumains : 2 300 000 ; Slovaques : 1 670 000 ; Allemands : 1 500 000 ; Croates : 900 000 ; Serbes : 830 000 ; Ruthènes : 443 000.

45-Au congrès des journalistes slaves de juin 1898, le délégué slovaque de Liptawa, Karol Salwa, déclara aux Tchèques : « Si la réciprocité doit exister entre nous, nous devons faire des efforts de part et d'autre. Je connais la raison de votre manque d'intérêt pour nous : le pays des Slovaques est, pour la plupart des Tchèques – à quelques fameuses exceptions près – un pays étranger ».

46-\*Pseudonyme désignant les conservateurs de Galicie.

l'autonomie de la Galicie. Les milieux polonais nationalistes ont accueilli avec la même hostilité le récent mouvement de renaissance nationale des Lituaniens<sup>47</sup>.

Ce caractère équivoque du patriotisme bourgeois, fondé essentiellement sur les intérêts conflictuels des diverses nationalités plutôt que sur l'harmonie n'est compréhensible que si l'on admet que le fondement historique des mouvements nationaux modernes de la bourgeoisie n'est rien d'autre que l'aspiration au pouvoir de classe, ces aspirations trouvant leur expression dans une forme sociale spécifique : l'État capitaliste moderne qui est « national » en ce qu'il permet à la bourgeoisie d'une nationalité donnée d'exercer sa domination sur toute la population mélangée de l'État. Les institutions démocratiques et l'enseignement populaire – ces éléments idéologiques distinctifs de l'idée nationale mentionnés par Kautsky – ne sont que des aspects secondaires dans un État bourgeois qui s'adapte facilement au cadre et à l'esprit de l'État, pour autant que la bourgeoisie en a besoin. C'est pourquoi l'indépendance et l'unification étatique consti-

47-Par exemple, aiguillonné par une entreprise aussi innocente que la création d'une association pour le rétablissement du lituanien dans l'Église catholique de Lituanie, le *Kurjer Litewski* de Wilno s'indignait en 1906 : « Combien de fois avons-nous dénoncé les accusations sans fondement contre les Polonais qui s'efforceraient de poloniser les territoires lituaniens, combien de fois a-t-il été prouvé que les plaintes des Lituaniens contre les Polonais étaient dénuées de toute justification, plaintes qui nous rendent responsables de ce que l'histoire a mal tourné pour eux. Ce ne sont pas les Polonais qu'il faut accuser de leur volonté de polonisation mais les Lituaniens de leur volonté de lituanisation. Si les Lituaniens refusent la perspective de coexistence pacifique, rendue possible par des concessions mutuelles, s'ils cherchent à tout mettre en œuvre pour harceler et anéantir les Polonais, qu'ils se souviennent qu'ils ont été les premiers à jeter le gant aux Polonais et qu'ils en porteront la responsabilité ». Ce recours à l'argument du « développement historique » qui assurerait la supériorité d'une nationalité sur une autre, cette accusation de chauvinisme prononcée contre ceux qui luttent pour l'existence de leur propre nationalité, se doublant de sombres menaces contre l'autre, rappelle étrangement le langage des hakatistes prussiens qui défendaient les Allemands menacés par les « tentatives de polonisation » ou encore le discours tenu par le Comte St. Tarnowski, accusant les Ruthènes de « harcèlement » fourbe contre les Polonais.

\*HKT sur lequel est formé l'adjectif hakatiste, reprend les initiales de ses dirigeants : Hahnemann, Kenneman et Tiedemann et était une organisation chauvine allemande créée en 1894 pour éradiquer les éléments polonais dans la province de Poznan.

tuent l'axe véritable autour duquel tournent les mouvements nationaux de la bourgeoisie<sup>48</sup>.

Du point de vue des intérêts du prolétariat, les choses sont bien différentes.

Le prolétariat actuel est, en tant que classe sociale, un enfant de l'économie capitaliste et de l'État bourgeois. La société capitaliste et l'État bourgeois – non pas comme idée abstraite, mais sous la forme tangible que leur a donnée l'histoire dans chaque pays – ont été dès le départ le cadre de l'activité du prolétariat. Un État bourgeois – national ou non – est précisément le fondement sur lequel, avec la production capitaliste comme forme dominante de l'économie actuelle, la classe ouvrière émerge et croît. En ce sens, il y a une différence historique fondamentale entre la bourgeoisie et le prolétariat. La bourgeoisie comme classe germe et se développe dans le sein du système féodal. Aspirant à assurer le triomphe du capitalisme comme forme de production et le sien propre comme classe dominante, la bourgeoisie crée l'État moderne sur les ruines du système féodal. Avec le développement du capitalisme et le pouvoir de la bourgeoisie, émerge l'expression politique du prolétariat, d'abord comme partie de l'État bourgeois. Mais l'État a été dès le début sa matrice naturelle, tout comme l'est la coquille pour un poussin. C'est pourquoi, historiquement parlant, l'idée selon laquelle le prolétariat moderne en tant que classe séparée et consciente ne peut rien faire sans commencer par créer un nouvel État-nation équivaut à demander à la bourgeoisie de chaque pays de restaurer l'ordre féodal là où ce processus n'a pas eu lieu normalement ou pris des formes particulières comme, par exemple, en Russie. La mission historique de la bourgeoisie est la création d'un État « national » moderne ; mais la tâche historique du prolétariat est d'abolir cet État en ce qu'il est une forme politique du capitalisme dans laquelle lui-même émerge en tant que classe consciente, afin d'établir le système socialiste. Comme partie de la société dans son ensemble, le prolétariat peut participer au mouvement

48-Par conséquent, la majorité des théoriciens bourgeois du droit considèrent l'existence indépendante de l'État comme un attribut indispensable de l'« idée nationale ». MM. Bluntschli et Cie, idéologues de leur classe, ne font rien d'autre, en usant de définitions et de subdivisions abstraites, que de décrire ce que la bourgeoisie avide de pouvoir a réalisé au cours de l'histoire. \*Johann Kaspar Bluntschli (1808-1881), professeur de droit public et homme politique libéral, l'un des co-fondateurs de l'Institut international de droit international à Gand (1873).

national de la bourgeoisie là où le développement bourgeois exige la création d'un « État-nation » comme ce fut le cas, par exemple, en Allemagne. Mais il se soumet alors à la direction de la bourgeoisie et n'agit pas comme classe indépendante, disposant de son propre programme politique. Le programme national des socialistes allemands des années quarante proposait deux idées en opposition directe avec le programme national de la bourgeoisie : l'unification dans des frontières nationales et la forme républicaine de gouvernement.

Les intérêts du prolétariat sur la question nationale sont antagonistes avec ceux de la bourgeoisie. Le souci de garantir aux industriels de la « patrie » un marché intérieur et d'acquérir de nouveaux marchés par la conquête, par une politique coloniale ou militaire, toutes choses qui font partie des intentions de la bourgeoisie lorsqu'elle crée un État « national », ne peuvent être les objectifs d'un prolétariat conscient.

En tant qu'enfant légitime du développement capitaliste, le prolétariat tient compte de ce développement comme d'un arrière-plan historique nécessaire à sa propre croissance et à sa maturation politique. La social-démocratie elle-même ne reflète que l'aspect révolutionnaire du développement capitaliste alors que la bourgeoisie régnante surveille ce développement au nom de la réaction. Nulle part la social-démocratie ne considère qu'elle doit soutenir activement l'industrie ou le commerce ; elle lutte au contraire contre le militarisme, le colonialisme, le protectionnisme douanier tout comme elle combat tout l'appareil de base de l'État de classe existant, son administration, sa législation, son système scolaire, etc.<sup>49</sup>

49- « Il est vrai, dit Kautsky, que la social-démocratie est le parti du développement social, son objectif est de développer la société au delà du stade capitaliste. Comme on sait, l'évolution n'exclut pas la révolution qui n'est qu'un épisode de l'évolution. Son but ultime est la suppression du prolétariat en ce sens que le prolétariat s'emparera de la production sociale et la contrôlera, les ouvriers cessant alors d'être des prolétaires et de constituer une classe séparée de la société. Cette issue dépend de certaines conditions économiques et politiques. Elle suppose un certain degré de développement capitaliste. C'est pourquoi le prolétariat a pour tâche de soutenir le développement économique. Mais sa tâche ne saurait être de soutenir activement l'expansion du capitalisme – en d'autres termes, ce n'est pas de favoriser le profit. Ceci est la tâche historique de la classe capitaliste qui ne s'y soustrait pas. Nous n'avons pas besoin de l'aider en cela et nous pouvons d'autant moins l'aider que nous nous opposons aux méthodes capitalistes de développement... Nous n'avons pas besoin de prendre position en faveur du remplacement des ouvriers par des machines, ni pour l'expropriation des artisans par les manufactures, etc.

Par conséquent, la politique nationale du prolétariat se heurte de front à la politique bourgeoise en ce que dans son essence, elle est toujours défensive, jamais offensive, reposant sur l'harmonie des intérêts de toutes les nationalités et non sur la conquête ou la soumission de l'une par l'autre. Le prolétariat conscient de chaque pays a besoin pour se développer d'une existence paisible et du développement culturel de sa propre nationalité mais il n'a nullement besoin que sa nationalité en domine d'autres. C'est pourquoi, vu sous cet angle, l'État-« nation » en tant qu'appareil de domination et de conquête de nationalités étrangères indispensable à la bourgeoisie ne signifie rien pour les intérêts de classe du prolétariat.

C'est pourquoi, parmi les « trois racines de l'idée nationale moderne » énumérées par Kautsky, seules les deux dernières sont importantes pour le prolétariat en tant que classe : les institutions démocratiques et l'éducation populaire. Ce qui est vital pour la classe ouvrière, comme condition de sa maturation spirituelle et politique, c'est la liberté d'user de sa langue maternelle, le développement sans entraves de la culture nationale — sciences, lettres, arts, éducation populaire dégagée de la pression des nationalistes —, pour autant que tout ceci puisse être « normal » dans un régime bourgeois. Il est indispensable que la classe ouvrière de chaque nationalité dispose à égalité des droits civiques au sein de l'État. La discrimination politique d'une nationalité est le meilleur instrument aux mains d'une bourgeoisie soucieuse de masquer les conflits de classe et de mystifier son propre prolétariat.

Les thuriféraires des « meilleures » conditions sociales possibles affirment sur ce point que, quelle que soit la situation, la garantie la plus sûre du développement culturel et des droits de chaque nationalité est précisément l'indépendance de l'État, de leur propre État-nation et c'est pourquoi l'État-nation est

en fin de compte un intérêt de classe indispensable, y compris pour le prolétariat. La question n'est pas de savoir ce qui est ou serait « le mieux » pour le prolétariat. Ces considérations n'ont pas d'impact pratique. En outre, si l'on aborde la question de savoir « ce qui serait le mieux » du point de vue du prolétariat de manière abstraite, on doit conclure que le « meilleur » remède à la pression nationale et à tous les désordres de nature sociale est incontestablement le système socialiste. Un débat utopique mène inéluctablement à une solution utopique, ne serait-ce qu'en se projetant dans l'État de l'avenir alors qu'en fait le problème devrait être résolu dans le cadre de la réalité bourgeoise existante.

Cependant, du point de vue de la *méthode*, le raisonnement susmentionné recèle un malentendu supplémentaire, de nature historique. Affirmer qu'un État-nation indépendant est, après tout, la « meilleure » garantie de l'existence et du développement nationaux suppose de manier une conception de l'État-nation comme s'il s'agissait d'un concept parfaitement *abstrait*. Considéré uniquement du point de vue national, comme manifestation et incarnation de la liberté et de l'indépendance, l'État-nation n'est qu'un résidu de l'idéologie décadente de la petite bourgeoisie d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie — de toute l'Europe centrale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un slogan appartenant à la panoplie du libéralisme bourgeois décati. Depuis lors, le développement de la bourgeoisie a prouvé sans équivoque qu'un État-nation moderne est plus réel et plus tangible que l'idée vague de « liberté » et d'« indépendance » des nations, que c'est en fait une réalité historique définie, ni très séduisante ni très pure. La substance et l'essence de l'État moderne n'incluent pas la liberté et l'indépendance de la « nation » mais uniquement la domination de classe de la bourgeoisie, une politique protectionniste, des impôts indirects, le militarisme, la guerre et la conquête. La bourgeoisie se plaisait à utiliser la technique grossière consistant à tenter de couvrir cette vérité historique brutale d'un léger voile idéologique, à offrir le bonheur purement négatif de « l'indépendance et de la liberté nationale ». Pour un temps, cette technique fut payante. Mais aujourd'hui, il suffit de rappeler les circons-

(...)- Notre tâche dans le développement économique est d'organiser et de soutenir le prolétariat dans ses luttes de classe ». « Das böhmische Staatsrecht und die Sozialdemokratie », Die Neue Zeit, 1898/99, t. I, p. 292-293.  
Et le même argument, ajoute Kautsky, s'applique davantage encore au domaine des relations politiques.

tances dans lesquelles ces assertions furent proférées pour comprendre qu'elles sont à l'opposé de ce que peut et doit être la position de classe du *prolétariat*.

Dans ce cas comme dans d'autres, l'anarchisme, antagoniste supposé du libéralisme bourgeois, s'est avéré être son digne rejeton. Avec son sérieux « révolutionnaire » caractéristique, l'anarchisme a pris pour argent comptant la phraséologie de l'idéologie libérale et, comme cette dernière, n'a eu que du dédain pour le contenu historique et social de l'État-nation qu'il a considéré comme rien moins que l'incarnation de la « liberté », de la « volonté du peuple » et autres slogans vides de sens. Par exemple, en 1849, Bakounine écrivait à propos des mouvements nationaux d'Europe centrale : « D'emblée, le premier signe de vie de la Révolution fut un cri de haine contre l'ancien asservissement, un cri de sympathie et d'amour pour toutes les nationalités opprimées. "Arrière les oppresseurs !" ce fut le cri unanime ; "Salut aux opprimés, aux Polonais, aux Italiens et à tous ! Plus de guerre de conquête, nous ne poursuivons plus qu'un ultime combat sans merci, le bon combat de la révolution pour la libération finale de tous les peuples ! A bas les barrières artificielles que les congrès des despotes ont dressées par la force, d'après de prétendues nécessités historiques, géographiques, commerciales et stratégiques ! Il ne doit plus y avoir d'autres séparations que celles conformes à la nature de frontières tracées par l'équité et dans un esprit démocratique et que la volonté souveraine des peuples définit elle-même en se fondant sur leur caractéristique nationale". Tel fut le cri de tous les peuples ».

A ces tirades sur l'indépendance nationale et la « volonté du peuple », Marx répondit : « De la réalité, il n'est bien sûr pas question ou si d'aventure on la prend en considération, on la dépeint comme quelque chose d'absolument condamnable, d'arbitrairement fabriqué par les "congrès des despotes" et les "diplomates". A cette réalité néfaste s'oppose la soi-disant volonté populaire, avec son impératif catégorique, sa revendication absolue de la "liberté"... La "justice", l'"humanité", la "liberté", etc. peuvent bien réclamer mille fois ceci ou cela ; si la chose est impossible, elle n'arrive pas et demeure en dépit de tout une "vaine chimère"... Un mot seulement à propos de la "fraternité universelle des peuples" et du tracé de "frontières

qui marquent la volonté souveraine des peuples, elle-même reposant sur leur originalité nationale". Les États-Unis et le Mexique sont deux républiques ; le peuple est souverain dans les deux. Comment se fait-il qu'une guerre a éclaté, à propos du Texas, entre ces deux républiques qui, conformément à la théorie morale, auraient dû être "fraternelles" et "fédérées" ? Comment se fait-il que "la volonté souveraine" du peuple américain, soutenue par la vaillance des volontaires américains, a repoussé d'une centaine de milles plus au sud la frontière tracée par la nature en fonction de "nécessités géographiques, commerciales et stratégiques" ! »<sup>50</sup>

La réponse à cette question ironique de Marx est aisée : les « États-nations », même sous la forme de républiques, ne sont pas le produit ou l'expression de la « volonté du peuple » comme l'affirme la phraséologie de la théorie libérale et le répète celle de l'anarchisme. Les « États-nations » sont aujourd'hui les mêmes outils et formes du pouvoir de classe de la bourgeoisie que l'étaient les États précédents, non-nationaux et, comme eux, ils aspirent à la conquête. Les États-nations ont les mêmes tendances conquérantes, belliqueuses et oppressives – en d'autres termes, des tendances à devenir « non-nationaux ». C'est pourquoi se développent constamment parmi les États nationaux des querelles et des conflits d'intérêts et même si aujourd'hui, par miracle, tous les États devenaient « nationaux », ils offriraient dès le lendemain la même image de guerre, de conquête et d'oppression. L'exemple donné par Marx est caractéristique à cet égard. Pourquoi et à quel propos la guerre a-t-elle éclaté entre les États-Unis et le Texas ?<sup>51</sup> La Californie était indispensable au développement économique des États-Unis, d'abord comme réserve d'or au sens propre, ensuite comme ouverture sur l'Océan Pacifique. Seule l'acquisition de ce pays pouvait permettre aux États-Unis de s'implanter d'un océan à l'autre, de s'établir et de s'ouvrir des débouchés autant à l'Ouest qu'à l'Est. Pour les Mexicains attardés, la Californie n'était qu'une possession territoriale. Les intérêts de la bourgeoisie l'ont emporté. L'« État-nation » adulé et idéalisé par les anarchistes comme

50-\*Cité d'après *Les marxistes et la question nationale*, p. 69-78.

51-\*Rosa Luxemburg confond ici le Texas et le Mexique.

émanant de la « volonté du peuple » fut un instrument efficace de conquête dans l'intérêt du capitalisme.

L'histoire de l'Amérique du Sud moderne offre des exemples de cet ordre, encore plus frappants. Nous avons déjà mentionné le caractère ambigu de la libération « nationale » des colonies espagnoles et portugaises à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle. Ici, c'est leur devenir politique en tant qu'« États-nations » indépendants qui nous intéresse car il offre une illustration pittoresque de la phraséologie anarchiste sur la « liberté nationale » et la « volonté du peuple ».

Le Brésil s'est libéré du Portugal à l'issue d'une lutte acharnée en 1825. La même année, une guerre a éclaté entre le Brésil et l'Argentine qui venait de se libérer du joug espagnol, à propos de la province du Banda oriental. Les deux nouveaux États-« nations » voulaient s'emparer de cette province qui finit par conquérir elle-même son indépendance comme République d'Uruguay, uniquement grâce à l'intervention armée des États européens qui avaient des intérêts coloniaux en Amérique du Sud. La France et l'Angleterre lancèrent un ultimatum à l'Argentine qui refusait obstinément de reconnaître l'indépendance de l'Uruguay et du Paraguay. Par conséquent, en 1845, une autre guerre éclata avec la participation du Paraguay, de l'Uruguay et du Brésil. En 1850, la guerre reprit entre le Brésil et l'Argentine, le Brésil parvenant, avec l'aide du Paraguay et de l'Uruguay, à défaire l'Argentine, à la suite de quoi il conquiert l'Uruguay. En 1864, il obligea littéralement l'Uruguay « indépendant » à se soumettre par la force armée. Le Paraguay protesta contre cette action et déclara la guerre au Brésil qui fut rejoint par l'Argentine et l'Uruguay. Cette guerre qui dura de 1865 à 1870 finit par assurer au Brésil où régnaient moins « la volonté du peuple » que la volonté et les intérêts des planteurs de café la position de Grande puissance dominante en Amérique du Sud. Cette histoire n'a pas porté atteinte à la domination des Blancs au Brésil (qui constituent un peu moins du tiers de la population) sur les noirs et les métis. Ce n'est qu'après des luttes internes que l'émancipation des esclaves fut proclamée en 1871, associée à une indemnisation devant

être versée aux propriétaires sur fonds publics. Le Parlement étant l'instrument des planteurs, il n'a pas voté ces fonds et l'esclavage continua à être pratiqué. En 1886 fut proclamée l'émancipation des esclaves âgés de plus de soixante-dix ans ; les autres devaient attendre dix-sept ans de plus. Mais en 1888, le parti dynastique, luttant pour maintenir le trône, imposa au Parlement l'abolition générale de l'esclavage sans indemnisation, démarche décisive pour l'avenir du mouvement républicain. Les planteurs se rangèrent en masse derrière le drapeau républicain et, à l'issue du putsch militaire de 1889, la République du Brésil fut proclamée<sup>52</sup>.

Tel est l'aspect idyllique pris par les conditions internes et les événements en Amérique du Sud depuis l'époque de l'essor des « États-nations » et l'instauration de la « volonté du peuple ». Les États Unis d'Australie offrent un joli complément à ce tableau. À peine ces États étaient-ils sortis du statut de colonies anglaises, à peine avaient-ils conquis leur indépendance sous la forme d'une république fédérée – l'idéal de la phraséologie bakouniniste – qu'ils lancèrent une politique offensive en direction des Nouvelles Hébrides, voisines de la Nouvelle Guinée et, imitant fidèlement les États-Unis d'Amérique, ils proclamèrent leur propre doctrine « nationale » : « L'Australie aux Australiens ». L'expansion simultanée de la marine de l'Union australienne sert à souligner cette doctrine.

Si d'une part, l'indépendance politique, c'est-à-dire l'État-nation est nécessaire au capitalisme et correspond à l'intérêt de classe de la bourgeoisie précisément parce qu'un État-nation est un outil de domination (ou de contrôle) et de conquête, d'autre part, la classe ouvrière s'attache au contenu *culturel* et *démocratique* du nationalisme, ce qui revient à dire que les ouvriers ont intérêt à voir s'instaurer des

52-L'incident qui suit donne la mesure de l'influence des intérêts du « café » sur la « volonté nationale » dans cette république « nationale », même après l'abolition formelle de l'esclavage (qu'on pratique encore, cependant, de nos jours). Lorsque les planteurs de café déclenchèrent une grande crise l'année dernière [1907] en déversant des quantités de café sur le marché international du café, causant une sévère chute des prix, les planteurs brésiliens contraignirent le gouvernement à acheter tout le surplus sur fonds publics. Cette expérience originale suscita naturellement un violent séisme dans les finances et dans l'existence matérielle de la population dans son ensemble.

systèmes politiques susceptibles d'assurer le libre développement de la culture et de la démocratie dans la vie nationale par des moyens de défense et non de conquête, dans l'esprit de la solidarité et de la coopération entre les diverses nationalités qui font historiquement partie de même État bourgeois. Égalité devant la loi pour les nationalités et les organisations politiques, assurance d'un développement culturel national - telles sont les formes générales du programme du prolétariat, un programme résultant naturellement de sa position de classe par contraste avec le nationalisme de la bourgeoisie.

## 2

Ce qui confirme et prouve ces principes généraux, c'est le problème de nationalité le plus saillant dans l'Empire russe - la question polonaise.

Dès le début, le mouvement national en Pologne a revêtu un tout autre caractère qu'en Europe occidentale. Chercher une analogie historique avec l'idée nationale polonaise dans l'histoire de l'Allemagne ou de l'Italie actuelles revient à faire un contresens sur la véritable substance historique des mouvements nationaux en Allemagne, en Italie, mais aussi en Pologne. Pour nous autres Polonais, l'idée nationale fut une idée de classe de la petite et moyenne noblesse [szlachta], jamais de la bourgeoisie. La base matérielle des aspirations nationales polonaises fut déterminée non par le développement capitaliste moderne comme dans l'Europe centrale du XIX<sup>e</sup> siècle mais, au contraire, par l'idée que se faisait la noblesse de son rang social, enracinée dans l'économie serve naturelle.

Les mouvements nationaux en Pologne ont disparu en même temps que ces rapports féodaux; tandis que la bourgeoisie, agent historique du développement capitaliste, fut chez nous dès le début un facteur nettement antinational. Ce n'est pas dû seulement à l'origine spécifique de la bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle, étrangère et hétérogène, produit de la colonisation, corps étranger transplanté sur le sol polonais. Autre facteur décisif : l'industrie polonaise fut dès le départ, dans les années 1820 et 1830, une industrie d'exportation, même avant de parvenir à contrôler et même à créer un marché intérieur en Pologne. Nous ne citerons pas ici toutes les statistiques du développement

industriel de notre pays, nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage, *Die industrielle Entwicklung Polens* (Le développement industriel de la Pologne), également disponible en russe et à *Kwestja polska a ruch socjalistyczny* (La question polonaise et le mouvement socialiste), Cracovie, 1905. Rappelons ici seulement les grandes lignes de ce développement.

L'exportation vers la Russie, spécialement dans des branches fondamentales de l'industrie capitaliste telles que la production de textiles devint la base de l'existence et du développement du capitalisme polonais dès le début et la base de la bourgeoisie polonaise. Par conséquent, notre bourgeoisie manifesta d'emblée des penchants politiques, non pas en direction de l'Ouest et de l'unification nationale avec la Galicie et le Grand Duché [de Poznanie], mais vers l'Est, la Russie. Après la suppression des barrières douanières entre l'Empire [russe] et le Royaume de Pologne, ces tendances se sont accrues avec le développement de la grande industrie. Néanmoins, la classe bourgeoise ne commença véritablement à régir la société qu'après l'échec de l'insurrection de janvier [1863]. Le nouveau régime fut inauguré par le « programme de travail organique » qui équivalait à une renonciation à l'indépendance nationale. En outre, la domination de classe de la bourgeoisie en Pologne n'exigeait pas la création d'un État-nation unifié comme en Allemagne et en Italie mais, bien au contraire, elle émergea sur les fondations de la conquête et de la division de la Pologne. L'idée de l'unification et de l'indépendance nationale ne se nourrissait pas du capitalisme ; au contraire, au fur et à mesure que le capitalisme se développait, cette idée devint anachronique. Cette circonstance même, cette relation historique particulière de la bourgeoisie capitaliste à l'idée nationale dans notre pays décida du sort de cette idée et définit son caractère social. En Allemagne, en Italie, tout comme un demi-siècle auparavant en Amérique du Sud, la « renaissance nationale » avait tous les traits d'un esprit révolutionnaire, progressiste. Le développement capitaliste englobait cette idée nationale et, du point de vue historique, la magnifiait en même temps que les idéaux politiques de la bourgeoisie révolutionnaire : la démocratie et le libéralisme. Dans ce sens historique

précis, l'idée nationale n'était qu'un détail du programme général de classe de la bourgeoisie – de l'État bourgeois moderne. En Pologne surgit une opposition entre l'idée nationale et le développement bourgeois qui conféra à celle-ci un caractère non seulement utopique mais même réactionnaire. Cette opposition se reflète dans les trois phases de l'histoire de l'idée d'indépendance nationale polonaise.

La première est l'échec de la lutte armée de la noblesse polonaise [szlachta]. Pas même les plus ardents partisans de la théorie de la « violence et de la force » dans la philosophie de l'histoire n'expliqueront la défaite des mouvements insurrectionnels polonais par la simple supériorité des baïonnettes russes. Quiconque connaît un peu l'histoire économique et sociale moderne de la Pologne sait que la défaite des insurgés nobiliaires a été préparée par ce même intérêt capitaliste de marché qui ailleurs, selon les termes de Kautsky, constituait l'un des éléments principaux de l'idée nationale moderne. Les efforts de la bourgeoisie pour s'assurer les conditions d'une production capitaliste à grande échelle n'incluaient pas la revendication d'un État-nation ; au contraire, la bourgeoisie chercha à exploiter l'annexion et à paralyser le mouvement national de la noblesse. Ainsi, l'idée d'État-nation, idée essentiellement bourgeoise, fut sabotée par la bourgeoisie qui scella la défaite du soulèvement de janvier [1863].

La deuxième phase fut l'héritage de l'idée nationale polonaise assumé par la petite bourgeoisie. Sous cette forme, l'idée nationale se modifia : d'une lutte armée, elle devint une politique de neutralité et commença alors à montrer sa faiblesse. Après avoir végété pendant vingt ans à l'écart de la société – dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le nationalisme petit bourgeois vivota en émigration chez une demi-douzaine de « patriotes pan-polonais » – il émergea finalement comme parti actif sur la scène politique à l'orée de l'époque révolutionnaire actuelle. La National-démocratie annonça son entrée dans une phase politique active en renonçant publiquement au programme de l'indépendance nationale, considéré comme une utopie irréalisable, et en inscrivant à la place le double slogan de l'autonomie du pays et de la contre-révolution. A présent, après avoir rejeté le lest

du programme national traditionnel, la National-démocratie devient rapidement une véritable force politique dans la société. Ayant échoué sous sa deuxième forme, petite-bourgeoise, le programme de l'État-nation est remplacé par un programme pratique et réalisable dans la Pologne bourgeoise, un programme d'autonomie.

Enfin, la troisième et dernière phase dans l'histoire de l'idée nationale polonaise est sa tentative de s'allier avec le mouvement de classe du prolétariat. Les douze ans d'expérience social-patriotique du PPS sont le seul cas dans l'histoire du mouvement ouvrier international où le slogan de l'État-nation fut intégré dans un programme socialiste. Et cette étrange expérience s'est achevée au bout de douze ans sur le même type de crise que l'expérience petite-bourgeoise... Lorsqu'éclata la révolution ouvrière en Russie, le PPS renonça publiquement au programme de rétablissement de la Pologne afin de pouvoir jouer un rôle dans la politique active et dans la vie de la société. La National-démocratie y a renoncé pour pouvoir prendre une part active à la contre-révolution des classes moyennes ; le PPS le fit pour participer à la poussée prolétarienne révolutionnaire.

La crise et le déclin du PPS qui en fut la conséquence, furent la troisième et dernière banqueroute de l'idée d'État-nation polonais – cette fois dans un déguisement prolétarien. La révolution actuelle, ce soulèvement social le plus puissant des temps modernes qui incite tous les embryons de vie à croître et à mûrir et retourne en même temps, d'un soc géant, toutes les fondations de la société, a effacé toute trace de l'idée d'un État-nation polonais comme s'il s'agissait d'une coquille que le développement historique avait vidé de tout contenu et qui ne peut rejoindre le marais des traditions sociales que dans les eaux troubles d'une période de réaction.

La carrière historique du nationalisme polonais n'est pourtant pas parvenue à son terme. Certes, il est mort comme idée de l'État-nation mais il s'est aussi transformé de spectre utopique qu'il était en facteur réaliste de la vie sociale. Le développement bourgeois-capitaliste polonais a soudé la Pologne à la Russie et condamné l'idée d'indépendance nationale à n'être plus qu'une utopie. Mais l'autre face de ce processus

bourgeois est le développement révolutionnaire de la société polonaise. Toutes les manifestations et tous les facteurs du progrès social en Pologne et surtout son facteur principal, le prolétariat polonais et le rôle qu'il a joué dans la révolution générale de l'Empire tsariste, ont surgi sur les fondations de ce même développement bourgeois-capitaliste. Le progrès social et le développement révolutionnaire de la Pologne se rattachent ainsi au processus capitaliste par ces mêmes liens historiques indissolubles qui ont uni la Pologne et la Russie et qui ont enterré l'idée nationale polonaise. Par conséquent, toutes les aspirations séparatistes tendant à ériger une barrière artificielle entre la Pologne et la Russie sont, de par leur nature même, dirigées contre les intérêts du progrès social et du développement révolutionnaire, ce sont des manifestations de la réaction. En même temps, après l'échec final du programme de l'État-nation et de l'indépendance nationale, l'idée nationale a été réduite à une idée générale et floue de séparation nationale et, sous cet aspect, le nationalisme polonais est devenu une forme de réaction sociale sanctifiée par la tradition.

L'idée nationale devint l'enseigne idéologique collective des aspirations réactionnaires du camp des classes bourgeoises, de la noblesse, des classes moyennes et de la petite bourgeoisie dans son ensemble. La dialectique de l'histoire a prouvé qu'elle avait plus d'imagination, de souplesse et de penchants pour la variété que l'esprit des politiciens pris dans les griffes des stéréotypes et spéculant dans le désert abstrait des « droits des nations ». Tant de révolutionnaires russes, allemands et autres ont eu et ont tendance à considérer la « tradition nationale » comme un récipient historique destiné à jamais, par nature, à absorber et à charrier toutes sortes de courants révolutionnaires comme un coquillage qui, selon la légende, répétera sans cesse le grondement lointain des vagues lorsque, échoué et sans vie, on le porte à l'oreille. Dans les conditions historiques et sociales concrètes, cette « tradition nationale » devient tout le contraire : un récipient qui englobe tous les types de réaction, une enseigne de la contre-révolution. C'est sous le slogan « national » que la National-Démocratie s'est fait élire à la première Douma, protégée par les cosaques des critiques et des protestations du prolétariat polonais. Au nom de l'« idée nationale », les National-démocrates ont fait usage de balles pour éloigner les ouvriers social-démo-

crates des meetings pré-électorales, ils ont même tué quelques dizaines d'ouvriers à Varsovie, Lodz et Pabianice. Sous le slogan national, des syndicats ouvriers « nationaux » ont été organisés par la National-démocratie pour faire obstacle à la lutte économique et à l'action révolutionnaire du prolétariat. Sous le slogan national, des cheminots national-démocrates ont brisé la grève des chemins de fer qui avait éclaté en décembre 1905 en Pologne, obligeant les ouvriers en grève à retourner au travail à la pointe des baïonnettes. Sous le slogan national, la National-Démocratie est partie en croisade contre la grève générale et les autres formes de grève, prétendant qu'elles ruinaient « l'industrie du pays et la richesse nationale ». Sous le slogan national, le groupe polonais à la Douma renonça, après la dissolution de la Douma, à participer aux délibérations du Manifeste de Vyborg et à la déclaration qui en est issue<sup>53</sup>. Sous le slogan national, la National-Démocratie a organisé des « Faucons polonais »<sup>54</sup> ou plutôt des escadrons armés de combat destinés à massacrer des socialistes, à briser les grèves, etc. C'est au nom de l'idée nationale que Monsieur Dmowski, le chef de la National-Démocratie proclama « les socialistes exclus de la société » et en fit ainsi des « ennemis extérieurs », justifiant par avance les « meurtres patriotiques » préparés contre les socialistes. Et enfin, c'est au nom de l'idée nationale, de l'avenir de la nation et de la défense nationale que la bourgeoisie polonaise avec à sa tête la National-Démocratie s'est placée publiquement sous la bannière du « néo-panslavisme », dans les rangs des sbires de l'absolutisme et de l'« idée nationale » russe, « sans réserve », abandonnant ainsi le dernier vestige de son programme « national » — l'autonomie de la Pologne — sur l'autel de la contre-révolution. Maltraitée par l'histoire, l'idée nationale polonaise est passée par tous les stades du déclin, après avoir commencé sa carrière comme un soulèvement noble et romantique, glorifié par la révolution internationale, elle finit en hooliganisme national, en volontaire des Cent-noirs de l'absolutisme et de l'impérialisme russe.

53.\*Après la dissolution de la Ière Douma en juillet 1906, 200 députés se réunirent à Vyborg, en Finlande, près de la frontière pour rédiger un manifeste.

54.\*Les Faucons étaient une organisation de jeunesse de Galicie, créée en 1867 et dont la National-Démocratie prit le contrôle.

### III FÉDÉRATION, CENTRALISATION ET PARTICULARISME

#### 1

Tournons-nous maintenant vers une autre solution proposée à la question nationale, la fédération. Le fédéralisme a été longtemps l'idée favorite des révolutionnaires de la tendance anarchiste. Pendant la révolution de 1848, Bakounine écrivit dans son manifeste : « La Révolution proclama souverainement la dissolution des États despotiques, du royaume de Prusse... de l'Autriche... de l'empire ottoman... enfin la dissolution de l'ultime consolation des despotes, de l'empire russe... et comme but – la fédération universelle des Républiques européennes ». Depuis lors, la fédération est restée le remède idéal à toutes les difficultés nationales dans les programmes des partis socialistes à caractère plus ou moins utopique, petit-bourgeois ; ces partis qui, à l'inverse de la social-démocratie, n'adoptent pas une démarche historique mais pêchent dans l'eau trouble des « idéaux » subjectifs. Par exemple, le parti des socialistes révolutionnaires en Russie ; par exemple le PPS dans sa phase de transition, lorsqu'il cessa de revendiquer la création d'un État national et était sur le point d'abandonner toute position de principe ; par exemple, un certain nombre de groupes socialistes dans l'Empire russe avec lesquels nous ferons mieux connaissance à la fin de ce chapitre.

Lorsqu'on s'interroge pour savoir pourquoi le slogan de fédération jouit d'une telle popularité auprès de tous les révolutionnaires de la nuance anarchiste, la réponse est aisée : la « Fédération » combine – au moins dans l'imagination de ces socialistes – l'« indépendance » et l'« égalité » des nations avec la « fraternité ». Par conséquent, du point de vue du droit des nations et de l'État-nation, une concession s'amorce en faveur de la dure réalité : c'est une certaine prise en compte idéologique du fait dont on ne peut faire abstraction, à savoir que les « nations » ne peuvent vivre

dans l'espace vide de leurs « droits » sous forme d'« États-nations » séparés et parfaitement auto-suffisants mais qu'il y a entre eux certains liens. Les liens qui se sont tissés historiquement entre diverses nationalités, le développement matériel qui a concerné des aires entières sans tenir compte des différences nationales, la centralisation du développement bourgeois – tout ceci se reflète dans les têtes de ces improvisateurs révolutionnaires ; au lieu de la « force brutale », ils préconisent la « bonne volonté » dans les relations entre nations. Et comme dans tout ceci le républicanisme va de soi puisque, en elle-même, la fameuse « volonté du peuple » qui restaure l'indépendance et l'égalité de toutes les nations a le bon goût de rejeter simultanément avec mépris dans les poubelles de l'histoire toutes les séquelles du monarchisme, le monde bourgeois s'en trouve transformé d'un seul coup en une union volontaire de républiques indépendantes, c'est-à-dire une fédération. Nous avons ici un exemple de cette même caricature historique de la réalité qui a servi, dans la phraséologie de Bakounine, à transformer les appétits de la Russie tsariste pour les Slaves du Sud en idéal pan-slaviste de l'anarchisme, une « fédération des peuples slaves ». À une moindre échelle, le programme du PPS adopté à son huitième congrès en 1906 constituait une application de cette méthode de distortion « révolutionnaire » de la réalité : une fédération républicaine de la Pologne avec la Russie. Aussi longtemps que le point de vue social-patriotique était maintenu dans toute sa pureté et toute sa logique – dans la période pré-révolutionnaire – le PPS ne reconnaissait que le programme de l'État-nation et rejetait avec haine et mépris l'idée de fédération proposée, par exemple, par les socialistes révolutionnaires russes. Lorsqu'éclata la révolution, détruisant d'un seul coup tous ses prémices, le PPS se vit contraint d'emprunter la voie des concessions à une réalité qui ne pouvait plus être occultée, celle, manifeste, de l'entité sociale unique formée par la Russie et la Pologne se traduisant précisément, dans une révolution commune ; la forme qui prit cette concession fut le programme de la fédération de la Pologne avec la Russie, précédemment méprisé. Dans le même temps, comme il est d'usage chez des « révolutionnaires » de ce type, le PPS ne remarqua pas le

fait suivant : lorsque la social-démocratie avait pris pour base historique de son programme et de sa tactique le développement capitaliste conjoint de la Pologne et de la Russie, elle s'était contentée de constater un fait historique objectif, indépendant de la volonté des socialistes, dont devait découler logiquement, du point de vue révolutionnaire, la lutte de classe unifiée du prolétariat polonais et russe. Cependant, en avançant le programme d'une fédération entre la Pologne et la Russie, le PPS alla beaucoup plus loin : au lieu de reconnaître passivement un destin historique, il proposa activement l'union de la Pologne avec la Russie et assumait la responsabilité de cette union et, en lieu et place du développement historique objectif, il situa le consentement subjectif des socialistes sous une forme « révolutionnaire ».

Mais comme forme d'organisation politique, le fédéralisme a, tout comme l'État-nation, son propre contenu historique, différent et indépendant de l'idéologie subjective qui lui est attachée. C'est pourquoi l'idée de fédération ne peut être jugée du point de vue de classe du prolétariat que si l'on examine le destin et le rôle de cette idée dans le développement social moderne.

## 2

Une tendance saillante du développement capitaliste dans tous les pays consiste incontestablement en une centralisation économique interne, capitaliste, c'est-à-dire un effort pour concentrer et fondre en une seule entité le territoire de l'État du point de vue économique, législatif, administratif, judiciaire, militaire, etc. Au Moyen-Âge, à l'ère du féodalisme, le lien entre les parties et les régions d'un seul et même État était extrêmement ténu. Ainsi, chaque ville importante avec son environnement produisait elle-même une majorité d'objets d'usage quotidien pour satisfaire les besoins ; elle avait aussi sa propre législation, son propre gouvernement, son armée ; les villes les plus grandes et les plus riches de l'Ouest faisaient souvent la guerre pour leur propre compte et signaient des traités avec des pouvoirs étrangers. De même, des communautés d'une certaine importance vivaient leur vie dans l'isolement, repliées sur elles-mêmes et chaque domaine appartenant à un sei-

gneur féodal ou même à un chevalier constituait en soi un petit État presque indépendant. Les conditions de l'époque se caractérisaient par la diminution et le relâchement de toutes les normes étatiques. Chaque ville, chaque village, chaque région avait des lois différentes, des impôts différents : un seul et même État était sillonné de barrières légales et douanières séparant des fragments d'État l'un de l'autre. Cette *décentralisation* était un trait caractéristique de l'économie naturelle et de la production artisanale naissante de l'époque.

À partir de cette atomisation de la vie publique, liée à l'économie naturelle, et de la faible cohésion entre les parties composant l'organisme de l'État, des domaines et des pays entiers passèrent d'une main à l'autre en Europe occidentale et centrale pendant tout le Moyen-Âge. On peut aussi noter que les États fusionnaient par achat, échange, hypothèque, héritage ou mariage ; l'exemple classique en est fourni par la monarchie des Habsbourg.

La révolution dans les relations de production et d'échange à la fin du Moyen-âge, la croissance de la production des marchandises et de l'économie monétaire accompagnant le développement du commerce international et la révolution simultanée du système militaire, le déclin de la chevalerie et l'émergence des armées permanentes furent autant de facteurs qui, dans les relations politiques, entraînèrent le renforcement du pouvoir monarchique et la montée de l'absolutisme. La principale tendance de l'absolutisme consista à créer un appareil d'État centralisé. Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles furent une période de luttes incessantes entre la tendance centralisatrice de l'absolutisme et les séquelles du particularisme féodal. L'absolutisme se développa dans deux directions : il absorba les fonctions et les attributions des diètes et des assemblées provinciales ainsi que celles des municipalités auto-administrées, il standardisa l'administration sur tout le territoire de l'État en créant de nouvelles autorités centrales administratives et judiciaires aussi bien qu'un code civil, pénal et commercial. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la centralisation triompha en Europe sous la forme du « despotisme éclairé » qui se transforma rapidement en despotisme obscurantiste, bureaucratique-policière.

Découlant des circonstances historiques qui firent de l'absolutisme le premier et principal agent du centralisme d'État moderne, la tendance superficielle se fit jour d'identifier le centralisme en général avec l'absolutisme, c'est-à-dire avec la réaction. En fait, dans la mesure où, à la fin du Moyen-âge, l'absolutisme combattait le particularisme et la dispersion féodaux, il représentait incontestablement une manifestation du progrès historique. C'est ce qu'a parfaitement compris Staszic<sup>55</sup> lorsqu'il signala que la république nobiliaire [polonaise] ne pourrait pas survivre « au milieu des autocraties ». Par ailleurs, l'absolutisme lui-même n'était que le coup de l'étrier porté à la santé de la société bourgeoise moderne dont il pava la voie, sur les plans politique et social, en ébranlant le féodalisme et en créant sur ses ruines un *grand État* moderne uniforme. En effet, indépendamment de l'absolutisme et après son échec historique, la société bourgeoise poursuivit l'œuvre de centralisation avec une énergie et une logique inentamées. Le centralisme actuel de la France comme territoire politique est l'œuvre de la Grande révolution. Cette même Grande révolution exerça dans toutes les parties de l'Europe touchées par son influence, un effet centralisateur. Un des produits du centralisme de la Révolution fut par exemple la *République helvétique*<sup>56</sup> qui réunit soudain en 1798 les cantons suisses que ne reliait jusqu'alors qu'une confédération distendue. La première réaction spontanée des masses populaires lors de la Révolution de mars [1848] en Allemagne consista à détruire les *Mauthäuser* (postes de douane), symboles du particularisme médiéval.

Avec sa machine de production à grande échelle, le capitalisme dont le principe vital est la concentration a balayé et continue à balayer complètement toutes les survivances de la discrimination économique, politique et légale médiévale. La grande industrie a besoin de marchés et de la liberté d'un commerce sans entraves sur de vastes territoires. L'industrie et le commerce, adaptés à de vastes territoires, exigent une administration uniforme, un aménagement uniforme des routes et des voies de communication, une législation et une juridiction uniformes allant aussi loin que possible sur l'intégralité du marché international mais

surtout s'étendant à tout le territoire à l'intérieur de chaque État. L'abolition des douanes et de l'autonomie fiscale de chaque municipalité ou domaine nobiliaire ainsi que de leur autonomie dans l'administration des tribunaux et de la loi ont été les premières conquêtes de la bourgeoisie moderne. Tout ceci s'accompagna de la création d'une grande machinerie étatique unique qui combinait toutes les fonctions : l'administration aux mains d'un seul gouvernement central ; la législation aux mains d'un corps législatif – le parlement ; les forces armées sous la forme d'une seule armée centralisée soumise au gouvernement central ; des règlements douaniers sous la forme d'un seul tarif externe englobant l'État dans son ensemble ; une monnaie uniforme pour tout l'État, etc. Conformément à tout ceci, l'État moderne introduisit aussi dans la sphère de la vie spirituelle, dans la mesure du possible, l'uniformité dans l'éducation et les écoles, dans la vie ecclésiastique, etc., organisa l'État dans son intégralité selon les mêmes principes. Bref, une *centralisation* aussi complète que possible dans tous les domaines de la vie sociale est un trait caractéristique du capitalisme. Au fur et à mesure que le capitalisme se développe, la centralisation franchit de plus en plus d'obstacles et débouche sur une série d'institutions uniformes non seulement au sein de chaque État de quelque importance, mais dans tout le monde capitaliste au moyen de la législation internationale. Les services postaux et télégraphiques font l'objet depuis des décennies de conventions internationales.

Cette tendance centralisatrice du développement capitaliste est l'un des principaux fondements du système socialiste futur parce que la concentration extrême de la production et de l'échange prépare le terrain pour une économie socialisée organisée à l'échelle mondiale selon un plan uniforme. En outre, seules la consolidation et la centralisation à la fois du pouvoir d'État et de la classe ouvrière comme force militante permet au prolétariat de finir par s'emparer du pouvoir d'État pour faire advenir la dictature du prolétariat, une révolution socialiste.

Par conséquent, le cadre politique approprié à la lutte de classe du prolétariat et à sa conquête du pouvoir est le grand État capitaliste. D'ordinaire dans les

55-\*Stanislaw Staszic (1755-1826) : prêtre, écrivain, pédagogue et homme politique réformateur.

56-\*en français dans le texte.

rangs socialistes, en particulier dans la tendance utopique, l'attention se concentre uniquement sur l'aspect économique du développement capitaliste et ses catégories – l'industrie, l'exploitation, le prolétariat, les dépressions – sont considérées comme des préalables indispensables au socialisme. Dans la sphère politique, seules les institutions démocratiques de l'État, le parlementarisme et diverses « libertés » sont d'ordinaire considérés comme les conditions indispensables de ce mouvement. Cependant, on oublie souvent que le grand État moderne est aussi un préalable indispensable au développement de la lutte des classes moderne et une garantie de la victoire du socialisme. La mission historique du prolétariat, ce n'est pas le « socialisme » applicable séparément à chaque pouce de terrain, ce n'est pas la dictature à Trifouillis-les-Oies mais la révolution mondiale dont le point de départ est le grand État.

C'est pourquoi le mouvement socialiste moderne, enfant légitime du développement capitaliste, présente le même caractère éminemment centralisateur que la société et l'État bourgeois. Par conséquent, dans tous les pays, la social-démocratie est un adversaire déclaré du particularisme tout autant que du fédéralisme. En Allemagne, le particularisme bavarois ou prussien, c'est-à-dire la tendance à préserver la spécificité politique de la Bavière ou de la Prusse, leur indépendance par rapport au Reich dans tel ou tel domaine est toujours un paravent derrière lequel se cache la réaction nobiliaire ou petite-bourgeoise. La social-démocratie allemande combat donc avec toute son énergie les efforts des particularistes d'Allemagne du Sud pour préserver, par exemple, une politique ferroviaire distincte en Bavière, au Pays de Bade, au Wurtemberg ; elle combat avec la même énergie le particularisme des provinces conquises d'Alsace-Lorraine où la petite bourgeoisie tente de se séparer, par son nationalisme français, de la communauté politique et spirituelle que forme le Reich allemand dans son ensemble. La social-démocratie en Allemagne est aussi un adversaire déclaré de ces survivances de fédération entre les États allemands qui ont été maintenues au sein du Reich. Le courant général du développement capitaliste se dirige non seulement vers l'union politique des provinces séparées au sein de

chaque État mais aussi vers l'abolition de toutes les fédérations d'États et la fusion des unions informelles en États homogènes, uniformes, ou partout où c'est impossible, vers leur dissolution complète.

L'histoire moderne de la Confédération helvétique et de l'Union américaine, du Reich allemand et de l'Autriche-Hongrie en témoigne.

### 3

La première constitution centraliste de la République helvétique intégrée, créée par la Grande Révolution disparut sans laisser de trace à l'époque de la Restauration et la réaction qui triompha en Suisse sous la protection de la Sainte Alliance revint bien vite à l'indépendance des cantons, au particularisme et à une confédération distendue. À l'intérieur, cette réalisation de l'idéal d'« union volontaire de groupes et d'unités étatiques indépendantes » cher aux anarchistes et autres adorateurs de la « fédération » supposait que soit adoptée une constitution aristocratique excluant les larges masses laborieuses et que s'impose le cléricanisme catholique. Un nouveau courant d'opposition, favorable à la démocratisation et à la centralisation de la fédération suisse, émergea dans la période d'effervescence révolutionnaire, entre les Révolutions de juillet [1830] et mars [1848] et se manifesta en Suisse sous la forme d'une tendance à remplacer la fédération par une union étatique étroite et à abolir le règne des familles nobles et du clergé catholique. Le centralisme et la démocratie marchaient ici main dans la main et se heurtèrent à la réaction qui luttait sous le slogan de la fédération et du particularisme. La première constitution de 1848 de la Confédération helvétique actuelle naquit d'une lutte acharnée contre le soi-disant « *Sonderbund* », c'est-à-dire une fédération de sept cantons catholiques qui se révoltèrent en 1847 contre la confédération générale afin de sauver l'indépendance des cantons et leur ancien système aristocratique, ainsi que le cléricanisme. Quand bien même les rebelles agitèrent fièrement la bannière de « la liberté et l'indépendance » des cantons contre le « despotisme » de la Confédération, en particulier la « liberté de conscience » contre l'intolérance protestante (la cause manifeste du conflit était la fermeture des couvents par les partis démocratiques radicaux), l'Europe démocratique et révolutionnaire ne se laissa

pas berner et applaudit de tout son cœur lorsque la Confédération contraignit, par la force armée brutale, c'est-à-dire par la « violence », les thuriféraires du fédéralisme à plier et à se rendre à l'autorité confédérée. Et lorsque Freiligrath, le barde de la *Neue Rheinische Zeitung* (Nouvelle Gazette Rhénane), célébra triomphalement la victoire des baïonnettes du centralisme suisse comme coup d'envoi de la Révolution de mars : « Le premier coup partit dans le Haut pays, dans le Haut pays contre les curés » (*Im Hochland fiel der erste Schuss, im Hochland wider die Pfaffen*), ce fut le gouvernement absolutiste d'Allemagne, pilier de la réaction de Metternich, qui prit fait et cause pour les fédéralistes et les défenseurs de l'indépendance des cantons. Le développement suivi depuis lors par la Suisse a été marqué par une centralisation continue, progressive, légale et politique, sous l'impact de la croissance de la grande industrie et du commerce international, des chemins de fer et du militarisme européen. La seconde constitution de 1874 étendait déjà considérablement, par rapport à la constitution de 1848, les attributions de la législation centrale, de l'autorité gouvernementale centrale et surtout de la juridiction centralisée. Depuis que la constitution a été intégralement révisée en 1874, la centralisation n'a cessé de progresser par l'ajout constant de nouveaux articles élargissant les compétences des institutions centrales de la Confédération. Tandis que la véritable vie politique de la Suisse qui devient un État capitaliste moderne se concentre sans cesse davantage dans les institutions fédérales, la vie autonome des cantons décline et s'étiolle. Les choses sont même allées plus loin. Tandis que les organes fédéraux de législation et de gouvernement uniforme, issus d'élections directes par le peuple (le « *Nationalrat* » et le « *Bundesrat* ») acquièrent sans cesse davantage de pouvoir et de prestige, l'organe de la représentation fédérale, c'est-à-dire des cantons (le « *Ständerat* ») devient de plus en plus une survivance, une forme sans contenu, condamnée par le développement à une mort lente<sup>57</sup>. En même temps, ce processus de centralisation s'accompagne d'un autre processus parallèle qui uniformise les constitutions cantonales par

57-Ce qui est caractéristique, c'est l'antipathie générale de la population suisse contre le « *Ständerat* », institution qui, à ses yeux, « ne fait rien ». C'est uniquement l'expression subjective du fait que cet organe du fédéralisme a été privé de ses fonctions par le cours objectif du développement historique.

des révisions constantes apportées à la législation de chacun des cantons, des imitations et des emprunts mutuels qui font disparaître l'ancienne variété des particularismes cantonaux. Jusqu'à présent, la principale sauvegarde du séparatisme et de l'indépendance politiques des cantons était leur loi civile et pénale locale qui préservait tout le mélange hétérocyte issu de l'histoire, de la tradition et du particularisme cantonal. À présent, même cette forteresse opiniâtement défendue de l'indépendance des cantons a dû céder sous la pression du développement capitaliste de la Suisse – l'industrie, le commerce, les chemins de fer et le télégraphe, les relations internationales – qui a nivelé les conditions légales des cantons. Il en résulte qu'un projet de code civil et pénal commun pour toute la confédération a déjà été élaboré alors que des articles du code civil sont déjà ratifiés et entrés en vigueur. Ces deux courants parallèles de centralisation et de standardisation, par en haut et par en bas, qui se complètent l'un l'autre se heurtent presque à chaque étape à l'opposition des cantons français et italiens économiquement et socialement les plus en retard, les plus petits-bourgeois. Dans une large mesure, l'opposition des décentralistes et des fédéralistes suisses revêt les formes et les couleurs d'une lutte des nationalités : pour les Suisses français, l'extinction du pouvoir de la Confédération au détriment du particularisme cantonal est synonyme d'un accroissement de la prépondérance des éléments allemands qu'ils combattent. Un autre fait n'est pas moins typique : ces mêmes cantons français qui, au nom de la fédération et de l'indépendance, combattent le centralisme de l'État ont en leur sein l'auto-administration la moins développée alors que les institutions d'auto-administration les plus démocratiques, véritable gouvernement du peuple, dominant dans les communes des cantons allemands favorables à la centralisation de la Confédération. Ainsi, aussi bien à la base qu'au sommet des institutions étatiques, aussi bien dans les derniers effets du développement de la Suisse actuelle qu'à son point de départ, le centralisme est indissociable de la démocratie et du progrès tandis que le fédéralisme et le particularisme sont liés à la réaction et au retard.

Sous une autre forme, ce même phénomène se

retrouve dans l'histoire des États-Unis d'Amérique.

Le premier noyau de l'union des colonies anglaises d'Amérique du Nord jusque là indépendantes, très différentes l'une de l'autre sur le plan social et politique, aux intérêts divergents sous bien des aspects fut également créé par une révolution. Ce fut le créateur et le moteur du processus de centralisation politique qui n'a plus cessé depuis lors. Ici aussi, comme en Suisse, la forme initiale, très immature de développement fut cette même « fédération volontaire » qui, selon les idées des anarchistes conscients ou inconscients, se situe au zenith du développement social moderne, sommet venant couronner la démocratie.

Dans la première constitution des États-Unis, élaborée dans la période 1777-1781, ce fut le triomphe complet de la « liberté et de l'indépendance » des différentes colonies, leur droit complet à « l'autodétermination ». Cette union volontaire était si distendue qu'elle ne disposait pratiquement pas d'un exécutif central, ce qui rendit possible, dès le lendemain de sa création, une guerre douanière fratricide entre ses membres « libres et égaux », entre l'État de New York et le New Jersey, la Virginie et le Maryland, tandis qu'éclatait au Massachusetts, avec la bénédiction de l'« indépendance » et de l'« autodétermination » complètes, une guerre civile, un soulèvement de fermiers lourdement endettés, ce qui fit naître dans la riche bourgeoisie des États un vif désir d'une autorité centrale forte. Cette bourgeoisie fut contrainte de se souvenir que, dans une société bourgeoise, la plus belle des « indépendances nationales » n'a de réelle substance et de « valeur » que lorsqu'elle sert à jouir en toute indépendance des fruits de l'« ordre interne », c'est-à-dire au règne sans entraves de la propriété privée et de l'exploitation.

La seconde constitution de 1787 créa déjà, à la place de la fédération, un État unifié disposant d'une autorité législative centrale et d'un exécutif central. Cependant, le centralisme dut lutter longtemps encore contre les tendances séparatistes des fédéralistes qui débouchèrent finalement sur une révolte ouverte des États du Sud, la fameuse guerre de sécession de 1861. Ce fut là une répétition frappante de la situation suisse de 1847. Partisans du centralisme, les États du

Nord représentaient le développement moderne du grand capital, l'industrie mécanisée, la liberté personnelle et l'égalité devant la loi, véritables corollaires du travail salarié, de la démocratie bourgeoise et du progrès bourgeois ; de l'autre côté, l'étendard du séparatisme, de la fédération et du particularisme, l'étendard de l'« indépendance » et du « droit à l'autodétermination » du moindre hameau fut levé par les planteurs sudistes qui représentaient l'exploitation primitive esclavagiste. En Suisse comme en Amérique, le centralisme lutta contre les tendances séparatistes du fédéralisme par la force armée et la violence physique, sous les acclamations unanimes de tous les éléments progressistes et démocrates d'Europe. Il est significatif que la dernière manifestation de l'esclavage dans la société moderne ait cherché à se maintenir, comme le fait toujours la réaction, sous la bannière du particularisme et que l'abolition de l'esclavage ait été le revers de la médaille représentant la victoire du capitalisme centraliste. Après la guerre victorieuse contre les sécessionnistes, la constitution de l'Union américaine subit une nouvelle révision en direction du centralisme ; et à partir de là, ce qui restait à faire fut exécuté par le grand capital, un pouvoir fort, le développement impérialiste : les chemins de fer, le commerce mondial, les trusts et, finalement, ces derniers temps, le protectionnisme douanier, les guerres impérialistes, le système colonial et la réorganisation subséquente de l'armée, de la fiscalité etc. Aujourd'hui, l'exécutif central dispose en la personne du président de l'Union d'un pouvoir plus vaste, l'administration et la justice sont plus centralisées que dans la majorité des monarchies d'Europe occidentale. Tandis qu'en Suisse, l'extension progressive des fonctions centrales au détriment du fédéralisme se produit par des amendements à la constitution, en Amérique du Nord, ce processus emprunte une voie qui lui est propre, sans changement constitutionnel, mais par une interprétation libérale de la constitution proposée par les autorités judiciaires.

L'histoire de l'Autriche moderne offre le tableau d'une lutte incessante entre les tendances centraliste et fédéraliste. Au point de départ de cette histoire, la Révolution de 1848, les rôles se partageaient ainsi :

les partisans du centralisme étaient les libéraux et démocrates allemands, les dirigeants d'alors de la révolution, alors que l'obstruction, sous la bannière du fédéralisme, était représentée par les partis slaves contre-révolutionnaires, la noblesse galicienne, les diètes tchèque, morave et de Kraïna, les panslavistes slaves, les admirateurs de Bakounine, ce prophète et ce phraseur de l'« autonomie des peuples libres ». Marx qualifia ainsi la politique et le rôle des fédéralistes tchèques dans la Révolution de 1848 : « Et c'est ainsi que les panslavistes de Bohême et de Croatie travaillaient, sciemment ou inconsciemment, dans l'intérêt direct de la Russie ; ils trahissaient la cause révolutionnaire pour l'ombre d'une nationalité qui, dans le meilleur des cas, aurait partagé le sort de la nation polonaise sous le sceptre russe... Les députés tchèques, moraves, dalmates et une partie des polonais (l'aristocratie) faisaient, à l'Assemblée constituante autrichienne, une guerre systématique à l'élément allemand. Les Allemands et une partie des Polonais (la noblesse ruinée) étaient, au sein de l'Assemblée, les principaux promoteurs du progrès révolutionnaire ; en opposition avec eux, la masse des députés slaves ne se bornait pas à manifester nettement les tendances réactionnaires de toute son agitation, mais était assez vile pour conspirer et s'accorder avec ce même gouvernement autrichien qui avait dispersé le congrès slave de Prague. Ils reçurent du reste la récompense de leur conduite honteuse ; après avoir soutenu le gouvernement durant l'insurrection d'octobre 1848, insurrection qui leur assura enfin la majorité dans la diète, cette diète, devenue presque entièrement slave, fut dispersée par les soldats autrichiens tout comme le congrès de Prague, et les panslavistes furent menacés d'emprisonnement s'ils bougeaient encore. Et tout ce qu'ils ont obtenu, c'est qu'en ce moment, la nationalité slave est partout minée par la centralisation autrichienne, (Marx écrit ceci en 1852, lors de la renaissance du régime absolutiste en Autriche, après l'effondrement final de la révolution et de la première époque de constitutionnalisme) et ce résultat, ils ne le doivent qu'à leur fanatisme et à leur aveuglement personnels »<sup>58</sup>.

58-K. Marx, *Revolution und Konterrevolution 1848-1850*. \*Révolution et contre-révolution en Allemagne, op. cit., p. 86-88.

Telle fut la première apparition du fédéralisme dans l'histoire moderne de l'Autriche.

Dans aucun État, le contenu socio-historique du programme fédéraliste et l'erreur des élucubrations anarchistes sur le caractère démocratique et même révolutionnaire de ce slogan n'est apparu ces derniers temps avec autant de netteté et autant de force symbolique qu'en Autriche. Les progrès de la centralisation peuvent être ici directement mesurés au vu du programme du droit électoral au Parlement de Vienne qui, passant successivement par quatre phases de démocratisation progressive, devint le principal ciment de l'édifice étatique de la monarchie des Habsbourg. La Patente de 1860 qui inaugura la deuxième ère constitutionnelle en Autriche avait créé, dans l'esprit du fédéralisme, un organe législatif central faible et accordé le droit d'élire des députés non pas au peuple mais aux diètes des Pays de la Couronne. Cependant, dès 1873, il s'avéra indispensable, afin de briser l'opposition des fédéralistes slaves, d'accorder le droit de vote au Parlement central (*Reichsrat*) non plus aux diètes mais aux peuples eux-mêmes – fût-ce un suffrage de classe, inégalitaire et indirect. Par la suite, la lutte des nationalités et l'opposition décentralisatrice des Tchèques menaçant l'existence et l'intégrité de la monarchie des Habsbourg, il devint nécessaire de remplacer le suffrage de classe par un suffrage universel en ajoutant une cinquième curie (la « curie du suffrage universel »). Récemment, nous avons assisté à la dernière réforme de la loi électorale en Autriche en direction du suffrage universel et égal comme seul moyen pour consolider l'État et briser les tendances centrifuges des fédéralistes slaves. À cet égard, le rôle de la Galicie fut tout à fait typique. Dès la première session du *Reichsrat* (Parlement central) de Vienne et de la Diète de Galicie en avril 1861, la noblesse galicienne s'opposa résolument au cabinet libéral de Schmerling<sup>59</sup> et repoussa énergiquement les réformes libérales au nom de l'« autonomie nationale » et du droit des nations à l'« autodétermination », c'est-à-dire au nom des droits autonomes de la Diète provinciale.

59-Anton chevalier von Schmerling (1805-1893) partisan de la Grande Allemagne, nommé chef du gouvernement d'Autriche en 1860, instigateur de la Patente de 1861.

Bientôt, la politique se cristallisa dans le programme à la Stanczyk du « parti de Cracovie », le parti des Tarnowski<sup>60</sup>, des Popiel, des Wodzicki et des Kozmian<sup>61</sup>, et trouva son expression dans la fameuse « résolution » de la Diète de Galicie du 28 septembre 1868, une sorte de Magna Charta de la « différenciation de la Galicie ». Cette résolution exigeait un tel élargissement des compétences de la Diète provinciale qu'il ne restait plus au Parlement central que les affaires les plus importantes concernant l'ensemble de l'État, l'administration centrale étant abolie et transmise exclusivement aux mains des autorités provinciales, une justice provinciale séparée étant elle aussi instaurée. Le lien étatique entre la Galicie et l'Autriche y était réduit à un fantôme évanescent, au point que des esprits sanguins, ignorant encore la flexibilité du nationalisme polonais, auraient pu voir dans ce programme idéal du fédéralisme une « quasi » indépendance nationale ou du moins une audacieuse avancée dans sa direction. Cependant, pour éviter de telles illusions, le parti de Cracovie proclama son credo politique et entama sa carrière publique en Autriche non pas avec le programme de fédération ci-dessus, mais avec la fameuse adresse à la Diète du 10 décembre 1866 où il énonça sa formule classique : « Sans crainte d'abandonner l'idée nationale et confiants dans la mission de l'Autriche, nous déclarons du fond du cœur que nous soutenons et voulons soutenir Votre Majesté ! » Ce n'était qu'un aphorisme concis pour décrire la croisade sanguinaire qu'avait lancée le parti de la noblesse, regroupé autour de *Przegląd Polski*, après le soulèvement de janvier [1863], contre l'insurrection et les insurgés, contre la « conspiration », les « illusions », les « tentatives criminelles », les « influences révolutionnaires étrangères », les « excès de l'anarchie sociale », liquidant ainsi à la hâte, cyniquement, la dernière période de nos mouvements nationaux derrière le slogan de « travail organique » et de renonciation publique à toute solidarité avec la Pologne russe. En fait, le fédéralisme et le séparatisme politique n'étaient pas une expression des aspirations nationales mais plutôt leur négation pure et simple et la renonciation

publique à ces aspirations. En complément harmonieux du programme stanczykiste de fédération (lire : « différenciation »), d'opposition et d'obstruction, se profila, en coalition avec les fédéralistes tchèques et moraves ainsi qu'avec le parti allemand clérico-réactionnaire, contre toute réforme libérale, la lutte contre la loi communale libérale, contre la loi électorale concernant les écoles élémentaires, contre la loi électorale du suffrage universel au Parlement central ; par ailleurs, ils soutinrent tous les projets réactionnaires du gouvernement, par exemple les lois militaires, à commencer par la loi Taaffe<sup>62</sup>. Ce développement s'est aussi doublé d'une réaction extrême dans la politique provinciale dont l'expression la plus manifeste fut l'opposition tenace à la réforme pour les élections à la Diète provinciale. Enfin, la troisième composante du fédéralisme galicien fut la politique de la noblesse polonaise envers les Ruthènes. Tout comme les fédéralistes français de Suisse, les partisans galiciens d'une décentralisation potentielle de l'État autrichien ont été des centralistes stricts à l'intérieur, dans leurs relations avec la population ruthène. Dès le début, la noblesse galicienne a combattu obstinément la revendication d'autonomie des Ruthènes, la division est-ouest de la Galicie et la concession d'un statut à la langue ruthène écrite et parlée égal à celui de la langue polonaise. Le programme de « différenciation » et de fédéralisme a subi une défaite cuisante en Autriche dès 1873, avec l'introduction d'élections directes au Parlement central et dès lors, le parti stanczykiste, fidèle à ses principes opportunistes, abandonna sa politique d'obstruction et se prononça pour le centralisme autrichien. Depuis lors, cependant, le fédéralisme galicien entre en scène sinon comme programme politique réaliste, du moins comme moyen de manœuvre politique chaque fois que des réformes démocratiques sérieuses sont examinées. La dernière apparition mémorable dans l'arène publique du programme de « différenciation de la Galicie » est liée à la lutte de la noblesse [szlachta] galicienne contre la dernière réforme électorale, contre l'instauration du suffrage universel et égal

60-\*Comte Tarnowski (1837-1917) : professeur de littérature et homme politique galicien conservateur.

61-\*Hommes politiques galiciens de tendance conservatrice.

62-\*Eduard comte von Taaffe (1833-1895) fut ministre-président d'Autriche en 1868-1870, puis en 1879-1893. Considéré comme particulièrement réactionnaire, il proposa néanmoins en 1893 une loi électorale allant dans le sens du suffrage universel, ce qui lui coûta son poste.

pour les élections au Parlement de Vienne. Et pour souligner le contenu réactionnaire du programme fédéraliste, les députés de la social-démocratie autrichienne ont voté en avril 1906 à l'unanimité contre la motion concernant la séparation de la Galicie. A leur tête, en tant que représentant du parti ouvrier autrichien, représentant de la politique prolétarienne de tout l'État, monsieur Ignacy Daszynski<sup>63</sup>, ce leader du patriotique PPS des trois parties de la Pologne dont le programme politique appelle à la sortie du Royaume de Pologne de l'Empire russe, se prononça et vota contre la séparation de la Galicie. La social-démocratie autrichienne est un partisan déclaré et résolu du centralisme, un soutien conscient de la consolidation étatique de l'Autriche et, par conséquent, un adversaire conscient de toute tendance séparatiste.

« L'avenir de l'Empire, dit Kautsky, dépend de la force et de l'influence de la social-démocratie. C'est précisément en tant que parti révolutionnaire qu'elle est un parti qui soutient l'État (*staatserschaltende Partei*)... En ce sens, pour étrange que cela paraisse, on peut appliquer à la social-démocratie révolutionnaire rouge ces paroles qu'il y a un demi-siècle, Grillparzer adressait au général Radetzky, héros de la réaction rouge et jaune : "In Deinem Lager ist Österreich" » (C'est dans ton camp qu'est l'Autriche)<sup>64</sup>.

C'est pourquoi, tout comme dans l'affaire de la « séparation » de la Galicie, la social-démocratie autrichienne rejette résolument le programme des fédéralistes tchèques, c'est-à-dire la séparation de la Bohême. Pour la Bohême, « la montée de l'idée du droit d'État [*Staatsrecht*], écrit Kautsky, n'est qu'une manifestation partielle de la montée générale de la réaction dans tous les grands États du continent... Le droit d'État ne suffirait pas à faire de la Bohême un État indépendant. Elle continuera à faire partie de l'Autriche. Le Parlement central n'en sera pas aboli pour autant. Les domaines les plus importants (affaires militaires, douanes, etc.) resteront de sa compétence. Cependant, la sépara-

tion de la Bohême brisera nécessairement le pouvoir du Parlement central, aujourd'hui déjà très faible. Elle le brisera non seulement par rapport aux diètes provinciales, mais aussi par rapport au gouvernement central. A l'instar des délégations [il s'agit ici des délégations d'Autriche et de Hongrie, élues respectivement par les Parlements de Vienne et de Budapest qui ont pour tâche d'aménager le "compromis austro-hongrois", c'est-à-dire les relations mutuelles et la proportion des contributions que chacun des deux pays apporte aux dépenses communes de l'État et au règlement de certaines affaires qui les concernent tous deux], le *Reichsrat* [le parlement central d'Autriche] sera réduit au rang de machine à dire oui ; la liberté de manœuvre du gouvernement central dans les affaires militaires et douanières ainsi qu'en politique étrangère... deviendra illimité. Le droit d'État de la Bohême renforcera la domination du cléricisme petit-bourgeois et paysan dans les Pays alpins, de la *szlachta* en Galicie, de la haute noblesse capitaliste en Bohême. Aussi longtemps que ces trois couches sociales doivent exercer conjointement leur autorité au Parlement central, elles ne peuvent déployer l'intégralité de leur force car leurs intérêts ne sont pas identiques ; les maintenir ensemble n'est pas aisé. Leur force s'accroîtra si chacune d'entre elles peut se concentrer sur un terrain défini. Les cléricaux à Innsbruck et Linz, la *szlachta* à Cracovie et Lemberg, les torys de Bohême à Prague sont plus puissants séparément que réunis à Vienne. Comme dans l'Empire allemand, la réaction en Autriche tire des forces nouvelles du particularisme et de l'affaiblissement du Parlement central ; là-bas comme ici, apporter un support moral au particularisme revient à œuvrer en faveur de la réaction. Là-bas comme ici, il nous faut résister de toutes nos forces au courant actuel tendant à affaiblir le Parlement central ». Kautsky termine en ces termes : « Nous devons combattre le "droit d'État" de Bohême [le programme de séparation de la Bohême] comme produit de la réaction et comme moyen de la soutenir ; nous devons le combattre comme facteur de division du prolétariat en Autriche. La voie du capitalisme au socialisme ne passe pas par le féodalisme. Le droit d'État de

63-\*Ignacy Daszynski (1866-1936). Dirigeant du PPS de Galicie, une des composantes du parti social-démocrate d'Autriche. Député au *Reichsrat* (1897-1918), puis à la Diète polonaise (1918-1930), farouche adversaire de Rosa Luxemburg dès 1896.

64-Karl Kautsky, « Der Kampf der Nationalitäten und das Staatsrecht in Österreich » *Neue Zeit*, 1897/98, t. I, p. 564.

Bohème est tout aussi peu un préliminaire à l'autonomie des peuples que l'antisémitisme en tant que lutte unilatérale contre le capital juif est un préliminaire pour la social-démocratie »<sup>65</sup>.

Là où des séquelles de féodalisme se sont maintenues jusqu'à présent en Europe, elles constituent partout une protection pour la monarchie. En Allemagne, cette situation est parfaitement illustrée par le fait que l'unité du Reich est fondée sur le suffrage universel et égal au Parlement alors que tous les *Länder* allemands pris isolément ont des constitutions beaucoup plus réactionnaires, à commencer par la Prusse et sa « monstrueuse » (selon les termes de Bismarck) loi électorale à trois classes et jusqu'au Mecklembourg qui reste un État médiéval doté d'une constitution purement de classe. La ville de Hambourg elle-même offre un exemple encore plus frappant si nous postulons que le progrès et la démocratie sont liés au centralisme et la réaction au particularisme et au fédéralisme. La ville de Hambourg, composée de trois circonscriptions électorales du Reich allemand, est représentée au Parlement, sur la base du suffrage universel, uniquement par des députés social-démocrates. Sur la base de la constitution du Reich dans son ensemble, le parti ouvrier est, par conséquent, l'unique parti dirigeant à Hambourg. Mais cette même ville de Hambourg comme petit État séparé a instauré, sur la base de son caractère distinctif, de sa séparation, une nouvelle loi électorale encore plus réactionnaire que celle qui était en vigueur jusqu'à présent, ce qui rend presque impossible à la classe ouvrière d'élire des social-démocrates à la Diète de Hambourg. On observe le même phénomène en Autriche-Hongrie. D'une part, le lien fédéral entre l'Autriche et la Hongrie est l'expression non pas de la liberté et du progrès mais de la réaction monarchique car on sait bien que le dualisme austro-hongrois n'est maintenu que dans l'intérêt dynastique des Habsbourg et la social-démocratie autrichienne s'est prononcée en faveur de la dissolution complète de cette fédération, de la séparation complète entre la Hongrie et l'Autriche.

Cependant, cette position ne résulte nullement d'un penchant de la social-démocratie autrichienne pour la décentralisation en général, mais du contraire : elle découle du fait que le lien fédéral entre la Hongrie et l'Autriche est un obstacle à une centralisation politique consolidée à l'intérieur de l'Autriche et, là dessus, ce même parti social-démocrate est partisan d'une union aussi étroite que possible entre les Pays de la Couronne et s'oppose à toute tendance séparatiste de la Galicie, du Pays tchèque, de Trieste, du Trentin, etc. En fait, le seul foyer du progrès politique et démocratique en Autriche est sa politique centrale, le Parlement central de Vienne qui, progressivement, a instauré le suffrage universel et égal alors que les diètes autonomes – de Galicie, de Basse Autriche, de Bohème – sont les bastions de la plus sauvage réaction, émanant de la noblesse et de la petite bourgeoisie.

Enfin, le dernier événement en date dans l'histoire des liens fédéraux, la séparation de la Norvège et de la Suède, accueillie avec satisfaction par les partis sociaux-patriotiques polonais (voir le *Naprzod* [En avant] de Cracovie) comme une superbe manifestation de la force et du caractère progressiste des tendances séparatistes s'est rapidement transformé en une nouvelle preuve flagrante de ce que le fédéralisme et les séparations étatiques qui en résultent ne sont nullement une expression du progrès et de la démocratie. Après les prétendues « révolutions » norvégiennes qui consistèrent à détrôner le roi de Suède et à l'expulser de Norvège, les Norvégiens se donnèrent tranquillement leur propre roi, rejetant même formellement, par un vote populaire, le projet d'instaurer une république. Ce que les admirateurs superficiels de tous les mouvements nationaux et de tout ce qui ressemble à l'indépendance ont acclamé comme étant une « révolution » n'était qu'une manifestation du particularisme paysan et petit-bourgeois, un désir d'avoir pour son propre argent un « roi à soi » plutôt que celui imposé par l'aristocratie suédoise et, par conséquent, un mouvement qui n'avait rien à voir avec l'esprit révolutionnaire. En même temps, l'histoire de la désintégration de l'union suédo-norvégienne a une

65-*Neue Zeit*, 1898/99, t. I, p. 293, 296, 297, 301.

nouvelle fois prouvé combien, ici aussi, la fédération avait été l'expression d'intérêts purement dynastiques, c'est-à-dire une forme de monarchisme et de réaction.

#### 4

L'idée du fédéralisme comme solution à la question des nationalités et, en général, le système politique « idéal » dans les relations internationales préconisé il y a soixante par Bakounine et autres anarchistes trouve à présent refuge chez un certain nombre de groupes socialistes en Russie. Illustration frappante de cette idée ainsi que de sa relation à la lutte de classe du prolétariat à l'époque actuelle, un congrès de ces groupes fédéralistes de toute la Russie s'est tenu pendant la récente révolution et ses délibérations ont été publiées sous forme de rapport détaillé<sup>66</sup>.

Tout d'abord, il importe de décrire le profil politique et le « socialisme » de ces groupes. Participèrent au congrès les fédéralistes géorgiens, arméniens, biélorusses, juifs, polonais et russes. Selon son propre rapport, le Parti socialiste-fédéraliste géorgien opère principalement non pas dans la population urbaine, mais à la campagne parce que c'est là que l'élément national géorgien est concentré en masse compacte ; les quelques 1,2 millions de Géorgiens sont concentrés dans les gouvernements de Tiflis, Kutais et, en partie, Batum. Ce parti recrute presque exclusivement parmi les paysans et la petite noblesse. « Dans son aspiration à diriger sa vie en toute indépendance – déclare le délégué du Parti socialiste-fédéraliste géorgien – sans compter sur les bontés de la bureaucratie centraliste, qu'elle soit absolutiste, constitutionnelle ou même social-démocrate (!), la paysannerie géorgienne rencontrera sans doute la sympathie et l'appui de la petite noblesse géorgienne qui vit à la campagne et qui, par la dimension de ses domaines et même par son mode de vie, se distingue peu de la paysannerie ». C'est pourquoi ce parti considère que « même indépendamment des considérations fondamentales (!), la situation purement pratique de l'agriculture géorgienne exige que la question agraire ne soit pas traitée comme une ques-

66-Cf. *Protokoly Konferencij Rossijskikh Nacional'no-socialističeskikh Partij, 16-20 aprelja 1907*, Saint Pétersbourg, Knigoizdatel'stvo "Sejm", 1908.

tion de classe, paysanne ou nobiliaire, mais *comme une question intéressant toute la nation*, comme problème social (!), comme problème de travail (!) ». À partir de ces considérations, les fédéralistes géorgiens, en accord avec les socialistes révolutionnaires russes, aspirent à la « socialisation de la terre qui doit déjà s'accomplir sous le règne du système capitaliste ou bourgeois ». Ce programme comporte un splendide ajout sous forme de réserve : la « socialisation » ne peut pas s'étendre aux vergers, aux vignes et autres « cultures spécialisées » ou aux fermes parce que ce sont des terres « qui exigent une certaine quantité de moyens en travail et en matériel qui ne sont pas rentables en un an ou en plusieurs années » et auxquelles « les paysans géorgiens auraient du mal à renoncer ». Par conséquent, la propriété privée subsiste pour l'« agri » culture et le « socialisme » est introduit pour planter des céréales, peu répandues au Caucase, de même que pour les dunes, les friches, les marécages et les forêts.

Ces messieurs socialistes fédéralistes mettent surtout l'accent sur une réserve selon laquelle la question agraire en Géorgie ne saurait être tranchée par une assemblée constituante ou par un parlement central, mais uniquement par des institutions nationales autonomes parce que « quelle que soit la façon dont la vie tranchera cette question, il est par principe (!) indiscutable que sur le territoire géorgien, la terre devrait appartenir avant tout au peuple géorgien ». À la question de savoir comment il se fait que ce parti « socialiste » est rejoint en masse par la petite noblesse et la petite bourgeoisie, les délégués des fédéralistes géorgiens répondirent en arguant que c'est le cas uniquement parce qu'il « n'y a pas d'autre parti susceptible de formuler les revendications de ces couches ».

La Fédération Révolutionnaire Arménienne, c'est-à-dire le Dachnaksoutioun, créée au début des années 1890 pour libérer les Arméniens de Turquie, s'est occupée exclusivement à « militariser le peuple », c'est-à-dire à préparer des détachements de combat et des expéditions armées en Turquie, à importer des armes et à diriger des attaques contre les troupes turques, etc. Ce n'est que récemment, au début de ce siècle, que la Fédération Révolutionnaire Arménienne a étendu son activité au Caucase et a entrepris

dès lors de se soucier de l'aspect social. Ce qui causa la flambée révolutionnaire du mouvement et l'action terroriste au Caucase, ce fut la confiscation des biens du clergé arménien par le Trésor en 1903. À côté de ses principales actions de « combat », le parti lança, sur le fonds de ces événements, la propagande dans la population rurale du Caucase ainsi que la lutte contre le tsarisme. Le programme agraire du Dachnaksoutioun exige l'expropriation des domaines nobiliaires sans indemnisation et leur remise aux communes afin qu'elles les redistribuent de manière égalitaire. Cette réforme doit se fonder sur la propriété communale encore assez largement répandue en Transcaucasie centrale. Récemment, une « jeune » tendance est apparue parmi les fédéralistes arméniens, affirmant que le Dachnaksoutioun est une organisation purement bourgeoise-nationaliste dont l'aspect socialiste est plutôt douteux, une organisation qui rassemble des éléments sociaux tout à fait hétérogènes et mène son activité et son action sur un territoire socio-politique lui aussi hétérogène, la Turquie d'une part et le Caucase de l'autre. Ce parti reconnaît le principe du fédéralisme, selon l'énoncé de son propre rapport, aussi bien comme fondement des relations à l'échelle de la nation et comme base sur laquelle le Caucase devrait être intégralement restructuré et enfin, comme principe d'organisation du parti.

Une organisation biélorusse fut créée en 1903 sous le nom de Hromada révolutionnaire biélorusse. Sa revendication programmatique cardinale était la séparation de la Russie et, dans le domaine économique, la nationalisation des terres. En 1906, le programme fut soumis à une révision et dès lors, le parti revendiqua une république fédérale de Russie avec autonomie territoriale pour la Lituanie et une diète à Wilno, aussi bien que l'autonomie nationale culturelle extra-territoriale pour les autres nationalités demeurant en Lituanie, alors que sur la question agraire, les revendications suivantes furent adoptées : les terres du Trésor, de l'Église et des grands monastères, de même que la grande propriété foncière de plus de quatre vingts à cent déciatines doivent être confisquées et versées à un fond qui servira avant tout à doter les paysans sans terre et les petits paysans

d'une propriété héréditaire afin d'éliminer le paupérisme et de développer les forces productives du pays. La socialisation de la terre ne peut pas encore être revendiquée à cause du bas niveau intellectuel des paysans biélorusses. Ainsi, la tâche du parti est de créer et de maintenir une ferme paysanne de huit déciatines en moyenne ainsi que de consolider les terres. En outre, les forêts, les eaux et les marécages devraient être nationalisés. La Hromada poursuit son activité parmi les paysans biélorusses qui résident, au nombre approximatif de 7 millions, dans les gouvernements de Wilno, Minsk, Grodno et une partie de celui de Vitebsk.

Le groupe fédéraliste juif Serp, organisé il y a quelques années seulement par des dissidents juifs du parti socialiste révolutionnaire russe, revendique l'autonomie extra-territoriale pour toutes les nationalités de l'État russe ; celles-ci pourraient créer des associations politico-étatiques volontaires qui s'allieraient en une fédération étatique afin d'aboutir ainsi à son but ultime, l'autonomie territoriale (!) pour les Juifs. Il consacre principalement son activité à organiser les ouvriers juifs de Vitebsk, Ekaterinoslav, Kiev, etc. et il espère que la réalisation de son programme résultera de la victoire des partis socialistes dans l'État russe.

Il est superflu de décrire les deux autres organisations, le PPS « fraction révolutionnaire » et le Parti socialiste révolutionnaire russe car on connaît bien leurs origines et leur caractère.

C'est ainsi que se présente ce congrès des fédéralistes qui cultivent aujourd'hui l'idée obsolète de fédération rejetée par le mouvement de classe du prolétariat. C'est une collection de partis uniquement petits-bourgeois dont le programme nationaliste est la principale préoccupation et pour lesquels le programme socialiste n'est qu'un appendice et qui représentent essentiellement – à l'exception du PPSFR et des fédéralistes juifs – les aspirations chaotiques d'une paysannerie qui s'oppose aussi bien aux partis bourgeois qu'à chacun des partis prolétariens de classe qui ont émergé dans la tempête révolutionnaire. Dans ce ramassis d'éléments petits-bourgeois, le parti des terroristes russes est non seulement le plus ancien mais aussi celui qui se situe le plus à gauche, les autres manifestant claire-

ment qu'ils n'ont rien à voir avec la lutte de classe du prolétariat puisqu'ils axent leur programme agraire sur la consolidation de la petite propriété privée sur les terres arables, ne préconisant la « socialisation » que des terres en friche, des marécages et des forêts.

Le seul point commun qui relie cette collection hétéroclyte de nationalistes est l'idée de la fédération qu'ils reconnaissent tous comme fondement de l'État et des relations politiques de même que des relations entre les partis. Cependant, au delà de cette étrange harmonie, les antagonismes surgissent de toutes parts dès qu'il s'agit de projets pratiques pour réaliser cet idéal commun. Les fédéralistes juifs se plaignent amèrement du dédain des « nations » que le sort a gratifiées d'un « territoire », en particulier de l'égoïsme des social-patriotes polonais qui se sont opposés le plus nettement à l'autonomie extra-territoriale ; au même moment, les nationalistes juifs demandent mélancoliquement aux fédéralistes géorgiens s'ils « admettront » d'autres nationalités sur le territoire qu'ils revendiquent comme possession exclusive de la nationalité géorgienne. Les fédéralistes russes, pour leur part, accusent les fédéralistes juifs de vouloir imposer à toutes les nationalités, à partir de leur situation exceptionnelle, l'autonomie extra-territoriale. Les fédéralistes du Caucase, arméniens et géorgiens, ne peuvent se mettre d'accord sur ce que seront les relations entre les nationalités dans le futur système fédéral, en particulier sur la question de savoir si d'autres nationalités pourront participer à l'autonomie territoriale géorgienne, « ou si des districts tels qu'Akhalkalaki, peuplés essentiellement d'Arméniens ou Bortchalou où la population est mélangée constitueront des territoires autonomes ou créeront une autonomie en fonction de la composition de la population ». Pour leur part, les fédéralistes arméniens revendiquent que la ville de Tiflis soit exclue du territoire autonome géorgien, dans la mesure où c'est un centre essentiellement peuplé d'Arméniens. D'autre part, tous les fédéralistes géorgiens et arméniens reconnaissant qu'aujourd'hui, après les massacres arméno-tatars, les

Tatars doivent être exclus de la fédération des peuples autonomes du Caucase en tant que « nationalité qui n'est pas mûre du point de vue culturel » !

Ainsi, ce conglomérat de nationalistes, unanimement d'accord sur l'idée de fédération, se transforme en autant d'intérêts et de tendances contradictoires et l'« idéal » du fédéralisme, qui constitue dans l'abstraction théorique et suprahistorique de l'anarchisme la solution la plus parfaite à toutes les difficultés nationales apparaît, dès qu'on tente de l'appliquer, comme source de nouvelles contradictions et de nouveaux antagonismes. C'est la preuve éloquente de ce que l'idée de fédéralisme, supposée réconcilier toutes les nationalités, n'est qu'une phraséologie creuse et que, parmi les divers groupes nationaux, faute d'une base historique, il n'y a pas d'idée réellement unificatrice qui pourrait créer un terrain commun pour concilier des intérêts antagonistes.

Séparé de l'arrière-plan historique, ce même fédéralisme révèle sa faiblesse et son impuissance absolues non seulement en ce qui concerne les antagonismes nationaux dans la pratique mais aussi la question nationale en général. Le congrès russe avait pour principal thème une évaluation et une élucidation de la question nationale qu'il entreprit d'examiner sans être bridé par aucun « dogme » ni aucune formule issue de la « doctrine étroite du marxisme ». Quel éclaircissement apporta-t-il à l'une des questions les plus brûlantes de la vie politique actuelle ? « Dans toute l'histoire de l'humanité avant l'apparition du socialisme – déclara le représentant du Parti socialiste révolutionnaire dans son discours inaugural – on peut prendre comme devise les mots suivants de l'Écriture sainte : “Et ils lui ordonnèrent de dire « chiboleth » et il dit « siboleth » et ils le massacrèrent au bord de la rivière”. En effet, la plus grande quantité de sang versé dans les luttes internationales l'a été parce qu'une nation prononçait “chiboleth” et l'autre “siboleth” ». Après cette profonde introduction à la philosophie de l'histoire, suivit une série de discours de même niveau et le débat sur la question des nationalités culmina dans le memorandum des fédéralistes géorgiens qui déclarait : « Dans les temps primitifs, lorsque la prin-

cipale occupation des hommes était de chasser des animaux sauvages et d'autres créatures à leur ressemblance, il n'y avait ni maître, ni esclave, l'égalité dans les relations sociales n'était pas violée ; mais plus tard, lorsque les hommes apprirent à cultiver le sol plutôt que de tuer et de manger leurs proies, ils commencèrent à les garder captives. Par conséquent, quelle fut la raison de l'apparition de l'esclavage ? Manifestement, ce ne furent pas seulement des intérêts matériels mais aussi le fait que l'homme est de par sa nature physique un chasseur et un guerrier (!). Et en dépit du fait que l'homme est devenu depuis longtemps un animal industriel, il est resté jusqu'à aujourd'hui un prédateur, capable de dépecer son voisin pour des considérations matérielles mineures. Telle est la source des guerres incessantes et de la domination de classe. Bien sûr, l'origine de la domination de classe fut influencée par d'autres causes, par exemple l'aptitude de l'homme à s'acclimater à la dépendance [...] Mais incontestablement, si l'homme n'était pas un guerrier, il n'y aurait pas d'esclavage ». Suit un tableau sanglant du destin des nationalités soumises au tsarisme, puis encore un éclaircissement théorique : « On peut nous dire que le régime bureaucratique fait des ravages non seulement aux marges mais au cœur même de la Russie. De notre point de vue, c'est totalement compréhensible. Une nation qui en opprime d'autres tombe elle-même en esclavage. Par exemple, plus Rome étendait sa domination, plus les plébéiens perdaient leur liberté... Autre exemple : pendant la Grande Révolution française, les victoires de l'armée républicaine annihilèrent le fruit de la révolution, la République (!). Les Russes eux-mêmes jouissaient de bien plus de liberté avant de s'unir en un seul État puissant, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient sous la domination de princes séparés... Ainsi – le memorandum termine ici sa leçon d'histoire philosophique – la liberté ne fait pas bon ménage avec le fracas des armes. La conquête fut la cause principale de l'apparition à la fois de l'esclavage et de la domination d'une classe sur les autres ».

C'est tout ce que les fédéralistes actuels sont capables de dire sur la question des nationalités. C'est littéralement la même phraséologie de « justice », de « fraternité », de « moralité » et autres belles choses

que celle dont usait Bakounine il y a soixante ans. Et tout comme le père de l'anarchisme était aveugle face à la Révolution de 1848, à ses ressorts internes, à ses tâches historiques, les derniers des Mohicans du fédéralisme en Russie sont aujourd'hui démunis et impuissants face à la révolution du système tsariste.

L'idée de fédération, réactionnaire de par sa nature même et dans sa substance historique, est aujourd'hui un signe pseudo-révolutionnaire du nationalisme petit-bourgeois qui est une réaction à la lutte de classe révolutionnaire unie du prolétariat de tout l'Empire.

#### IV CENTRALISATION ET AUTO-ADMINISTRATION

##### 1

La tendance générale à la centralisation dans les États bourgeois se double d'une autonomie locale simultanée résultant, elle aussi, du développement objectif et des besoins de la société bourgeoise.

La domination bourgeoise exige une homogénéité aussi vaste que possible de la législation, de la justice, de l'administration, du système scolaire, etc. sur tout le territoire de l'État et, autant que possible, dans les relations internationales. Mais cette même domination bourgeoise exige dans l'exercice de toutes ces fonctions autant de précision et d'efficacité que d'uniformité. Le centralisme des États modernes s'accompagne nécessairement de bureaucratisme. Dans l'État médiéval, dans le système du servage, les fonctions publiques découlaient de la propriété foncière, sous forme de « droits concrets », sorte d'impôt foncier. Le seigneur féodal était en même temps juge au civil et au pénal, chef de l'administration de la police, chef des forces armées sur un territoire donné et collecteur des impôts. Ces fonctions, liées à la propriété foncière, faisaient l'objet, tout comme la terre, de transactions : dons, vente, héritage, etc. L'absolutisme émergeant à la fin du Moyen-âge, pavant la voie du capitalisme par sa lutte contre la dispersion féodale de l'autorité étatique, sépara les fonctions publiques de la propriété du sol et créa une nouvelle catégorie sociale pour exercer ces fonctions, à savoir les fonctionnaires de la Couronne. Avec le développement des États capitalistes modernes, l'accomplissement des fonctions publiques passa intégralement aux mains d'exécutants stipendiés ; ce groupe social crut numériquement et créa la bureaucratie d'État moderne. D'une part, le transfert des fonctions publiques à du personnel salarié, se consacrant entièrement à son travail et dirigé par un seul centre politique puissant, correspond à l'esprit de la domination

bourgeoise, fondée sur la spécialisation, la division du travail et la totale subordination de la main d'œuvre à l'objectif qui consiste à consolider l'édifice social ; d'autre part, cependant, la bureaucratie centraliste comporte de sérieux inconvénients, susceptibles d'entraver l'économie. La production et l'échange capitalistes se caractérisent par une sensibilité et une élasticité extrêmes, par leur capacité et même leur prédilection pour des changements constants liés à des milliers d'influences sociales qui induisent des fluctuations et des oscillations continuelles de la situation des marchés et des conditions mêmes de la production. En raison de ces fluctuations, l'économie bourgeoise a besoin d'une administration subtile et attentive des services publics que la bureaucratie centralisée avec sa rigidité et sa routine n'est pas en mesure de lui fournir. Par conséquent se développe dans la société bourgeoise comme une sorte de correctif au centralisme de l'État moderne, parallèlement à la législation des assemblées représentatives, une tendance naturelle à l'auto-administration locale qui offre à l'appareil d'État la possibilité de mieux s'adapter aux besoins sociaux, de tenir compte de l'immense variété des conditions locales et offre à la société la possibilité d'influer directement sur ces fonctions publiques et d'y coopérer.

Cependant, il y a autre chose - et c'est plus important que les défauts inhérents au règne de la bureaucratie qui servent d'ordinaire, dans la théorie du libéralisme bourgeois, à justifier la nécessité de l'auto-administration. Dès qu'elle eut introduit la fabrication de masse, l'économie capitaliste a suscité toute une série de besoins sociaux tout à fait nouveaux qu'il était urgent de satisfaire. Et surtout, la pénétration du grand capital et le système du travail salarié qui minèrent et ruinèrent toute la structure sociale traditionnelle, créèrent un fléau inédit, le chômage de masse et la paupérisation du prolétariat. Comme le capital a besoin d'une force de travail de réserve et comme la sécurité publique doit être maintenue, la société se voit contrainte de se soucier des masses prolétaires privées de moyens de subsistance et d'emploi, afin d'en garder le contrôle. Ainsi naît la protection sociale moderne en tant que fonction sociale dans le cadre de la production capitaliste.

La concentration de grandes masses de prolétariat industriel dans les conditions matérielles désastreuses qui règnent dans les centres industriels modernes ont insufflé aux classes bourgeoises qui les côtoient la crainte des maladies contagieuses et suscité un nouveau besoin social urgent : celui de la santé publique et, en parallèle, la gestion de l'adduction d'eau et de l'élimination des eaux usées ainsi qu'une réglementation publique de la construction.

Les exigences de la production capitaliste et de la société bourgeoise ont fait émerger pour la première fois le problème de l'éducation populaire. Un système d'écoles accessibles aux larges masses non seulement dans les grandes villes mais aussi dans les provinces et parmi la population rurale naquit de l'idée que la création et la réglementation des écoles relevaient de la fonction publique.

La circulation des biens et des personnes sur tout le territoire de l'État comme phénomène normal et condition d'existence de la production capitaliste suscita le besoin public de veiller en permanence au bon état des routes et voies de communication, non seulement des grandes voies ferroviaires et de trafic maritime, importantes du point de vue de la stratégie militaire et du commerce mondial, mais aussi des voies de passage, routes, ponts, navigation fluviale et voies ferrées secondaires. La création et l'entretien de ces moyens indispensables à la communication interne devinrent l'un des impératifs économiques les plus urgents de la société bourgeoise.

Enfin, la sécurité des personnes et des biens comme préoccupation collective et besoin social est aussi un produit nettement moderne, lié aux exigences de l'économie capitaliste. Dans la société médiévale, la sécurité était garantie dans des zones spéciales de protection légale : pour la population rurale, le territoire du fief respectif, pour les bourgeois, par les remparts de la ville, les statuts et « libertés » de chacune des villes. Les chevaliers étaient supposés veiller à leur propre sécurité. La société moderne, fondée sur la production des marchandises, a besoin de la sécurité des biens et des personnes comme garantie sociale universelle pour tout un chacun sur tout le territoire de l'État sans discrimination.

Le gouvernement central ne peut répondre à tous ces besoins. Il en est dont il ne peut nullement se soucier, par exemple les affaires locales dans un coin reculé du pays ; on comprend donc que le gouvernement ait tendance à s'en remettre à la population locale pour régler ces affaires.

L'auto-administration locale apparaît donc très tôt dans tous les États modernes, surtout sous la forme d'un transfert de la charge matérielle découlant de toute une série des fonctions sociales sur la population elle-même.

Il est vrai que le capitalisme nivelle les espaces étatiques les plus vastes et, dans une certaine mesure, le monde entier et les relie en un seul organisme économique et social. En même temps, cependant, afin de promouvoir ses intérêts, de perfectionner et d'intégrer l'économie bourgeoise, le capitalisme scinde les États et crée de nouveaux centres, de nouveaux organismes tels que, par exemple, les grandes villes, les régions provinciales, etc. Une ville moderne contemporaine est unie par d'innombrables liens économiques et politiques non seulement à l'État, mais au monde entier. La concentration démographique, le développement de l'économie et des transports municipaux transforment la ville en un petit organisme séparé ; ses besoins et ses fonctions publiques sont plus nombreux et plus variés que ceux de la cité médiévale, presque indépendante sur les plans économique et politique grâce à sa production artisanale.

La multiplication des espaces étatiques et des agglomérations sociales fournirent le cadre de l'auto-administration locale moderne, produit de nouveaux besoins sociaux. L'auto-administration locale ou communale est nécessaire pour subvenir aux besoins de ces organismes sociaux spécifiques que le capitalisme, conformément au principe économique des intérêts contradictoires de la ville et de la campagne, a transformés en ville d'une part et en campagne de l'autre. Dans le cadre du lien capitaliste spécifique entre l'industrie et l'agriculture, c'est-à-dire entre la ville et la campagne, dans le cadre de la dépendance mutuelle étroite de leurs productions et de leurs échanges, des milliers de fils qui relient les intérêts quotidiens de la population de chaque grande ville à la vie de la population des campagnes voisines se pro-

file, tout naturellement, l'autoadministration provinciale, comme en France : départementale, cantonale, communale. Sous toutes ces formes, l'auto-administration moderne n'équivaut pas à l'abolition du centralisme étatique mais contribue au contraire à le compléter ; ils constituent ensemble la forme caractéristique de l'État bourgeois.

À côté de l'unification politique, de la souveraineté de l'État, de la législation uniforme et d'un gouvernement centralisé de l'État, l'auto-administration locale est devenue dans tous ces pays l'un des enjeux politiques majeurs aussi bien pour les libéraux que pour la démocratie bourgeoise.

L'auto-administration locale issue du système bourgeois moderne sur le mode indiqué ci-dessus n'a rien à voir avec le fédéralisme et le particularisme hérités du passé médiéval. C'est même tout le contraire. Tandis que le particularisme ou le fédéralisme médiéval consiste à séparer les fonctions politiques de l'État, l'auto-administration sociale n'est qu'une adaptation des fonctions concentrées dans l'État aux besoins locaux et induit la participation de la population. Par conséquent, tandis que le particularisme communal ou le fédéralisme dans l'esprit de l'idéal de Bakounine vise à scinder le territoire d'un grand État en petits espaces partiellement ou complètement indépendants l'un de l'autre, l'auto-administration moderne n'est qu'une des formes de démocratisation du grand État centralisé. L'histoire de l'auto-administration moderne, née dans les principaux États modernes sur le tombeau de l'ancien particularisme et en nette opposition par rapport à lui, illustre parfaitement ce point.

## 2

Le centralisme étatico-administratif et bureaucratique fut introduit en France par l'absolutisme sous l'*Ancien Régime*. La suppression de l'indépendance communale des villes, en particulier de Paris, la soumission des plus vastes domaines féodaux et leur incorporation dans les domaines de la Couronne, enfin la concentration de l'administration aux mains du conseil d'État et des intendants royaux créèrent dès le temps de Richelieu un puissant appareil de centralisme d'État. Les anciens fiefs féodaux indépen-

dants furent réduits au rang de provinces, certains d'entre eux étant gouvernés par des états généraux dont le pouvoir, toutefois, était de plus en plus illusoire.

La Grande Révolution entreprit d'agir dans deux directions. D'une part, poursuivant la tendance à la centralisation politico-étatique, elle abolit totalement les restes territoriaux du féodalisme ; d'autre part, à la place d'une administration provinciale de bureaux désignés par le gouvernement, elle créa une administration locale avec des représentants élus par la population. L'Assemblée Constituante effaça de la carte de France la division historique du pays en provinces ainsi que la division médiévale entre villes et campagnes administrativement diversifiées. Sur cette *tabula rasa*, l'Assemblée Constituante, en conformité avec l'idée de Siéyès, instaura une nouvelle division simple, géométrique en départements carrés. À leur tour, les départements furent subdivisés en arrondissements, cantons et communes, gouvernés chacun par une instance élue au suffrage populaire. La constitution du Directoire, de l'An III, modifia quelques détails mais maintint dans l'ensemble les fondements de la grande réforme effectuée par l'Assemblée Constituante ; c'est cette réforme qui a fourni à l'histoire moderne un modèle d'auto-administration moderne qui a fait date, qui a émergé sur le tombeau de la décentralisation féodale et qui était imprégné d'une idée toute neuve, celle de la représentation démocratique par les élections.

Puis vint un siècle de changements dans l'histoire de l'auto-administration en France. Cette histoire et toutes les destinées politiques de la démocratie oscillèrent, de manière caractéristique, entre deux pôles. Le slogan de la réaction aristocratique-monarchiste fut, durant toute cette période, la « décentralisation » dans le sens d'un retour à l'indépendance des anciennes provinces historiques, tandis que le slogan du libéralisme et de la démocratie est un attachement étroit au centralisme politique et, en même temps, aux droits de la population locale à être représentée, en particulier dans les communes. Le premier coup à l'œuvre de la révolution en ce domaine fut porté par Napoléon, par son coup d'État du 18 Brumaire, couronné par le « statut du 28 Pluviose, An VIII » (17 février 1800).

X

Profitant de la confusion générale et du chaos causés en particulier dans les provinces par la contre-révolution du Directoire, imputés à l'auto-administration démocratique, ce statut comprima à la hâte l'œuvre de la Révolution dans le carcan de la bureaucratie. Préservant la nouvelle division territoriale de la France dans l'esprit du centralisme politique, Napoléon abolit d'un trait de plume toute participation de la population à l'administration locale et transféra la totalité du pouvoir aux mains de fonctionnaires désignés par le gouvernement central : préfet, sous-préfet et maire. Dans son département, le préfet napoléonien était largement une résurrection de l'intendant des temps heureux de l'Ancien Régime. Napoléon expliqua ce retournement avec une franchise caractéristique lorsqu'il déclara : « *Avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je ferai tout ce que je voudrai* »<sup>67</sup>.

La Restauration conserva, dans ses grands traits, le système de son prédécesseur, selon l'expression courante : « Les Bourbons se sont couchés dans le lit fait par Napoléon ». Néanmoins, dès que l'émigration aristocratique fut rentrée, son cri de guerre fut la décentralisation, le retour au système des provinces. La célèbre *Chambre introuvable*<sup>68</sup> s'était à peine réunie que l'un des royalistes extrémistes, Barthe Lebastric proclama solennellement, à la session du 13 janvier 1816 que la décentralisation était indispensable. Plus tard, à de nombreuses occasions, les coryphées de la droite, Corbière, de Bonalde, La Bourdonnaye, de Villele, Duvergier de Hauranne soulignèrent « l'impossibilité de concilier la monarchie avec l'uniformité et l'égalité républicaines ». Sous ce slogan, l'aristocratie lutta pour un retour pur et simple à sa situation antérieure dans les provinces, du point de vue économique et politique. En même temps, elle dénonçait le centralisme politique comme « base de la révolution, foyer d'innovations et d'agitation ». Se font entendre ici littéralement les mêmes arguments derrière lesquels la droite s'est abritée un demi-siècle plus tard pour tenter de mobiliser la réaction provinciale contre la Commune de Paris révolutionnaire.

67-\*en français dans le texte.

68-C'est ainsi que Louis XVIII appela le premier parlement de la Restauration à cause de sa soumission à toutes les démarches réactionnaires du gouvernement.

C'est pourquoi la première et timide tentative de réforme de l'administration locale appliquant le principe électif, à savoir le projet de Martignac, souleva une tempête dans l'honorable Assemblée d'avant Juillet et fut nettement repoussée comme « un début de révolution » ; les représentants furieux de l'aristocratie foncière exigèrent seulement le renforcement des compétences du préfet et du sous-préfet et leur soumission à l'autorité centrale. Mais les jours de la Restauration étaient déjà comptés et l'échec du projet de Martignac devint le prologue de la révolution de Juillet. La Monarchie de Juillet qui n'était qu'une version améliorée de la Restauration dans l'esprit d'une domination de la bourgeoisie la plus riche introduisit des changements infimes dans l'administration locale, sous la forme d'un semblant de système d'élections. La loi sur les communes de 1831 et la loi sur les départements de 1833 accordèrent le droit de vote aux conseils municipaux et départementaux [généraux] à la petite minorité de ceux qui étaient fortement imposables de même qu'à la bureaucratie et aux intellectuels bourgeois, sans accroître toutefois les attributions de ces conseils.

La Révolution de 1848 rétablit l'œuvre de son grand prédécesseur, introduisit le suffrage universel aux conseils départementaux [généraux] et rendit publiques les sessions des conseils. Après les journées de Juin, la droite aristocratique-cléricale exigea avec virulence le retour à la décentralisation comme arme contre l'hydre du socialisme. En 1849-1851, les conseils départementaux [généraux] exigèrent à l'unanimité une extension de leurs compétences et des pouvoirs exceptionnels en cas de guerre civile, afin d'en faire usage contre Paris. Encore libéral à l'époque, Thiers insista au contraire sur l'utilité du centralisme comme moyen préventif le plus sûr contre le socialisme. Ce même Thiers, il est vrai, brandit lui-même en 1871 la bannière du fédéralisme et de la décentralisation pour mobiliser les provinces contre la Commune de Paris. Liquidant l'œuvre de la révolution de Février, la deuxième République prépara en 1851 un projet de réforme de l'administration locale qui restaurait intégralement le système de Napoléon Ier, avec un préfet tout puissant et édifia ici comme dans d'autres domaines, un pont sur

lequel s'engouffra Napoléon III. Celui-ci entreprit de réviser encore plus à fond les acquis de Février, fit reculer l'administration locale en deça des réformes de Napoléon 1er et abolit la publicité des sessions des conseils départementaux [généraux] ainsi que leur droit d'élire leur propre cabinet ; dès lors, le gouvernement désigna les maires de manière tout à fait arbitraire, c'est-à-dire en dehors du conseil municipal. Enfin, Napoléon III accrut le pouvoir des préfets (par les lois de 1852 et 1861) à tel point qu'il les rendit tout à fait indépendants du ministère. Ces satrapes départementaux omnipotents, dépendant directement de Louis Napoléon devinrent, en vertu de leurs fonctions de « directeurs » des élections au Parlement, les principaux piliers du Second Empire.

Marx a brossé à grands traits le cours de l'histoire ci-dessus, jusqu'au début du Second Empire, dans son *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte* en ces termes : « Ce pouvoir exécutif, avec son énorme organisation bureaucratique et militaire, avec sa vaste et ingénieuse machinerie d'État, comptant une armée d'un demi-million de fonctionnaires à côté d'une armée d'un autre demi million, cet effroyable corps de parasites qui enserme, tel un filet, le corps de la société française, en obstrue tous les pores, naquit au temps de la monarchie absolue, au déclin du système féodal dont il contribua à précipiter la chute. Les privilèges seigneuriaux des propriétaires fonciers et des villes se muèrent en autant d'attributs du pouvoir d'État, les dignitaires féodaux en fonctionnaires appointés, et la charte bigarrée des pouvoirs contradictoires du Moyen-âge fit place au plan bien réglé d'une autorité souveraine dont le travail est divisé et centralisé comme dans une fabrique. La première Révolution française en se donnant pour tâche de briser tous les pouvoirs particuliers locaux, territoriaux, municipaux et provinciaux afin de créer l'unité civile de la nation ne pouvait que développer ce que la monarchie absolue avait commencé : la centralisation mais en même temps l'étendue, les attributs et les supports du pouvoir gouvernemental. Napoléon perfectionna cette machinerie d'État. La monarchie légitimiste et la monarchie de Juillet n'y ajoutèrent rien, sauf une plus grande division du travail qui s'accrut dans la mesure même où la division du travail à l'in-

terieur de la société bourgeoise créait de nouveaux groupes d'intérêts, donc de la matière nouvelle pour l'administration de l'État. Chaque intérêt commun fut immédiatement distrait de la société, pour lui être opposé comme intérêt supérieur général, arraché à l'activité autonome des membres de la société pour être l'objet de l'activité gouvernementale, depuis le pont, la maison d'école, la propriété communale d'une commune rurale jusqu'aux chemins de fer, aux biens nationaux et à l'Université de France. La république parlementaire, enfin, se vit contrainte, dans sa lutte contre la révolution, de renforcer par des mesures de répression, les moyens d'action et la centralisation du pouvoir gouvernemental. Toutes les révolutions perfectionnèrent cette machine au lieu de la briser. Les partis qui se disputèrent à tour de rôle le pouvoir considéraient la mainmise sur cet énorme édifice d'État comme le butin principal du vainqueur.

Mais sous la monarchie absolue, pendant la première Révolution et sous Napoléon, la bureaucratie n'était que le moyen de préparer la domination de classe de la bourgeoisie. Sous la Restauration, sous Louis Philippe, sous la république parlementaire, elle était l'instrument de la classe au pouvoir, malgré tous ses efforts pour exercer sa propre autorité.

C'est seulement sous le second Bonaparte que l'État semble s'être rendu indépendant de la société, l'avoir subjuguée. La machine d'État s'est à tel point consolidée en face de la société civile qu'il lui suffit d'avoir à sa tête le chef de la Société du 10 décembre, ce chevalier de fortune accouru de l'étranger, élevé sur le pavois par une soldatesque ivre qu'il a achetée avec de l'eau de vie et du saucisson et à laquelle il lui faut sans cesse recommencer à servir du saucisson »<sup>69</sup>.

Le système bureaucratique de Napoléon III a déclenché, surtout vers la fin de son règne, une forte opposition qui se manifeste clairement dans certains propos des administrations locales. L'exemple le plus frappant fut le fameux « Manifeste de Nancy » qui exigeait une décentralisation extrême et qui rallia sous sa bannière en 1865 toute l'opposition légitimiste-cléricale de la dernière phase de l'Empire. Au nom de la « liberté et de l'ordre », le Manifeste exigeait que la

commune soit libérée de la tutelle du préfet, que le maire soit nommé parmi les conseillers municipaux et que les conseils d'arrondissement soient complètement supprimés. Par ailleurs, le Manifeste exigeait que soient établis des conseils cantonaux auxquels serait confiée la collecte des impôts et enfin que soient révisées les limites entre départements afin de revenir aux frontières historiques des provinces et de rendre les départements ainsi révisés indépendants sur le plan budgétaire et administratif. Ce programme dont le but était de « prendre des mesures préventives contre les révolutions », de sauvegarder « la liberté compromise par trois révolutions » fut accepté par tous les conservateurs libéraux du type d'Odilon Barrot et promu par tous les coryphées du légitimisme, c'est-à-dire les partisans des Bourbons : Béchard, Falloux, le duc de Montalembert, et enfin, le duc de Chambord lui-même, prétendant à la couronne, qui, dans son Manifeste de 1871, fit de la « décentralisation administrative » la revendication programmatique cardinale inscrite sur la bannière aux fleurs de lys.

Le programme de Nancy suscita une forte opposition de deux côtés : de la part de l'Empire et de la part de l'extrême gauche, républicains, démocrates et socialistes. Condamnant la tendance contre-révolutionnaire de la « décentralisation » légitimiste, ces derniers déclarèrent à l'instar de Victor Hugo : « Messieurs, vous forgez une chaîne et vous dites : "Voilà la liberté" ». « C'est pourquoi, proclamèrent-ils, nous ne voulons pas de vos conseils départementaux [généraux] comme autorité législative ni de vos commissions départementales permanentes comme autorité administrative où s'imposerait un triple féodalisme : foncier, ecclésiastique et industriel qui a intérêt à maintenir le peuple dans la misère et l'ignorance »<sup>70</sup>. Sous prétexte de liberté, la France devait être livrée en proie aux évêques, à l'aristocratie foncière et aux fabricants — telle est l'opinion de la démocratie et des socialistes de l'époque sur le programme de 1865. Louis Blanc était un adversaire particulièrement inflexible de la décentralisation, même au profit des départements qu'il considérait comme une création artificielle bien qu'il soutint avec

70-Cité d'après Avalov, *Decentralizacija i Samoupravljenje vo Francii. Departamentskie sobranija ot reformy Bonaparta do nasikh dnei*, p. 246.

ferveur l'auto-administration la plus vaste possible de la commune comme organisation historique naturelle et fondement de l'État.

Dans le camp révolutionnaire, les seuls partisans de la décentralisation qui allaient plus loin encore que les légitimistes étaient les adeptes de Proudhon tels que Desmaret qui proclama ouvertement le slogan du fédéralisme appliqué à la fois aux « États Unis d'Europe » et aux communes et districts au sein de l'État comme solution idéale à la question sociale parce que c'était un moyen d'« annihiler le pouvoir en le divisant ». Les adeptes de cet expédient anarchiste pour en découdre avec l'État bourgeois n'ont pas disparu en France comme le prouve un livre paru en 1899, *Le principe sauveur, par un girondin*<sup>71</sup> où l'auteur polémique âprement contre le centralisme et l'unité de l'État moderne, plaidant en échange pour l'auto-administration départementale, la dissolution complète de l'État dans l'esprit de la fédération. Des voix allant dans le même sens se sont fait entendre plus tard encore et les thuriféraires de la décentralisation « historique » continuent à foisonner dans le camp royaliste comme le montre le pamphlet légitimiste datant de l'époque de l'affaire Dreyfus, *La décentralisation et la monarchie nationale*.

L'opposition entre les vues des socialistes contemporains et l'anarchiste Proudhon a été formulée dès 1851 par Louis Blanc dans son pamphlet, *La République une et indivisible* où, d'une voix forte, il met en garde la République contre le danger du fédéralisme, opposant aux antagonismes de 37 000 petits parlements « la grande tradition montagnarde en fait de centralisation politique » et « une administration surveillée »<sup>72</sup>. En fait, la France de l'époque était moins menacée par le danger du fédéralisme que par son contraire : le coup d'État de Louis Bonaparte et le règne absolu de ses préfets.

Ce même regroupement des partis concernant l'administration locale s'est aussi reflété dans la célèbre Assemblée Nationale de Bordeaux après la chute de l'Empire. Après la destruction de la Commune de Paris, la principale question que posait la décentralisation était de savoir si elle pourrait servir de moyen préventif contre les mouvements révolutionnaires du pro-

71-Cité par Avalov, p. 248.

72-\*en français dans le texte.

létariat. Tout d'abord, la Troisième République se hâta d'étendre les compétences des départements, les dotant de pouvoirs spéciaux contre la révolution, en accord avec l'idée maîtresse de la réaction depuis l'époque de la Restauration. La « Loi Tréveunec » du 15 février 1872 porte le titre significatif de « *Loi relative au rôle éventuel des conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles* ». Par ailleurs, après une extension temporaire, les pouvoirs des communes furent à nouveau restreints : alors qu'en 1871, les conseils municipaux avaient été dotés du droit d'élire leur maire, ce droit leur fut à nouveau retiré au bout de trois ans et le gouvernement de la Troisième République fit nommer trente-sept mille maires par ses préfets, se révélant ainsi un digne successeur des traditions monarchiques.

Néanmoins, lors de la fondation de la Troisième République se sont produits certains changements sociaux qui, en dépit de tous les obstacles exogènes, ont conduit les affaires de l'auto-administration locale sur de toutes nouvelles voies. Quelque détestable qu'ait pu être l'autonomie des communes urbaines et rurales pour la réaction bourgeoise, intimidée par les grandes traditions de la Commune de Paris, de 1793 à 1871, cette autonomie finit par devenir un besoin urgent, en particulier avec le début de la grande industrie sous les ailes du Second Empire. Ce fut alors qu'on commença à contruire des chemins de fer sur une grande échelle. La grande industrie, favorisée et protégée artificiellement, ne prospéra pas uniquement à Paris, mais dans les années cinquante et soixante, elle s'étendit en province et dans les zones péri-urbaines où le capitalisme chercha des sites industriels et du travail à bon marché. Les entreprises, les centres industriels, les fortunes financières connurent un développement explosif dans le climat de serre de l'Empire, étouffant la petite industrie et suscitant le travail de masse en usine des femmes et des enfants. La bourse de Paris occupait la deuxième place en Europe. Accompagnant cette explosion d'« accumulation primitive » non encore bridée par des lois de protection – il n'y avait pas encore d'inspection des fabriques – ni par des organisations et des luttes ouvrières, une accumulation inédite de pauvreté, de maladies et de décès de masse se produisit en

France. Il suffit de mentionner les cas des femmes ouvrières de fabrique payées un sou, c'est-à-dire cinq centimes par jour dans une période où le prix des denrées de première nécessité était particulièrement élevé<sup>73</sup>. Cette brève période d'économie d'exploitation permit à la société bourgeoise de constater amèrement le manque d'action publique pour empêcher la pauvreté criante, les maladies infectieuses, les dangers que couraient la vie et la propriété sur les grands chemins, etc. Dès 1856 de nombreux écrits et discours étaient consacrés à la nécessité d'une enquête officielle sur le paupérisme en France. En 1858, une telle enquête commandée « à titre confidentiel » par le gouvernement, n'eut aucun résultat, comme il était à prévoir.

L'état de l'éducation publique correspondait plus ou moins à ces rapports économiques. Les cours pour adultes, subventionnés par le gouvernement sous Louis Philippe par la modique somme de 4780 francs par an en moyenne furent privés de subventions et négligés sous l'Empire. Un historien a décrit ainsi l'état des écoles populaires en 1863 : « Des milliers de communes sans école de filles ; tous les hameaux sans école d'aucune sorte ; un grand nombre d'enfants écartés de l'enseignement par l'établissement d'un chiffre maximum d'admissibilités gratuites, d'autres abrégant l'écolage au risque de ne rien apprendre d'utile ; point d'école d'adultes ; pas une bibliothèque de village ; au contingent annuel, plus de 27% de totalement illettrés ; misérable condition des maîtres et des maîtresses ; 5000 institutrices recevaient moins de 400 francs par an, il y en avait dont le traitement était de 75 francs ; pas une n'avait droit à la retraite, pas un instituteur n'était assuré d'une retraite qui lui donnât un franc par jour »<sup>74</sup>. Parmi les ouvriers de Paris, l'enquête commandée par la Chambre de Commerce en 1860 montra que 50 000, c'est-à-dire environ 13% de la population laborieuse, étaient complètement illettrés. La Troisième République dont la mission consistait à fonder un foyer durable pour la bourgeoisie et avant tout à liquider la faillite héritée de l'Empire se trouva confrontée à un certain nombre de tâches nouvelles :

73-Ce fait est cité par G. Weill, *Histoire du mouvement social en France*, 1904, p. 12. \*3e édition, 1853-1924, Paris, Felix Alcan, 1924, p. 11 sq.

74-*Ibid.*, p. 9. \*Georges Weill cite ici l'ouvrage de Lavissee sur Victor Duruy.

la réforme militaire, et, corrélativement, la réforme du système de santé ; également la réforme ou plutôt la création d'un système d'éducation ; la réforme des transports, complètement négligés par l'Empire uniquement soucieux de décorer et transformer Paris pour en faire une capitale-modèle de la monarchie. En outre, la Troisième République fut confrontée à l'obligation de trouver des fonds pour ces réformes, ce qui revenait à accroître les impôts. Cependant, ils furent utilisés prioritairement pour les dépenses militaires, pour la politique coloniale et, en particulier, pour maintenir l'appareil bureaucratique. Sans la participation de la population locale et surtout des communes, la Troisième République n'aurait jamais été en mesure de résoudre ces tâches.

En même temps, la révolution des conditions accomplie par la grande industrie sous l'Empire changea complètement le rôle du département. Lorsque Louis Blanc déclara à l'Assemblée Nationale en 1871 que le département était une création artificielle de la géométrie administrative, c'était incontestablement une opinion anachronique. Certes, au début, lorsqu'ils surgirent des mains de l'Assemblée Constituante, les départements étaient tout à fait une « libre improvisation » du génie de la Révolution, un simple réseau de figures symétriques sur la carte de France ; et cette abolition des frontières historiques des provinces fut justement la grande pensée innovante, la grande « tradition montagnarde » qui créa une France moderne politiquement unifiée sur les ruines du système médiéval. Pendant des décennies, sous la Restauration et plus tard, les départements n'eurent pas de vie propre ; ils ne furent utilisés par le gouvernement que comme filiales, comme sphère d'action du clerc-préfet dont la seule expression tangible étaient les inévitables « *hôtels de préfecture* ». Cependant, dans la France moderne, de nouveaux besoins locaux ont suscité, au cours du temps, de nouvelles institutions autour de ces forteresses de la bureaucratie centrale. De nouveaux « intérêts départementaux » de plus en plus reconnus ont pour objet les asiles, les hôpitaux, les écoles, les routes locales et les « centimes additionnels » nécessaires à leur entretien.

Le cadre initialement vide des départements, exhumé du tombeau du particularisme médiéval des

provinces, se remplit au cours du temps, par le développement de la France bourgeoise, d'un nouveau contenu social, celui des intérêts locaux du capitalisme. L'administration locale de la France par des préfets omnipotents ne pouvait suffire dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'à maintenir l'Empire artificiellement. La Troisième République fut finalement forcée, dans son propre intérêt, d'admettre que la population locale participe à cette administration et de transformer les communes et départements, d'instruments exclusifs du gouvernement central qu'ils étaient, en organes de l'auto-administration démocratique.

Néanmoins, ce glissement n'a pu s'opérer que sous la Troisième République. De même que la forme républicaine de gouvernement ne fut consolidée en France que grâce aux circonstances qui ont permis au noyau social de cette forme politique bourgeoise avérée d'être expulsé de son cocon idéologique, de l'illusion de « république sociale » alimentée par trois révolutions en près d'un demi-siècle, l'auto-administration locale dut d'abord se libérer de l'idéologie traditionnelle hostile. Jusque dans l'Assemblée Nationale de 1871, certains partisans du libéralisme détestaient l'idée « réactionnaire » d'auto-administration qu'ils continuaient à identifier avec la décentralisation féodale. Le monarchiste d'Haussonville mit son parti en garde, lui rappelant que déjà pendant la Grande Révolution, faire mine d'adhérer au fédéralisme suffisait à envoyer les gens à la guillotine, tandis que Duvergier de Hauranne affirmait que la France était confrontée à un dilemme : soit une administration homogène, représentée dans chaque département par un préfet, soit une fédération de départements autonomes. Telles furent les derniers reflets d'une opinion qui avait pesé sur l'esprit des gens pendant trois-quarts de siècle. Ce n'est qu'avec la chute du Second Empire et le triomphe de la Troisième République que les tentatives de la réaction aristocratique-cléricale échouèrent une fois pour toutes et que le spectre du fédéralisme des « provinces historiques » fut relégué au rang d'esprit désincarné ; l'idée d'une indépendance relative des départements cessa alors de convoquer cette impression de fédéralisme qui effrayait le libéralisme bourgeois et la démocratie. Et ce n'est

que lorsque la dernière braise de la tradition révolutionnaire de la Commune de Paris s'éteignit dans les cendres de la Commune de 1871 et sous l'herbe fanée au pied du Mur des fédérés au Père Lachaise, où furent enterrés les cadavres et les corps à demi-morts des héros de la Commune, que l'idée d'auto-administration communale cessa d'être synonyme de soulèvement social dans l'esprit de la bourgeoisie et que le bonnet phrygien cessa d'être le symbole de l'Hôtel de Ville. En un mot, ce n'est que lorsque l'auto-administration communale et départementale furent toutes deux en mesure de prouver leur propre valeur historico-sociale en tant qu'institutions véritablement modernes de l'État bourgeois, nées de ses propres besoins et servant ses intérêts que le développement progressif de l'auto-administration locale devint possible en France. Le statut organique de 1871, complété par la loi de 1899 autorisa enfin les représentants des départements issus d'élections générales à participer à l'administration avec voix délibérative et le statut de 1884 accorda un droit équivalent aux conseils municipaux, leur rendant le pouvoir de choisir leur propre maire. Lentement et en renâclant, ces tout derniers temps, l'auto-administration moderne de la France s'est libérée des liens d'airain de la bureaucratie.

L'histoire de l'auto-administration en Angleterre a suivi des voies toutes différentes. À la place d'un changement révolutionnaire faisant passer la société médiévale à la société moderne, on observe ici au contraire un compromis précoce qui a préservé jusqu'à nos jours de vieilles séquelles du féodalisme. Ce n'est pas tant en effaçant les anciennes formes qu'en les remplissant peu à peu d'un contenu nouveau que l'Angleterre bourgeoise s'est creusé un nid dans l'Angleterre médiévale. Et ce processus n'est peut-être nulle part aussi caractéristique et aussi intéressant que dans le domaine de l'autonomie locale. À première vue et conformément aux idées reçues, l'Angleterre apparaît comme le pays disposant de l'auto-administration locale la plus ancienne, voire comme le berceau, la patrie classique de l'auto-administration sur lequel le libéralisme du continent a cherché à se modeler. En fait, cette antique auto-administration de l'Angleterre fait partie des mythes et le célèbre *self-*

*government* de la vieille Angleterre n'a rien à voir avec l'auto-administration au sens moderne du terme. Le *selfgovernment*<sup>75</sup> n'était qu'un système spécial d'administration locale né à l'époque de l'épanouissement du féodalisme et il portait les traces de ses origines. Les centres de ce système sont le comté (*county*), produit des conditions féodales après la conquête normande, et la paroisse, produit des conditions ecclésiastiques médiévales ; alors que la personne principale, l'âme de toute l'administration du comté est le juge de paix, une charge créée au XIV<sup>e</sup> siècle en même temps que trois autres charges : le *sheriff*, dirigeant les élections au parlement, administrant les jugements dans les poursuites au civil, etc. ; le « *coroner* », menant les enquêtes en cas de mort violente ; et enfin le commandant de la milice du comté. Parmi ces officiers, seule la fonction secondaire du *coroner* était élective ; tous les autres officiers sont désignés par la Couronne au sein de l'aristocratie foncière locale. Seuls des propriétaires fonciers disposant d'un certain revenu pouvaient être nommés au poste de juge de paix. Tous ces officiers accomplissaient leurs charges sans honoraires et l'aspect purement médiéval est encore souligné par le fait que les pouvoirs exécutif et judiciaire ressortissaient conjointement de leurs compétences. Le juge de paix faisait tout dans le comté, aussi bien que dans la paroisse, comme nous allons le voir. Il dirigeait les tribunaux, fixait les impôts, publiait des ordonnances administratives, bref il réunissait en sa personne toutes les compétences de l'autorité publique, en accord complet avec les attributions féodales du propriétaire foncier ; la seule différence était qu'il était désigné par la Couronne. Une fois nommé, le juge de paix devenait le détenteur omnipotent du pouvoir public ; les juges de paix étaient entièrement indépendants du ministère et, en général, ils n'étaient pas responsables, parce que manifestement l'ancien système de *selfgovernment* anglais ignorait tout d'un autre élément fondamental de l'administration moderne, à savoir la responsabilité judiciaire des fonctionnaires et la surveillance des charges locales par l'autorité centrale. Toute participation de la population locale à cette administration était hors de question. Par conséquent, si l'ancien *selfgovernment* anglais peut être considéré comme une sorte d'« auto-

75-\*en anglais dans le texte.

administration », ce ne peut être que comme un système d'auto-administration illimitée de l'aristocratie foncière qui disposait de l'intégralité du pouvoir public dans le comté.

La première brèche dans ce système médiéval d'administration coïncide avec le règne d'Elizabeth, c'est-à-dire une période de formidable révolution dans les rapports de propriété rurale qui marque le début de l'ère capitaliste en Angleterre. L'expropriation violente de la paysannerie par l'aristocratie sur une vaste échelle, le remplacement de l'agriculture par l'élevage des moutons, la sécurisation des biens d'église dont s'est emparé l'aristocratie, tout ceci créa brutalement un énorme prolétariat rural et par conséquent, la pauvreté, la mendicité et le brigandage public. Les premiers pas triomphaux du capital ont ébranlé tous les fondements de la société et l'Angleterre fut confrontée à une nouvelle menace : le paupérisme. C'est alors que fut lancée une croisade contre le vagabondage, la mendicité, les pillages, un cortège sanglant qui dura jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, depuis que les prisons, le marquage au fer rouge et même l'échafaud se sont révélés être des remèdes tout à fait inefficaces contre le nouveau fléau, ont émergé en même temps les tribunaux d'exception et la « philanthropie publique » ; aux croisements des routes, des ateliers paroissiaux firent leur apparition à côté de l'échafaud. Le phénomène moderne du paupérisme de masse fut le premier problème qui dépassa les pouvoirs et les moyens du système médiéval d'administration tel que l'incarnait le *selfgovernment* de l'aristocratie. La solution adoptée consista à transférer les nouvelles charges sur de nouvelles épaules, celles des classes moyennes, de la bourgeoisie riche. Désormais, la paroisse vermoulue fut appelée à jouer un rôle nouveau : prendre soin des pauvres. Dans l'administration particulière de l'Angleterre, la paroisse n'est pas seulement une organisation rurale, mais aussi urbaine si bien que jusqu'à nos jours, le système des paroisses recoupe le réseau administratif moderne des grandes villes, créant un immense imbroglio de compétences.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un impôt des pauvres commença à être levé dans les paroisses et cet impôt

devint progressivement la pierre de touche du système fiscal de la commune. L'impôt des pauvres passa de 900 000 £ sterling à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 7 870 801 £ sterling en 1881. La collecte et l'administration de ces fonds, l'organisation de l'assistance et des ateliers suscitèrent une nouvelle organisation de l'institution communale à laquelle incomba dès lors une autre fonction publique importante découlant elle aussi des besoins de l'économie capitaliste naissante : à savoir la surveillance des routes. Dès lors, cette administration allait inclure à côté du recteur qui était à sa tête et de deux bedeaux élus par la commune, deux surveillants des pauvres (*overseers of the poor*) désignés par le juge de paix et un superviseur des routes (*surveyor of the highways*), également désigné par le juge de paix. On peut voir qu'il s'agit de l'utilisation de l'ancien appareil de *selfgovernment* pour des objectifs modernes. L'aristocratie foncière, en la personne des juges de paix, conservait le pouvoir en ses mains ; seule la charge matérielle incombait à la bourgeoisie. La commune devait supporter la charge de l'impôt des pauvres ; elle n'avait cependant pas voix au chapitre dans la distribution des recettes de l'impôt. Cette fonction était du ressort du juge de paix et des surveillants communaux qui dépendaient de lui.

L'administration locale survécut dans cet état jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Quelques tentatives pour faire participer la population à cette administration, lancées au début du siècle, échouèrent. Entretemps, le capitalisme s'engagea en Angleterre sur de nouvelles voies : la grande industrie mécanisée célébra son entrée triomphale et se lança à l'assaut de la vieille forteresse du *selfgovernment*, assaut auquel cette structure croulante ne put résister.

La croissance rapide de l'industrie manufacturière à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècles causa un bouleversement complet des conditions de la vie sociale en Angleterre. L'immense afflux de prolétariat rural dans les villes causa vite une telle concentration de personnes et une telle pénurie de logements dans les villes industrielles que les quartiers ouvriers devinrent d'horribles taudis, sombres, puants, sales, contagieux. La maladie prit des proportions inquiétantes dans la population. En Écosse et en Irlande, une épi-

démie de typhoïde se répandait régulièrement à chaque augmentation des prix et à chaque crise. À Edimbourg et à Glasgow, par exemple, comme l'a constaté Engels dans son ouvrage classique, *Die arbeitenden Klassen in England*<sup>6</sup>, 6 000 personnes sont tombées malades en 1817 ; 10 000 en 1826 et 1837, respectivement ; en 1842 dans la seule Glasgow 32 000 c'est-à-dire 12% de toute la population. En Irlande, en 1817, 39 000 personnes ont attrapé la typhoïde, en 1819 60 000 ; dans les principales villes de comtés de Cork et de Limerick, respectivement 1/7 et 1/4 de toute la population fut victime dans ces années-là de l'épidémie. À Londres et à Manchester, la malaria était endémique. À Manchester, on a constaté officiellement que 3/4 de la population avaient besoin d'aide médicale chaque année et la mortalité des enfants de moins de cinq ans atteignit dans la ville industrielle de Leeds en 1832 le chiffre effrayant de 5 286 pour 100 000. Le manque d'hôpitaux et d'aide médicale, la pénurie de logements, la malnutrition du prolétariat devinrent une menace publique.

Dans la même mesure, l'indigence intellectuelle de la masse du peuple devint un fléau public lorsque la grande industrie, après avoir concentré des foules immenses du prolétariat sous son commandement, les a laissées dans un état de sauvagerie spirituelle. L'industrie textile, en particulier, qui fut la première à faire appel au travail de masse des femmes et des enfants en bas âge, rendant impossible la moindre éducation à domicile, aussi rudimentaire fût-elle, obligea la puissance publique à combler ce fossé, c'est-à-dire à créer des écoles élémentaires. L'État, cependant, ne remplit cette obligation qu'à minima. Au début de la quatrième décennie, sur un budget s'élevant en Angleterre à 55 millions de £, l'éducation publique ne se vit accorder que la dotation ridicule de 40 000 £. L'éducation fut essentiellement laissée à l'initiative privée, en particulier celle de l'Église et devint la plupart du temps un instrument de bigoterie et une arme du combat sectaire. Dans les écoles du dimanche, les seules accessibles aux enfants de la classe ouvrière, on ne leur apprenait même pas à lire et à écrire, occupa-

tions indignes le dimanche, tandis que dans les écoles privées, comme l'a montré une enquête parlementaire, les enseignants eux-mêmes savaient à peine lire et écrire, la plupart du temps. En général, le tableau révélé par la célèbre *Children Employment Commission* (Commission d'emploi des enfants) montrait la nouvelle Angleterre capitaliste comme un champ de ruines et de destruction, un naufrage de la structure sociale traditionnelle, surannée, dans son ensemble. Une grande réforme sociale fut mise en œuvre afin d'offrir des conditions de vie tolérables pour les nouveaux hôtes, à savoir la bourgeoisie capitaliste. L'élimination des symptômes les plus menaçants du paupérisme, le souci de l'hygiène publique, de l'éducation élémentaire, etc. devinrent des tâches urgentes. Cette tâche ne pouvait cependant être accomplie que si dans la politique de l'État et dans toute l'administration était aboli en même temps le règne de l'aristocratie foncière au profit de la bourgeoisie industrielle. La réforme électorale de 1832 qui brisa le pouvoir politique des Tories marque aussi la date du début de l'auto-administration locale en Angleterre dans un sens moderne, c'est-à-dire un auto-gouvernement fondé sur la participation de la population à l'administration locale, et sur des fonctionnaires responsables et rétribués dans le rôle d'exécutants de sa volonté, placés sous la surveillance et le contrôle de l'autorité centrale. La division médiévale de l'État en comtés et paroisses correspondait aussi peu aux nouveaux regroupements de population, aux nouveaux besoins et intérêts que les instances médiévales du juge de paix et des conseils de paroisse. Mais tandis que le libéralisme révolutionnaire français balayait les provinces historiques et érigeait à leur place une France homogène dotée de nouvelles divisions administratives, le libéralisme anglais conservateur se contenta de créer un nouveau réseau administratif – à l'intérieur, à côté et à travers les anciennes divisions, sans les abolir formellement. La spécificité de l'auto-administration anglaise consiste dans le fait qu'incapable d'utiliser le cadre tout à fait inadéquat du *selfgovernment* traditionnel, il a créé des bases d'une nouvelle sorte : des associations communales spécifiques de la population pour chacune des fonctions de base de l'auto-administration.

Ainsi, la loi de 1844 crée des « unions de bien-

76.\* Paru en français sous le titre : *La situation de la classe laborieuse en Angleterre.*

faisance » (*poor law unions*) comprenant plusieurs paroisses dont la population élit ensemble, sur la base d'une loi électorale à six classes, en fonction des impôts acquittés, un conseil séparé de bienfaisance (*board of guardians*) pour chaque union. Cette représentation statue sur tout ce qui concerne l'aide sociale, construisant des ateliers, prodiguant des aides, etc. ; elle appointe également les fonctionnaires qui exécutent ces décisions. L'ancienne fonction de surveillant paroissial de l'aide sociale, d'honoraire qu'elle était, est devenue salariée et a été réduite à la tâche d'imposer et de collecter les taxes fixées par le conseil.

Selon ce même modèle mais indépendamment, la loi de 1847 créa une nouvelle et grande organisation chargée de la santé publique, de la surveillance de la construction, de la propreté des rues et des maisons, de l'adduction d'eau et du marché des denrées alimentaires. Dans le même dessein, de nouvelles associations de la population locale avec des représentants élus par elle ont été créées. Se fondant sur le *Public Health Act* de 1875, l'Angleterre — à l'exception de la capitale — fut divisée en districts sanitaires (*sanitary districts*) urbains et ruraux. L'organe représentatif est, dans les districts urbains, le conseil municipal ; dans les faubourgs, ce sont des conseils sanitaires spéciaux (*local board of health*) ; et dans les districts ruraux, la santé est surveillée par le conseil de bienfaisance. Toutes ces représentations tranchent les questions afférant à la santé et appointent des fonctionnaires salariés qui appliquent les résolutions des conseils.

L'administration des transports locaux a suivi les mêmes voies mais indépendamment des deux autres ressorts mentionnés ci-dessus. À cette fin, on a créé des districts routiers composés de plusieurs paroisses dont la population élit des conseils routiers (*highway-boards*) séparés. Dans de nombreux districts ruraux, les transports sont du ressort du conseil sanitaire local ou du conseil de bienfaisance qui gère à la fois les transports et l'aide aux pauvres. Les conseils routiers ou les conseils de bienfaisance statuent sur les entreprises de transport et engagent un surveillant de district (*district-surveyor*) rémunéré comme fonctionnai-

re chargé de faire exécuter leurs ordres. Et c'est ainsi qu'a disparu la charge de l'ancien surveillant routier honoraire.

Enfin, l'éducation a elle aussi été confiée à une organisation spéciale autonome. Les paroisses individuelles, les villes et la capitale constituent autant de districts scolaires. Cependant le département d'éducation au Conseil d'État a le droit de rassembler plusieurs paroisses urbaines en un district. Chaque district élit un conseil scolaire (*school-board*) chargé de surveiller l'éducation élémentaire ; il prend des décisions concernant la gratuité et le recrutement des fonctionnaires et des enseignants.

C'est ainsi que se sont développés, indépendamment de l'ancienne organisation de *selfgovernment*, de nouvelles et multiples organisations auto-administrées qui, précisément parce qu'elles ne sont pas issues d'une réforme révolutionnaire audacieuse mais d'un bricolage tâtonnant, ont formé un système extrêmement complexe et imbriqué de zones de compétences qui se chevauchent souvent. Il est toutefois typique du pays modèle de l'économie capitaliste que l'axe autour duquel s'est cristallisée cette auto-administration moderne — comme il apparaît nettement au niveau inférieur, celui de la commune rurale — ait été l'organisation de bienfaisance destinée à combattre le paupérisme : *the poor* — les « pauvres » — étaient en Angleterre jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le synonyme officiel des ouvriers, tout comme plus tard, dans des conditions plus ordonnées et modernisées, la sobre expression de *hands* (« bras ») remplit la même fonction.

À côté de cette nouvelle organisation de l'auto-administration, les vieux comtés et leur juge de paix devinrent une relique. Le juge de paix fut relégué au rôle subordonné de membre du conseil local et la seule fonction de surveillance administrative qu'il conserva jusqu'à un certain point se situa dans le domaine routier. Cependant, lorsque l'administration locale passa des mains du juge nommé par la Couronne dans celles des représentants élus de la population locale, la décentralisation administrative n'en fut pas accrue pour autant, au contraire, elle fut éliminée. Si autrefois le juge de paix était le maître tout puissant du comté, entièrement indépendant du

ministère, aujourd'hui, l'auto-administration locale est soumise d'une part à la législation parlementaire homogène et d'autre part au strict contrôle de l'administration centrale. Le Conseil du Gouvernement Local (*Local Government Board*) créé spécialement à cet effet contrôle l'activité des conseils locaux de bienfaisance et des conseils sanitaires par des tournées d'inspection alors que les conseils scolaires sont soumis au Département d'éducation du Conseil d'État.

L'auto-administration municipale en Angleterre est aussi une création toute récente. Seules de faibles traces de l'indépendance communale de la ville médiévale avaient subsisté dans les temps modernes. La ville moderne, sous-produit de l'économie capitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle, rendit indispensable une nouvelle organisation urbaine : entamée par la loi de 1835, elle ne prit sa forme définitive qu'en 1882.

L'histoire de l'auto-administration en *Allemagne* et en *Autriche* ne fut pas aussi importante qu'en France ou en Angleterre, néanmoins elle s'est déroulée dans la même ligne. Dans les deux pays, la division entre villes et communes rurales résultant de l'évolution médiévale a suscité une autonomie hautement développée des villes et leur indépendance politique et a créé une fracture politique, peut-être la plus grande en Europe, du territoire de l'État en zones féodales indépendantes. Après le XVI<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup>, à l'époque de l'absolutisme éclairé, les villes perdirent toute leur indépendance et tombèrent sous l'autorité de l'État. Au même moment, les communes rurales perdirent leurs institutions traditionnelles d'auto-administration, ayant été complètement soumises, par la croissance du servage, au pouvoir des propriétaires terriens. Bien plus tard qu'en France, certes, l'absolutisme comme créateur d'un pouvoir et d'un territoire étatiques unifiés triompha néanmoins en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le centralisme bureaucratique est partout vainqueur. Pourtant, peu de temps après, avec la croissance de la grande production industrielle et l'aspiration de la bourgeoisie à moderniser l'État, s'amorce le développement de l'auto-administration locale selon de nouveaux principes. La première loi générale en ce sens fut promulguée en Autriche pendant la révolution

de mars [1848]. En fait, cependant, les fondements de l'auto-administration actuelle furent posés en Autriche par le statut de 1862 ; dans chacun des pays de la Couronne, des lois communales spéciales appurent, promulguées par la Diète.

En Allemagne prévalut la loi française, issue en partie de l'époque napoléonienne, qui ne fait pas la distinction entre commune rurale et urbaine : par exemple, en Rhénanie, dans le Palatinat bavarois, en Hesse, en Thuringe, etc. Par ailleurs, le modèle prussien qui prévalut en Allemagne occidentale et orientale est un produit autochtone. Bien que la loi urbaine prussienne remonte à 1808, la période actuelle de développement de l'auto-administration telle qu'elle existe aujourd'hui en Prusse date des années soixante et des principales réformes des années soixante-dix et quatre-vingt. Parmi les principales zones d'administration locale – province, district (*Kreis*) et commune – seule la dernière dispose d'institutions auto-administrées bien développées, c'est-à-dire d'un pouvoir extensif des représentants élus par la population ; dans les autres, les corps représentatifs (*Kreistag*, *Provinziallandtag*) existent mais ce sont plutôt des diètes d'état médiévales modernisées et leurs compétences sont largement limitées par celles des fonctionnaires désignés par la Couronne tels que le *Regierungspräsident* dans la province et le *Landrat* dans le district.

L'auto-administration territoriale en *Russie* constitue l'une des tentatives les plus extrêmes de l'absolutisme pour adapter, par les fameuses « réformes libérales » après la catastrophe de Sébastopol, les institutions du despotisme oriental aux besoins sociaux de l'économie capitaliste moderne. Entre la réforme agraire et la réforme des tribunaux, la Russie « renouvelée » d'Alexandre II fut inaugurée par la loi sur les institutions rurales. Modelée sur les institutions d'auto-administration nouvellement créées en Prusse, le système du *zemstvo*<sup>77</sup> russe est en même temps une version originale du *selfgovernment* anglais ; dans la mesure où il confie l'intégralité de l'administration territoriale à la noblesse terrienne fortunée et soumet

77.\*Sur les zemstvos, cf. Robert Philippot, *Société civile et État bureaucratique dans la Russie tsariste : les zemstvos*, Paris, Institut d'études slaves, 1991, 200 p.

cette auto-administration de la noblesse à une surveillance policière stricte et à l'autorité décisionnelle de la bureaucratie tsariste.

La loi électorale pour les conseils territoriaux de district et de province [*gubernija*]<sup>78</sup> combine heureusement, dans un système à trois curies et dans des élections indirectes, le principe de classe et le principe censitaire. Elle fait du maréchal de la noblesse du district le président *ex officio* du conseil de district et, réservant en son sein la moitié des sièges à la curie de la noblesse, elle fait peser sur toutes les résolutions du conseil, comme une épée de Damoclès, la menace du véto du gouverneur.

Résultant de cette spécificité du développement social de la Russie qui, dans la période d'avant 1905, a fait non pas de la bourgeoisie urbaine mais de certaines couches de la noblesse les porte-parole des « rêves libéraux » aussi pâles fussent-ils, même cette parodie d'institutions autonomes que représentent les *zemstvos* russes est devenue, entre les mains de la noblesse, le cadre d'une activité sociale et culturelle sérieuse. Cependant le conflit aigu qui surgit immédiatement entre le libéralisme, lové au cœur de l'administration territoriale d'une part, et la bureaucratie et le gouvernement d'autre part, jeta une lumière crue sur la contradiction entre l'auto-administration moderne et l'appareil d'État moyen-âgeux de l'absolutisme. Apparue quelques années après la création des *zemstvos*, la collision avec le pouvoir des gouverneurs traversa comme un fil rouge l'histoire de l'auto-administration en Russie, oscillant entre la déportation des présidents de conseil récalcitrants dans des régions plus ou moins éloignées et les rêves fous des libéraux russes sous forme de congrès pan-russe des *zemstvos* qui aurait pu être transformé en Assemblée Constituante susceptible d'abolir pacifiquement l'absolutisme.

Quelques années d'action révolutionnaire ont résolu cette collision historique en repoussant violemment la noblesse terrienne russe du côté de la réaction et en dépouillant cette parodie d'auto-administration territoriale de toute apparence mystificatrice de libéralisme. Ainsi fut clairement démontrée l'impossibilité de

concilier l'auto-administration démocratique, indispensable dans une société bourgeoise, avec le règne de l'absolutisme, de même que l'impossibilité de greffer la démocratie bourgeoise moderne sur une action de classe de la noblesse terrienne et sur ses institutions. L'auto-administration locale dans un sens moderne n'est qu'un des détails du programme politique général que la révolution a pour tâche d'appliquer dans l'État tout entier.

Le Royaume de Pologne et de Lituanie, en particulier, qui doit participer à cette réforme politique, est un exemple unique de pays disposant d'une économie bourgeoise hautement développée et néanmoins privé de toute trace d'auto-administration locale.

Dans l'ancienne Pologne, pays d'économie naturelle et de règne de la noblesse, il n'y avait manifestement pas d'auto-administration locale. Les diètes polonaises de district et de province n'avaient que des fonctions liées aux élections au *sejm*. Même si les villes avaient leurs lois de Magdebourg, importées d'Allemagne et étrangères à la loi nationale, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, avec le déclin complet des villes, la majorité d'entre elles tombèrent sous la loi du servage ou régressèrent vers le statut de bourgs ou de communes rurales et, par conséquent, l'autonomie urbaine disparut.

Le Duché de Varsovie, expérience napoléonienne, fut doté d'un système d'auto-administration littéralement transféré de France, non pas celui qu'avait produit la révolution, mais une auto-administration coincée dans l'état du statut du 28 Pluviose. Le Duché fut divisé en départements, cantons et communes dotées d'une auto-administration « municipale » et de « préfets » qui nommaient des conseillers municipaux sur une liste de candidats élus aux diètes de district, copie servile des « listes de confiance » napoléoniennes dans les départements. Ces corps, destinés principalement à lever les impôts de l'État, n'avaient que des fonctions consultatives pour le reste et étaient dépourvus de tout organe exécutif.

Dans le Royaume du Congrès, l'appareil français fut complètement supprimé ; seuls restèrent les départements, rebaptisés « voïévodies ». Cependant, ils n'avaient toujours pas de fonctions d'auto-admi-

78.\* En dépit des confusions possibles en français, *gubernija* est communément traduit par "gouvernement", plus difficilement par "province". Il s'agit de l'une des entités administratives territoriales créées par Catherine II.

nistration et ne disposaient que d'une certaine influence dans l'élection des juges et des fonctionnaires administratifs. Après l'insurrection de novembre [1830], même cette forme résiduelle d'autonomie fut supprimée et excepté la brève période d'expérimentation de Wielopolski<sup>79</sup> en 1861, à savoir la création de conseils provinciaux, de district ainsi qu'urbains sur la base d'élections indirectes, à plusieurs niveaux et sans organes exécutifs, le pays est resté jusqu'à ce jour dépourvu de toute forme d'auto-administration. Une faible commune d'états, atrophie par le gouvernement est tout ce qui reste en ce domaine. Par conséquent, aujourd'hui, après une centaine d'années de règne de l'absolutisme russe, le Royaume de Pologne présente une certaine analogie avec la *tabula rasa* que la Grande Révolution a créée en France afin d'ériger sur cette base une réforme radicale et démocratique de l'auto-administration, libérée des entraves des survivances historiques.

### 3

*Karl Kautsky* caractérise ainsi la position fondamentale de la social-démocratie sur la question de l'autonomie :

« Si nous voulons répondre à la question de savoir si la social-démocratie est centraliste ou non, il nous faut avant tout opérer la distinction entre centralisme administratif et centralisme législatif.

Ce à quoi aspirait l'absolutisme des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, c'était surtout au centralisme de l'administration, à la soumission de l'ensemble de la population à l'administration d'une bureaucratie uniforme, complètement indépendante du gouvernement central. En revanche, il n'a nulle part promu l'unification totale de la législation. Au contraire, son mot d'ordre fut *divide et impera* ; les privilèges et les droits spéciaux non seulement des classes mais aussi des provinces constituaient son fondement et, loin d'y porter atteinte, il a souvent contribué à les renforcer. Mais ces droits spéciaux étaient incompatibles avec les intérêts des classes bourgeoises ascendantes. Si le mode de production capitaliste était appelé à se développer, les principes des classes favorisées de même que les droits spéciaux des

provinces devaient se fondre en un droit unique, valable également pour tous. La centralisation et l'unification de la législation devinrent indispensables. Ce fut l'œuvre de la Grande Révolution en France, l'incitation qu'elle a donnée à ses voisins orientaux. La centralisation de l'administration ne fut en revanche pas l'œuvre de la Révolution mais de l'absolutisme féodal, puis de la contre-révolution.

La centralisation de la législation n'implique nullement la centralisation complète de l'administration. Au contraire. Ces mêmes classes qui avaient besoin que les lois fussent unifiées durent par la suite exiger que le pouvoir d'État fût soumis à leur contrôle. Cependant, ce processus ne pouvait être qu'incomplet sous la forme parlementaire de gouvernement, sous la dépendance du gouvernement par rapport au Parlement. Le gouvernement qui disposait de tout l'appareil bureaucratique était, fût-ce formellement, subordonné à la législation centrale, mais dans la pratique, il s'avéra souvent plus fort que celle-ci. Le gouvernement influence les électeurs au Parlement par sa bureaucratie et par son pouvoir en matière locale ; il corrompt les parlementaires par les moyens dont il dispose pour récompenser les services rendus. Cependant, la bureaucratie fortement centralisée s'avère de moins en moins capable d'affronter les tâches croissantes de l'administration d'État, elles la débordent ; pédantisme, conformisme, report des affaires les plus importantes, incompréhension totale des besoins rapidement changeants de la vie pratique, gâchis massif de temps et d'énergie en travail d'écriture superfétatoire : tels sont les obstacles en croissance exponentielle auxquels se heurte le centralisme bureaucratique.

Ainsi surgit, parallèlement à l'aspiration à unifier la législation et au remplacement des assemblées provinciales particulières par le Parlement central, une aspiration à décentraliser l'administration, à l'auto-administration des provinces et des communes. L'une et l'autre sont caractéristiques de l'État moderne.

Cette auto-administration (ici Kautsky cite son étude, *Der Parlamentarismus, die Volksgesetzgebung und die Sozialdemokratie*, p. 48) n'est pas synonyme de restauration du particularisme médiéval. La com-

79.\*Alexandre comte Wielopolski (1803-1877) homme politique polonais qui chercha la conciliation avec les Russes.

mune [*Gemeinde*] (de même que la province) ne redevient pas l'entité indépendante qu'elle était autrefois. Elle reste un membre d'un grand tout, la nation<sup>80</sup>, doit œuvrer pour elle et dans son cadre. Les droits et devoirs de chacune des communes envers l'État ne sont pas consignés dans des traités spéciaux. Ils résultent d'une législation émanant du pouvoir central d'État et valable pour tous ; ils sont déterminés par les intérêts de l'État tout entier ou de la nation, non par ceux de chacune des communes.

Si [l'on] sépare le centralisme de l'administration et de la législation [il apparaît] que les voies empruntées par les social-démocraties allemande et autrichienne ne divergent nullement mais vont dans la même direction que l'ensemble de la démocratie moderne. S'opposer à tous les droits spéciaux dans l'Empire, renforcer le Parlement central aux dépens des parlements provinciaux ainsi que du gouvernement, affaiblir l'administration centrale à la fois en renforçant le parlement central et en élargissant l'auto-administration des communes et des provinces – ce dernier processus devant prendre en Autriche, conformément aux conditions spécifiques, la forme de l'auto-administration des provinces nationales – mais une auto-administration règlementée pour tout le pays par le Parlement central selon des directives communes [...] : telle est, en dépit de toutes les différences historiques et autres en Allemagne et en Autriche la position de la social-démocratie sur la question du centralisme et du particularisme<sup>81</sup>.

Nous avons cité *in extenso* l'argumentation de Kautsky sur la question que nous traitons ici non pas parce que nous partageons son opinion sans réserve. L'idée directrice de son argumentation : la division du centralisme d'État moderne en administratif et législatif, son rejet du premier et sa reconnaissance absolue du second nous semble un peu trop formaliste et pas assez précise. L'auto-administration locale – provinciale, municipale et communale – ne supprime pas toujours le centralisme administratif ; elle couvre uniquement des domaines strictement locaux tandis que l'administration de l'État dans son ensemble reste aux

mains du pouvoir central qui, même dans des États démocratiques comme la Suisse, affiche une tendance croissante à étendre ses compétences.

L'un des traits saillants de l'administration moderne qui la distinguent du particularisme médiéval est précisément la surveillance stricte qu'exercent les institutions centrales et la subordination de l'administration locale à la direction et au contrôle uniforme des autorités de l'État. Illustration typique de ces dispositions, les fonctionnaires de l'auto-administration moderne en Angleterre dépendent des instances centrales et on a même créé au dessus d'eux un Comité central de Gouvernement Local (*Local Government Board*) qui élimine la décentralisation administrative authentique représentée par l'ancien système dans lequel, rappelons-le, les juges de paix tout puissants étaient totalement indépendants du pouvoir central. De même, les derniers développements de l'auto-administration en France pavent à nouveau la voie de la démocratisation et éliminent en même temps peu à peu l'indépendance du préfet par rapport aux ministères centraux, système qui avait caractérisé le gouvernement du Second Empire.

Le phénomène décrit ci-dessus correspond aussi tout à fait à la direction générale du développement de l'État. Un gouvernement central fort est une institution spécifique non seulement de l'époque de l'absolutisme à l'aube du développement bourgeois mais aussi de la société bourgeoise elle-même à son stade suprême, son épanouissement et son déclin. Plus la politique extérieure – commerciale, agressive, coloniale – devient l'axe de la vie du capitalisme, plus nous pénétrons dans la période de la politique impérialiste « globale » qui est une phase normale du développement de l'économie bourgeoise et plus le capitalisme a besoin d'une autorité forte, d'un gouvernement central puissant qui concentre en ses mains toutes les ressources de l'État pour la protection de ses intérêts à l'extérieur. Ainsi, l'auto-administration moderne, même dans son application la plus extensive, se heurte aux barrières précises que constituent tous ces attributs de pouvoir liés à la politique étrangère d'un État.

80-Utilisé ici comme synonyme d'"État". (Kautsky).

81-Karl Kautsky, « Partikularismus und Sozialdemokratie », *Neue Zeit*, 1898/1899, vol. I, p. 505-506.

Par ailleurs, l'auto-administration elle-même dresse des barrières à la centralisation législative parce que sans quelques compétences législatives, même étroitement limitées et purement locales, aucune auto-administration n'est possible. Le pouvoir de promulguer, de sa propre initiative, dans une certaine sphère, des lois contraignantes pour la population et de ne pas se contenter de surveiller l'exécution des lois promulguées par un corps législatif central est ce qui fait précisément l'âme et la substance de l'auto-administration dans un sens démocratique moderne – c'est la fonction de base des conseils municipaux et communaux, de même que des diètes provinciales et des conseils départementaux [généraux]. Ce n'est que lorsque ces derniers obtinrent en France le droit de décider en dernière instance de leurs problèmes sans avoir à soumettre préalablement leurs opinions à titre consultatif et en particulier lorsqu'ils obtinrent le droit de proposer leur budget indépendant, c'est de cette époque que date le véritable début de l'auto-administration des départements. De même, l'instauration de l'auto-administration urbaine en Allemagne coïncide avec le droit d'établir le budget des villes et, corollairement, de fixer indépendamment des suppléments aux impôts de l'État et d'introduire de nouveaux impôts (fût-ce dans les limites imposées par la loi de l'État). Au delà, lorsque, par exemple, le conseil municipal de Berlin ou de Paris énonce une réglementation obligatoire du code de la construction, des obligations d'assurance pour l'industrie à domicile, l'emploi et l'aide au chômage, le système municipal d'évacuation des eaux usées, les communications, etc., ce sont là des actions législatives. L'axe de la lutte constante entre les représentants locaux et les organes de l'administration centrale est la tendance démocratique à étendre sans cesse les compétences législatives des organes élus et à réduire les compétences administratives des organes nommés. L'attitude envers l'auto-administration locale – envers ses fonctions législatives et administratives – est la base théorique de la lutte politique qui oppose depuis longtemps en Allemagne la social-démocratie d'une part aux partis bourgeois et au gouvernement d'autre part. Ces derniers conservaient une idée uniforme de la question, un petit groupe de progressistes d'extrême-gauche

mis à part. Tandis que la théorie de la réaction bourgeoise persiste à penser que l'auto-administration locale n'est, par nature, qu'une localisation des administrations centrales, que la commune, le district ou la province, unités financières, sont appelées à gérer la propriété de l'État, la social-démocratie défend le point de vue selon lequel une commune, un district ou une province sont des corps sociaux destinés à prendre en compte – dans la sphère locale – un certain nombre d'affaires sociales et pas seulement financières. La conclusion pratique de ces deux théories est que les partis bourgeois insistent pour que les droits électoraux aux instances auto-administrées soient limités par le cens tandis que la social-démocratie préconise le suffrage universel et égal pour toute la population. En général, les progrès de l'auto-administration vers la démocratie peuvent être mesurés à l'extension des groupes de population qui participent à l'auto-administration par la voie des élections de même qu'au degré atteint par les compétences de leurs corps représentatifs. Le transfert de certaines activités de l'administration vers les corps législatifs représentatifs est une mesure qui accroît les compétences de ces derniers.

Il semble donc que l'appareil d'État centralisé peut être distingué de l'auto-administration locale et l'auto-administration locale moderne du particularisme féodal et petit-bourgeois. À notre avis, on peut le faire non par une démarche formaliste où les pouvoirs législatif et administratif seraient séparés, mais en séparant certaines sphères de la vie sociale – à savoir celles qui font la substance de l'économie capitaliste et du grand État bourgeois – de la sphère des intérêts locaux.

En particulier, la formule de Kautsky incluant l'autonomie nationale sous la rubrique générale de l'auto-administration locale, compte tenu de sa position sur la centralisation législative, conduirait la social-démocratie à refuser de reconnaître les diètes régionales parce qu'elles seraient une manifestation de la décentralisation législative, c'est-à-dire du particularisme médiéval. Dans leur essence, les arguments de Kautsky sont très précieux comme indication de la tendance générale qui prévaut dans la politique de la social-démocratie, de son opinion fondamentale

concernant le centralisme et la politique du grand État d'une part, et les tendances particularistes d'autre part. Mais ce sont précisément les fondations sur lesquelles émergent les auto-administrations locales dans tous les États capitalistes, qu'émerge également, sous certaines conditions, l'autonomie nationale avec la législation locale comme manifestation indépendante du développement social moderne qui a aussi peu de points communs avec le particularisme médiéval que les conseils municipaux d'aujourd'hui avec le parlement de l'ancienne république de la Hanse.

## V LA NATION ET L'AUTONOMIE

### 1

Le capitalisme transforme la vie et les formes sociales des fondements matériels jusqu'au sommet, les formes culturelles. Il a produit toute une série de phénomènes économiques entièrement nouveaux : la grande industrie, la production mécanisée, la prolétarisation, la concentration de la propriété, les crises industrielles, les trusts capitalistes, l'industrie moderne à domicile, le travail des femmes et des enfants, etc. En même temps, le capitalisme a produit une nouvelle culture, un nouveau centre de la vie sociale a émergé : la grande ville, ainsi qu'une nouvelle classe sociale : l'intelligentsia professionnelle. Avec la division hautement développée du travail et les progrès constants de la technologie, l'économie capitaliste a besoin d'un encadrement doté d'expérience technique : ingénieurs, chimistes, architectes, électriciens, etc. L'industrie et le commerce capitalistes ont besoin de toute une armée de juristes : avocats, notaires, juges, etc. L'économie sociale bourgeoise, en particulier dans les grandes villes, a fait de la santé une préoccupation publique et a développé pour la servir un grand nombre de médecins, de pharmaciens, de sages femmes, de dentistes ainsi que d'hôpitaux publics avec le personnel approprié. La production capitaliste n'a pas seulement besoin de gestionnaires de la production spécialement formés, mais d'une éducation universelle, élémentaire, populaire, à la fois pour hausser le niveau culturel général, ce qui crée des besoins toujours croissants et par conséquent une demande d'articles de masse, et pour former des ouvriers convenablement éduqués et intelligents, capables d'être efficaces dans l'industrie à grande échelle. Par conséquent, pour la société bourgeoise, l'éducation populaire et la formation professionnelle sont partout nécessaires et donc, les écoles publiques et les enseignants d'écoles élémentaires, secondaires et universitaires, les bibliothèques, les salles de lecture, etc.

La production capitaliste et la participation au marché mondial sont impossibles sans une communication étendue, rapide et constante, tant matérielle que culturelle. La société bourgeoise a donc créé d'une part des chemins de fer et des services postaux et télégraphiques et de l'autre, sur ces bases matérielles, une presse périodique, phénomène social tout à fait inconnu jusqu'alors. Le travail dans la presse a suscité dans la société bourgeoise une catégorie nombreuse de journalistes et de publicistes professionnels. Le capitalisme a fait de toutes les manifestations de l'énergie humaine, y compris de la créativité artistique, un objet de commerce alors que par ailleurs, en rendant les objets d'art accessibles à de larges masses de la population par la production de masse, il a fait de l'art un besoin quotidien, au moins pour la société urbaine. Le théâtre, la musique, la peinture, la sculpture qui, en période d'économie naturelle, étaient le monopole et le luxe privé de mécènes individuels puissants sont dans la société bourgeoise une institution publique et font partie intégrante de la vie quotidienne normale de la population urbaine. Les ouvriers satisfont leurs besoins culturels dans les tavernes ou les brasseries en plein air, en feuilletant des illustrés à bon marché ; ils ornent leur personne et leur logement de pacotille artistique alors que la bourgeoisie dispose d'orchestres philharmoniques, d'excellents théâtres, d'œuvres de génie et d'objets de luxe. Cependant, l'une et l'autre formes de consommation suscitent une classe nombreuse d'artistes et de producteurs d'art.

Le capitalisme crée ainsi une culture spirituelle tout à fait nouvelle : éducation publique, développement de la science, épanouissement du savoir, journalisme, production artistique. Ce ne sont pourtant pas des appendices purement mécaniques du processus brut de la production ni des éléments inertes mécaniquement séparés. La culture spirituelle de la société bourgeoise constitue en elle-même une entité vivante et autonome jusqu'à un certain point. Pour exister ou se développer, cette société a besoin non seulement de certaines conditions de production, d'échange et de communication mais elle crée aussi une certaine gamme de relations spirituelles dans le cadre des intérêts de classes contradictoires. Si la lutte

des classes est un produit naturel de l'économie capitaliste, ses besoins naturels sont les conditions qui rendent cette lutte possible : non seulement les formes politiques modernes, la démocratie, le parlementarisme mais aussi une vie publique ouverte, un échange ouvert de vues et de conceptions contradictoires, une vie intellectuelle intense qui seule permet la lutte des classes et des partis. L'éducation populaire, le journalisme, la science, l'art — émergeant d'abord dans le cadre de la production capitaliste — deviennent en eux-mêmes un besoin indispensable et une condition d'existence de la société moderne. Les écoles, les bibliothèques, les journaux, le théâtre, les conférences publiques, les débats publics deviennent des conditions de vie normales, l'atmosphère spirituelle indispensable pour chaque membre de la société moderne, en particulier urbaine, même en dehors du lien que ces phénomènes entretiennent avec les conditions économiques. Bref, le processus matériel vulgaire du capitalisme crée une « superstructure » idéologique tout à fait nouvelle dont l'existence et le développement sont dans une certaine mesure autonomes.

Néanmoins, le capitalisme ne crée pas cette culture spirituelle dans l'éther ou dans le vide de l'abstraction, mais sur un territoire donné, dans un environnement social défini, dans une langue précise, dans le cadre de certaines traditions, bref, dans des conditions nationales précises. Par cette culture même, il distingue donc un certain territoire et une certaine population en tant qu'entité culturelle nationale où il crée une cohésion spéciale, plus étroite et opère la liaison des intérêts spirituels.

Toute idéologie n'est fondamentalement que la superstructure des conditions matérielles et de classes d'une époque donnée. En même temps, cependant, l'idéologie de chaque époque se rattache à l'héritage idéologique des époques précédentes alors que par ailleurs, elle a son propre développement logique dans un espace donné. C'est ce qu'illustre l'histoire des sciences ainsi que de la religion, de la philosophie et de l'art.

La culture spirituelle créée par le capitalisme dans un environnement donné revêt non seulement des traits nationaux par le principal organe de la produc-

tion spirituelle, à savoir la langue, mais elle fusionne aussi avec la culture traditionnelle de la société, avec son histoire, s'imbibe de ses caractéristiques spirituelles distinctes ; bref, cette culture se transforme en culture nationale dotée d'une existence et d'un développement qui lui sont propres. Les traits fondamentaux et les bases de la culture moderne sont communs à tous les pays bourgeois, internationaux, et la tendance du développement contemporain va indubitablement dans le sens d'une communauté sans cesse croissante de la culture internationale. Mais, sur le fond de cette culture bourgeoise hautement cosmopolite, la culture française se distingue nettement de la culture anglaise, la culture allemande de la culture néerlandaise, la culture polonaise de la culture russe, comme autant de types séparés.

Les frontières des stades historiques et les « bordures » historiques sont moins faciles à détecter dans le développement de l'idéologie<sup>82</sup>. Comme la culture capitaliste moderne est l'héritière et le continuateur de cultures antérieures, la nouveauté se situe dans la continuité et dans le monolithisme d'une culture nationale qui, superficiellement, ne semble pas reliée à la période de l'économie capitaliste et de la domination de la bourgeoisie. Pour les phraseurs de la « National-Démocratie » ou les « sociologues » écervelés du social-patriotisme, la culture de la Pologne d'aujourd'hui reste dans son essence la même culture intacte « de la nation polonaise » qu'à l'époque de Batory, de Stanislas-Auguste<sup>83</sup> tandis que Straszewicz, Swietochowski et Sienkewicz<sup>84</sup> sont les héritiers spirituels en ligne directe de Rej, du sieur Pasek et de Mickiewicz<sup>85</sup>. En fait, pourtant, la littérature et la presse de la Pologne bourgeoise moderne, la science polo-

naise et toute la culture polonaise sont désespérément indigentes ; elles font partie d'une nouvelle étape historique complètement étrangère dans son esprit et son contenu à la vieille culture de la Pologne de la szlachta telle qu'elle se reflète dans son dernier et mémorable ouvrage, *Pan Tadeusz*. La culture polonaise actuelle, dans toute sa décadence, est un produit moderne de ce même développement capitaliste qui a enchaîné la Pologne à la Russie et mis à la tête de la société, dans le rôle de classe dirigeante, une bande hétérogène d'affairistes sans passé, sans tradition révolutionnaire, historiquement destinés à être des traîtres à la cause nationale. Le savoir, l'art et le journalisme bourgeois d'aujourd'hui en Pologne sont tant dans l'esprit que du point de vue du contenu des hiéroglyphes idéologiques où un historien matérialiste peut déchiffrer l'histoire du déclin de la noblesse polonaise, l'histoire du « travail organique », de la conciliation, de la National-Démocratie, des députations, des mémorandums, pour aboutir aux élections « nationales » à la Douma tsariste sous l'état d'urgence et aux bandes « nationales » qui assassinent les ouvriers socialistes polonais. Le capitalisme a créé la culture nationale polonaise moderne, annihilant du même coup l'indépendance nationale polonaise.

Le capitalisme a annihilé l'indépendance nationale polonaise mais a créé en même temps la culture nationale polonaise moderne. Cette culture nationale est un produit indispensable dans le cadre de la Pologne bourgeoise ; son existence et son développement sont une nécessité historique, liée au développement capitaliste lui-même. Le développement du capitalisme qui a enchaîné la Pologne à la Russie par des liens socio-économiques a miné l'absolutisme russe, unifié et révolutionné les prolétariats russe et polonais en tant que classe destinée à renverser l'absolutisme et a ainsi créé, sous les tsars, les conditions préalables indispensables à la liberté politique. Mais dans ce cadre et sur la toile de fond de cette tendance générale à la démocratisation de l'État, le capitalisme a en même temps resserré plus étroitement les liens de la vie socio-économique et nationale-culturelle du Royaume de Pologne, préparant ainsi les conditions objectives qui permettront de réaliser l'au-

82-Soit dit en passant, c'est la seule raison qui rend possibles des histoires de la philosophie telles que celle de Zeller ou de Kuno Fischer où le développement des "idées" se situe dans le vide, sans relation avec l'histoire de la société.

83-\* Stefan Batory (1533-1586) : roi de Pologne d'origine hongroise. Stanislas-Auguste (1732-1798) : dernier roi de Pologne.

84-\* Ludwik Straszewicz (1857-1913) : journaliste et écrivain conservateur ; Aleksander Swietochowski (1849-1938) : philosophe, écrivain, idéologue du positivisme et du travail organique ; Henryk Sienkewicz (1846-1916) : romancier polonais.

85-\* Mikołaj Rej (1505-1569), Jan Chryzostom Pasek (1636-1701) : créateurs de la prose polonaise ; Adam Mickiewicz (1798-1855) : le plus célèbre des poètes polonais, nationaliste et révolutionnaire, auteur de *Pan Tadeusz*.

tonomie nationale polonaise.

Comme nous l'avons vu, les exigences du système capitaliste mènent dans tous les États modernes au développement historiquement nécessaire de l'auto-administration locale à laquelle participe la population pour accomplir des fonctions socio-politiques à tous les niveaux, de la commune au district et à la province. Cependant, là où, dans un État moderne, coexistent des districts nationaux distincts qui forment en même temps des territoires dotés de certaines spécificités économiques et sociales, les mêmes exigences de l'économie bourgeoise rendent l'auto-administration indispensable au niveau supérieur, à l'échelle du pays. À ce niveau, résultant d'un nouveau facteur, la spécificité nationale-culturelle, l'auto-administration locale est aussi transformée en un type spécial d'institution démocratique applicable uniquement dans des conditions définies.

Le district industriel de Moscou-Vladimir se distingue tout autant, par ses prestations économiques, ses intérêts locaux spécifiques, sa concentration de population, du vaste espace russe qui l'entoure que le Royaume de Pologne. Cependant, le facteur décisif qui distingue notre pays de ce district central de Russie est la spécificité de la vie nationale-culturelle qui crée toute une sphère d'intérêts communs spécifiques à côté des intérêts purement économiques et sociaux. Tout comme une commune urbaine ou villageoise, un district, un département ou un gouvernement [*gubernija*], une province ou une région doivent disposer, en conformité avec l'esprit de l'auto-administration moderne, d'une certaine gamme de législation locale insérée dans le cadre des lois de l'État, de même, l'auto-administration nationale, conformément à l'esprit de la démocratie, doit se fonder sur la représentation de la population et son pouvoir législatif local dans le cadre des lois de l'État, afin de satisfaire aux exigences socio-économiques nationales et nationales-culturelles.

Toute la culture moderne est, avant tout, une culture de classe, bourgeoise et petite bourgeoise. Le savoir et l'art, l'école et le théâtre, l'intelligentsia professionnelle, la presse sont avant tout au service de la société bourgeoise, sont irrigués par ses principes, son esprit, ses tendances. Mais les institutions du système

bourgeois, tout comme le développement capitaliste même, sont, dans l'esprit de la dialectique historique, un phénomène à deux faces, à double tranchant : les moyens du développement et de la domination de classe de la bourgeoisie sont en même temps autant de moyens pour renforcer le prolétariat en tant que classe dans sa lutte pour l'émancipation et pour l'abolition de la domination de la bourgeoisie. La liberté politique, le parlementarisme sont dans les États d'aujourd'hui des outils pour édifier le capitalisme et consolider les intérêts de la bourgeoisie comme classe dominante. Néanmoins, ces mêmes institutions démocratiques, ce même parlementarisme bourgeois sont, à un certain niveau, une école indispensable à la maturation politique et de classe du prolétariat, une condition pour l'organiser en un parti social-démocrate, pour l'aguerrir à la lutte de classe ouverte.

Il en est de même pour la culture spirituelle. L'école populaire, l'éducation élémentaire est nécessaire à la société bourgeoise pour créer la consommation de masse adéquate de même qu'un contingent adéquat de « bras susceptibles de travailler ». Mais cette même école et cette même éducation deviennent les instruments intellectuels de base du prolétariat en tant que classe révolutionnaire. Les sciences sociales, historiques, philosophiques et naturelles sont aujourd'hui les produits idéologiques de la bourgeoisie et l'expression de ses besoins et de ses tendances de classe. Mais à un certain niveau de développement, la classe ouvrière reconnaît que pour elle aussi « le savoir, c'est le pouvoir » – non pas dans le sens insipide que lui confèrent l'individualisme bourgeois et ses prêches sur « l'application et la diligence » comme moyens pour accéder au « bonheur », mais dans le sens du savoir comme levier de la lutte de classe, comme conscience révolutionnaire des masses laborieuses. La presse et le journalisme, ces produits bourgeois par excellence de la culture moderne, deviennent eux aussi l'outil le plus maniable et le plus indispensable dans la formation de la conscience et dans la lutte de classe du prolétariat. Enfin le socialisme qui relie les intérêts des ouvriers en tant que classe au développement et à l'avenir de l'humanité en tant que grande fraternité culturelle produit une affinité particulière entre la lutte prolétarienne et les

intérêts de la culture dans son ensemble et engendre le phénomène apparemment contradictoire et paradoxal qui fait du prolétariat conscient d'aujourd'hui dans tous les pays le porte-parole le plus ardent et le plus idéaliste du savoir et de l'art, de cette même culture bourgeoise dont il est aujourd'hui le bâtard déshérité.

L'autonomie territoriale du Royaume de Pologne est d'abord nécessaire à la bourgeoisie polonaise pour renforcer sa domination de classe et développer ses institutions afin d'exploiter et d'opprimer sans restrictions de quelque ordre qu'elles soient. De même que les institutions parlementaires étatico-politiques modernes et leur corollaire, les institutions d'auto-administration locale, sont, à un certain niveau, un outil indispensable à la domination bourgeoise et à l'harmonisation de toutes les fonctions étatiques et sociales avec les intérêts de la bourgeoisie, dans un sens plus étroit, l'autonomie territoriale est un outil indispensable pour mettre les fonctions sociales sur un territoire délimité strictement en adéquation avec les intérêts bourgeois spéciaux de ce territoire. L'absolutisme qui a sauvegardé les intérêts vitaux les plus brutaux, fussent-ils les plus importants, des classes dominantes, par exemple l'exploitation illimitée des couches laborieuses, a tout naturellement sacrifié dans le même temps à ses propres intérêts et à ses propres méthodes de travail tous les intérêts et les formes plus subtils de la domination bourgeoise, c'est-à-dire qu'il les a traités avec sa brutalité asiatique coutumière. La liberté politique et l'autonomie qui l'accompagne finiront peut-être par donner à la bourgeoisie polonaise la possibilité d'utiliser des fonctions sociales aujourd'hui négligées — les écoles, les pratiques religieuses et toute la vie culturelle-spirituelle du pays — pour ses propres intérêts de classe. En s'emparant de tous les postes de l'administration, de la justice et de la police, la bourgeoisie sera en mesure d'assimiler véritablement ces organes naturels de la domination de classe à l'esprit et aux besoins autochtones de la société bourgeoise et de les transformer ainsi en outils flexibles, fiables et subtils des classes dominantes polonaises. Bref, l'autonomie territoriale comme partie intégrante de la liberté politique à l'échelle de l'État tout entier est la forme politique la

plus mûre de la domination bourgeoise en Pologne. Pourtant et pour cette même raison, l'autonomie est un besoin de classe indispensable pour le prolétariat polonais. Plus les institutions bourgeoises mûrissent, plus elles pénètrent profondément dans le tissu des fonctions sociales, plus elles couvrent de terrain dans la sphère intellectuelle et plus le champ de bataille s'étend, plus les lignes de feu se multiplient à partir desquelles le prolétariat mène sa lutte de classe. Plus le développement de la société bourgeoise progresse sans entraves et efficacement, plus courageuse et sûre sera la progression de la conscience, de la maturité politique et de l'unification du prolétariat en tant que classe.

Pour sa lutte de classe, le prolétariat polonais a besoin de toutes les composantes d'une culture spirituelle ; tout d'abord, ses intérêts, fondés essentiellement sur la solidarité des nations et y aspirant, exigent l'élimination de l'oppression nationale et des garanties contre cette oppression, élaborées dans le cours du développement social. En outre, une vie culturelle normale, large, sans restrictions du pays est tout aussi indispensable au développement de la lutte de classe du prolétariat qu'à l'existence de la société bourgeoise elle-même.

L'autonomie territoriale a les mêmes objectifs que ceux qui sont inclus dans le programme politique du prolétariat polonais : le renversement de l'absolutisme et la conquête de la liberté politique dans l'État tout entier ; ce n'est qu'une partie du programme résultant à la fois des tendances progressistes du développement capitaliste et des intérêts de classe du prolétariat.

## 2

La séparation nationale d'un certain territoire dans un État moderne n'est pas en soi une base suffisante pour l'autonomie territoriale ; la relation entre nationalité et vie politique exige précisément un examen attentif. Les théoriciens du nationalisme considèrent d'ordinaire la nationalité comme un phénomène naturel, immuable, indépendant du développement social, comme un phénomène conservateur résistant à toutes les vicissitudes historiques. Conformément à cette opinion, le nationalisme

bourgeois trouve les principales sources de la vitalité et de la force nationales non pas dans la formation historique moderne, c'est-à-dire la culture bourgeoise urbaine, mais au contraire, dans les formes traditionnelles de vie de la population rurale. Les masses paysannes et leur conservatisme social apparaissent aux romantiques du nationalisme comme les seuls bastions authentiques de la culture nationale, comme une forteresse inexpugnable des spécificités nationales, comme le fortin de l'esprit et du génie national. Lorsqu'au milieu du siècle dernier commença à s'épanouir, en liaison avec le courant nationaliste dans la politique d'Europe centrale, ce qu'on a appelé le folklorisme, il s'est tourné avant tout vers les formes traditionnelles de la culture paysanne comme vers un coffre-fort où chaque nation déposerait « les fils de ses pensées et les fleurs de ses sentiments ». De même, à présent, le nationalisme lituanien, biélorusse et ukrainien à peine éveillé se fonde entièrement sur la population rurale et ses formes conservatrices d'existence, entreprenant de labourer, de façon tout à fait significative, ce champ national antique et vierge par la diffusion d'abécédaires et de l'Écriture sainte dans la langue nationale et avec l'orthographe nationale. Dès les années 1880 et la publication à Varsovie de la revue *Głos*, pseudosocialiste et pseudorévolutionnaire, la National-Démocratie polonaise suivant, elle aussi, son instinct réactionnaire infailible, a orienté ses sentiments nationaux vers la population rurale, en les mêlant harmonieusement avec son animosité antisémite à l'égard de la bourgeoisie urbaine. Enfin, de la même manière, le courant « nationaliste » polonais le plus récent de Prusse, le parti de M. Korfanty<sup>86</sup> et compagnie, se fonde principalement sur le conservatisme de la population rurale de Haute Silésie, exploitée comme base de réussite économique et politique par la petite bourgeoisie polonaise réactionnaire.

Par ailleurs, le problème de savoir quelle est la couche sociale qui serait la véritable gardienne de la culture nationale a suscité récemment un intéressant échange de vues dans le camp social-démocrate.

Dans son étude sur « la question nationale » que nous avons citée à plusieurs reprises, Karl Kautsky, critiquant l'œuvre d'Otto Bauer, publiciste du parti

86-\*Wojciech Korfanty (1873-1939) : militant patriotique polonais de Silésie de tendance chrétienne sociale.

autrichien, sur ce même sujet déclare : « L'existence des différences de classe amène donc aussi Bauer à affirmer de façon paradoxale que seuls constituent la nation les éléments de celle-ci qui sont en prise sur la culture, c'est-à-dire jusqu'à présent seules les classes dominantes et exploiteuses. "À l'époque des Hohenstaufen, écrit Bauer, la nation n'était rien d'autre que la communauté culturelle des chevaliers... le caractère national uniforme produit par la similitude de l'influence culturelle n'était que celui d'une classe nationale... À tout ce qui unissait la nation, le paysan n'avait aucune part... C'est ainsi qu'à cette époque les paysans allemands ne constituent nullement la nation ; ils n'en sont que les *Hintersassen* (tenanciers)... Dans la société fondée sur la propriété privée des moyens de production, les classes dominantes (autrefois les chevaliers, aujourd'hui les gens cultivés) constituent la nation en tant qu'ensemble de ceux qui, du fait de l'identité de leur culture forgée par l'histoire de la nation, transmise par une même langue et l'éducation nationale, ont une parenté de caractère. Mais les larges masses populaires ne constituent pas la nation" »<sup>87</sup>.

Selon Bauer, seul le système socialiste, en faisant participer les masses ouvrières à l'intégralité de la culture transformera ces masses en nation. Kautsky répond ainsi à ces arguments : « C'est là une idée ingénieuse et, au fond, très juste. Mais, pour ce qui est du problème national, elle nous entraîne sur une mauvaise piste car elle conçoit la nation en un sens qui nous met tout simplement dans l'impossibilité d'appréhender la force de l'idée nationale dans toutes les classes à l'époque présente, d'appréhender les fondements des conflits nationaux actuels qui secouent des peuples entiers. Sur ce point, Bauer entre en contradiction avec Renner<sup>88</sup> qui fait observer que c'est précisément le paysan qui est le dépositaire de la nationalité.

87-Otto Bauer, *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, Vienne, 1907, p. 49-50, 136,\* cité d'après G. Haupt, M. Löwy, C. Weill, *Les marxistes et la question nationale*, Paris, Maspéro, 1974, p. 131.

88-Un autre publiciste social-démocrate autrichien qui, sous le pseudonyme de Springer, a écrit un certain nombre d'ouvrages sur la question nationale en Autriche : *Der Kampf der österreichischen Nationen um den Staat* (1902) ; *Grundlagen und Entwicklungsziele der österreichisch-ungarischen Monarchie* (1906).

Renner nous montre qu'en Autriche (Hongrie comprise) nombre de villes ont changé de nationalité au cours du siècle dernier. Anciennement allemandes, elles sont devenues hongroises ou tchèques. D'autres villes allemandes et notamment Vienne ont absorbé un énorme afflux de nationalités étrangères et les ont assimilées à la nation allemande. À la campagne, en revanche, les barrières linguistiques sont demeurées presque totalement intactes. Dans les plus grandes villes d'Autriche, le processus de germanisation avait en fait abouti au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles étaient toutes allemandes à l'exception de celles de Galicie, de Croatie et des territoires italiens. Mais ce qui restait national, c'était la population paysanne. Ce fut elle qui fit échouer la transformation de l'Autriche en un État national. Comme à tout l'héritage du passé, le paysan tient très fortement à sa nationalité tandis que le citadin, notamment l'intellectuel, a des capacités d'adaptation beaucoup plus développées »<sup>89</sup>.

Dans le cours de son étude, Kautsky se voit contraint de nuancer considérablement son raisonnement. Examinant de plus près les fondements des mouvements nationaux modernes, il souligne que précisément, en suscitant l'apparition d'une nouvelle classe sociale, l'intelligentsia professionnelle, le développement bourgeois crée sous cette forme le principal facteur de l'idée nationale contemporaine et un pilier de la vie nationale. Il est vrai que le même développement dirige simultanément la vie sociale et culturelle des nationalités d'aujourd'hui, et en particulier de l'intelligentsia, sur des voies internationales et de ce point de vue, Kautsky a raison d'inverser la perspective dégagée par Bauer en expliquant que la tâche de la grande réforme socialiste de l'avenir ne sera pas de nationaliser, c'est-à-dire de séparer les masses laborieuses selon les nationalités mais au contraire d'ouvrir la voie à une culture universelle, internationale unique dans laquelle les nationalités distinctes disparaîtront. Cependant, dans les conditions actuelles, c'est le rôle de l'élément urbain ou plus précisément bourgeois qui décide du sort des nationalités. Si en accord avec Renner, Kautsky cite

toute une série de villes slaves de la monarchie des Habsbourg, germanisées au début du XIX<sup>e</sup> siècle comme exemple de la non-résistance nationale de l'élément urbain, ces faits peuvent tout au plus servir à illustrer les conditions petites-bourgeoises de l'ère pré-capitaliste qui, sans aucun doute, caractérisaient la vie urbaine des pays slaves d'Autriche au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cours des événements qui suivirent, le passage résolu de ces mêmes villes vers leur propre nationalité dans ces dernières décennies, confirmé par Kautsky et Renner, montre à l'évidence combien l'essor, dans un pays, d'un développement bourgeois propre, d'une industrie propre, d'une vie urbaine propre, d'une bourgeoisie et d'une intelligentsia « nationales » propres, à l'instar de ce qui s'est produit en Pays tchèque, peuvent constituer la base d'une politique nationale de résistance et d'une vie politique active liée à elle.

L'accent mis sur l'élément paysan en relation avec le sort de la nationalité est juste en ce qui concerne la préservation toute passive des particularités nationales dans un groupe ethnique : la langue, les mœurs, les costumes et aussi, en corrélation, une certaine religion. Le conservatisme de la vie paysanne rend possible la préservation de la nationalité dans ces limites étroites et explique la résistance séculaire à toute politique de dénationalisation, quelles que soient la brutalité des méthodes ou la supériorité culturelle de la nationalité étrangère conquérante. C'est ce que prouve la préservation de la langue et du type national parmi les tribus slaves du sud de Turquie et de Hongrie, la préservation des particularités des Biélorusses, des Ruthènes, des Lituanais dans l'Empire russe, des Mazures et des Lituanais en Prusse orientale ou des Polonais en Haute Silésie, etc.

Pourtant, une culture nationale préservée sur ce mode traditionnel-paysan est incapable de jouer le rôle d'un élément actif dans la vie politico-sociale contemporaine, précisément parce qu'elle est dans son intégralité un produit de la tradition, qu'elle est enracinée dans les conditions du passé, parce que – pour citer Marx – la classe paysanne dans la société bourgeoise d'aujourd'hui se situe en dehors de la culture, constitue plutôt une « parcelle de barbarie » incrustée dans cette culture. Arrière-garde nationale,

89-K. Kautsky, *Nationalität und Internationalität*, p. 3, 4, \*reproduit dans *Les marxistes et la question nationale*, op. cit., p. 131-132.

la culture paysanne est toujours et *a priori* une culture de la barbarie sociale, une base de la réaction politique, condamnée à disparaître par l'évolution historique. Aucun mouvement politico-national sérieux n'est possible dans les conditions actuelles sur une base nationale exclusivement paysanne. C'est seulement lorsque les classes urbaines actuelles – bourgeoisie, petite bourgeoisie et intelligentsia bourgeoise – se font les promoteurs du mouvement national qu'il est possible de développer, dans des conditions bien définies, ce semblant de phénomène de contradictions nationales et d'aspirations nationales de « nations entières » auquel Kautsky fait allusion.

En ce qui concerne en particulier la question de l'auto-administration des nationalités ou de l'autonomie, ce n'est que du point de vue du nationalisme bourgeois que chaque « nationalité » offre une matière et une base également adéquates pour des institutions autonomes. Cette optique ne distingue dans l'autonomie que certaines garanties nationales-culturelles, elle traite donc l'autonomie en termes purement négatifs et idéologiques, comme forme minimale de « liberté » nationale, ignorant délibérément la valeur sociale positive qu'elle comporte, la fonction historique spécifique qui est l'essence de l'autonomie moderne et qui la distingue du particularisme médiéval. Si cependant on transfère le concept d'autonomie de cette zone utopico-idéologique vers le terrain historique et si on l'examine comme résultat spécifique indispensable de l'économie capitaliste dans un certain environnement, comme forme destinée à remplir certaines fonctions sociales – matérielles et spirituelles – issues des besoins de la société bourgeoise et de son développement démocratique, on découvre que les fonctions de l'autonomie territoriale dans le cadre de l'État constitutionnel moderne sont indissolublement liées, comme l'ensemble du développement politique de cet État, aux formes de la vie bourgeoise moderne. Le foyer de l'autonomie et de l'État moderne en général est la grande ville ; son levier politique, la classe bourgeoise ; son accompagnement indissociable, l'intelligentsia bourgeoise moderne, la vie littéraire, le journalisme, la science et l'art.

L'autonomie territoriale au sens d'une auto-administration du territoire d'une nationalité donnée n'est

donc possible que si la nationalité en question dispose de son propre développement bourgeois, d'une vie urbaine, d'une intelligentsia, de sa propre vie littéraire et scientifique. Le Royaume de Pologne remplit toutes ces conditions. Sa population est nationalement homogène parce que l'élément polonais a une prépondérance décisive sur les autres nationalités sur tout le territoire du pays, à l'exception du gouvernement de Suwalki où dominent les Lituaniens. Sur une population globale de 9 402 253 personnes, les Polonais en comptent 6 755 503 alors que parmi les autres nationalités, les Juifs et les Allemands sont surtout concentrés dans les villes où, cependant, ils ne représentent pas une intelligentsia bourgeoise étrangère mais sont au contraire absorbés dans une très large mesure par la vie culturelle polonaise, alors que les Russes, à l'exception des régions de Lublin et de Siedlce, sont surtout un apport d'éléments bureaucratiques étrangers à la société polonaise. Selon les données du recensement de 1897<sup>90</sup>, le pourcentage total de ces nationalités dans chacune des provinces, à l'exception de Suwalki, se présente comme suit :

Gvment	Polonais	Juifs	Allemands	Russes
Kalisz	83,9%	7,6%	7,3%	1,1%
Kielce	87,6%	10,9%	-	1,2%
Lublin	61,3%	12,7%	0,2%	21%
Lomza	77,4%	15,8%	0,8%	5,5%
Piotrkow	71,9%	15,2%	10,6%	1,6%
Płock	80,4%	9,6%	6,7%	3,3%
Radom	83,8%	13,8%	1,1%	1,4%
Siedlce	66,1%	15,5%	1,4%	16,5%
Varsovie	73,6%	16,4%	4,0%	5,4%

Ainsi, dans tous les gouvernements sauf deux et dans le pays dans son ensemble, l'élément polonais constitue plus de 70% de la population ; c'est en outre l'élément décisif dans le développement socio-culturel du pays.

Cependant, la situation se présente autrement si

90-Il s'agit du seul recensement global effectué sur l'ensemble de l'empire russe et qui constitue donc une référence constante.

l'on se tourne vers la nationalité juive.

L'autonomie nationale juive, non pas dans le sens de liberté de l'école, de la religion, du lieu de résidence et de droits civiques égaux mais dans le sens d'une auto-administration de la population juive avec sa législation et son administration propres qui serait parallèle à l'auto-administration du Royaume de Pologne est une idée tout à fait utopique. Curieusement, cette conviction s'est aussi imposée dans le camp des nationalistes polonais extrémistes, c'est-à-dire dans la soi-disant « Fraction révolutionnaire » du PPS, où elle se fonde sur le simple fait que la nationalité juive ne dispose pas d'un « territoire qui lui appartienne en propre » dans l'Empire russe. Mais l'autonomie nationale conçue conformément au point de vue de cette fraction, c'est-à-dire comme une somme de libertés et de droits à l'autodétermination d'un certain groupe de gens liés par la langue, la tradition et la psychologie est en soi une construction qui se situe en dehors des conditions historiques, qui plane dans la stratosphère et qui peut donc aisément être conçue comme « suspendue », c'est-à-dire sans territoire déterminé. Par ailleurs, une autonomie qui émerge historiquement en même temps que l'auto-administration locale, sur la base du développement démocratique bourgeois moderne est tout aussi inséparable d'un certain territoire que l'État bourgeois lui-même et ne peut être imaginée sans lui comme c'est le cas pour l'auto-administration « non-territoriale » d'une commune ou d'une ville. Certes, la population juive a complètement subi l'influence du développement capitaliste moderne dans l'Empire russe et partagé les intérêts économiques, politiques et spirituels des différentes classes de cette société. Mais d'une part, ces intérêts n'ont jamais été territorialement séparés au point de devenir des intérêts capitalistes juifs spécifiques ; ce sont au contraire des intérêts communs aux Juifs et aux autres peuples dans le pays dans son ensemble. D'autre part, ce développement capitaliste ne débouche pas sur une séparation de la culture bourgeoise juive mais œuvre dans la direction diamétralement opposée, vers l'assimilation de l'intelligentsia bourgeoise juive urbaine, vers son absorption par le peuple russe ou polonais. Si la particularité nationale des Lituaniens et des Biélorusses est fondée sur un peuple paysan retardataire, la particularité nationale juive en Russie et en Pologne se fonde sur

une petite bourgeoisie socialement retardataire, sur la petite production, sur le petit commerce, sur la vie de la bourgade [shtetl]<sup>91</sup> et – ajouterons-nous entre parenthèses – sur les relations étroites qu'entretient la nationalité en question avec la religion. Il en découle que la particularité nationale des Juifs supposée fournir la base de l'autonomie juive non territoriale se manifeste non pas sous la forme d'une culture bourgeoise métropolitaine, mais sous la forme de l'inculture de la bourgade [shtetl]. À l'évidence, tous les efforts pour « développer la culture juive » qui émanent d'une poignée de publicistes et de traducteurs en jargon [yiddish]<sup>92</sup> ne peuvent être pris au sérieux. La seule manifestation d'une culture véritablement moderne dans le cadre juif est le mouvement social-démocrate du prolétariat juif qui, de par sa nature, est le mieux à même de suppléer à l'absence historique de culture bourgeoise nationale des Juifs puisqu'il constitue en soi une phase de la culture véritablement internationale et prolétarienne.

La question de l'autonomie de la Lituanie est différente mais pas moins compliquée. Pour les utopistes nationalistes, l'existence d'un certain territoire peuplé par une nationalité distincte est une raison suffisante pour exiger pour la nationalité en question, au nom du droit de toutes les nationalités à l'autodétermination, soit une république indépendante, soit une république qui serait fédérée avec la Russie, soit « l'autonomie la plus large ». Chacun de ces programmes a été tour à tour proposé par l'ancienne « Social-démocratie lituanienne », puis par le PPS dans sa phase fédérative et enfin par la « Hromada [Commune] socialiste biélorusse » récemment organisée qui, à son second congrès en 1906 a adopté un programme un peu vague de « république fédérale en Russie avec un Sejm territorialement autonome à Wilno pour le territoire des Provinces occidentales »<sup>93</sup>. La « Hromada » exige-t-elle la proclamation d'une « province occidentale » comme l'une des répu-

91- \*Petite agglomération peuplée presque exclusivement de Juifs qui a fait l'objet, depuis sa disparition, de toute une littérature nostalgique.

92- \*Jargon était le terme, pas nécessairement péjoratif, utilisé en russe pour désigner le yiddish, par opposition à la "langue juive" (ancienne), c'est-à-dire l'hébreu.

93- *Protokoly Konferencii Rossijskikh nacional'no-socialističeskikh Partij*, Saint-Petersbourg, 1908, p. 92. \*Territoires de Lituanie, Biélorussie et Ukraine ayant fait partie du Royaume de Pologne et de Lituanie.

bliques entre lesquelles l'Empire russe doit être scindé ou l'« autonomie territoriale » pour cette « Province occidentale » ? Il est difficile de comprendre ; l'exigence d'une « diète autonome à Wilno » ferait pencher la balance en faveur de la seconde solution ; sinon – ce qui ne détonnerait pas dans cette approche utopique et abstraite –, il n'y aurait pas de distinction fondamentale entre une république indépendante, un système fédéral et l'autonomie, mais seulement des différences qualitatives. Examinons la chose du point de vue de l'autonomie territoriale. La « Province occidentale » conformément à la terminologie appliquée aux subdivisions administratives russes est un district majoritairement agricole et de petite industrie, comprenant des zones dont les conditions varient considérablement. Outre les intérêts locaux des auto-administrations rurales, municipales et provinciales, ce territoire est bien moins un espace distinct de production et de commerce, présente un caractère et des regroupements d'intérêts moins distincts que le Royaume de Pologne et le district industriel de Moscou. Et pourtant, c'est un district doté d'un caractère propre, typé. Mais c'est justement sur la question de la nationalité que surgissent les plus grandes difficultés du point de vue d'une autonomie potentielle. La « Province occidentale », c'est-à-dire le territoire de l'ancienne Lituanie, est un espace occupé par plusieurs nationalités différentes et la première question qui se pose est la suivante : à quelle nationalité doit profiter l'autonomie nationale-territoriale projetée, quelle langue, quelle nationalité doit l'emporter dans les écoles, dans les institutions culturelles, dans la justice, la législation et dans le recrutement aux postes publics ? Les nationalistes lituaniens exigent manifestement l'autonomie pour la nationalité lituanienne. Examinons la situation réelle de cette nationalité.

Selon le recensement de 1897 – le dernier en date et celui dont les résultats dans le domaine des relations entre nationalités sont accessibles au public depuis 1905 – la nationalité lituanienne proprement dite comptait dans l'empire russe 1 210 510 personnes. Cette population réside essentiellement dans les gouvernements de Wilno, Kovno, Grodno et Suwalki. En outre il y a, presque exclusivement dans le gouvernement de Kovno 448 000 personnes de nationalité samogyte

[Jmoude, Jémaïte] qui ne s'identifient nullement avec les Lituaniens. Si l'on dessinait le territoire qui pourrait servir de base à une Lituanie nationale autonome, il faudrait éliminer une partie de la « Province occidentale » actuelle et déborder par ailleurs de ses frontières pour y inclure le gouvernement de Suwalki qui fait aujourd'hui partie du Royaume. On obtiendrait un territoire correspondant approximativement aux voïévodies de Wilno et Trotski qui, dans la Pologne d'avant les partages, constituaient la « Lituanie proprement dite ». La population lituanienne se répartit ainsi sur ce territoire : sur 1,2 million de Lituaniens, presque la moitié, à savoir 574 853 personnes, sont concentrées dans le gouvernement de Kovno. La seconde place du point de vue de la concentration des Lituaniens est occupée par le gouvernement de Suwalki où ils sont 305 548 ; on en trouve un peu moins dans le gouvernement de Wilno, environ 297 720 ; enfin un nombre insignifiant de Lituaniens, quelques 3 500, résident dans le nord du gouvernement de Grodno. En fait, la population lituanienne est bien plus nombreuse parce que dans le recensement, la langue parlée par chacune des populations a été le principal critère pris en considération alors qu'une proportion notable de Lituaniens utilisent le polonais comme langue de tous les jours. Cependant, dans le cas présent, du point de vue de la nationalité comme base de l'autonomie nationale-culturelle, seule une population où la spécificité nationale s'exprime dans une langue maternelle distincte peut être prise en compte.

La répartition de la population lituanienne ne devient visible que si on l'examine par rapport au reste de la population sur le même territoire. Les chiffres globaux de population dans les gouvernements mentionnés (toujours d'après le recensement de 1897) se présentent ainsi :

		% Lituaniens
Gvt de Kovno	1 544 564	37,0
Gvt de Wilno	1 591 207	17,0
Gvt de Grodno	1 603 409	0,2
Gvt de Suwalki	582 913	52,0

Sur une population totale de 5 322 093 sur ce ter-

ritoire, les Lituanais représentent moins de 23%. Même si on incluait dans la population lituanienne, comme le font les nationalistes lituanais, toute la population samogyte, on atteindrait un chiffre de 31%, c'est-à-dire moins d'un tiers de la population totale. Manifestement, désigner la « Lituanie proprement dite » comme espace de la nationalité lituanienne est, dans les conditions actuelles, une construction tout à fait arbitraire et artificielle car ce territoire ne représente aujourd'hui sous aucun aspect – ni économique, ni social, ni culturel – une entité homogène et distincte. Mais même à l'intérieur de cette entité, la nationalité lituanienne représente une majorité si insignifiante que la revendication d'une autonomie nationale-culturelle *lituanienne* pour ce territoire serait absurde non seulement du point de vue économique-social mais davantage encore du point de vue national. Cette revendication reviendrait à imposer l'élément national minoritaire à 4/5, dans le meilleur des cas à 2/3 de la population, dans la législation, la justice, l'administration et l'éducation.

L'élément majoritaire du reste de la population établie sur ce territoire est formé des Biélorusses : 61% dans le gouvernement de Wilno, 44% dans le gouvernement de Grodno. Pourtant, si on veut parler de la nationalité biélorusse, il faut ajouter aux quatre gouvernements lituanais cités plus haut les gouvernements de Minsk, Mogilev, Vitebsk et Smolensk qui constituaient auparavant la Russie blanche proprement dite. Nous aurons ainsi obtenu plus ou moins le territoire de la Lituanie d'avant les partages, c'est-à-dire un territoire uni au moins par une tradition historique et par des traits économiques et sociaux communs. C'est visiblement à ce territoire que pense la Hromada biélorusse lorsqu'elle réclame pour la « Province occidentale » l'autonomie nationale (ou bien une république fédérée avec la Russie) avec une diète autonome-territoriale à Wilno.

La population totale des quatre gouvernements « du nord-Ouest », ajoutés en fonction de la nationalité biélorusse se présente ainsi :

Gouvernement de Minsk	2 147 621
Gouvernement de Mogilev	1 686 764
Gouvernement de Vitebsk	1 489 246

## Gouvernement de Smolensk

1 525 279

Avec la population des quatre gouvernements peuplés de Lituanais, on obtient le chiffre considérable de 12 171 007. Cependant les Biélorusses constituent moins de la moitié de cette population, soit environ 5 millions 3/4 (5 855 547). À la seule vue des chiffres, l'idée de déterminer l'autonomie de la Lituanie à partir de la nationalité biélorusse est sujette à caution. Cependant, cette difficulté s'accroît encore si l'on prend en considération la situation socio-économique des nationalités en question.

Les Biélorusses constituent sur ce territoire un élément exclusivement rural, agraire. Leur niveau culturel – conformément aux conditions économiques – est extrêmement bas. L'analphabétisme est si répandu que la « Hromada biélorusse » a été contrainte de créer un « département d'éducation » afin de répandre l'éducation élémentaire parmi les paysans biélorusses. L'absence totale de bourgeoisie biélorusse, d'intelligentsia urbaine, de vie culturelle et scientifique en langue biélorusse rend l'idée d'une autonomie nationale biélorusse tout simplement impraticable.

Les conditions sociales des nationaux lituanais sont similaires. Dans une très large mesure, l'agriculture est l'activité principale des Lituanais. Au cœur culturel de la Lituanie, le gouvernement de Wilno, les Lituanais constituent 19,8% de la population totale et 3,1% de la population urbaine. Dans le gouvernement de Suwalki, le suivant en ce qui concerne la concentration des Lituanais, les Lituanais constituent bien 52,2% de la population du gouvernement mais seulement 9,2% de la population urbaine. Certes, la situation culturelle des Lituanais diffère de celle des Biélorusses. L'éducation de la population lituanienne se situe à un niveau assez élevé et le pourcentage d'analphabètes est presque le plus bas de tout l'Empire russe. Mais l'éducation des Lituanais est majoritairement une éducation polonaise et c'est la langue polonaise et non la langue lituanienne qui est leur instrument de culture, situation étroitement liée au fait que les classes possédantes, la noblesse terrienne et l'intelligentsia urbaine sont soit originellement polonaises, soit largement polonisées. La même situa-

tion prédomine en Ruthénie. En fait, en Lituanie et en Ruthénie, la seule nationalité culturellement apte à gérer l'autonomie nationale est la nationalité polonaise avec sa population urbaine et son intelligentsia. C'est pourquoi, s'il fallait envisager l'autonomie nationale de la « Province occidentale », ce ne serait ni l'autonomie lituanienne, ni l'autonomie biélorusse, mais l'autonomie polonaise ; la langue polonaise, l'école polonaise, les Polonais aux postes publics seraient l'expression naturelle des institutions autonomes du pays.

Compte tenu de cette situation nationale-culturelle, la Lituanie et la Ruthénie ne constitueraient que des appendices du Royaume de Pologne et non des régions séparées, autonomes ; elles formeraient, avec le Royaume, une région naturelle et historique, avec autonomie polonaise sur le Royaume et la Lituanie.

Plusieurs considérations décisives s'opposent à une telle solution. D'abord, d'un point de vue strictement national, ce serait la domination d'une petite minorité polonaise sur une majorité de Lituaniens, Biélorusses, Juifs et autres. En Lituanie et en Ruthénie, les Juifs et les Polonais constituent la majorité de la population *urbaine* ; ils occupent ensemble ce que seraient les centres sociaux naturels des institutions autonomes. Mais ici la population juive surpasse nettement la population polonaise. Tandis que (selon le recensement de 1897) il y a dans le Royaume de Pologne 6,88 millions de Polonais contre seulement 1,3 million de Juifs, les pourcentages respectifs dans les quatre gouvernements de Lituanie proprement dite par rapport à la population globale se présentent comme suit :

Gouvernement	Polonais	Juifs
	22,99	10,14
Suwałki	9,04	13,73
Wilno	8,17	12,72
Grodno	10,08	17,37

La population juive n'est inférieure à la population polonaise que dans le gouvernement de Suwałki, mais même là le rapport est différent si l'on tient compte des villes : les Polonais y constituent 27%, les

Juifs 40% de la population urbaine. Il faudrait aussi prendre en considération le fait que les Juifs du Royaume, s'ils sont assimilés – surtout dans les zones urbaines – renforcent la nationalité polonaise, tandis qu'en Lituanie, le processus d'assimilation, déjà beaucoup plus lent se produit – lorsqu'il se produit – parmi les Juifs appartenant à la culture russe ; dans les deux cas, la confusion entre les nationalités s'accroît et la question de l'autonomie devient de plus en plus compliquée. Il suffit de rappeler qu'à Wilno, cœur de la Lituanie, siège de la future diète autonome, sur 227 écoles recensées en 1900, 182 étaient juives !

Autre considération tout aussi importante : le fait qu'en Lituanie et en Ruthénie, la nationalité polonaise est justement celle des couches dirigeantes, propriétaires terriens nobles et bourgeois, alors que la nationalité lituanienne et plus encore la biélorusse sont surtout représentées par la paysannerie sans terre. C'est pourquoi les relations entre nationalités sont ici – en règle générale – des relations entre classes sociales. Remettre les institutions autonomes du pays aux mains de la nationalité polonaise équivaudrait ici à la création d'un nouvel instrument puissant de domination de classe sans un renforcement correspondant de la position des classes exploitées et créerait des conditions du même ordre que celles qu'introduirait pour les Ruthènes la réalisation de l'autonomie proposée pour la Galicie.

Par conséquent, à la fois pour des raisons nationales et sociales, joindre la Lituanie au territoire autonome du Royaume ou séparer la Lituanie et la Ruthénie pour en faire une région autonome avec la prédominance inévitable de l'élément polonais sont des projets que la social-démocratie doit combattre par principe. Sous cette forme, le projet de l'autonomie nationale de la Lituanie s'effondre totalement comme utopique, eu égard aux rapports numériques et sociaux des nationalités concernées.

### 3

On trouve dans le Caucase un autre exemple remarquable des difficultés auxquelles se heurte le problème de l'autonomie nationale dans la pratique.

Aucun coin de la terre n'offre un tableau de nationalités aussi imbriquées les unes dans les autres que le Caucase, antique piste historique des grandes migrations de peuples entre l'Asie et l'Europe, jonchée de fragments et d'éclats de ces peuples. La population de cette région, comptant plus de neuf millions de personnes se compose (selon le recensement de 1897) des groupes raciaux et nationaux suivants : (en milliers)

Russes : 2 192,3 ; Allemands : 21,5 ; Grecs : 57,3 ; Arméniens : 975,0 ; Ossètes : 157,1 ; Kurdes : 100,0

**Montagnards caucasiens** : Tchétchènes : 243,4 ; Tcherkesses : 111,5 ; Abkhazes : 72,4 ; Lezguiens : 613,8

**Kartveliens** : Géorgiens, Iméritiens, Mingréliens, etc. : 1 201,2 ;

Juifs : 43,4

**Turco-tatars** : Tatars : 1 139,6 ; Koumyks : 100,8 ; Turcs : 70,2 ; Nogays : 55,4 ; Karatches : 22,0

Kalmouks : 11,8

Estoniens, Mordves : 1,4.

Les principales nationalités concernées sont réparties territorialement comme suit : les Russes qui constituent le groupe le plus nombreux du Caucase sont concentrés au nord, dans les districts du Kuban et de la Mer Noire et dans la partie nord-ouest du Terek. Les Kartveliens se situent plus au sud, dans la partie occidentale du Caucase ; ils occupent le gouvernement de Kutais et la partie sud-est du gouvernement de Tiflis. Encore plus au sud, le territoire central est occupé par les Arméniens dans la partie méridionale du gouvernement de Tiflis, la partie orientale du gouvernement de Kars et la partie septentrionale du gouvernement d'Erevan, coïncés entre les Géorgiens au nord, les Turcs à l'ouest, les Tatars à l'est et au sud, dans les gouvernements de Bakou, Elizavetpol et Erevan. À l'est et dans les montagnes se situent les tribus montagnardes alors que d'autres groupes mineurs tels que les Juifs et les Allemands vivent entremêlés avec la population autochtone principalement dans les villes. La complexité du problème des nationalités apparaît particulièrement dans la question linguistique parce qu'au Caucase, il y a à côté du russe, de l'ossète et de l'arménien environ une demi-douzaine de langues tatares, quatre dialectes lezguiens, plusieurs tchétchènes, plusieurs tcherkesses, mingréliens, géorgiens, svanes et un

certain nombre d'autres. Et ce ne sont aucunement des dialectes mais pour la plupart des langues indépendantes, incompréhensibles pour le reste de la population.

Du point de vue du problème de l'autonomie, seules trois nationalités entrent manifestement en considération : les Géorgiens, les Arméniens et les Tatars parce que les Russes qui résident dans la partie septentrionale du Caucase se situent nationalement parlant en continuité avec le territoire de l'État originellement russe.

Le groupe national le plus nombreux à côté des Russes est celui des Géorgiens si l'on inclut parmi eux toutes les variétés de Kartveliens. Le territoire historique des Géorgiens se compose des gouvernements de Tiflis et de Kutais, des districts de Sukhumi et de Sakatali, soit une population de 2 110 490 personnes. Cependant, la nationalité géorgienne ne compte que pour un peu plus de la moitié de ce chiffre, soit 1,2 million, le reste se composant d'Arméniens à hauteur d'environ 220 000, concentrés principalement dans le district d'Akhalkalaki du gouvernement de Tiflis où ils représentent plus de 70% de la population ; les Tatars à hauteur de 100 000 ; les Ossètes, plus de 70 000 ; les Lezguiens constituent la moitié de la population du district de Sakatali et les Abkhazes dominant dans le district de Sukhumi alors que dans le district de Bortchalou du gouvernement de Tiflis un mélange de nationalités diverses détient la majorité par rapport à la population géorgienne.

Compte tenu de ces chiffres, le projet d'autonomie nationale géorgienne présente de multiples difficultés. Le territoire historique de la Géorgie pris dans son ensemble comporte une population numériquement si insignifiante – à peine 2,1 millions – qu'il semble insuffisant comme base d'une vie autonome propre dans le sens moderne du terme, avec ses exigences culturelles et ses fonctions socio-économiques. Dans une Géorgie autonome dotée de ses frontières historiques, une nationalité qui compte pour à peine plus de la moitié de la population globale serait appelée à dominer dans les institutions publiques, les écoles, la vie politique. L'impossibilité de cette situation est si bien perçue par les nationalistes géorgiens à coloration révolutionnaire qu'*a priori*, ils renoncent aux frontières his-

toriques et projettent de tailler le territoire autonome sur un espace correspondant à la prédominance réelle de la nationalité géorgienne.

Selon ce plan, seuls seize des districts géorgiens formeraient la base de l'autonomie géorgienne alors que le sort des quatre autres où prédominent d'autres nationalités serait décidé par un « plébiscite de ces nationalités ». Ce plan a une apparence très démocratique et révolutionnaire ; mais comme la plupart des plans d'inspiration anarchiste qui cherchent à résoudre toutes les difficultés historiques au moyen de « la volonté des nations », il a un défaut qui consiste en ce que le plan du plébiscite est en pratique encore plus difficile à mettre en œuvre que l'autonomie de la Géorgie historique. La zone tracée sur le plan géorgien comprendrait à peine 1,4 million de personnes c'est-à-dire un chiffre correspondant à la population d'une grande ville moderne. Cette zone découpée tout à fait arbitrairement, en dehors du cadre traditionnel de la Géorgie et de son statut socio-économique actuel est non seulement une base extrêmement mince pour une vie autonome mais ne représente en outre aucune entité organique, aucune sphère de vie matérielle et d'intérêts économiques et culturels, à part les intérêts abstraits de la nationalité géorgienne.

Cependant, même dans cette zone, les intérêts nationaux géorgiens ne peuvent être interprétés comme une expression active de la vie autonome, compte tenu du fait que leur prédominance numérique est liée à leur caractère majoritairement agraire.

Au cœur même de la Géorgie, l'ancienne capitale, Tiflis, et un certain nombre de villes plus petites ont un caractère éminemment international avec pour élément prédominant les Arméniens qui représentent la couche bourgeoise. Sur une population de 160 000 personnes à Tiflis, les Arméniens en comptent 55 000, les Géorgiens et les Russes 20 000 chacun ; le reste se compose de Tatars, de Persans, de Juifs<sup>94</sup>, de Grecs, etc. Les centres naturels de la vie politique et administrative de même que de l'éducation et de la culture spirituelle sont ici comme en Lituanie les fiefs de nationalités étrangères. Le fait qui rend insoluble le problème de l'autonomie nationale de la Géorgie se greffe simul-

tanément sur un autre problème caucasien : la question de l'autonomie des Arméniens.

L'exclusion de Tiflis et d'autres villes du territoire géorgien autonome est tout aussi impossible du point de vue des conditions socio-économiques de la Géorgie que l'est leur inclusion à ce territoire du point de vue de la nationalité arménienne. Si on prend comme base la prédominance numérique des Arméniens dans la population, on obtient un territoire bricolé artificiellement à partir de quelques fragments : deux districts méridionaux du gouvernement de Tiflis, la partie septentrionale du gouvernement d'Erevan, la partie nord-est du gouvernement de Kars c'est-à-dire un territoire coupé des principales villes où résident les Arméniens, ce qui est absurde à la fois du point de vue historique et du point de vue de la situation économique actuelle alors que les dimensions de cette zone autonome putative se limiteraient à quelques 800 000 personnes. Si l'on va au delà des districts où les Arméniens sont prédominants, on les trouvera inextricablement mêlés aux Géorgiens au Nord ; aux Tatars au Sud, dans les gouvernements de Bakou et d'Elizavetpol ; aux Turcs à l'Ouest, dans le gouvernement de Kars. Par rapport à la population tatare essentiellement agraire qui vit dans des conditions plutôt retardataires, les Arméniens jouent en partie le rôle d'élément bourgeois.

Ainsi, tracer des frontières entre les principales nationalités du Caucase est une tâche insoluble. Mais le problème de l'autonomie est encore plus compliqué en ce qui concerne les autres multiples nationalités de montagnards caucasiens. À la fois leur imbrication territoriale et les faibles dimensions numériques de chaque nationalité et enfin les conditions socio-économiques qui restent en grande partie au niveau du pastoralisme nomade extensif ou de l'agriculture primitive, sans vie urbaine propre et sans créativité littéraire dans leur langue nationale rendent le fonctionnement de l'autonomie moderne tout à fait inapplicable.

Tout comme en Lituanie, la seule méthode pour résoudre la question nationale au Caucase dans un esprit démocratique, assurant à toutes les nationalités la liberté de l'existence culturelle sans qu'aucune d'entre elles ne domine les autres et pour satisfaire en même temps l'exigence d'un déve-

94.\*Très différents des Juifs de la Zone de résidence, ils se rapprochent davantage des populations parmi lesquelles ils vivent.

loppement social moderne est d'ignorer les frontières ethnographiques et d'introduire une large auto-administration locale – communale, urbaine, de district et provinciale – sans caractère national défini, c'est-à-dire sans conférer de privilèges à une nationalité quelconque. Seule une telle auto-administration permettra d'unir les diverses nationalités pour qu'elles veillent ensemble aux intérêts économiques et sociaux locaux et qu'elles prennent par ailleurs naturellement en considération la répartition différenciée des nationalités dans chaque district et dans chaque commune.

L'auto-administration communale, de district, provinciale permettra à chaque nationalité, au moyen de décisions prises à la majorité par les organes de l'administration locale, de créer ses écoles et ses institutions culturelles dans les districts ou les communes où elle dispose de la prépondérance numérique. En même temps, une loi linguistique séparée, à l'échelle de l'État, sauvegardant les intérêts de la minorité, peut établir une norme en vertu de laquelle les minorités nationales, à partir d'un minimum numérique, peuvent constituer la base de création obligatoire d'écoles dans leurs langues nationales dans la commune, le district ou la province ; et leur langue peut être introduite dans les institutions locales publiques et administratives, dans les tribunaux etc., à côté de la langue de la nationalité prédominante et de la langue de l'État. Cette solution serait plausible, à supposer qu'une solution soit possible dans le cadre du capitalisme et compte tenu des conditions historiques. Elle combinerait les principes généraux de l'auto-administration locale avec des mesures législatives spéciales pour garantir le développement culturel et l'égalité en droit des nationalités en les amenant à coopérer étroitement et non en les séparant les unes par rapport aux autres par les barrières de l'autonomie nationale.

#### 4

Un intéressant exemple de mode purement formaliste pour aborder la question nationale pour l'ensemble de l'Empire russe nous est fourni par le projet d'un certain K. Fortunatov, publié par le groupe « Trud i Bor'ba », tentative de solution pratique du problème conformément aux principes des

socialistes révolutionnaires russes<sup>95</sup>. Se fondant sur le recensement, l'auteur commence par fabriquer une carte de l'Empire selon les nationalités, prenant pour base la supériorité numérique de chaque nationalité dans les gouvernements et les districts respectifs. La nationalité numériquement la plus forte est celle des Grands Russes qui prédominent dans trente gouvernements de la Russie d'Europe. Ils sont suivis des Petits Russiens<sup>96</sup> qui ont la majorité en Ukraine, dans les gouvernements de Poltava, Podolie, Kharkov, Kiev et Volhynie et sont également présents dans les gouvernements d'Ekaterinoslav, de Tchernigov, de Kherson, de Kuban et de Tauride alors qu'en Bessarabie, les Moldaves et en Crimée les Tatars prédominent. À part les Polonais, la troisième nationalité est celle des Biélorusses qui ont la majorité dans cinq gouvernements : Mogilev, Minsk, Wilno, Vitebsk et Grodno, à l'exception de huit districts (Bialystok, peuplé essentiellement de Polonais, Bielsk, Brest et Kobryn où les Petits Russiens sont prépondérants ; les districts de Dvinsk, Rietchitsa et Luki où les Lettons ont la majorité ; et enfin Trotski où prédominent les Lituaniens). Par ailleurs, le district de Krasny du gouvernement de Smolensk doit être inclus en Biélorussie à cause de la prédominance de cette nationalité. Les Lituaniens et les Samogytes dominant dans les gouvernements de Kovno et de Suwałki à l'exception des districts de Suwałki et d'Augustow où les Polonais ont la majorité. Les Lettons en Courlande et les Estoniens en Estonie disposent d'une majorité décisive et ils se partagent à parts à peu près égales, selon une ligne nord-sud, la Livonie qui se situe entre eux deux. Si l'on inclut le Royaume de Pologne à l'exception du gouvernement de Suwałki, on obtient dans 62 gouvernements de Russie d'Europe le tableau suivant des relations entre les nationalités :

95- K. Fortunatov, *Nacional'nija oblasti Rossii*, Saint Pétersbourg, Knigoisdatel'stvo Trud i Bor'ba, 1906. L'auteur n'est pas le statisticien bien connu, le Professeur A. Fortunatov comme on l'a indiqué à tort dans *Ludezko* (Humanité), n°76 et 77, 1907.

96- \*Appelés aussi Ruthènes, surtout en Galicie ou Ukrainiens en référence à leur zone d'implantation principale.

Les Grands Russes prédominent dans 30 gouvernements

Les Petits Russiens	"	10	"
Les Biélorusses	"	5	"
Les Polonais	"	9	"
Les Lituaniens	"	2	"
Les Lettons	"	2	"
Les Estoniens	"	1	"
Les Moldaves	"	1	"
Les Tatars	"	2	"

Après avoir examiné la répartition territoriale des nationalités au Caucase selon les gouvernements et les districts, l'auteur s'intéresse à la Russie d'Asie. En Sibérie, l'élément russe a une majorité décisive avec 80,9% de la population, à côté des Buriates : 5%, des Iakoutes : 4%, des Tatars : 3,6%, d'autres nationalités : 6,5%. Ce n'est que dans le gouvernement iakoute que les Russes constituent une minorité de 11,5% alors que les Iakoutes sont 82,2% du total. En Asie centrale, les nationalités les plus nombreuses sont les Kirghizes qui sont majoritaires dans tous les gouvernements à l'exception des trois méridionaux : la Transcaspie où les Turkmènes atteignent 65%, Samarkand, peuplé d'Ouzbeks (58,8%) et de Tadjiks (26,9%) et la vallée de Fergana où les Sarts constituent la moitié de la population, les Ouzbeks 9,7%, les Kirghizes 12,8%.

Prenant ainsi pour base les gouvernements et les cantons où une nationalité prédomine par rapport aux autres, M. Fortunatov établit le schéma suivant de districts nationaux pour l'ensemble de l'Empire (en milliers) :

PROVINCES	pop. d'un gouv. faisant partie d'1 prov. avec prédomin. 1 national.	Pop. de tous les districts avec maj d'une nationalité	Total des pers d'une nationalité dans l'Empire
1. Grands Russes	57 617	57 250	55 673
2. Petits Russiens	25 347	26 587	22 415
3. Biélorusses	8 517	7 328	5 886
4. Polonais	8 819	8 696	7 931
5. Lituaniens Lettons	4 101	4 088	3 094
6. Estoniens	413	958	1 003
7. Moldaves	1 935	1 352	1 122
8. Kartveliens		1 593	1 352
9. Arméniens		946	1 173
10. Montagnards caucasiens	6 497	1 109	1 092
11. Tatars Caucasiens		1 982	1 533
12. Autres Caucasiens		527	-
13. Tchouvaches, Bachkirs, Tatars, Mordves	4 367	3 673	-
14. Kirghizo-Turkmènes	5 515	5 642	4 365
15. Sarts, Ouzbeks et Tadjiks	2 232	2 232	2 046
16. Iakoutes	270	234	227
17. Autres	-	1 173	-
Total	125 640	125 640	

Dans ce schéma, on est frappé par les énormes différences numériques par exemple entre les immenses districts grands-russes et petits-russiens et des districts minuscules tels que les lituaniens, les estoniens, certains caucasiens, sans parler du district iakoute. Ce fait porte apparemment atteinte au sens de la symétrie des admirateurs du principe de « fédération ». Il suscite aussi chez eux quelques doutes quant à savoir si des nationalités aussi inégales par la force et la taille pourraient se retrouver dans une coexistence idyllique en tant que provinces autonomes dotées de droits égaux. Sans trop réfléchir, notre statisticien pallie donc le mal à l'aide de colle et de ciseaux, unit plusieurs petites provinces en une seule et en démembrer deux grandes pour les rendre plus petites. Prenant apparemment une population de 6 à 9 millions comme mesure normale d'une province nationale – sans qu'on sache sur quelle base il le fait – il considère qu'il est « facile » de scinder la province petite-russienne en trois et la province grand-russe en sept, séparant par exemple les gouvernements du Don, d'Astrakhan, du Kuban, de Stavropol et de la Mer Noire et deux districts du Terek, soit une population de 6,7 millions de personnes, pour en faire une province « cosaque », et les gouvernements de Kazan, Ufa, Orenbourg, Samara et deux districts du gouvernement de Simbirsk, soit une population de 9 millions, pour en faire une province bachkiri-tatare, et enfin divisant le reste du territoire de 25 gouvernements avec 42 millions de personnes en cinq parties plus ou moins symétriques comprenant 8 millions de personnes chacune, sans se soucier du principe des nationalités.

On obtient ainsi le plan de division de toute la Russie dans les seize « États » ou provinces autonomes suivants, construits sur la base des nationalités :

1 polonais avec une population de :	8 696 000
1 biélorusse	7 328 000
1 balte	5 046 000
3 petits russiens	27 228 000
a) Sud-Ouest : Podolie, Volhynie, Kiev + 3 districts de Grodno	10 133 000
b) Petite Russie proprement dite : Poltava, Kharkov, Tchernigov sans les districts du Nord mais avec les districts petits russiens des gouvernements de Kursk et Voronej	8 451 000

c) Nouvelle Russie : Bessarabie, Kherson, Tauride, Ekaterinoslav et district de Taganrog	8 644 000
1 caucasien (sans les districts russes)	6 157 000
1 kirghize en Asie centrale, sans deux districts de la province d'Akmolinsk	7 490 000
1 sibérien avec deux districts de la province d'Akmolinsk	6 015 000
7 grands-russes avec une population de	57 680 000

En établissant le schéma ci-dessus, l'auteur n'a manifestement été freiné par aucune considération historique ou économique, ni par les divisions de la production ou de la communication commerciale créées par le développement moderne et les conditions naturelles. On sait bien que des considérations aussi triviales ne peuvent affecter que les élucubrations politiques de gens qui professent la « doctrine » marxiste et une vision du monde matérialiste. Elles n'existent pas pour les théoriciens et les politiciens du « socialisme vraiment révolutionnaire » qui ne pensent qu'aux « droits » des nations, à la liberté, à l'égalité et autres choses sublimes. Séparer deux gouvernements lituaniens, Kovno et Suwalki – à l'exclusion des districts polonais – du cœur historico-culturel de la Lituanie, le gouvernement de Wilno et autres régions voisines avec lesquelles des relations économiques se poursuivent depuis longtemps et joindre ces deux gouvernements tronqués à la Livonie, la Courlande et l'Estonie avec lesquelles les liens historiques tout autant que les liens économiques actuels sont assez ténus le démontre clairement. Découper l'Ukraine au nom de la symétrie en plusieurs unités, en dépit de la continuité de son caractère naturel et économique et, par ailleurs, unir en une seule région autonome de Sibirie un pays qui s'étend sur 12,5 millions de km<sup>2</sup>, c'est-à-dire un tiers plus vaste que toute l'Europe, un pays qui présente les contrastes naturels, économiques et culturels les plus considérables, montre bien que cette méthode n'est tributaire d'aucun « dogme ». Mais en même temps, dans ce schéma, l'autonomie nationale est traitée en dehors de toute relation avec la structure économique

et sociale d'une nationalité donnée. De ce point de vue, se prêtent à l'autonomie régionale – liée à un territoire permanent, à une administration, à une législation et à une vie culturelle centralisée sur ce territoire – aussi bien les Polonais que les Kirghizes, les Iakoutes et les Bouriates qui en sont encore en partie au stade du pastoralisme nomade et vivent toujours selon les traditions de l'organisation tribale, narguant jusqu'aujourd'hui les efforts de l'administration territoriale de l'absolutisme russe. Conformément aux options « socialistes révolutionnaires », la construction régionale autonome est donc complètement « libre », détachée de toute base réelle dans le temps et dans l'espace, et toutes les conditions existantes, historiques, économiques et culturelles ne jouent que le rôle d'une matière première à partir de laquelle, à l'aide de ciseaux « révolutionnaires », on peut fabriquer de jolis plans nationaux.

Quel est le résultat de cette méthode uniquement et exclusivement ethnographique de démembrement politique de la Russie ? Le schéma de M. Fortunatov pousse jusqu'à l'absurde le principe des nationalités. Bien que les Lituaniens soient coupés de la nationalité polonaise avec laquelle ils fusionnent culturellement, ils sont liés sur la base d'une affinité ethnographique en une nationalité « baltique » avec les Lettons et les Estoniens avec lesquels ils s'identifient tout aussi peu qu'avec les Polonais ; ils gravitent donc autour des centres culturels complètement germanisés de Livonie et d'Estonie. Unir les Géorgiens, les Arméniens, les Tatars et deux douzaines d'autres tribus du Caucase en une seule nationalité « caucasienne » frise la satire féroce des aspirations à l'autonomie nationale. On ne trouve pas trace de davantage de considération pour ces aspirations dans l'inclusion des Moldaves situés en Bessarabie dans la nationalité petite-russienne, des Tatars de Crimée dans cette même nationalité et enfin dans l'unification des Samoïedes, des Ostiaks, des Toungouzes, des Bouriates, des Iakoutes, des Tchouktches, des Kamtchadals et de nombreuses autres tribus, vivant chacune une vie totalement séparée, différant entre elles par le niveau culturel, la langue et même en partie la race, avec la population russe de Sibérie en une mystérieuse nationalité « sibérienne » dotée d'institu-

tions législatives, administratives et culturelles communes. Le schéma de Fortunatov est fondamentalement une négation pure et simple du principe des nationalités. Il est aussi intéressant en tant qu'exemple de la démarche anarchiste par rapport au nationalisme, une démarche qui ne s'embarrasse pas de considérations sur le développement social objectif. Après avoir imposé son propre désordre dans cette vallée de larmes, il finit par revenir à un résultat qui ressemble beaucoup à cette horrible histoire de la réalité qu'il avait entrepris de « corriger », à savoir la violation systématique des « droits nationaux » et de l'égalité entre nations. Toute la différence réside en ce que cette manière de fouler aux pieds les « droits » des nationalités, imaginée par l'idéologie du libéralisme et de l'anarchisme est en fait le résultat du processus du développement historique doté de sa logique interne et – ce qui est plus important – de sa dialectique révolutionnaire tandis que le bricolage révolutionnaire-nationaliste vise à découper avec zèle ce qui s'est socialement rapproché et à coller ce qui socialement ne peut pas être collé ensemble et finit tendanciellement par fouler aux pieds les « droits » nationaux qu'il célèbre au nom d'un pédantisme schématique dénué de tout sens commun et gonflé de bouffonnerie politique.

## VI L'AUTONOMIE DU ROYAUME DE POLOGNE

### 1

Les exemples précédemment étudiés montrent que l'autonomie nationale n'est ni l'unique forme politique applicable à tous les groupes nationaux ni l'idéal de liberté par excellence vers lequel devraient tendre les socialistes dans toutes les conditions existantes. L'exemple de la Lituanie a montré à quels résultats opposés à la liberté et à la démocratie peut mener l'idée d'appliquer l'autonomie dans certains cas. Le projet fantasmagique d'institutions autonomes pour la future Russie libre élaboré par les « socialistes révolutionnaires » découle aussi de l'idée de l'application universelle de cette forme institutionnelle comme base de l'organisation étatique en cas de composition nationale diversifiée de la population. Devant se libérer de la phraséologie traditionnelle anarcho-nationaliste, le socialisme d'aujourd'hui ne doit voir dans l'autonomie qu'une des formes de développement politique progressiste de la société bourgeoise, une forme qui peut se révéler historiquement indispensable – et pour la bourgeoisie et pour le prolétariat – uniquement dans des conditions précises. En revanche, il doit également voir que cette forme est pratiquement irréalisable là où le développement moderne n'amène pas à une différenciation suffisante d'un regroupement d'intérêts économiques lié à un territoire donné ou à la séparation d'une culture bourgeoise d'une nationalité donnée, ou tout simplement là où l'imbrication territoriale et sociale de différentes nationalités ne permet pas leur séparation territoriale. Lorsqu'elle est comprise comme une panacée abstraite pour tous les maux liés à la nationalité et qu'elle est appliquée dans des conditions inadéquates, l'autonomie peut même conduire, en réaction, au viol des droits de la nationalité qu'elle est censée satisfaire, ou bien à l'exacerbation des antagonismes nationaux que l'on cherche à endiguer. Dans

tous ces cas, donc – afin d'empêcher que l'injustice ne frappe des nations soumises, mais au contraire, pour assurer leur défense – la combinaison d'une large auto-administration locale et de l'égalité civique garantissant des droits linguistiques spéciaux valables pour l'ensemble de l'État constitue la seule issue aux difficultés, dans la mesure où les relations sociales de la société bourgeoise permettent, dans des conditions données, l'apaisement et la diminution des antagonismes nationaux.

Les conditions socio-culturelles et historiques de notre pays rendent, comme nous l'avons vu, l'autonomie territoriale du Royaume de Pologne indispensable, ce qui constitue le résultat obligatoire de la révolution politique dans l'État russe qui vise à abolir le despotisme asiatique et à créer des formes de vie politique progressistes répondant aux besoins de l'économie capitaliste et au développement bourgeois. C'est pour les mêmes raisons que l'autonomie constitue la revendication du programme révolutionnaire du prolétariat polonais. Il est vrai qu'en lançant ce mot d'ordre, notre prolétariat conscient se fonde sur des raisons inverses de celles de nos partis bourgeois. Pour les classes possédantes polonaises, l'autonomie territoriale est avant tout un rêve permettant de jouir d'un instrument parfait de pouvoir de classe. À l'époque où s'intensifient les activités révolutionnaires du prolétariat, l'utilisation de slogans patriotiques usés jusqu'à la corde ne fait que masquer de façon maladroite et pataude les objectifs réels des grands propriétaires terriens, des industriels, des petits patrons, des ecclésiastiques et de toute la masse de ceux qui leur apportent une justification idéologique, leur permettant de mener la confrontation sans frein, « nationale », « bien de chez nous » avec l'ouvrier en lutte des villes et des campagnes. Nous allons montrer à la fin de cette étude comment la base des aspirations autonomistes de notre société bourgeoise se reflète dans les programmes et les tactiques des différentes couches et des différents partis. De toute façon et indépendamment du cynisme classique qui traduit en politique les intérêts des exploités et se manifeste dans les publications de notre bourgeoisie, le contenu objectif de l'autonomie dans la situation actuelle de la société fait qu'elle n'est pas et

qu'elle ne peut pas être autre chose qu'un instrument du pouvoir de classe. Ceci vaut également pour les formes constitutionnelles des États modernes, les institutions démocratiques, les formes républicaines de gouvernement qui ne sont en fait que des formes développées de pouvoir bourgeois, comme par exemple les fameux « droits de l'Homme et du citoyen », proclamés à l'aube du siècle précédent et qui, au cours de toute l'histoire sociale et politique du siècle écoulé, ont été réduits à leur seul contenu important : le droit d'exploiter et de dominer pour la bourgeoisie. C'est ainsi que le slogan sublime dont s'est parée la première constitution moderne du continent européen : « Liberté, Égalité, Fraternité », s'est transformé pour le prolétariat – pour reprendre les mots de Marx – en une trinité horizontale : « infanterie, cavalerie et artillerie ». C'est ainsi que la revendication d'autonomie territoriale qui émerge de la phraséologie patriotique des partis bourgeois et des fumeuses rêveries nationalistes des « révolutionnaires », s'avère, lorsqu'on l'examine de près, n'être qu'une forme prosaïque de domination décaite de la noblesse et de la bourgeoisie « de chez nous » sur le prolétariat urbain, le paysan sans terre ou le petit propriétaire « national ». C'est ici que réside non pas le problème, le handicap, mais au contraire – justement la raison historique et la garantie objective de la réalisation de notre autonomie territoriale. Pour le peuple polonais, il est particulièrement difficile de se faire des illusions sur ce caractère de classe de l'autonomie, dans la mesure où il a, de l'autre côté de la frontière, l'exemple et l'expérience de l'autonomie économique galicienne « bien de chez nous ».

Mais si toutes les illusions liées au contenu réel de l'autonomie et toute l'idéalisation nationaliste doivent rester étrangères à notre prolétariat et à son avant-garde rendue consciente grâce à la froide analyse du socialisme scientifique, il doit simultanément se tenir à distance de la désillusion et de l'indifférence anarchistes à l'égard des formes bourgeoises de développement sous prétexte qu'elles sont bourgeoises, c'est-à-dire qu'elles ne sont que ce qu'elles peuvent être dans la société actuelle et non conformes à l'idée caressée par l'imagination pseudo-révolutionnaire de différents esprits dillettante. Comprenant

que la libération de la domination de classe n'est possible que grâce au développement le plus large et le plus libre qui soit ainsi que grâce à une lutte de classe quotidienne, acharnée, et tirant de ce développement tous les outils et toutes les perspectives de victoire, la social-démocratie est dans tous les pays le défenseur le plus énergique de toutes les libertés « bourgeoises » et des institutions démocratiques, non parce qu'elles élimineraient *ipso facto* ou même limiteraient considérablement l'exploitation économique ou le caractère de classe de l'État actuel mais parce que, accélérant la maturation et la progression des formes de cette exploitation et de cette division en classes, elles permettent la prise de conscience et l'organisation de la lutte du prolétariat et accélèrent sa victoire inévitable.

C'est ainsi que l'autonomie territoriale est souhaitable pour le prolétariat polonais, justement parce qu'elle constitue une forme avancée de la domination bourgeoise qui est aujourd'hui encore empêtrée dans des formes barbares, archaïques, déformant la conscience et entravant la lutte du prolétariat. La liberté culturelle et nationale qui servira à nos couches possédantes d'instrument efficace au service de leurs intérêts de classe, apportera en même temps au prolétariat tout un arsenal d'armes acérées pour sa contre-offensive de classe. La généralisation du développement économique, la revitalisation de la production industrielle et agricole, du commerce, des communications, la revitalisation intellectuelle et politique – tout ce à quoi tendront les institutions autonomes du pays dans un contexte général d'organisation des libertés de l'État – créera une atmosphère des plus favorable pour la maturation des travailleurs et leur unification en classe.

Tout comme les différentes formes constitutionnelles et républicaines constituent pour le prolétariat des instances plus ou moins susceptibles d'être utiles pour une lutte de classe offensive et visible, l'autonomie territoriale peut, à différents degrés, constituer un atout du même ordre, selon les différentes formes que prendront les institutions de gouvernement local. Tout comme les intérêts et les objectifs qui incitent nos partis bourgeois et notre prolétariat révolutionnaire à avancer la revendication de l'autonomie sont

antagonistes, leurs objectifs et leurs exigences pour la réalisation détaillée de cette revendication sont nécessairement, par principe, contradictoires. Si nos couches possédantes s'efforcent d'adapter les institutions de l'autonomie aux besoins spécifiques de notre bourgeoisie réactionnaire, le prolétariat doit adopter comme ligne directrice la volonté de donner à l'autonomie un contenu permettant et présupposant la réunion démocratique et révolutionnaire de la Pologne avec les autres peuples de l'État russe. Si pour la noblesse et les industriels polonais, l'autonomie territoriale constitue un rêve et un terrain idéal pour cultiver et promouvoir les intérêts des cliques « patriotes » et leurs activités, le point de vue du prolétariat doit impérativement constituer un levier permettant un développement économique et social rationnel. Si pour la « tête de notre nation », la liberté d'une existence nationale et culturelle est perçue avant tout sous la forme d'un ascendant spirituel et moral sans entrave de l'intelligentsia petite-bourgeoise et du clergé autochtones sur les cerveaux de la classe des travailleurs, la social-démocratie doit, quant à elle, obtenir que les institutions de l'autonomie scolaire et culturelle s'adaptent le mieux possible aux objectifs de l'émancipation spirituelle et permettent de prémunir les larges masses du peuple des campagnes et des villes contre l'influence des « éducateurs » du peuple autochtones.

C'est dans ce cadre que l'autonomie constitue pour le parti de classe du prolétariat un élément intrinsèquement lié à la grande réforme révolutionnaire des conditions générales du fonctionnement de l'État, ainsi qu'un aspect partiel de l'adoption d'institutions démocratiques dans le cadre de la Russie tout entière. Le mot d'ordre de l'autonomie territoriale est inséparable dans le programme de la social-démocratie du projet de république pour l'ensemble de l'État. L'autonomie du Royaume de Pologne n'est, en effet, possible qu'en cas de victoire complète de la révolution et de renversement total de l'ordre absolutiste et c'est seulement dans la confluence de ces deux processus qu'elle pourrait devenir un instrument de progrès et de développement social.

Il faut en outre que les bases mêmes des institutions autonomes revêtent un caractère plus ou moins démocratique et progressiste. C'est pourquoi le parti du prolétariat doit non seulement exiger une Diète [*Sejm*] législative pour le pays, à laquelle l'administration locale soit intégralement soumise, mais il doit aussi exiger pour cette Diète des compétences illimitées dans tous les secteurs qui relèvent de sa gestion ainsi que des élections générales, égales, secrètes et directes à cette Diète. Il doit non seulement exiger que le pouvoir sur l'administration et la justice soit exercé exclusivement par les résidents du pays mais aussi que toute la population adulte du pays ait le droit d'élire les administrateurs et les juges. Il doit non seulement exiger une école nationale pour la population polonaise mais la création d'un véritable enseignement populaire assurant une instruction réelle à la masse la plus large des travailleurs.

C'est cette même fermeté du prolétariat qui doit inspirer les exigences de la social-démocratie concernant l'autonomie elle-même et son application en relation avec la législation centrale. Ici aussi, la social-démocratie (SDKPiL) réaffirme les principes généraux de son programme en récusant les idées fumeuses des nationalistes utopiques qui se croient obligés d'accaparer « le plus possible » au profit des institutions autonomes et qui revendiquent l'autonomie « la plus large possible », en opposant clairement sa ligne politique aux classes possédantes polonaises dont l'objectif est de soutenir délibérément les intérêts réactionnaires polonais et russes en séparant les compétences entre l'autonomie territoriale et les institutions centrales de l'État.

Par conséquent, le degré de compétences que le prolétariat polonais doit exiger pour notre pays ne doit pas être décidé sans critères précis ni être lié à la conjoncture politique. Les limites mises à l'autonomie doivent plutôt être fixées en fonction des conditions objectives du développement capitaliste de même nature que celles qui ont créé la base matérielle de l'autonomie du Royaume en général. Tout notre développement social et culturel, comme celui du mouvement révolutionnaire qui est seul en mesure de réaliser effectivement la liberté politique et l'autonomie de notre pays, se fonde sur le développement

2

capitaliste qui lie le Royaume avec la Russie et qui trouve son expression dans la lutte de classe du prolétariat unifié, précisément en vertu de son développement en une seule classe, à l'échelle de l'État russe tout entier, sans distinction de nationalité. Par conséquent, ce sont les intérêts du développement capitaliste ainsi que ceux de l'unification et de la lutte de classe du prolétariat qui constituent la mesure objective naturelle permettant à la social-démocratie de justifier dans les domaines de la vie sociale et politique, le partage adéquat entre la législation devant être appliquée à l'ensemble de l'État russe et les compétences à réserver aux organes de l'autonomie territoriale. A partir de ces deux éléments, nous arrivons à la conclusion que devra relever avant tout de la législation centrale (que la population du Royaume doit pouvoir contribuer à élaborer à égalité avec tout le reste de la population grâce au suffrage universel et égal) l'ensemble des questions ayant trait au contenu et aux principes constitutionnels politiques mêmes de l'État. Avec la formation d'un régime républicain démocratique pour l'ensemble de l'État russe, au moyen d'une Assemblée constituante pan-russe, la social-démocratie exige par conséquent que la législation permettant d'appliquer et de développer dans le détail les principes inhérents à ce système politique, à savoir l'inviolabilité de la personne de chaque citoyen et l'égalité devant la loi ainsi que la liberté de réunion, d'association, de parole et de la presse, d'auto-administration communale et provinciale soient du ressort de la représentation commune à l'ensemble de l'État russe.

Ensuite, si nous passons aux questions liées à la vie politique quotidienne et qui relèvent de la législation permanente promulguée par les parlements existant actuellement, la position de principe de la social-démocratie sur les questions économiques et politiques qui constituent les bases de l'économie capitaliste et de l'État de classe actuel doivent relever du domaine de la législation centrale. En font partie : la politique douanière et commerciale, les moyens de communication modernes (chemins de fer, postes, télégraphe), l'armée, le système fiscal, le droit civil et la justice et enfin, les principes généraux de l'éducation publique. Examinons en détail chacun de ces domaines.

L'élimination des barrières et des contrôles douaniers et commerciaux entre les différentes parties du territoire d'un même État, l'unification de tout le territoire de l'État en un même espace commercial constituent dans tous les pays une des principales conditions ainsi qu'un des principaux résultats du développement du capitalisme et de la puissance de l'État. Même le dualisme austro-hongrois, en dépit des rapports fédéralistes lâches entre les deux royaumes qui le constituent et en dépit de la forte opposition de la bourgeoisie industrielle hongroise, particulièrement face à la concurrence de l'industrie textile de Bohême et de Moravie, n'est pas en mesure de briser la communauté douanière et commerciale et la législation commerciale unique des deux moitiés de la monarchie commune. De même, le programme autonomiste galicien le plus téméraire et le plus extrême, formulé lors de la fameuse résolution de la Diète régionale du 24 septembre 1868, n'a pas exigé l'autonomie douanière pour la Galicie<sup>97</sup>. Et lorsque dans les années 1880, la bourgeoisie galicienne émergente a commencé à affirmer le besoin de « créer une industrie galicienne locale » et qu'a été posée la question de l'émancipation par rapport à la pression de l'industrie autrichienne, le promoteur le plus habile de ce mouvement a catégoriquement rétorqué : « À ceux qui prétendent que nous aurons une industrie locale quand nous aurons une barrière douanière, nous répondons fermement : nous n'aurons pas de barrière douanière galicienne [...] Depuis qu'en Autriche, les barrières douanières intérieures, les *Zwischenzolllinien*, sont tombées, elles le sont définitivement. Que l'on considère l'Autriche du point de vue d'un centraliste ou d'un autonomiste, il ne peut être question pour quiconque d'établir des barrières douanières entre les provinces. La fragmentation des Pays de la Couronne et des provinces autrichiennes en une union d'entités autonomes sur le plan politique et commercial est irréalisable. L'idée que chaque province possède ses frontières douanières et ses tarifs douaniers autonomes ignore la raison d'être de la

97.\*Le Royaume de Galicie et de Lodométrie constituait la partie de l'ancienne Pologne qui avait été allouée à l'Autriche lors des partages de la Pologne. Après avoir subi le pouvoir centralisateur de Vienne, ce territoire avait obtenu un statut d'autonomie territoriale au cours des années 1864-1869.

monarchie. La conséquence de cette idée serait que chaque province ne devrait pas seulement jouir de l'autonomie douanière par rapport à tous les autres pays autrichiens mais aussi par rapport à l'étranger. Sinon l'objectif de douanes provinciales autonomes n'aurait pas de sens. La conséquence de ces mesures serait que les traités commerciaux internationaux seraient transférés dans le domaine de compétence des autonomies territoriales. Et donc, tant que nous resterons sur des positions autrichiennes, nous n'aurons pas besoin d'examiner cette question<sup>98</sup>. La bourgeoisie galicienne qui est « sur des positions autrichiennes », c'est-à-dire qui s'appuie sur l'appartenance étatique historique à l'Autriche, a donc renoncé d'emblée à l'autonomie douanière, considérée comme une utopie irréalisable.

Il en est de même pour notre pays en ce qui concerne le développement du Royaume du Congrès. Après le Congrès de Vienne de 1815, le Royaume de Pologne jouissait de l'autonomie douanière et était séparé de la Russie par une barrière commerciale alors qu'il constituait un seul territoire commercial avec les deux autres tronçons de l'ancienne République de Pologne. Mais cette situation, survivance archaïque de l'ancienne union et de l'indépendance étatique de la Pologne, a dû, au bout d'un certain temps, être modifiée en vertu du développement capitaliste qui s'est amorcé dans les années 1820 dans le Royaume du Congrès. Dès que la manufacture a commencé en Pologne à bénéficier des marchés de Russie orientale, les industriels polonais ont constamment demandé la suppression complète des barrières douanières entre la Pologne et la Russie. Dès 1826, le ministre des finances du Royaume autonome, le prince Lubecki, a, dans une adresse personnelle au gouvernement russe, soutenu la demande de suppression de la frontière commerciale : « La Pologne appartient tout de même à la Russie et les deux pays forment une unité ». Les industriels russes, en revanche, et particulièrement ceux de Moscou, ont pour les mêmes raisons exigé l'augmentation des tarifs douaniers entre la Pologne et la Russie, en vertu de la concurrence de l'industrie polonaise qui menaçait leurs positions sur les marchés de l'Est et, par conséquent, ils ont demandé d'accroître encore la sépara-

tion commerciale avec le Royaume du Congrès autonome. Après la répression de l'insurrection polonaise de novembre [1830], le parti protectionniste russe dirigé par le ministre Kankrin qui incarnait à l'époque du tsar Nicolas 1er la réaction économique et politique a donc obtenu provisoirement l'instauration de douanes prohibitives entre la Russie et la Pologne. Pour le gouvernement russe, c'était un acte conscient de vengeance politique : en raison de l'insurrection, le pays devait être « puni » économiquement, afin qu'il sente vraiment de quels avantages il avait été privé. La première réaction de Nicolas 1er à l'annonce de l'éclatement de l'insurrection fut d'ailleurs de déclarer au comte Jezierski<sup>99</sup> : « Même s'ils réussissaient à conquérir l'indépendance, quelle serait leur situation en l'absence de port maritime ? Que feraient-ils de leurs produits manufacturés qu'ils ne pourraient plus écouler en Russie ? » Après l'augmentation des tarifs douaniers russes, l'exportation et l'industrie textile du Royaume du Congrès ont donc connu une chute rapide. Mais la tendance du capitalisme au regroupement, favorisée consciemment par le tsarisme, a aussi joué un rôle. En 1851, la frontière douanière entre le Royaume du Congrès et la Russie a été définitivement supprimée et dès lors, grâce à la révolution économique qui s'est produite en Russie et en Pologne, avec la suppression du servage, la construction de chemins de fer, la création d'institutions de crédit industriel etc., a commencé la période de la grande industrie capitaliste qui a renforcé chaque jour la fusion économique entre le Royaume et la Russie, a transformé les deux pays en un seul mécanisme économique<sup>100</sup>. Aujourd'hui, revendiquer le retour à la fragmentation de l'espace douanier et commercial de la Russie en territoires provinciaux autonomes équivaldrait à revenir en arrière, à régresser de la grande production industrielle vers des formes de production pré-manufacturières qui ont été enterrées en même temps que l'autonomie douanière de la Pologne – cette idée revient à liquider le capitalisme polono-russe sans avoir recours à la méthode révolu-

98-Dr Tadeusz Rukowski, *W sprawie przemysłu krajowego* (à propos de l'industrie du Pays), Cracovie, 1883.

99.\* Lubecki, Krankin et Jezierski étaient des hommes politiques conservateurs du Royaume de Pologne pendant la période d'autonomie.

100-Le lecteur pourra trouver des détails sur cette question dans l'ouvrage de l'auteur, *Die industrielle Entwicklung Polens*, Leipzig, 1898.

tionnaire tendant vers le progrès mais vers son contraire – un recul avec des méthodes réactionnaires vers des relations archaïques et dépassées depuis longtemps.

L'idée d'une autonomie douanière pour le Royaume ne peut découler actuellement que de tendances petites-bourgeoises et constituer le mot d'ordre d'un parti de la réaction petite-bourgeoise du type de celui des nationaux-démocrates. Car le caractère utopique de cette tendance est aujourd'hui si évident pour tout le monde qu'aucun parti bourgeois dans notre pays ne demande l'autonomie douanière et commerciale pour le Royaume. *A fortiori*, le parti du prolétariat conscient qui s'appuie dans tous les points de son programme non pas sur la stagnation ou le retour en arrière du capitalisme mais au contraire sur son développement accéléré et illimité ne peut bien sûr nullement promouvoir la séparation commerciale et douanière de la Pologne et de la Russie, car le mouvement de classe du prolétariat a pris chez nous son élan sur la base du développement de la grande industrie en Pologne qui a entraîné la suppression de la frontière douanière entre le Royaume de Pologne et l'Empire russe. La social-démocratie ne peut pas non plus exiger l'autonomie douanière et commerciale pour la Pologne car elle est favorable à la liberté du commerce. La suppression de toutes les barrières douanières est l'exigence internationale du prolétariat socialiste. L'autonomie douanière de la Pologne ne signifierait en pratique rien d'autre que la création sous une forme ou sous une autre d'une frontière douanière entre la Pologne et la Russie, car l'établissement d'un tarif douanier autonome pour la Pologne par rapport à l'étranger – l'Allemagne, l'Autriche, etc. – serait impossible sans qu'il y ait eu précédemment une séparation entre la Pologne et la Russie au moyen d'une barrière commerciale. L'exigence d'une autonomie douanière et commerciale pour la Pologne équivaudrait pour la social-démocratie polonaise non seulement à un retour au particularisme petit-bourgeois en sens inverse du grand État et du grand capitalisme mais aussi à renoncer à soutenir la liberté du commerce et à reconnaître le protectionnisme douanier.

Passons maintenant au deuxième point. Dans l'économie capitaliste, les moyens de communication modernes – les chemins de fer, les postes, le télégraphe – jouent un rôle de premier plan. La technique même de ces institutions les situe d'emblée dans le cadre de grandes entreprises qui doivent se développer parallèlement à l'essor du capitalisme et dans sa dépendance. Les chemins de fer, les postes et le télégraphe constituent un outil matériel d'échange moderne de marchandises et c'est pourquoi ils prennent une importance sans cesse accrue avec le développement de la production capitaliste, constituant ainsi, dans le cadre d'une interdépendance directe, à la fois la condition et le résultat du marché mondial. C'est pourquoi l'orientation et la gestion des chemins de fer, des postes et du télégraphe ne peuvent plus être fragmentées et s'opposent par principe à tout type de particularisme comme c'est le cas pour la production capitaliste. Les moyens de communication modernes forment au contraire les liens matériels et la base de l'existence du marché mondial et constituent l'exemple de secteurs qui ont le plus dépassé les champs clos de l'État bourgeois et ont acquis un caractère universel le plus poussé. L'économie ferroviaire et postale est déjà soumise à la réglementation et à la législation internationales. L'Union postale mondiale existe depuis 1874. Le développement et les relations de la grande industrie et du grand commerce sur toute la surface de l'État moderne exigent irrémédiablement une économie ferroviaire et postale unique, une gestion commune sur la base d'une législation centrale commune. C'est cette direction qu'emprunte concrètement le développement dans tous les principaux États : en France, aux États-Unis, en Autriche-Hongrie, en Allemagne. Dans ce dernier pays, après plusieurs luttes, c'est non seulement l'unité formelle qui domine mais, concrètement, l'unité quasi-complète des politiques tarifaires et des tarifs dans les chemins de fer. Si malgré cela sept administrations autonomes des chemins de fer existent encore formellement : en Prusse, en Bavière, en Saxe, au Wurtemberg, en Bade, en Oldenbourg et dans le Mecklembourg, ce n'est qu'un résidu des relations fédérales allemandes dépassées. Ces reliquats de relations fédéralistes se sont cependant révélés si réactionnaires et si nuisibles aux

intérêts du développement qu'ils ont provoqué l'opposition simultanée des milieux de la grande industrie et du grand commerce du Sud, et de la social-démocratie allemande. Cette dernière a adopté lors de son congrès de Mayence en 1900 une résolution exigeant la prise de contrôle de tous les chemins de fer allemands par le Reich et la soumission de l'économie ferroviaire qui dépendait jusqu'alors exclusivement de l'administration, à l'influence décisive de la législation centrale. « La centralisation du mouvement des communications, a déclaré Bebel<sup>101</sup> lors de ce congrès, présentant le point de vue de la social-démocratie, est la conséquence inéluctable de la concentration de toute la politique économique de l'Allemagne, de l'existence d'une législation douanière et commerciale unique ». Peu après, on découvrit que les députés sociaux-démocrates soutenaient dans les *Landtag* [Diètes] du sud les mots d'ordre particularistes d'une économie ferroviaire unifiée des *Länder* méridionaux, contraire à l'unification de tous les chemins de fer ; cette découverte a suscité l'opposition ferme de la base du parti. Il est révélateur que la social-démocratie allemande avance pour justifier sa politique strictement centralisatrice dans le domaine des communications la volonté de favoriser et d'améliorer le transport des passagers et des marchandises, mais aussi les intérêts et les points de vue du personnel des chemins de fer. Même s'il est plus que probable que dans l'administration centralisée des chemins de fer du Reich, comme dans toute la politique allemande, c'est le système prussien, le plus réactionnaire des systèmes allemands, qui aura la prépondérance, le parti du prolétariat allemand ne cherche pas à défendre les cheminots du Sud en préservant les compétences des gouvernements prétendument démocratiques du Sud, mais au contraire, il soutient ouvertement un système centralisé des chemins de fer et l'intègre dans le domaine d'influence de la classe ouvrière elle aussi centralisée en vertu de la législation centrale du Reich. C'est dans ce cadre que la pression du prolétariat accroît en effet son importance politique et ses chances d'efficacité et – ce qui est le plus important – ses capacités d'agitation afin de développer la conscience des différentes couches de travailleurs.

101.-\*August Bebel (1840-1913) : dirigeant historique de la social-démocratie allemande.

En Pologne, les chemins de fer et les institutions des postes et télégraphe modernes sont nés avec le développement de la grande industrie déjà ancree dans le contexte de la communauté étatique avec la Russie et en symbiose avec elle. Ils sont même nés principalement après l'élimination de l'autonomie du pays qui était la manifestation partielle de la restauration intérieure de l'État après la catastrophe de Sébastopol. La première ligne de chemin de fer du pays – Varsovie-Vienne – a été réalisée par la Banque polonaise en 1845. Toutes celles qui ont suivi n'ont été construites qu'à partir des années 1860 : la ligne de Saint Pétersbourg en 1862, celle de Terespol en 1866, celle de la Vistule et d'Ivangorod-Dabrowa dans les années 1870. Les moyens de communication du Royaume n'étaient pas à l'origine des institutions locales, nationales, qui auraient été ensuite unifiées mécaniquement avec celles de Russie mais au contraire, elles sont nées en général à partir des institutions centrales de l'État. Les soustraire à la législation centrale reviendrait donc à interrompre artificiellement la communication entre le pays et l'ensemble de l'État, ce qui irait en l'encontre des intérêts et des besoins de la grande économie capitaliste de la Pologne elle-même. Ne serait-ce que de ce point de vue, la social-démocratie ne peut donc chercher à soustraire la politique ferroviaire et postale de la Pologne du domaine de compétences du parlement central car la question des moyens de communication en tant qu'outils matériels de la culture moderne est non seulement une question économique mais aussi spirituelle et les chemins de fer, les postes et le télégraphe en font incontestablement partie intégrante. Le parti du prolétariat soutient une position internationaliste et cherche à faire dépendre ces moyens d'une utilisation et d'une propriété universelles, donc d'une législation et d'une administration aussi universelles que possible ; il leur faut donc à tout le moins être communs à l'ensemble d'un État. Pour illustrer comment les intérêts de la social-démocratie exigent la centralisation de la politique ferroviaire, prenons la question des tarifs de transport du blé. Cette question constitue en même temps un aspect intéressant de l'histoire du socialisme en Pologne car elle a donné lieu à un contresens dans les publications du social-nationalisme. Les « tarifs

différenciés » ont constitué une des bases de la « théorie » du rétablissement de la Pologne qui serait prétendument justifié par la démarche matérialiste du socialisme. Ils étaient censés être la preuve principale de l'arriération économique de la Pologne du fait qu'elle était soumise au « gouvernement des conquérants » et ils donnèrent lieu à de nombreuses plaintes dans toute une foule d'articles. Ce type de « matérialisme » fut découvert par Stanislaw Grabski<sup>102</sup> qui, dès 1892, dans une brochure anonyme soutenant pour la première fois le programme pseudo-socialiste de rétablissement de la Pologne et intitulée « Éléments pour le programme des sociaux-démocrates polonais » (Zborowicz, Berlin), a lancé une fable sur les « tarifs différenciés » qui auraient permis au gouvernement russe de porter atteinte au développement industriel spécifique du pays. L'organe scientifique de la social-démocratie allemande, *die Neue Zeit*, a lui-même diffusé en 1894 cette légende du « théoricien » du social-patriotisme : le gouvernement russe, écrit-il, « a introduit ce qu'on appelle des "tarifs différenciés" qui font que les marchandises importées de Russie en Pologne acquittent un tarif ferroviaire moins élevé que les marchandises qui sont transportées de Pologne en Russie. Par cette méthode, une nouvelle barrière douanière a été introduite entre la Pologne et la Russie »<sup>103</sup>.

Or il faut constater que ces « tarifs différenciés » sur lesquels M. Grabski et les autres social-patriotes ont versé tant de larmes pendant des années n'existent que dans leur imagination. Il n'y a jamais eu de tarifs différents sur une même distance sur des marchandises expédiées de Pologne en Russie et réciproquement. Les fameux « tarifs différenciés » réellement existants relèvent en réalité de tout autre chose. Les faits réels qu'ignore totalement le florilège de l'imagination patriotique dont les élucubrations ont été décrites ci-dessus sont les suivants : aussi longtemps que la politique tarifaire relevait en Russie de la décision de chaque compagnie ferroviaire, il y avait, comme dans tous les pays avant l'étatisation des chemins de fer et

comme c'est encore le cas aujourd'hui en France et aux États-Unis d'Amérique, une grande diversité de bases et d'échelles tarifaires en vertu des perspectives de concurrence offertes aussi bien par la voie maritime que par les différentes lignes de chemin de fer entre elles. Sur les voies ferrées des régions frontalières de Pologne et des Pays baltes, il y avait notamment des tarifs particulièrement bas pour les marchandises étrangères pour faciliter le transit d'Allemagne vers la Russie, ce qui explique pourquoi le coût du transport en Pologne vers l'Empire était en partie moins cher que dans le sens inverse. Quand, en 1890, la politique tarifaire et ferroviaire a été soumise à la régulation étatique, le gouvernement russe a constaté que ces tarifs moins élevés pour les régions frontalières étaient une façon de lever la barrière douanière en faveur de l'étranger et en même temps, comme le souligne le compte-rendu officiel rédigé pour l'exposition universelle de Chicago de 1896, « un privilège injustifié pour l'industrie des régions frontalières par rapport aux régions industrielles centrales », en ce qui concerne l'importation des marchandises et des moyens de production de l'étranger. Les tarifs des communications avec l'étranger ont donc été adaptés aux tarifs existant à l'intérieur de l'État russe, puis globalement relevés en 1893 comme pour l'ensemble de l'État. Ainsi par exemple, le tarif du transport de marchandises textiles de Lodz à Moscou ou en sens inverse qui était de 60 kop. le poud [16,38 kg] passa en 1893 à 91 kop., de Lodz à Odessa et en sens inverse, il passa de 67 kop. à 84 kop. le poud en 1893, de Lodz à Saint Pétersbourg ou en sens inverse, il passa de 62 à 79 kop., de Moscou à Odessa ou en sens inverse de 86, il passa à 105 kop., etc. Ainsi, les « tarifs différenciés » qui auraient été spécialement instaurés comme dispositif d'une croisade de Moscou contre l'industrie polonaise se révèlent n'être qu'un pur fantôme, bien plus, ils témoignent – ce que les « théoriciens » du social-patriotisme ne pouvaient imaginer – d'une politique ferroviaire moderne telle que l'appliquent tous les pays sans exception : l'Allemagne, par exemple, sur toute une catégorie de marchandises qualifiée de « *Strü[c]kgut* » [petites marchandises], l'Autriche-Hongrie sur toutes les marchandises, la France également sur toutes les lignes

102.\* Stanislaw Grabski (1871-1949) : militant du PPS passé dans le camp de la droite nationaliste en 1906. Il occupera des fonctions officielles dans la Pologne des années 1945-1947.

103-S. G., « Die industrielle Politik Russlands in dessen polnischen Provinzen », *Die Neue Zeit*, 1893-1894, p. 790.

ferroviaires, ainsi que la Belgique et pour une large part les États-Unis sur les communications intérieures. Les tarifs réduits différenciés ont pour raison d'être de diminuer les coûts de transport en fonction de l'augmentation de la distance pour des marchandises de fort volume, en particulier le blé, afin d'intensifier le mouvement commercial entre des parties éloignées de l'État et plus particulièrement de faciliter l'écoulement du blé des régions surtout agricoles vers les régions industrielles ou, ce qui n'est pas moins important, des régions produisant des qualités supérieures de blé vers des régions produisant des qualités inférieures (ce que appelle en allemand *Veredelungsverkehr* [transport d'annoblissement]). Ce type de tarif répond en général aux exigences formulées par des milieux ayant des intérêts réactionnaires, par exemple par les agrariens des régions les plus agricoles et donc les plus archaïques. En Allemagne, les « *Staffeltarife* » (les tarifs échelonnés) ont joué le rôle d'une compensation accordée par Caprivi<sup>104</sup> aux junkers de l'est de l'Elbe désavantagés par le traité de libre échange signé avec la Russie en 1894 qui a ouvert les frontières allemandes au blé russe. Malgré cela, les tarifs différenciés restent fondamentalement un phénomène progressiste pour deux raisons : premièrement parce qu'ils facilitent le mouvement commercial et donc le développement capitaliste, intérieur et international ; deuxièmement parce qu'ils sont un moyen efficace pour faire baisser les prix du blé dans des régions où le blé consommé doit être importé de l'extérieur. C'est tout à fait le cas des tarifs différenciés en Russie, c'est-à-dire des tarifs sur le blé. Ce n'était donc pas une mesure destinée à nuire à la nation et, plus particulièrement encore, à l'industrie polonaises comme l'a prétendu l'imagination fertile des « matérialistes » social-patriotiques, mais c'était la conséquence de la pression des agrariens des gouvernements centraux et orientaux de l'Empire russe ainsi qu'une mesure de politique commerciale internationale. Ces tarifs jouaient en effet le rôle d'un moyen mécanique du même type que la presse hydraulique en acheminant les réserves de blé du centre et de l'est de l'État vers le sud, le nord-ouest et l'ouest, là où le blé local de qualité supérieure était exporté vers l'étranger,

104-\*Leo comte von Caprivi (1831-1899), chancelier du Reich et ministre-président de Prusse au début des années 1890.

ce qui diminuait en même temps les prix locaux du blé. Lorsqu'en 1890, avec la modification générale, des tarifs de blé très différenciés ont été introduits, on a immédiatement assisté à une accumulation des réserves de blé et de farine, en particulier en provenance de la Volga, aussi bien dans les régions méridionales situées le long de la Mer Noire que sur la Baltique et dans le Royaume, ce qui a entraîné une forte baisse des prix. Les agrariens polonais et les représentants des intérêts liés à la production de farine du pays, touchés au plus profond de leurs sentiments « nationaux », ont alors fait tout un vacarme pour défendre toute la patrie opprimée par le prix bas du pain. Et quand ces clameurs de la noblesse polonaise sont parvenues jusqu'au trône du tsar où elles ont presque rencontré un écho favorable, en ce qu'en 1894 une baisse au moins partielle des tarifs différenciés était presque acquise, un groupe d'industriels et de commerçants du Royaume a immédiatement réagi et s'est adressé télégraphiquement à l'administration des chemins de fer de Saint Pétersbourg pour exiger avec force le maintien des tarifs différenciés, « pour que la population n'ait pas à supporter une augmentation du prix du pain », selon la formulation de l'argumentation humanitaire émanant du porte-monnaie des industriels. D'un autre côté, le Comité bourgeois de Varsovie envoya alors à l'administration des chemins de fer un mémoire concernant les tarifs de transport du blé libellé en ces termes : « La suppression de la forte différenciation des tarifs ne devrait pas rencontrer d'oppositions en raison des prétendus (!) intérêts des classes populaires inférieures de Pologne... L'appauvrissement de la population agraire de Pologne qui entraîne la dégradation matérielle de l'industrie, n'avantage en fait que la grande industrie qui, grâce au bas prix du blé et à des bas salaires, est la seule à profiter de la pauvreté générale... Dès lors, il ne fait aucun doute que pour les intérêts des propriétaires terriens des deux régions concernées par les marchés intérieurs, celle de Pologne et celle du nord de la Mer Noire, comme des propriétaires terriens de toutes les régions maritimes, il est important que les tarifs du blé soient organisés ainsi », etc. De même, lors des réunions concernant les tarifs du blé qui se sont tenues à Saint Pétersbourg en octobre

1896, les agrariens du Royaume de Pologne, de Livonie, de Vitebsk, d'Odessa et de la région de Moscou ont parlé d'une même voix contre les agrariens de la Volga soutenant les tarifs différenciés, tandis que les propriétaires terriens et les minoteries polonaises ont pleinement soutenu le programme présenté par le président de l'association rurale moscovite, le prince [A. G.] Ścierbatov. La situation décrite ci-dessus qui constitue une exception caractéristique dans l'histoire des tarifs ferroviaires suffit à prouver que si les intérêts économiques du Royaume ne sont pas spécifiques au point de justifier l'autonomie ferroviaire, ils se répartissent au contraire contradictoirement selon les différentes sphères de la société bourgeoise en même temps qu'ils sont étroitement reliés à l'ensemble des relations économiques existant dans l'État russe<sup>105</sup>.

Il est normal que la social-démocratie soit chez nous comme dans tous les pays, naturellement favorable aux tarifs différenciés, élément intéressant qui permet de constater les dégâts produits par le point de vue nationaliste dans les idées qui circulent au sein même des milieux socialistes. Par conséquent, les partisans du social-patriotisme ont été amenés à se faire sur ce point l'écho fidèle des plaintes formulées par les grands propriétaires fonciers polonais en réaction à la baisse des prix du blé, plaintes qui sont consignées dans le programme de la National-Démocratie<sup>106</sup>.

La question des tarifs différenciés du blé est un exemple classique des liens entre la politique ferroviaire et les intérêts non seulement du commerce de l'État mais de tout le commerce international, ce qui, par conséquent, empêche qu'elle soit réglée du point de vue particulariste local. Cet exemple montre également que les intérêts de la social-démocratie qui sont toujours liés aux intérêts du développement de l'économie mondiale et aux intérêts de la masse des consumma-

teurs, exigent que la politique ferroviaire, soumise aux décisions d'un organe législatif, soit régulée dans le cadre de la concurrence la plus large entre les intérêts des producteurs des différentes régions de l'État, c'est-à-dire du point de vue du centre où tous les intérêts locaux s'affrontent.

Conformément à ces observations fondamentales, les intérêts de classe directs du prolétariat s'opposent à tous les particularismes dans la politique ferroviaire et postale. Les moyens de communication modernes emploient toute une masse de prolétaires, tant industriels qu'administratifs. Le sort de ce prolétariat concerne la social-démocratie au même titre que toute catégorie d'exploités et défendre ses intérêts est d'autant plus une obligation du parti ouvrier que l'employeur est en l'occurrence l'État capitaliste lui-même - c'est-à-dire le plus dur et le plus puissant des employeurs. La social-démocratie est dans l'obligation de mener un combat spécifique dans tous les pays pour la défense du personnel ferroviaire et postal, elle doit mener une action séparée visant avant tout à lui assurer un droit fondamental pour améliorer son sort : le droit d'association. Cette mission concerne la social-démocratie en Pologne aussi bien qu'en Russie. Mais il est impossible d'obtenir des conditions supportables et le droit d'association pour le prolétariat des postes et des chemins de fer de Pologne si le prolétariat ne conquiert pas les mêmes droits en Russie. Le déroulement même de la révolution a montré que les lignes directrices spontanées de l'action des cheminots et des postiers dépendaient directement de la puissance que confère l'union solidaire de tous ceux qui luttent à l'échelle de l'État. La révolution a fait de tout le personnel ferroviaire et postal dans tout l'État russe une seule catégorie ayant des intérêts communs et des objectifs communs. Pour ses conditions matérielles et politiques, la grande catégorie des employés des moyens de communication publics dans son ensemble a intérêt à ce que sa situation dans le domaine législatif comme dans celui de l'administration dont elle dépend soit unifiée et centralisée afin de rendre possible sa lutte de classe unifiée et centralisée. Si les chemins de fer et les postes du Royaume étaient soustraits du domaine de compétences du parlement et du gouvernement cen-

105-Les faits cités ci-dessus ont été partiellement repris de l'ouvrage de l'auteur, *die industrielle Entwicklung Polens* qui n'a pas été publié en polonais.

106-Voir la brochure électorale national-démocrate éditée à Varsovie en février 1906. La phraséologie sur "les tarifs ferroviaires spécialement établis en notre défaveur" et ruinant "notre agriculture" est jusqu'aujourd'hui dominante dans la presse du pays. Voir notamment l'ouvrage de W. Zukowski sur les Revenus et les dépenses gouvernementales dans le Royaume de Pologne (*O dochodach i wydatkach państwowych w Królestwie Polskim*), 1907, p. 75 et 86.

traux pour être transmis à la Diète et aux pouvoirs autonomes polonais, la pression de l'État central sur le personnel des chemins de fer et des postes polonais n'en serait pas diminuée pour autant, mais au contraire, la séparation artificielle d'avec la même catégorie du prolétariat russe à laquelle il est lié restreindrait considérablement la force de résistance du personnel des communications tant polonais que russe, entraînant une fragmentation des luttes et la détérioration de la situation des uns comme corollaire de la détérioration de celle des autres. Des décisions telles que celle de construire ou non des chemins de fer locaux dans le pays, de créer, de supprimer ou de déplacer des bureaux et des filiales postales et télégraphiques en Pologne sont évidemment fonction des besoins locaux et des conditions locales, et c'est pourquoi elles pourront avantageusement être prises par la Diète du pays et le gouvernement autonome. Mais les principes généraux de l'économie ferroviaire et postale, touchant la matière morte et humaine à la fois de ces moyens de communication, doivent être du ressort de la législation centrale.

Examinons maintenant les questions militaires. Le militarisme moderne qui est un des facteurs les plus influents de la vie sociale aussi bien pour la société bourgeoise que pour le prolétariat est, par essence, organisé sur la base du grand État. Il se caractérise fondamentalement par une centralisation intense de l'organisation et de l'administration de l'armée, trait fondamental du militarisme contemporain qui correspond au développement du grand capitalisme et qui en constitue le produit. Même dans les États où subsistent dans le système politique des séquelles plus ou moins importantes du fédéralisme, la centralisation militaire s'accomplit avec plus ou moins de rigueur. C'est par exemple le cas dans le Reich allemand, d'autant plus frappant et significatif en raison de l'union entre le militarisme allemand et le pouvoir monarchique. Même si l'Allemagne se compose de deux douzaines de monarchies, les affaires militaires sont regroupées aux mains du Reich, à ceci près que la Bavière, en vertu de ce qu'on appelle les « droits réservés » (*Reservatrechte*), possède ses propres uniformes, son propre ministère de la guerre et son propre appareil de justice militaire, mais ce ne sont en

fait que des accessoires extérieurs du particularisme qui contribuent à flatter le monarchisme et l'esprit petit-bourgeois bavarois. En réalité, l'armée bavaroise n'est qu'une section du militarisme pan-allemand, soumise à la loi commune et au commandement commun. En période de guerre en effet, toutes les formations militaires allemandes forment une seule entité et, à l'exception de la Bavière, c'est le cas aussi en temps de paix lorsqu'elles restent sous la direction suprême de l'empereur allemand qui décide de la force, de la distribution, de l'organisation et de la mobilisation de ces forces, qui a droit de regard sur l'état des armées, qui nomme les généraux supérieurs et les commandants des forteresses. Les rois de Bavière, du Wurtemberg et de Saxe nomment les officiers de leurs contingents et ces trois royaumes disposent également d'administrations militaires distinctes, l'armée bavaroise constituant une formation distincte et intégrée aux armées du Reich sous le commandement du roi. Mais en cas de mobilisation, elle passe, elle aussi, sous le commandement de l'empereur. La Bavière a en outre l'obligation d'appliquer dans son armée toutes les règles d'organisation, de formation, d'exercice, d'armement et d'adopter les grades militaires de l'armée du Reich. Et ce qui est le plus important, c'est que le budget militaire ressortit du domaine de compétence du parlement pan-allemand. En Autriche-Hongrie, en dépit du fait que l'Autriche est une union politique de royaumes autonomes et de Pays de la Couronne jouissant en particulier d'une large autonomie, et que le rapport avec la Hongrie est strictement fédéral, l'armée est totalement centralisée et soumise à des règles encore plus uniformes qu'en Allemagne. En Pologne, l'autonomie dans les affaires militaires date de l'époque pré-capitaliste où la noblesse dominait dans les relations sociales. La suppression de l'armée polonaise dans la Pologne du Congrès à la suite de l'insurrection de novembre [1830] a été avant tout un acte de violence et une conséquence de la politique de conquête du tsarisme russe, un moyen d'empêcher les insurrections nationales. Mais la poursuite du développement économique fut, dans ce domaine comme dans les autres, une alliée de la politique tsariste. Le militarisme russe actuel qui, lors de la guerre avec le Japon, est

entré en contradiction avec l'absolutisme, a démontré que la survie des gouvernements tsaristes était impossible, ce qui est le produit du développement bourgeois moderne qui a lié la Pologne et la Russie en une seule unité économique et politique et constitue l'une de ses manifestations. Aujourd'hui, le retour à une armée polonaise séparée serait une utopie petite-bourgeoise semblable à celle d'une séparation commerciale de la Pologne au moyen d'une frontière douanière entre la Pologne et la Russie.

La social-démocratie adopte sur la question du militarisme les revendications suivantes : supprimer les armées permanentes, armer le peuple dans son ensemble, soumettre la question de la guerre et de la paix à la représentation populaire. La milice, objectif minimal du programme social-démocrate, n'est pas dans son essence un idéal paysan particulariste, à l'image des milices boers en Afrique du Sud ou même des milices suisses qui résultent de la situation tout à fait exceptionnelle de ce pays dont la neutralité politique est garantie en Europe par les traités et par son rôle tout à fait subalterne dans la politique des puissances capitalistes. Selon le programme de la social-démocratie, la milice n'est pas un moyen visant à soustraire globalement un pays donné aux relations communes à l'ensemble de l'État, mais au contraire, elle est liée à la réforme même des relations internationales, à l'objectif d'éliminer la politique de conquêtes, en un mot, c'est une réforme qui, dans ses principes mêmes, a pour objectif d'influer sur la politique de l'ensemble de l'État. C'est pourquoi l'objectif programmatique de la social-démocratie consistant à armer tout le peuple ne peut se réaliser à une échelle réduite, dans le cadre d'une partie séparée du territoire de l'ensemble de l'État. Introduire par exemple le système de la milice dans la seule Pologne au moyen de l'autonomie alors qu'en Russie, le système de l'armée permanente serait maintenu, constitue une chimère en raison même des menaces permanentes qui pèseraient alors sur la paix et la sécurité intérieure du Royaume. Donc, si la social-démocratie polonaise revendiquait la création d'une autonomie militaire polonaise distincte de celle du reste de l'État russe, elle renoncerait par là-même au principe fondamental de la social-démocratie internationale

concernant le militarisme, c'est-à-dire la suppression des armées permanentes et la création d'une milice. Mais comme toutes les demandes immédiates et minimales de la social-démocratie, celles qui visent à démocratiser l'armée et à éliminer les contradictions entre le « peuple en armes » et le peuple travailleur sont par nature fonction des relations centralisées dans tout l'État et ne peuvent être réalisées sur un territoire séparé. L'objectif transitoire qui consiste à diminuer à un an la période de service militaire serait impossible à réaliser dans la seule Pologne si dans le reste de l'État, le service continuait à durer trois ou quatre ans. La suppression des tribunaux militaires séparés constitue également une réforme liée à l'ensemble du système militaire et s'attaquant à la racine même de ce système au point qu'elle ne pourrait être réalisée autrement qu'à l'échelle de tout l'État. De même, en vertu de la position du prolétariat, le droit très important pour la population appelée au service militaire régulier à n'être sous les drapeaux que dans le voisinage immédiat de son lieu d'habitation ou dans son pays natal et à ne pas être transférée dans d'autres régions de l'État ne pourra entrer en vigueur que dans le cadre d'une législation centrale. C'est ainsi seulement que l'on pourra garantir aux Polonais comme aux Lituaniens, aux Arméniens ou aux Ruthènes, aux Sibériens comme aux Tatars, aux Russes de l'Oural comme aux Russes du Dniepr qu'ils ne serviront sous les drapeaux que dans leur région natale. Point n'est besoin de justifier que la question du choix de la guerre ou de la paix dépendant du pouvoir législatif soit réservée au parlement de l'ensemble de l'État et non du ressort d'une diète d'un pays particulier.

L'analyse des questions financières de l'État nous amène à des conclusions tout à fait analogues. Le système fiscal dans un État moderne est intrinsèquement lié à l'économie capitaliste générale et à l'ensemble du caractère de la politique bourgeoise. L'appareil du grand État moderne – le militarisme contemporain, l'administration bureaucratique, l'éducation publique de masse, les communications, les grands projets de culture industrielle et agricole tels que la construction de canaux, de tunnels, etc. – nécessite des ressources matérielles centralisées au

niveau de tout l'État. Le système fiscal constitue un des piliers de l'existence du grand État et il doit être régi dans un État moderne au moyen d'une législation centrale uniforme. Une politique fiscale séparée pour la Pologne ne serait possible qu'avec la séparation militaire, ferroviaire, postale, douanière et commerciale, en un mot, c'est un objectif tout aussi utopique que de vouloir la séparer du développement capitaliste et de la grande industrie de l'État.

Le parti de classe du prolétariat a, par ailleurs, des raisons de principe pour s'opposer aux objectifs particularistes dans le secteur de la politique fiscale. La social-démocratie polonaise, comme la social-démocratie internationale, souhaite avant tout réformer fondamentalement tout le système fiscal des États modernes, en particulier supprimer tous les impôts indirects limitant la consommation et les remplacer par des impôts directs touchant de façon progressive les propriétés, les revenus et les héritages des classes possédantes. Une réforme d'une telle ampleur est tout aussi peu réalisable sur une partie plus ou moins restreinte de l'État, au moyen d'une législation autonome que l'introduction de la milice à la place de l'armée permanente. Le programme de la social-démocratie sur les questions de politique fiscale se situe donc par nature dans le cadre d'une réforme de l'ensemble de l'État, il est en effet lié à toute l'économie financière et militaire et, secondairement, à toute la politique internationale de l'État. Le système des armées permanentes, de la politique coloniale, le système universel des douanes et des impôts indirects se situent dans une interdépendance directe, historique et politique. Ces liens constituent le fondement de la politique moderne des puissances capitalistes. C'est pourquoi, dans l'esprit de la social-démocratie, la réforme du système fiscal n'est possible qu'en parallèle avec une réforme du militarisme, de la politique douanière et commerciale et de la politique extérieure. En un mot, la position et la lutte de classe du prolétariat dans le domaine des finances de l'État sont liées à l'influence du prolétariat sur l'ensemble de la politique du grand État, sur le centre même du pouvoir politique. La législation générale et fondamentale dans le domaine fiscal doit donc relever des compétences du parlement central, en vertu de la nature

même du développement capitaliste et de la position fondamentale de la social-démocratie.

La situation actuelle du Royaume de Pologne sur le plan fiscal est en partie la conséquence de l'application des principes généraux de la politique fiscale tsariste, en partie la manifestation de la loi martiale appliquée à notre pays. Selon les décomptes les plus récents, la participation du Royaume aux impôts d'État se présente comme suit : la catégorie des impôts directs – fonciers, immobiliers, industriels et de coupon – représente pour l'ensemble de l'État russe en millions de roubles 130,9 en 1901 ; 133,1 en 1902 ; 135,2 en 1903 ; 134,9 en 1904 ; 126,9 en 1905. La cote-part du Royaume dans cette catégorie était pour les mêmes années : 19,4 soit 14,8% ; 20,8 soit 15,9% ; 21,1 soit 15,5% ; 21,8 soit 16,1% et enfin 18,8 soit 14,7% de tous les revenus de l'État. Si on tient compte du fait que la population du Royaume représente environ 8% de la population de l'État russe, la part dans les impôts directs, de l'ordre de 14-16%, est totalement disproportionnée. L'impôt foncier, beaucoup plus élevé dans le Royaume de Pologne que dans l'Empire russe explique en partie ce résultat ; il a été introduit après la dernière insurrection nationale [1863] comme moyen de répression contre l'état de la noblesse, de même que l'impôt immobilier, appellation qui recouvre toutes sortes d'impôts du Royaume tout à fait différents de ceux de l'Empire. La politique foncière en Russie était toutefois grevée depuis la réforme agraire [1861] et jusqu'à récemment afin de financer ce qu'on appelle les paiements de rachats<sup>107</sup> destinés à faire fructifier et à amortir les coûts de la réforme. Cependant, même en tenant compte des paiements des rachats dans l'Empire, la part du Royaume aux impôts fonciers et immobiliers a représenté de 9 à 11% pour les années 1901-1905, les paiements des rachats ayant été par ailleurs finalement supprimés en Russie. Il en est de même pour les impôts sur les biens immobiliers urbains destinés au Trésor qui ont été relevés dans le Royaume en 1903 et qui représentent environ 25% de tous les revenus de l'État provenant de cette catégorie, étant ainsi nettement supérieurs à ceux qui ont cours dans l'Empire. En général, l'imposition directe dans

107.\*Après la suppression du servage en 1861, les "paysans de l'État" reçurent en 1866 le droit de racheter la propriété de leur parcelle au domaine public.

le Royaume est un amalgame chaotique de méthodes archaïques et d'impôts supplémentaires. Dans la dernière année de l'autonomie du Royaume, en 1866, ces impôts s'élevaient à 6,5 millions de roubles ; ils sont passés à 8,9 en 1880, 14,3 en 1894, 21,2 en 1904. En définitive, le taux d'imposition par tête s'élève à un peu plus de 90 kopecks dans l'Empire pour atteindre presque 2 roubles dans le Royaume. Pour l'ensemble de l'État russe, ce sont 6 à 7,5% de tous les revenus de l'État, pour le Royaume 12 à 14%.

D'où la colère et l'amertume de la « société » officielle du pays, dans les sphères agrariennes, parmi les propriétaires d'immeubles dont les journalistes se font l'écho fidèle, de même que les députés de la tendance national-démocrate à la Douma réaliste<sup>108</sup>. On souligne en particulier le fait que d'un côté, la mise en conformité des impôts directs du Royaume avec ceux de l'Empire diminuerait la contribution de notre pays dans cette catégorie d'environ 10 millions de roubles et que d'un autre côté, la somme globale des contributions du Royaume au budget de l'État avoisine les 150 millions de roubles par an au cours des dernières années, tandis que celle consacrée aux dépenses annuelles dans le Royaume (comprenant les dépenses militaires, celles pour l'administration de l'État et la dette publique) est de 140 millions, le « bénéfice net » du Trésor s'élevant ainsi à environ 10 millions de roubles. Ce calcul amène ces milieux sociaux à la conclusion mélancolique que c'est en fait la classe des propriétaires fonciers, des fabricants et des propriétaires de biens immobiliers qui est la véritable victime de l'exploitation du gouvernement conquérant, qu'elle souffre pour toute la patrie opprimée. C'est pourquoi l'objectif le plus urgent de ces partis est - « l'égalité fiscale avec l'Empire » - et leur objectif plus lointain, l'autonomie fiscale qui permettrait de diminuer efficacement la pression publique pesant sur les épaules de nos classes possédantes ainsi que - par voie de conséquence - de la transférer sur les épaules des classes laborieuses. M. Wl. Zukowski affirme par exemple catégoriquement : « Les impôts

108-\*Expression utilisée par les adversaires de cette institution où ne se retrouvaient que des «réalistes» favorables à un compromis avec le tsar.

permanents (directs) doivent être abaissés au niveau de ceux de l'Empire et l'injustice actuelle ne peut plus être supportée ». Ailleurs il écrit : « D'une façon générale, les impôts directs doivent être conçus chez nous sur un mode différent de celui de l'Empire et ce n'est possible qu'avec l'autonomie fiscale ». Et pour finir : « Si le programme autonomiste avait des chances d'être réalisé, une telle situation serait supportable ; mais si l'autonomie du Royaume est reportée à plus tard, l'égalité fiscale complète doit être considérée comme un des objectifs les plus importants de notre action politique »<sup>109</sup>.

En réalité, la situation est tout à fait différente et la réforme fiscale doit être orientée dans une direction tout à fait opposée. En effet, si la hausse des impôts directs obtenue par le gouvernement russe dans le Royaume au cours des quarante dernières années semble « anormalement » exagérée aux yeux de nos classes possédantes, c'est tout de même l'impôt foncier et par foyer qui touche les exploitations paysannes et qui constitue pour elles un poids beaucoup plus lourd que les impôts exigés des grands propriétaires fonciers et des propriétaires de biens immobiliers et on se garde bien de signaler que la hausse des impôts indirects qui touchent les larges masses laborieuses s'est produite à un rythme incroyablement plus rapide. Le revenu des impôts fonciers, des impôts sur les biens immobiliers et industriels et sur les coupons qui s'élève en tout pour le Royaume à 21 millions de roubles, représente presque l'intégralité de la pression fiscale subie par nos classes possédantes, urbaines et rurales. Le fait est dénoncé comme constituant une oppression inadmissible pour la « société » alors que cette somme est ridiculement faible en regard des impôts indirects versés par la masse des consommateurs. Au cours du quinquennat 1901-1905, cette catégorie s'élevait dans le Royaume aux chiffres suivants : les taxes sur les alcools

109-Op. cit., p. 20, 27, 86. La réalisation partielle de ce programme - la « mise sur un pi homologues russes dans le cadre de l'impôt immobilier - constitue la seule « conquête nationale » que le Cercle polonais à la Douma ait pu obtenir par sa politique d'accord avec le gouvernement de Stolypin et de Skalon. \*Petr Arkadevic Stolypin (1862-1911) : ministre de l'Intérieur et Premier ministre après la dissolution de la Première Douma. Assassiné le 14 septembre 1911.

(à l'exception de la vodka), le tabac, le sucre, le pétrole, les allumettes comptaient pour 21 millions de roubles, le monopole sur la vodka rapportant 31 millions. Les droits de douane payés par les consommateurs locaux (après déduction des tarifs de transit) s'élevaient à 29 millions de roubles - soit en tout 81 millions de roubles - une contribution qui représente 300% de plus que les impôts directs. Ce « bénéfice net » du Trésor russe, représentant le surplus des revenus sur les dépenses dans le Royaume, surtout des « dépenses extraordinaires » pour le pays, servant à proprement parler à financer l'application de la loi martiale dans le Royaume, la défense des classes possédantes et l'oppression des classes laborieuses ne provient-il pas de cette source abondante - l'exploitation de la consommation indispensable des ouvriers urbains et des paysans ? Nos défenseurs « scientifiques », agrariens, propriétaires immobiliers et industriels feraient bien d'analyser cela.

En tout cas, le fait que le revenu des impôts indirects pesant sur la consommation des masses dans le Royaume, représente, monopole de la vodka exclus, 12% du revenu total de l'État russe dans cette catégorie, dépassant ainsi de plusieurs points le pourcentage de la population, n'est pas considéré par ces messieurs Zukowski et Cie comme une injustice criante, « qui ne peut plus être supportée » ; ils se contentent de l'observer avec une étonnante objectivité comme la conséquence naturelle de la culture supérieure de notre population qui entraînerait une consommation plus importante de ces catégories de produits. Pourquoi donc la culture supérieure du peuple et sa consommation plus élevée doivent-elles contribuer au paiement d'un tribut au Trésor du tsar ? Ce statisticien ne l'approfondit pas, considérant que l'on peut pressurer sans limites le paysan et l'ouvrier, comme un animal, en conformité avec les droits divins et humains.

Si malgré un taux d'imposition aussi bas de la propriété immobilière et de l'industrie, les impôts directs dans le Royaume sont, comparés à leur équivalent dans l'Empire, une « injustice » outrageante pour le Royaume, c'est qu'en Russie, le rapport entre le poids des impôts supporté par les classes possédantes et par la masse du peuple est encore plus outrageusement

défavorable à cette dernière et tout à fait exceptionnel en regard de ce qui se passe dans les autres États modernes. Alors qu'il y a trente ans, les impôts directs rapportaient 28% des revenus de l'État et encore 10% au début des années 1890, le développement exorbitant et sans limite des impôts sur la consommation a abouti à la réduction de la part des impôts directs au niveau insensé de 6% de tous les revenus de l'État russe. En même temps, la hausse systématique des tarifs douaniers, des taxes et l'introduction du monopole étatique sur la vodka ont transféré tout le poids écrasant de l'appareil absolutiste sur les épaules des masses laborieuses. Aujourd'hui, le principal pilier de toute l'économie étatique et le poste le plus important dans le budget du tsar qui s'élève à 2 milliards de roubles provient du revenu du monopole sur la vodka qui représente 700 millions de roubles, tandis que les douanes, les taxes sur les boissons, le tabac, le sucre, le pétrole et les allumettes lui rapportent encore 450 millions de roubles supplémentaires. Face à cela, les impôts fonciers et immobiliers, une fois supprimé le paiement des rachats, rapportent à l'État à peine 50 millions de roubles ! Tel est le rapport cynique entre ce qui pèse sur les classes possédantes et ce que subit la masse laborieuse qui justifie l'idéal de « mise sur un pied d'égalité fiscale » auquel aspire la société possédante polonaise, dévoilant ainsi au grand jour l'orientation qu'elle souhaite donner à la politique fiscale dans le cadre de son programme d'autonomie du Trésor pour le Royaume. Bien évidemment, du point de vue du prolétariat et du progrès social, la « mise sur un pied d'égalité fiscale » du Royaume avec la Russie devrait faire l'objet d'une réforme allant dans une tout autre direction : non par l'extension au Royaume des privilèges fiscaux encore plus exorbitants dont bénéficient les états possédants mais par la suppression complète de ces privilèges, par la réduction des impôts sur la consommation avec la perspective de les supprimer complètement et par la refonte du système chaotique et archaïque des impôts directs faibles et inégalitaires. Il faut donc supprimer, comme cela s'est fait même en Prusse lors de la réforme des finances en 1893, les impôts fonciers réactionnaires sur l'immobilier et l'industrie pour les remplacer par trois impôts exclu-

sifs et progressifs : sur les biens, les revenus et les héritages. Certes, une telle réforme ne pourra évidemment être menée à bien que dans le cadre d'un corps législatif central de l'État. En même temps, elle fournira la base naturelle d'un système financier autonome pour le Royaume qui pourra supporter les coûts des institutions et des fonctions attribuées aux pouvoirs autonomes sur la base d'impôts directs dont la collecte sera évidemment décidée par la Diète du pays.

L'instruction publique et son développement constituent dans la société actuelle un des principaux éléments de la politique d'État et un des principaux attributs du pouvoir de classe de la bourgeoisie. Par ailleurs, l'instruction publique est dans la société bourgeoise un des principaux domaines de la vie culturelle nationale. Les intérêts de la social-démocratie, en tant que représentante de la lutte de classe du prolétariat, exigent que cette question soit réglée de deux points de vue. Les institutions autonomes doivent en premier lieu garantir la liberté de la culture spirituelle de la nation et c'est pourquoi les écoles du pays, leur création comme leur équipement, la nomination des enseignants, la langue d'enseignement, la planification de l'éducation doivent dépendre de la législation de la Diète autonome et de la compétence des pouvoirs élus par le pays, ce sur quoi nous reviendrons plus en détail dans la partie qui suit. En même temps, l'intérêt vital de l'instruction elle-même et du développement intellectuel du pays nécessite que soit établi un lien entre les bases du système d'instruction du Royaume de Pologne et celui de l'État russe dans son ensemble. Certaines missions d'instruction, comme les institutions scientifiques supérieures spéciales, comme les représentations, les entreprises, les expéditions scientifiques dépassent les formes et les moyens dont disposerait le pays autonome. Ce ne peut être réalisé efficacement qu'avec de larges ressources matérielles et intellectuelles et qu'avec le soutien de l'organisation de l'État. Mais la communauté des principes d'enseignement, les contacts mutuels entre les établissements scientifiques supérieurs, le partage mutuel du travail de recherche scientifique entre les institutions, la possibilité donnée aux étudiants de bénéficier de différents établissements

scientifiques exigent également que l'organisation de base de l'instruction soit règlementée à partir d'un centre législatif commun.

Les questions de nationalités vont dans le même sens. Les intérêts de l'égalité entre nationalités, la défense des intérêts culturels de ces nationalités auxquelles leurs conditions sociales ne permettent pas de jouir d'une base suffisante dans le cadre de l'autonomie du pays et enfin la défense équitable des intérêts des minorités nationales sur tout le territoire de l'État nécessitent que soient adoptés des principes généraux concernant les questions linguistiques et, en premier lieu, scolaires. Comme d'une part, les Polonais sont fortement concentrés en Lituanie et que d'autre part, d'importantes minorités juives, ruthènes, lituaniennes, allemandes résident dans le Royaume, il est impossible d'opérer une séparation complète entre les questions d'instruction publique du Royaume et celles de l'ensemble de l'État russe, sans compter un point primordial, à savoir que la lutte pour l'égalité nationale dans le champ de la culture intellectuelle fait par principe partie des tâches communes à toute la classe prolétarienne dans l'État.

Par ailleurs, l'intérêt de classe du prolétariat exige avant tout, selon l'esprit du programme de la social-démocratie, que l'instruction publique se fonde sur certains principes de base tels que : l'éducation obligatoire, universelle et gratuite, la jouissance de moyens nécessaires à l'instruction et des conditions de subsistance correctes pour les enfants pauvres, la possibilité pour les enfants les plus doués de parents pauvres d'accéder à l'éducation supérieure aux frais de la société, la libération complète de l'école de l'influence du clergé, une conception de l'instruction publique fondée sur la science laïque, la religion étant soustraite du plan des cours obligatoires de l'école. La réalisation de ces réformes relève de l'intérêt fondamental du prolétariat, indépendamment de sa nationalité, c'est le programme de la social-démocratie dans tous les pays ; c'est en effet une étape dans le développement général de la démocratie internationale et dans la lutte du prolétariat pour le socialisme. Dans l'État russe, ce programme est identique et a la même importance pour le prolétariat polonais et pour le prolétariat lituanien, russe, letton, juif, armé-

nien, tatar. Et ce n'est pas tout : c'est le programme et l'intérêt de tout le prolétariat en tant que classe unique, sans distinction de nationalité. Si en effet, le prolétariat russe avait par exemple des conditions d'instruction publique bien pires que le prolétariat polonais, en seraient affectés le développement intellectuel et culturel du peuple de Russie et la maturité politique de classe du prolétariat russe et donc la lutte de classe dans son ensemble, les relations générales dans l'État et, en fin de compte, la situation même du prolétariat polonais. De la même manière, l'état de l'instruction et du développement spirituel du peuple travailleur de Pologne influence le niveau général de la lutte du prolétariat et des relations politiques en Russie. De même que les conditions matérielles, économiques du prolétariat de chaque nationalité et de chaque région de l'État exercent une influence sur les conditions d'existence de la classe ouvrière de l'ensemble de l'État, les conditions spirituelles et culturelles de chaque catégorie d'ouvriers exercent une influence indirecte sur les intérêts de l'ensemble de la classe ouvrière de l'État. Par conséquent, la lutte pour réformer les bases mêmes de l'instruction publique dans l'esprit de la social-démocratie doit être menée par le prolétariat polonais en commun avec le prolétariat russe dans une action unifiée de classe et ce programme doit être réalisé au moyen d'une réforme de l'État russe dans son ensemble. C'est ainsi que l'élaboration des principes d'enseignement pour les écoles primaires, secondaires et supérieures doit être du domaine de la législation centrale ainsi que l'organisation des institutions et des entreprises scientifiques d'intérêt général.

C'est cette direction qu'emprunte le développement de l'instruction dans un pays exemplaire sur cette question, la Suisse. La réglementation de l'enseignement élémentaire obligatoire et généralisé fait déjà partie de la législation fédérale, malgré les différences et même les antagonismes qui existent entre les nationalités des quatre régions du pays. Mais dans la foulée, d'autres réformes progressistes de l'enseignement sont mises en place par les différentes communes, elles sont ensuite étatisées par la législation des différents cantons et l'étape suivante est leur introduction dans la législation fédérale. C'est ainsi

que progresse la réforme importante de la formation complémentaire (*Fortbildungsschulen*). Dans quatre cantons suisses : Berne, Appenzell-ouest, Saint Gall, les Grisons, les communes disposent encore de pouvoirs de décision sur l'obligation des écoles complémentaires mais dans treize cantons : Vaud, Valais, Neuchâtel, Bâle-campagne, Argovie, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Uri, Zoug, Fribourg, Tessin et Appenzell-est, ces écoles sont déjà obligatoires en vertu d'une législation cantonale. De même, la question majeure des moyens à accorder pour permettre aux enfants d'accéder à l'éducation supérieure populaire qui a d'abord été réglée dans certaines communes a ensuite fait l'objet d'une législation étatique dans les douze cantons suivants : Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Appenzell-ouest, Vaud, Neuchâtel, Genève, Zoug, Saint Gall et Thurgovie. Dans deux de ces cantons, ce sont encore les communes qui supportent le coût de cette réforme, dans cinq autres, elles le supportent en commun avec l'État et dans les cinq derniers, la charge en incombe uniquement au Trésor cantonal. Comme les autres cantons marchent sur les traces des premiers, fût-ce plus lentement, le règlement par la législation fédérale de la question des subsides pour bénéficier gratuitement de moyens permettant d'accéder à l'enseignement n'est qu'une question de temps.

Les compétences en matière d'enseignement élémentaire et secondaire (et en outre, toute la législation concernant les universités) ont été d'emblée confiées par la constitution autrichienne en vigueur au Conseil d'État de Vienne, c'est-à-dire qu'elles relèvent de la législation de l'ensemble de l'État. Cette situation n'a pas empêché les pouvoirs autonomes de Galicie de développer l'enseignement public élémentaire et secondaire du pays, c'est ce que permet de constater clairement le fait que les résultats de l'activité du Conseil scolaire galicien sont un des principaux titres de gloire et d'appui à l'économie nobiliaire autonome invoqués pour sa défense. L'ouvrage traitant de la « Renaissance de la Galicie » à l'époque de l'autonomie dépeint ces résultats sous les couleurs suivantes : « Lorsqu'il a pris en charge l'enseignement en 1868, le Conseil scolaire du pays de Galicie avait en charge 81 écoles

à quatre classes (avec quatre instituteurs), 1961 écoles dites « triviales » ayant en général un seul instituteur et 427 écoles paroissiales non réglementées et non institutionnalisées ; en plus, il y avait sept écoles de filles à cinq ou six classes dépendant des ordres religieux, c'est-à-dire en tout 2 476 écoles élémentaires comptant ensemble un peu moins de 3 000 classes ou sections et autant d'instituteurs. Après trente-cinq ans d'une activité persévérante du Conseil scolaire, la Galicie comptait au début de l'année scolaire 1903 le nombre suivant d'écoles élémentaires :

	Écoles publiques	Écoles privées	Total
à une classe	2 326	96	2 422
à deux classes	1 398	25	1 423
à trois classes	46	17	63
à quatre classes	312	53	365
à cinq classes	100	3	103
à six classes	70	6	76
départementales (7 à 10 classes)	70	34	104
Total	4 322	215	4 556

Le nombre d'écoles a donc presque doublé et le nombre de classes ou de sections ayant leur propre instituteur a augmenté de 9 907 dans les écoles publiques et de 700 dans les écoles privées, soit ensemble de 10 600, il a donc triplé.

Le nombre d'instituteurs enseignant dans les écoles élémentaires était en 1875 (année pour laquelle nous disposons d'informations exactes) de 3 266 et pour 1903, il était dans les écoles publiques de 10 082, sans compter les enseignants de religion.

Le nombre d'enfants fréquentant en 1871 les écoles élémentaires était de 156 015 et en 1903/1904, il était de 765 583 pour les écoles publiques et de 27 535 pour les écoles privées, de 7 285 élèves éduqués à la maison, en plus pour la formation complémentaire (cours du soir), il s'élevait

à 148 365, soit 948 588 en tout. Le nombre d'enfants fréquentant les cours de l'école élémentaire a donc été multiplié par six.

Les dépenses pour les écoles élémentaires sur fonds locaux, de district et de tout le pays s'élevaient en 1874 à 424 271 zlotys autrichiens, c'est-à-dire à 848 542 couronnes et en 1903, les mêmes fonds participaient à hauteur de 15 722 664, ayant été multipliés par 18.

Sur le plan de la langue d'enseignement, il y avait en 1903 :

	Écoles publiques	Écoles privées	Total
polonaises	2 209	131	2 340
ruthènes	2 086	4	2 090
allemandes	27	99	126

Quand en 1868, le Conseil scolaire a pris le contrôle des écoles secondaires, il a hérité de 12 gymnases [lycées] supérieurs à huit classes et de 7 petits gymnases à 4 classes. Au début de l'année scolaire 1904, il y avait 37 gymnases publics supérieurs et un privé. Le nombre d'élèves dans les gymnases était en 1868 de 7 258, en 1904 de 25 286. Dans ces écoles enseignent 928 directeurs et professeurs. Les coûts normaux de l'entretien de ces gymnases publics par le Trésor public étaient en 1869 de 500 000 couronnes et en 1905, on a prévu de dépenser 4 004 395 couronnes. Sur le plan linguistique, c'est l'allemand qui domine dans deux gymnases, le ruthène dans quatre et le polonais dans les 31 autres. Au cours des dernières années ont en outre été créés cinq gymnases pour filles où 536 élèves suivent les cours.

En 1868, il y avait un collège (« école réelle »<sup>110</sup>) mathématique à six classes et un petit collège mathématique à trois classes. Au début de 1904, il y avait 11 collèges mathématiques supérieurs à sept classes. Le nombre d'élèves dans ces collèges était de 647 en 1868 et de 3 687 en 1904. Dans ces écoles enseignent 172 directeurs et professeurs. Les coûts normaux d'entre-

110.\* Cette terminologie - gymnase pour l'équivalent du lycée, école réelle pour le collège - correspond au système allemand, transposé également dans l'empire russe. Les *Realschulen* y furent introduites lors des réformes de 1863-1864.

tien de ces collèges à la charge du Trésor public étaient en 1868 de 50 000 couronnes et en 1905 de 874 200 couronnes. Tous ces établissements utilisent le polonais »<sup>111</sup>.

L'exemple qui vient d'être cité est pour nous particulièrement instructif car il décrit une situation proche de la nôtre et c'est pourquoi nous nous sommes attardée sur lui ; il prouve en effet sans conteste que la réglementation par l'État central des principes de l'enseignement – même dans un État aussi réactionnaire que l'Autriche et surtout aussi mélangé dans sa composition nationale – n'entrave pas le développement de l'instruction publique dans le pays. Si les résultats dont se targuent les piliers de la société nobiliaire de Galicie sont en fait loin de ce qui serait et est souhaitable, la responsabilité n'en incombe évidemment pas au Conseil d'État de Vienne, mais à nos propres grands dignitaires qui dirigent les institutions autonomes. Dans le domaine de l'enseignement public, l'action progressiste du prolétariat unifié a en tout cas acquis un poids plus considérable dans les organes législatifs de l'ensemble de l'État autrichien que si elle avait emprunté la porte étroite de la Diète du Pays galicien.

Un dernier point concernant les questions vitales pour l'État de classe reste encore à examiner : le droit civil et pénal. Le système légal dominant n'est dans chaque société que le condensé sous forme d'obligations de principes et d'intérêts liés à la forme de propriété dominante. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Linguet, critique génial du libéralisme « bourgeois » a résumé en deux mots ce qu'il en était réellement du célèbre « Esprit des Lois » de Montesquieu : « L'esprit des lois n'est rien d'autre que la propriété ». Dans la société bourgeoise actuelle, le système des lois civiles et pénales est la formulation des principes légaux de la propriété capitaliste et de la domination de classe de la bourgeoisie fondée sur elle. D'où la tendance centralisatrice du développement capitaliste qui s'est manifestée très tôt dans l'unification des systèmes légaux obligatoires des États modernes. Si dans l'économie naturelle, sous la domination de la forme de propriété féodale, la diversité des relations légales à

l'intérieur d'un seul et même État était encore plus grande que la fragmentation politique du territoire, à l'époque bourgeoise au contraire, la centralisation des systèmes légaux obligatoires est réalisée beaucoup plus tôt et plus énergiquement que la centralisation politique. En France, par exemple, avant la Grande Révolution, le droit était différent. Le territoire français était sur ce plan partagé en gros entre ce qu'on appelait le pays du droit écrit, d'origine romaine, et le pays du droit coutumier, d'origine médiévale franque-germanique. Seuls les décrets royaux avaient une force équivalente dans toutes les provinces de l'État jusqu'à ce que l'absolutisme, grâce à sa centralisation administrative, débouche, comme dans les autres États occidentaux, sur l'économie bourgeoise. La Grande Révolution, avec la fermeté qui lui fut propre a, pour la première fois, rompu dans le domaine du droit avec cet aspect moyen-âgeux. Déjà la Constitution de 1791 a imposé l'élaboration d'un code de droits unifiés obligatoire pour toute la France. Cette décision n'a été appliquée que sous le Consulat de Napoléon à cause des vicissitudes de l'ère jacobine puis de la contre-révolution inaugurée par le Directoire. Le Code Napoléon qui est une des œuvres de la nouvelle France bourgeoise qui ont fait date pour des siècles n'est, comme les autres œuvres de Napoléon, qu'un héritage perverti de la Grande Révolution.

Le Code Napoléon a été introduit, comme on sait, dans de nombreux pays hors de France à la suite de sa politique de conquêtes. En Allemagne, il a été obligatoire de 1809 à 1901 dans les provinces rhénanes de la Prusse, dans la Hesse rhénane, dans le Palatinat rhénan, en Alsace et en Lorraine ainsi qu'en Bade. Sur le reste du territoire allemand, chaque État ou mini-État avait son propre système légal mais ces douzaines de codes civils et pénaux n'ont commencé à céder du terrain qu'avec l'unification politique de l'Allemagne. Dès lors, la question de la centralisation juridique de l'Allemagne a été tellement accélérée que si le Reich conserve aujourd'hui des restes de relations fédérales sur le plan politique et maintient la fragmentation territoriale, sur le plan des lois civiles obligatoires, il ne forme qu'un seul territoire depuis qu'a été introduit, le 1er janvier 1900, le code civil uni-

111-Michal Bobrzynski, Wladyslaw Leopold Jaworski, Jozef Milewski, *Z dziejow odrodzenia politycznego Galicji 1859-1873* (Sur l'histoire de la renaissance politique de la Galicie), Varsovie, 1905, p. 483-487.

versel adopté par le parlement allemand en 1896. De même en Suisse, la diversité des lois civiles des différents cantons recule devant le droit fédéral obligatoire.

Chez nous, c'est le contraire, les différences et les spécificités dans le droit et la justice polonais par rapport à la Russie ont été conservées bien davantage que dans n'importe quel autre secteur de la vie sociale. Ces différences et spécificités dépendent cependant de relations qui sont par nature changeantes. Si, par exemple, le Royaume du Congrès applique le Code Napoléon depuis l'époque du Grand Duché de Varsovie alors que la Russie a son propre code issu d'un système séculaire de rapiécages légaux sur son « propre » territoire et élaboré en grande partie sous Nicolas 1er, ce n'est que le résultat du retard de la Russie, directement fonction de l'existence d'un pouvoir absolutiste. D'un côté, les formes archaïques de la vie industrielle et commerciale ont été conservées dans le district de Moscou et dans d'autres districts sous l'aile protectrice du tsarisme qui perdure, mais d'un autre côté, il y a tout un système de survivances dans les relations agraires et de nombreux archaïsmes dans les relations civiles qui ont été maintenus pendant des siècles par l'absolutisme et qui sont autant d'obstacles au développement et à la mobilité de la propriété bourgeoise moderne.

Dans la Russie rénovée, une des premières réformes à accomplir sera, par la nature des choses, de supprimer toute cette construction hétéroclite et dépassée du système légal ainsi que d'adopter une législation moderne, indispensable au développement sans entraves des relations bourgeoises. Par ailleurs, le caractère beaucoup plus réactionnaire qu'en Russie de l'organisation de la justice dans notre pays n'est dû qu'à la conjoncture d'une époque où le Royaume du Congrès a été puni et réprimé et a été ainsi en partie exclu des « bénéfiques » de la réforme libérale de la justice introduite en 1864, par exemple celle des institutions d'auto-administration rurale [*zemstvos*]. L'état d'exception qui caractérise le fonctionnement de l'appareil de la justice en Pologne depuis les insurrections nationales est donc aussi lié aux gouvernements absolutistes et avec eux, il est appelé à disparaître. Rénover le système juridique et les tribunaux en Russie et en Pologne est un besoin commun pour favoriser le

développement social et la réglementation unifiée des rapports juridiques dans l'ensemble de l'État au moyen d'une législation que doit adopter le parlement central. Cette nécessité émane des besoins mêmes du développement capitaliste commun et des liens économiques et sociaux créés par lui, ils ne faibliront pas avec le renversement de l'absolutisme mais au contraire, ils auront sans doute tendance à s'intensifier avec le développement bourgeois libéré de ses entraves.

La position de la social-démocratie qui défend les intérêts de la classe ouvrière ainsi que le progrès social en général exige pour sa part que la législation et les procédures juridiques soient unifiées dans l'État russe, comme en Allemagne, en Autriche et en Suisse – dans tous les États modernes. Limiter autant que faire se peut le caractère de classe bourgeois de la législation et de la justice, défendre le progrès dans l'esprit de l'idéal social et moral du socialisme signifie défendre les droits des non-possédants par rapport aux possédants, des femmes par rapport aux hommes, des mineurs par rapport aux parents et aux tuteurs, des enfants dits illégitimes par rapport aux pères et à la société, des femmes déchues, libérer les relations civiles de la tutelle de l'Église, faciliter les divorces etc., toutes mesures qui sont indispensables aussi bien du point de vue du prolétariat polonais que russe, juif ou arménien. Les objectifs du parti ouvrier en matière de législation et de justice pénale ne sont pas de moindre envergure. L'avocat Hugo Heinemann, expert en criminalistique dans les rangs de la social-démocratie allemande, écrit dans sa récente étude critique du projet gouvernemental de nouvelle procédure pénale pour le Reich : « La classe ouvrière a tout à fait intérêt à ce que soit adoptée une procédure pénale aussi progressiste que possible car la lutte de classe a renforcé dans des proportions inédites les tentatives pour étouffer le mouvement politique et professionnel du prolétariat, y compris en faisant appel au système pénal. C'est là une manifestation prévisible de l'État de classe qui, dans la lutte de classe pour le pouvoir dans l'État que mènent les exploités contre les exploités, utilise le système pénal pour maintenir la domination de classe de la bourgeoisie ». Cette même tendance se manifesterait sans aucun doute en Russie et

plus particulièrement dans notre pays après l'abolition de l'absolutisme ; en témoigne l'acharnement et l'infamie de notre bourgeoisie qui utilise déjà les outils de l'appareil de « justice » absolutiste dans son combat contre le prolétariat révolutionnaire, en ce qu'elle soutient activement et passivement le système des tribunaux militaires et « administratifs » dirigé depuis des décennies contre les socialistes. Par ailleurs, même les institutions démocratiques-libérales de « l'État de droit » et même les formes républicaines ne constituent pas en l'occurrence une garantie pour le prolétariat dès lors que les antagonismes de classes s'exacerbent ; c'est ce que prouvent les multiples expériences de campagnes juridiques contre les associations ouvrières et les socialistes en Angleterre, en France et aux États-Unis. C'est pourquoi la procédure juridique doit être démocratisée et humanisée et, par conséquent, les tribunaux doivent être complètement indépendants de l'administration, les juges doivent être élus, les enquêtes et les enquêtes préliminaires doivent jouir d'une publicité complète, les droits des accusés doivent être défendus, la défense doit être mise sur pied d'égalité avec l'accusation et les enquêteurs, les droits et l'indépendance des témoins doivent être garantis, ceux qui ont été injustement maintenus en prison durant l'enquête ou les innocents qui ont été condamnés doivent bénéficier d'une compensation, tout tribunal d'exception, comme par exemple les tribunaux militaires, doit être supprimé, mais en revanche des tribunaux spéciaux pour les mineurs doivent être créés et enfin, le système pénal lui-même doit être réformé dans l'esprit du progrès et de l'humanitarisme et, finalement, la peine de mort doit être complètement abolie, les peines conditionnelles et les libérations conditionnelles qui ont donné tant d'excellents résultats en Suisse doivent être introduites – tel est l'intérêt unique et commun du prolétariat conscient dans l'ensemble de l'État. Toutes ces réformes ne sont pas en soi des affaires locales ou nationales mais des questions sociales liées au fonctionnement de tout l'appareil d'État, du système politique général de l'État.

Si, dans le Royaume de Pologne, les tribunaux et toute l'administration devaient revêtir un caractère régional et national, la meilleure garantie serait alors l'objectif suprême du programme de la social-démocratie

cratie dans ce domaine : l'élection des juges par toute la population adulte du pays – le tribunal suprême pour l'ensemble de l'État russe devrait en revanche, en vertu de l'inévitable communauté des intérêts légaux, examiner les questions qui lui seraient soumises par les citoyens du Royaume par l'intermédiaire de leurs représentants. Les principes de l'organisation et de la procédure juridique ou du droit civil et pénal devraient également dépendre des compétences du parlement de l'ensemble de l'État russe et faire l'objet d'une action de classe commune du prolétariat de l'ensemble de l'État.

Hormis ces domaines liés au développement général du capitalisme, entrent aussi en ligne de compte ceux qui portent sur la législation touchant directement aux intérêts de classe du prolétariat dans sa totalité : l'ensemble de la législation de protection du travail et la législation du droit d'association, de liberté syndicale et de liberté de la presse. Ces questions seront examinées au chapitre suivant.

### 3

La législation de protection des ouvriers se développe sur la base de l'économie capitaliste en tant que besoin indispensable, non seulement pour le prolétariat lui-même mais aussi pour les intérêts de l'auto-défense de la société en général. Elle constitue une garantie indispensable contre la déformation corporelle et spirituelle des masses laborieuses face à l'influence destructrice de l'économie prédatrice du capitalisme et un levier matériel et spirituel indispensable pour la régénération du prolétariat, afin de le rendre apte à mener la lutte de classe. La législation du travail est également un phénomène international dans son essence et par son origine comme le sont le capitalisme et son économie prédatrice ou la lutte de classe du prolétariat. Et ce n'est pas tout. Les lois du marché universel et la concurrence internationale du capitalisme, les liens mutuels et l'interdépendance de la production capitaliste des différents pays fait que les points fondamentaux de la législation du travail, comme par exemple l'introduction de la journée de travail de 8 heures, ne peuvent être réalisés qu'au niveau international. Par ailleurs, ce caractère international du capitalisme a entraîné un phénomène

typique de la société moderne, une large émigration internationale du prolétariat qui s'accroît sans cesse à mesure qu'augmentent la prolétarisation et l'incertitude des conditions de vie des ouvriers. Cette émigration et la concurrence internationale au sein du prolétariat qui en est la conséquence rendent indispensable, dans l'intérêt du maintien et de la généralisation du niveau de vie le plus élevé, l'uniformisation, autant que faire se peut et progressivement, de la législation du travail dans tous les pays capitalistes afin que, par exemple, l'afflux d'ouvriers venant d'un pays où la journée de travail n'est pas limitée et où fait défaut toute sécurité garantie par l'État ne contribue pas à aggraver les conditions de travail dans un pays où les ouvriers ont réussi à conquérir, grâce aux conflits du travail, la journée de travail de 9 heures et une garantie légale en cas de maladie, d'accident, etc. Enfin un niveau de vie dans la mesure du possible identique et élevé pour le prolétariat de tous les pays, garanti par une législation internationale du travail est indispensable, compte tenu des objectifs finaux de la lutte prolétarienne : la réalisation du socialisme qui n'est possible qu'à l'échelle internationale. Pour toutes ces raisons, la législation du travail ouvrier a fait, dès l'aube du mouvement ouvrier, l'objet de débats et de décisions internationaux. Dès 1866, le Congrès de l'Internationale à Genève avait déclaré que la journée de travail de 8 heures était l'objectif du prolétariat dans tous les pays. En outre, depuis 1889, l'action socialiste dans le domaine de la législation ouvrière se fonde dans tous les pays sur un seul programme commun élaboré au Congrès international de Paris.

La législation ouvrière du travail ne peut donc qu'être unique et commune au sein d'un même État. Dans les États à structure plus ou moins fédérale comme l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la législation ouvrière est l'un de ces secteurs de la vie politique qui relèvent inconditionnellement des compétences des pouvoirs fédéraux, centraux, même si le caractère social et le degré de développement industriel de chaque territoire diffèrent considérablement. En effet, la législation ouvrière est justement une manifestation fondamentale du développement capitaliste et des fonctions sociales

de l'État moderne, fonctions qui assurent la cohésion appropriée de tous les États modernes contre ce qui subsiste de fédéralisme de l'époque pré-capitaliste. En Suisse, la législation ouvrière du travail relevait des compétences des cantons jusqu'en 1874. La nouvelle Constitution fédérale adoptée alors a transféré, entre autres, les questions sociales les plus importantes et la législation sur les usines vers le domaine fédéral de compétences. En outre, les cantons ont la possibilité d'introduire dans leurs législations propres des lois industrielles qui dépassent le code général du travail de la confédération, comblent ses manques ou vont au delà de ses principes. C'est ainsi que, par exemple, toute une série de cantons ont voté dernièrement chez eux en faveur de la création de tribunaux d'arbitrage du travail : le canton de Vaud en 1888, Bâle en 1889, Lucerne en 1892, Soleure en 1893, Berne en 1894, Bâle-campagne en 1895, Zurich en 1895, Genève en 1897, Fribourg en 1899, Neuchâtel en 1889, Saint Gall en 1904, Appenzell-ouest, la Thurgovie et l'Argovie en 1908. De même, des lois du travail spéciales pour les ouvrières ont été adoptées à Bâle en 1888, à Saint Gall en 1893, à Zurich en 1894, à Lucerne en 1895, à Soleure en 1896, à Neuchâtel en 1901, en Argovie en 1903, dans le canton de Vaud en 1904, dans le Tessin en 1904, à Berne et à Appenzell-ouest en 1908. L'assurance vieillesse et invalidité a été introduite sous une forme ou sous une autre en 1904 dans le canton de Glaris, en 1907 dans ceux de Berne, Saint Gall et Appenzell-ouest, en 1908 à Zurich, Soleure, en Argovie et à Genève. Enfin, des lois spéciales sur le repos du dimanche ont été adoptées dans les cantons de Saint Gall en 1904, de Genève en 1905, de Berne en 1906, de Zurich en 1907 ; à Bâle, en Argovie, à Soleure, à Schaffhouse et à Appenzell, des lois analogues sont en préparation. Les détails ci-dessus montrent à l'évidence comment l'exemple d'un canton particulier exerce son influence sur les autres, si bien que chaque progrès dans le développement de la législation de protection du travail s'étend dans un bref laps de temps à un territoire déterminant du point de vue du développement économique et politique de la Suisse, préfigurant

ainsi l'adoption de réformes rendues obligatoires par la législation fédérale, étendues à l'ensemble du territoire et conformes à l'orientation caractéristique du droit suisse.

En Autriche, la législation du travail relève depuis le début, en vertu de la Constitution, des compétences de la législation centrale.

En Allemagne, la protection légale des ouvriers a été, au début, du ressort exclusif des États et micro-États particuliers. La Prusse, la Saxe, la Bavière et d'autres ont effectué en ce domaine diverses tentatives (en général imprégnées d'un esprit moyen-âgeux et corporatiste complètement dépassé). Après la création de l'Union d'Allemagne du Nord, la législation prussienne a été étendue à tout le territoire de l'Union, puis au delà, après la création du Reich : en 1871, elle fut introduite en Hesse, en 1872 en Bade et au Wurtemberg, en 1873 en Bavière, en 1889 en Alsace-Lorraine. Depuis la création du Reich, la législation du travail relève des compétences du parlement central et du gouvernement fédéral (*Bundesrat*). Seules ont été maintenues dans le domaine de compétence des diètes [*Landtag*] et des gouvernements particuliers la législation concernant les ouvriers agricoles, les lois du « compagnonnage », résidus de l'époque du servage<sup>112</sup>, affectés en tant que tels à la gestion des agrariens et enfin, la législation concernant les mineurs. Ces domaines sont tous trois des manifestations d'un archaïsme extrême défavorable à la classe laborieuse et dans les trois cas, la social-démocratie allemande exige que ces questions soient transférées de la compétence des Diètes à celles du parlement du Reich [*Reichstag*].

Les États-Unis d'Amérique du Nord sont les seuls à maintenir jusqu'à présent la législation du travail dans la compétence des différents États, conformément à la fragmentation de la lutte prolétarienne, à la situation générale chaotique et à la faiblesse de l'action de la classe ouvrière tant sur le plan politique que professionnel.

Ces liens sont encore plus forts entre notre pays et la Russie. En raison de l'union étroite entre l'industrie de Pologne et de Russie, en raison de la communauté du marché où les capitalistes polonais et russes

se font concurrence, en raison du fait que les uns et les autres dépendent des mêmes conditions découlant de la politique générale de l'État, la normalisation légale des conditions de base du travail et de l'emploi ne peut se faire exclusivement dans notre pays, sans relation avec ce qui se fera en Russie. Par exemple, la conquête de la journée de travail de huit ou neuf heures dans le Royaume, la journée de travail étant maintenue à onze ou dix heures en Russie, susciterait de la part des industriels polonais une résistance due à la modification des règles de la concurrence et vice-versa. On a souvent invoqué chez les social-patriotes la fameuse proposition faite en 1893 au gouvernement par les industriels de Lodz d'introduire la journée de travail légale de onze heures dans l'industrie, proposition qui a buté sur la résistance des industriels de Moscou. Rappeler ce fait devait servir à prouver que les relations sont plus développées et plus favorables à la cause du prolétariat chez le Royaume qu'en Russie et qu'il est donc indispensable, dans l'intérêt de la classe ouvrière, de séparer la Pologne de la Russie – dans un premier temps en réclamant le rétablissement de l'ancienne Pologne puis, lorsque ce programme eut fait faillite, en convoquant au moins une « Constituante de Varsovie » séparée et en instaurant une relation de type fédéral qui permettrait notamment d'attribuer à la Diète autonome de Pologne les compétences en matière de lois du travail pour la protection des ouvriers.

L'argumentation ci-dessus repose sur un double quiproquo. Elle prend naïvement pour une manifestation de bonne volonté et de progressisme social-patriotique de la part des industriels de Lodz ce qui n'était tout compte fait qu'une banale manœuvre concurrentielle dirigée contre Moscou et, par conséquent, le résultat de la fusion capitaliste entre « Lodz et Moscou » dont les social-patriotes estiment qu'elle doit être rompue en vertu du fait exposé ci-dessus. Si les relations de classes sont effectivement plus mûres dans notre pays qu'en Russie et plus favorables à la législation ouvrière, c'est clairement en raison même du développement du capitalisme fondé sur la communauté économique de la Pologne et de la Russie. En outre, les intérêts de classe du prolétariat polonais comme du prolétariat russe exigent que soient ins-

112.\*Le terme employé en polonais est celui de « corvée ».

taurées des conditions de travail communes et uniformes et qu'une action commune soit menée à cette fin. La migration des ouvriers polonais en Russie et, en partie, des ouvriers russes en Pologne est déjà un phénomène incontestable ; après le renversement de l'absolutisme et l'essor sans entraves des relations capitalistes sur tout le territoire de la Russie et de notre pays, cette migration interne du prolétariat prendra une ampleur sans cesse accrue. L'ouvrier polonais a doré et déjà intérêt, lorsqu'il se déplace dans n'importe quelle partie de l'État, à trouver partout des conditions légales de travail et une protection étatique qui ne soient pas inférieures à celles auxquelles il a été habitué chez lui. Ensuite, les prolétariats polonais et russe forment politiquement une seule classe. Le destin futur de la question ouvrière et le développement futur du socialisme en Russie et en Pologne exigent, comme jusqu'à présent, une action commune et unifiée de la classe ouvrière de l'ensemble de l'État russe, sans distinction de nationalité. De ce point de vue, la situation de l'ouvrier de l'Oural ou de Saint Pétersbourg doit préoccuper l'ouvrier de Varsovie tout autant que la situation de l'ouvrier de Lodz ou de Dabrowa et inversement. Les spéculations sur la possibilité de grappiller de meilleures conditions sociales pour le prolétariat polonais en s'isolant du prolétariat russe au moyen d'une législation séparée qu'a revendiqué le Parti Socialiste Polonais (PPS) en affirmant la nécessité d'une « Constituante de Varsovie » distincte, disposant de larges compétences, n'ont rien à voir avec une politique de classe dans l'esprit de la social-démocratie internationale, elles correspondent dans leur essence à une politique *corporatiste*.

Cette attitude ressemble dans ses fondements à la politique adoptée par les Trade unions anglaises de la vieille école, cherchant à séparer les ouvriers qualifiés afin qu'ils obtiennent une meilleure situation que les simples ouvriers. C'est cette politique qui contraint les syndicats de mineurs de Durham et du Northumberland à voter contre la proposition d'appliquer la journée de travail de huit heures à tous le secteur minier anglais sous prétexte que dans ces deux régions, la journée de travail réelle des mineurs qualifiés dure en fait moins de huit

heures<sup>113</sup>. C'est une politique d'exception et de division du prolétariat opposée aux principes fondamentaux de la politique de classe : la solidarité et l'union de toute la classe en dépit de toutes les différences de situation de chaque catégorie du prolétariat dans un contexte politique commun au sein d'un même État. Il en est de même si le critère d'exception et de division est la différence de nationalité, car, en tant que telle, elle ne joue aucun rôle dans la lutte de classe. Cette politique n'est pas seulement *a priori* erronée, elle procède aussi en pratique d'une vision à court terme et conduit en fin de compte uniquement à des échecs et au recul de la cause commune à tout le prolétariat dans un État donné, ce que montre le destin du trade-unionisme anglais. La situation en Allemagne prouve clairement la même chose, à savoir que les intérêts du prolétariat en général et dans le domaine de la législation du travail en particulier n'exigent pas la séparation des catégories socialement les mieux placées du prolétariat, mais au contraire, l'union de tout le prolétariat. La Prusse est de tous les États du Reich allemand, celui qui a les régions industrielles les plus développées ; à côté de la Saxe, presque toute la grande industrie allemande, c'est-à-dire toute l'industrie minière, métallurgique et chimique, est concentrée en Prusse. Les autres

---

113- « Plus on souligne exclusivement les intérêts immédiats du métier et de l'organisation de métier, plus les différences de conception syndicale générale qui séparent entre eux les ouvriers d'un même métier reculent à l'arrière plan et plus s'affirment les différences qui séparent les ouvriers du métier des ouvriers d'autres métiers. C'est particulièrement visible là où certaines organisations ouvrières parviennent à conquérir une position privilégiée. Cette position n'a de chances d'être préservée que si les organisations privilégiées excluent de leurs rangs la masse des ouvriers. Comme autrefois les corporations, ces couches ouvrières cherchent à présent à s'élever au détriment de l'ensemble du prolétariat au lieu de le faire en symbiose avec lui. L'Angleterre, terre promise de la neutralisation des syndicats, en apporte des preuves abondantes. Contentons nous de mentionner l'attitude des mineurs de Durham et du Northumberland qui, à l'inverse de la masse de leurs camarades, s'opposent à la journée normale de travail de huit heures parce qu'ils ont eux-mêmes conquis un temps de travail de sept heures et qu'ils estiment avantageux que les enfants, employés à leurs côtés comme rouleurs, travaillent dix heures. Voilà une politique d'actualité on ne peut plus "pratique", une politique d'intérêts on ne peut plus "dépouillée". Elle a pour conséquence non pas l'unité des mineurs mais leur division au nom, précisément, de cette politique gestionnaire. » K. Kautsky, « Die Neutralisierung der Gewerkschaften », *Die Neue Zeit*, 1899/1900, II, p. 460.

États composant le Reich allemand sont, hormis la Saxe, en majorité des pays paysans et petits-bourgeois. Malgré cela, le seul niveau où peut se réaliser le progrès socio-politique et s'appliquer la législation du travail pour les ouvriers est celui du Reich allemand et de son Parlement central alors que la Prusse reste le pilier de la réaction la plus tenace, en particulier dans le domaine de la législation du travail et l'action de la social-démocratie allemande a surtout pour objet d'extraire les domaines les plus importants de la législation du travail en Prusse – le droit à la défense des mineurs de fonds et la législation concernant les ouvriers agricoles – du domaine de compétence de la Diète [Chambre des représentants] de Prusse pour les transférer vers celui de la législation centrale du Reich. La question de la législation du travail pour les ouvriers de notre pays est soumise aux mêmes aléas dans l'analyse superficielle et la politique à court terme du particularisme petit-bourgeois qui ne prend pas en compte les ressorts réels de la politique de classe du prolétariat et souhaite que la législation de la Pologne soit séparée de celle de l'Empire. Au contraire, il importe que la législation du travail ressortisse d'emblée de la compétence du parlement central et soit un champ d'action commune de classe du prolétariat unifié de l'ensemble de l'État russe.

Tout ce qui a été décrit ci-dessus converge pour justifier la nécessité d'une législation centrale unique garantissant un régime démocratique : le droit d'association, d'organisation, de réunion ainsi que la liberté de la parole et de l'écrit. Le développement d'un ordre dit de droit dans les États modernes qui a garanti pour la première fois constitutionnellement les libertés énumérées ci-dessus est relié, en tant que création fondamentalement bourgeoise, à l'uniformisation de tout le territoire de l'État par des normes légales uniques. Vue sous cet angle, l'histoire du droit d'organisation et de réunion en Allemagne est caractéristique. La révolution de 1848 a instauré pour la première fois en droit la liberté d'organisation et de réunion sur l'ensemble du territoire allemand. La réaction, dominante après l'échec de la révolution en mars 1850, a en revanche créé dans chaque État des législations séparées sur ces points, d'où la coexistence jusqu'à ces tous derniers temps de 26 législations

différentes en vigueur en Allemagne qui portent visiblement la marque des temps de la contre-révolution en ce qu'elles cherchent à entraver la lutte de classe du prolétariat et à le diviser en instaurant diverses conditions politiques susceptibles d'affaiblir la puissance d'action commune du prolétariat. Le Reich n'a fait une intrusion dans ces relations qu'à partir de 1900 avec le nouveau code civil. En 1908 enfin, le parlement allemand [*Reichstag*] a pris ce domaine sous son contrôle et a remplacé les deux douzaines de relations particulières existantes par le premier droit d'organisation et de réunion valable sur tout le territoire du Reich. Les diètes et les gouvernements locaux n'ont plus désormais que le droit d'émettre dans certaines limites des décrets et des dispositions d'application ; ils profitent de ces restes d'autonomie pour imposer une limitation réactionnaire aux libertés civiques, en particulier à l'agitation socialiste. En Suisse, le droit général d'organisation et de réunion est garanti par la Constitution de 1874 et ressortit du domaine de compétence des institutions centrales ; les différents cantons ont seulement le droit de promulguer certaines règles contre les « abus » de ce droit, les survivances du particularisme sont donc, dans la Suisse républicaine comme dans l'Allemagne monarchique, un moyen caractéristique qui sert exclusivement aux tentatives réactionnaires. En Autriche, par la Constitution de 1867, la législation sur « les relations confessionnelles, le droit d'association, de réunion, de la presse et la défense de la propriété intellectuelle » relèvent des compétences du parlement de l'ensemble de l'État.

#### 4

Passons maintenant aux domaines naturels de la vie d'un pays autonome, en premier lieu tout le secteur de l'instruction et de l'éducation publiques. Outre les principes fondamentaux de l'instruction moderne, indispensables pour l'évolution progressiste de la société capitaliste et pour la position du prolétariat, toute la mission de créer, de développer et de former une instruction publique relève naturellement des compétences du pays autonome et ce, pour deux raisons décisives. D'abord l'expérience séculaire de tous les États civilisés a démontré que l'éducation

publique, besoin indispensable de la société bourgeoise, ne peut être organisée efficacement qu'avec la participation la plus active possible de la population intéressée, au moyen d'institutions d'auto-administration des niveaux supérieurs aux niveaux inférieurs. Si, par exemple, la construction de moyens de communication modernes, comme les chemins de fer, peut être impulsée à partir du centre de l'État sur des superficies énormes, la question de l'école publique est insoluble sans la coopération active et permanente des différents milieux qui composent la société. Par ailleurs, la question de l'instruction publique est indissolublement liée à la vie nationale elle-même – de par l'existence d'une langue séparée et d'une culture spirituelle séparée pour chaque nationalité. D'où le fait que l'instruction publique ne peut tout simplement pas être mise sur pied sans la participation active de chaque nationalité particulière.

Si des considérations générales pouvaient laisser planer le moindre doute sur le fait que le progrès social en général exige de confier les questions de l'instruction et de l'éducation publiques aux institutions autonomes du pays, conformément aux intérêts de classe du prolétariat polonais, l'histoire même et la situation actuelle dans notre pays suffiraient à le prouver.

Dans l'ancienne Pologne, l'instruction publique n'existait pas en tant qu'institution d'État. L'instruction était entièrement confiée au clergé, surtout aux Jésuites – et elle n'était adaptée qu'aux besoins de la noblesse. Les magnats envoyaient leurs fils à l'étranger – en France, en Hollande, en Italie. Pour le peuple travailleur, en revanche, il n'y avait presque pas d'écoles. Et même cette école nobiliaire et jésuite a sombré après la victoire de la réaction catholique dans un formalisme sec et stérile. Enterrée en Occident, la scolastique a dominé totalement dans les académies polonaises. « Le développement des sciences naturelles, écrit par exemple Gorzycki<sup>114</sup>, n'a pas franchi les frontières de l'État polonais, les Jésuites enseignaient les mathématiques selon les vieilles méthodes, l'histoire n'était qu'un outil à des fins religieuses et surtout le latin déformé, langue d'Église du Moyen-âge, était partout prédominant ». Ce n'est qu'à la fin du

XVIII<sup>e</sup> siècle, lors des réformes qui ont précédé les partages de la Pologne, que les idées des Lumières, les idées des encyclopédistes ont pu pénétrer en Pologne et ont stimulé la créativité littéraire et politique contre la sauvagerie spirituelle patronée par le clergé. Dans ses fameuses *Considérations sur la vie de Jan Zamoyski*, Staszic consacre une place dominante à la question de l'éducation et critique sans pitié l'ancienne instruction polonaise. Créée en 1775 et s'étant approprié les biens confisqués aux Jésuites, la « Commission d'éducation » fut la première institution publique d'État de l'histoire de la Pologne à être fondée dans un but éducatif. Le projet de Piramowicz<sup>115</sup>, élaboré selon les directives de la « Commission » et adopté en 1783 sous le nom de « Loi de la Commission d'Éducation nationale » prévoyait trois catégories d'écoles dans chacun des dix départements scolaires de Pologne : supérieures, c'est-à-dire générales, moyennes et élémentaires, c'est-à-dire paroissiales. Les écoles étatisées par la « Commission » ont été séparées de l'Église, les élèves ont été libérés de toutes les pratiques religieuses et, à la place des cours de religion, a été introduite la « science chrétienne » le dimanche et la « science morale », enseignée sur la base du « Catéchisme des cadets » élaboré par Adam Czartoryski pour « l'École de chevalerie »<sup>116</sup>. Enfin la « Commission » a éliminé la position dominante du latin et introduit la langue polonaise comme langue d'enseignement.

C'est aussi dans cet esprit que Kollataj<sup>117</sup> a réformé l'Académie de Cracovie et que Marcin Odolanicki a réformé celle de Wilno. Mais il est évident que, même pour les esprits les plus éclairés de l'époque, l'instruction n'existait que pour la noblesse : même Staszic a formulé sa critique et ses projets de réforme dans le domaine scolaire uniquement pour l'ordre des « citoyens » et l'on sait que les paysans, « non-libres »,

114-\*Kazimierz Gorzycki (1865-1912) : historien, militant socialiste galicien.

115-\*Grzegorz Piramowicz (1737-1801) : prêtre, écrivain, pédagogue, il devint le secrétaire de la Commission d'éducation nationale.

116-\*Malgré son nom très traditionnel, l'École de chevalerie fut la première académie militaire moderne en Pologne. Elle visait à permettre la création d'un corps d'officiers éduqués sur le plan technique et civique. Adam Jerzy Czartoryski (1770-1861), compagnon de lutte de Kościuszko, considéré comme roi de Pologne dans l'exil parisien.

117-Hugo Kollataj (1750-1812) : prêtre, pédagogue, homme politique radical ; il dirigea la Commission d'Éducation nationale.

n'étaient pas des citoyens<sup>118</sup>. Détaillant ses projets pour les écoles secondaires, il lance involontairement : « Dans ce type d'écoles, si la République est prête à y consacrer une telle dépense, on intégrera les écoles d'artisanat et d'activités manuelles » ; et quelques pages plus loin, il poursuit : « Dans un pays libre, la seule éducation générale devra être l'éducation chevaleresque »<sup>119</sup> ; il propose aussi, dans les trois catégories d'écoles prévues, des exercices préparant à l'art chevaleresque.

Quoi qu'il en soit, les premières bases pour créer en Pologne une instruction publique ont été détruites dans la tourmente des événements, la guerre de Kościuszko, le troisième partage de la Pologne et sa chute. Dès lors a commencé toute une série d'expérimentations politiques inédites dans l'histoire de la Pologne, ayant trait à la question de l'instruction dans les différentes parties de la Pologne. Ce fut le gouvernement prussien qui, le premier, commença à développer l'éducation populaire à des fins d'assimilation et créa des écoles élémentaires ou « chevaleresques » où, dès le départ, l'allemand était la langue d'enseignement. Dans la partie de la Pologne restée sous domination prussienne, ce système s'est maintenu sans modification jusqu'à la Révolution de 1848. En revanche, dans la partie devenue après le Traité de Tilsitt le Grand Duché de Varsovie, les expérimentations se sont rapidement succédées. Après la bataille d'Iéna, le gouvernement provisoire du futur Duché, la « Commission gouvernementale », instrument sans moyens aux ordres de Napoléon, n'avait même pas de département de l'instruction<sup>120</sup> ; c'est un an après la tourmente que fut créée une Chambre de l'éducation sous la direction de Stanislaw Potocki. Le peuple des campagnes « libéré du servage » selon les trois mots

118.\*Confrontés aux nombreuses résistances au sein de la noblesse, les réformateurs ont cherché à avancer sur la voie des réformes sans éveiller de suspicion. C'est pourquoi ils n'ont abordé que modérément la question de l'intégration des paysans – ou des Juifs – à la citoyenneté ; mais les événements de 1791-1795 ont démontré qu'une grande partie d'entre eux envisageaient cette évolution par la politique du fait accompli. Ces tentatives furent finalement stoppées par le partage de la Pologne de 1795.

119-*Uwagi nad życiem Jana Zamoyskiego* (Considérations sur la vie de Jan Zamoyski), Éd. Turowski, p. 19 et 24.

120-Cf. Henryk Konica, *Komisja Rządząca*, 1807 (La commission gouvernementale).

de Napoléon est devenu partie prenante de la citoyenneté et le gouvernement du Duché a dû songer à instruire la paysannerie – « cette partie la plus nombreuse de la nation à laquelle ses droits civiques ont été rendus et qui doit recouvrer le respect, aussi bien pour se servir elle-même que pour servir le bien de la patrie », selon ses propres termes. Ainsi, en 1808, cette Chambre a instauré une « Organisation des écoles urbaines et rurales élémentaires » et décrété qu'aucune ville, bourgade ou village ne pouvait rester sans école à la fois nécessaire et qui lui appartient en propre. Tous les propriétaires et résidents, tous ceux qui vivaient du commerce ou de l'artisanat ou possédaient des terres, sans distinction d'état et de confession, devaient être soumis à l'impôt scolaire, calculé sur une échelle de quatre catégories de biens ; la surveillance de l'école était confiée au grand propriétaire local, au curé de la paroisse, au pasteur évangélique, au bourgmestre ou au maire et à un ou deux fermiers locaux.

Ayant créé sur cette base plus de 1300 écoles élémentaires, la Chambre d'éducation a également fondé plusieurs écoles secondaires de trois types : les écoles dites « sous-départementales » (à trois classes), « départementales » (à quatre classes) et « de plusieurs départements » (à six classes) dont la plupart sont restées sous la coupe des prêtres piaristes. Enfin, conformément à l'exemple français ont été créés une École de droit et d'administration, une École de médecine, les *lyceum* de Varsovie, embryons de la future Université de Varsovie. La Chambre d'éducation existait et agissait depuis quelques années à peine lorsque les guerres napoléoniennes ont éclaté ; le Duché est alors devenu un camp militaire et un lieu de passage pour les armées, ce qui a naturellement eu pour conséquence de désorganiser les écoles alors que s'aggravait la situation économique du paysan « libéré » auquel incombait la tâche d'entretenir les écoles élémentaires, ce qui était parfaitement ridicule. Le Duché a très vite cessé d'exister et avec la création du Royaume du Congrès en 1815, une nouvelle série d'expérimentations fut inaugurée.

Sous les gouvernements autonomes du Royaume du Congrès, l'enseignement a été soumis assez vite à l'influence de la réaction cléricale dont le porte-paro-

le, Grabowski, a remplacé Potocki au poste de ministre<sup>121</sup>. Le gouverneur Zajaczek a libéré en 1821 les paysans de l'obligation d'acquitter l'impôt d'entretien des écoles, « compte tenu de leur état misérable et de leur incapacité réelle » et les écoles élémentaires ont peu à peu disparu, si bien qu'en 1830, on n'en comptait plus que 766<sup>122</sup>. Celles qui avaient survécu étaient généralement retombées sous l'influence du clergé et subissaient conjointement la surveillance de la noblesse terrienne. De même que dans les écoles secondaires, il s'agissait avant tout d'éduquer les jeunes dans la crainte de Dieu, d'en faire des serviteurs du monarque. L'unique progrès réel de cette époque fut la création en 1816 de l'Université de Varsovie.

L'insurrection de novembre [1830] a entraîné de nouveaux changements dans l'éducation. Tout d'abord, l'Université de Varsovie fut fermée en 1831 et dès lors, le pays n'a plus eu d'université durant les trente années suivantes et la jeunesse polonaise, si elle en avait le droit et les moyens, devait aller se former dans les universités de l'Empire.

Pour les écoles secondaires et plus encore pour les établissements primaires, l'ère de Nicolas Ier a enfermé pendant une trentaine d'années l'enseignement dans un carcan de fer. Le premier pas dans ce processus fut la « Loi » de 1833 qui assignait aux écoles élémentaires l'objectif de « diffuser une formation de base aussi utile que possible, y compris parmi ceux qui sont issus des classes inférieures ». Dès lors, le gouvernement était censé participer à l'entretien de ces écoles pour 1/3 des besoins et le budget municipal devait également y participer – mais ces promesses sont restées sur le papier ; en même temps, la Loi compliquait la création de nouvelles écoles, car, stipulait-elle « des Écoles paroissiales pourront être créées dans les villages qui le demandent et disposeront des moyens nécessaires ; il faut avant tout assurer l'entretien des écoles paroissiales qui existent déjà ». En outre, la surveillance directe de ces

écoles fut confiée uniquement au clergé, le programme d'enseignement fut réduit et enfin, toutes les écoles privées, religieuses ou laïques, furent interdites. Si la polonité des écoles élémentaires a été malgré tout conservée, la Loi de 1833 a rendu pour la première fois obligatoires dans les écoles secondaires des cours de langue et d'histoire russes : 18 heures par semaine étaient prévues pour l'enseignement du latin et du polonais dans les quatre premières classes tandis que 18 heures devaient être consacrées au seul enseignement du russe. Les droits d'inscription à l'école furent considérablement augmentés tandis que l'administration et la surveillance étaient confiées à un directeur « digne de la confiance du gouvernement »<sup>123</sup>, placé à la tête de chaque gymnase. Ce n'était qu'un début, une nouvelle réforme fut alors entamée. En 1839, la « Commission d'éducation publique » polonaise fut supprimée et remplacée par le District scientifique de Varsovie entièrement dépendant du ministère de l'instruction russe de Saint Pétersbourg et des « inspecteurs » dépêchés de Russie. En outre, en 1840, une nouvelle réforme scolaire fut introduite pour le Royaume, la réforme d'Uvarov<sup>124</sup>. Cette fois-ci, les membres du clergé n'étaient plus les seuls tuteurs des écoles élémentaires ; les citoyens, les propriétaires et tous ceux qui fondaient ou finançaient des écoles élémentaires avaient le droit de présenter des candidats aux postes d'enseignants. Un cours de langue russe fut également introduit pour la première fois, sous condition (« dans la mesure du possible »). En même temps, tous les pouvoirs devaient s'engager à soutenir et à faciliter par tous les moyens la création d'écoles élémentaires dans les campagnes et dans les villes. Un institut de formation pour les instituteurs connaissant la langue russe fut même créé à Radzymin. Après la réforme de 1845 surtout, les lycées [gymnases] littéraires furent considérablement réduits et remplacés par des écoles techniques dites « réales » où 26 heures par semaine furent attribuées aux cours de langue russe alors qu'il n'y en avait que 16 pour le polonais. En quelques années, les réformes de Nicolas Ier prirent ouvertement la forme d'un combat contre l'éducation. Le vice-ministre Norov se réunit avec le gouverneur et

121-\*Le comte Stanislaw Potocki (1752-1821) est resté ministre des cultes et de l'instruction pour la Pologne et a eu le temps d'engager une campagne contre le clergé réactionnaire.

122-Wl. Korotyński, « Rocznik instytucyjnych 1830 », cité dans *Losy szkolnictwa w Krolestwie polskim*, (« Annuaire des instituts éducatifs de 1830 », in *Le sort de l'instruction dans le Royaume de Pologne*), Varsovie, 1906, p. 13.

123-Wl. Korotyński, *op. cit.*, p. 51.

124-\*Sergej Semenovič Uvarov (1786-1855) ministre russe de l'instruction de 1832 à 1848.

l'inspecteur afin de « prendre les mesures nécessaires pour limiter l'afflux inutile au gymnase réal de Varsovie ». En 1849, les derniers cours de droit et de pédagogie furent supprimés ainsi que ce qui restait de l'éducation universitaire tandis qu'en 1850, la recommandation suivante fut adressée aux gymnases : « 1. Augmenter à 25 roubles les frais d'inscription pour tous les élèves, sans exception, du gymnase réal de Varsovie ; 2. Faire passer des examens très difficiles à ceux qui veulent s'inscrire au gymnase réal et n'admettre parmi les élèves originaires des autres gouvernements que ceux qui ont des raisons valables pour s'y inscrire ; 3. Décider qu'à partir de l'année 1850/51, un maximum de cinquante élèves sera admis dans les classes inférieures du gymnase réal, ce qui permettra de limiter à l'avenir le nombre d'élèves dans les classes supérieures »<sup>125</sup>. Enfin en 1851 fut publié l'oukaze suivant : « Les écoles élémentaires doivent fonctionner selon les vieilles méthodes, ne pas obliger les habitants à y envoyer leurs enfants et permettre que les communes qui ne voudront pas avoir d'école puissent être dispensées des contributions scolaires ». L'inspecteur du District scientifique informa les administrateurs des gouvernements qu'ils ne devaient pas permettre la construction de nouveaux bâtiments scolaires et la réparation de ceux qui en avaient besoin avant d'être sûrs que les impôts pour les écoles garantiraient la réalisation de ces projets de manière durable et suffisante.

Point n'est besoin de se référer à des sources polonaises pour dresser le bilan de toute la politique de Nicolas 1er dans le domaine de l'instruction. *Miljutin*, le ministre russe de l'instruction, l'a admirablement et précisément exposé dans son mémoire sur « l'Organisation des écoles dans le Royaume de Pologne » du 22 mai 1864, juste après la répression de l'insurrection de janvier [1863], où, sous l'impression de ces événements, il faisait montre d'une agressivité chauvine : « Lorsque l'insurrection de 1830/31 a été réprimée – écrit *Miljutin* – le gouvernement, comprenant l'importance de l'appui qu'avaient trouvé dans les écoles les forces politiques des partis ennemis, prit la décision de se saisir de cette arme, de se servir de l'instruction publique comme moyen

pour maintenir le pouvoir légal dans le Royaume et rapprocher, dans la mesure du possible, les deux nationalités, russe et polonaise. C'est ainsi que dans le système adopté alors, l'instruction elle-même est devenue plus ou moins secondaire alors que l'objectif politique fut placé au premier plan. Aujourd'hui, on peut parler de ce système comme d'un phénomène historique appartenant au passé et se borner à en examiner objectivement les résultats. Le fondement du système gouvernemental peut être défini ainsi : la généralisation et le développement de l'éducation supérieure à l'intérieur du Royaume sont apparus dans une certaine mesure comme dangereux en raison de la structure et des opinions de la société car ouvrant la voie aux idées révolutionnaires, aux ennemis du système monarchique. Compte tenu de ces craintes et après avoir fermé l'Université de Varsovie en 1831, le gouvernement n'a pas permis que soit créé dans les vingt cinq années suivantes dans le Royaume de Pologne le moindre établissement scientifique, qu'il soit général ou spécialisé. En même temps, le nombre d'établissements scolaires secondaires généraux a baissé.

En 1830, il y avait dans le Royaume 15 gymnases (appelés Écoles de Voïévodies) ; après la réorganisation de l'enseignement en 1833, seuls 11 ont été maintenus et après la fin de la quatrième décennie, il n'y en avait plus que 7, en comptant l'Institut nobiliaire de Varsovie. En 1851, seuls les fils de nobles et d'administrateurs se virent reconnaître le droit de s'inscrire dans les gymnases.

L'instruction élémentaire a elle aussi été insuffisamment développée. C'est ce que permet notamment de constater le fait que, en 32 ans, de 1828 à 1860, seules 359 écoles élémentaires supplémentaires ont été créées dans le Royaume, parmi lesquelles 250 évangéliques (pour les Allemands). Il y avait en 1828 dans le Royaume 714 écoles élémentaires gouvernementales et en 1860, 1 073. Rappelons que la moitié de ces écoles est située dans les villes. Il n'y avait que 310 écoles dans les campagnes en 1828 et 557 en 1860.

Les établissements scolaires ont surtout revêtu un caractère spécialisé, utilitaire. En préparant dès leur plus jeune âge les enfants à l'artisanat ou aux métiers

125-Ib., p. 54.

spécialisés, le gouvernement espérait les détourner des réflexions politiques. Ce point de vue est devenu prédominant à partir de 1845. Une grande partie des écoles de district qui étaient jusqu'alors des écoles générales, classiques, ou, comme on les appelait en Pologne, philologiques, ont été transformées en écoles réales se spécialisant pour certaines dans la formation commerciale, pour d'autres, technique, pour d'autres encore, agronomique. Seuls les enfants issus des états élevés de la société pouvaient fréquenter les établissements philologiques et les droits d'inscription y ont été considérablement augmentés par rapport à ceux des écoles réales. Les gymnases furent ainsi orientés dans un certain sens : les classes supérieures furent divisées entre classes historico-philosophiques et classes physico-mathématiques, certains gymnases devant former spécialement des administrateurs et des juristes, les autres des techniciens, d'autres encore des spécialistes des mines, etc.

En renonçant à l'éducation supérieure et en favorisant les connaissances techniques spécialisées par rapport à l'éducation générale, le gouvernement espérait affaiblir les tendances politiques utopiques et les objectifs idéaux au sein de la jeunesse locale et affermir l'influence russe en instrumentalisant les établissements scolaires. Nous ne sommes pas allés aussi loin que le gouvernement prussien qui a ouvertement et publiquement conféré à toutes les écoles du Grand Duché de Poznanie un caractère allemand et qui n'a accepté de rétablir dans certains d'entre eux des cours en polonais qu'après les chocs de 1848. En ne refusant pas les droits nationaux aux Polonais, en ne supprimant pas le polonais dans les écoles, nous avons essentiellement cherché, grâce aux écoles, à "rapprocher les Polonais de l'élément russe, à répandre la conscience de la primauté de la Russie au sein des nations slaves et à déraciner imperceptiblement leurs vieilles conceptions et leurs anciens préjugés" (C'est ainsi que le comte Uvarov, ancien ministre de l'instruction, a résumé le système d'éducation publique dans le Royaume de Pologne dans un mémoire obséquieux présenté en 1843). Lorsqu'il a soumis en 1839 l'enseignement dans le Royaume au contrôle du ministère de l'enseignement, le gouvernement a entrepris d'envoyer dans les universités russes de

jeunes Polonais désireux d'acquérir une éducation supérieure et leur a accordé quelques bourses. La langue russe s'est vu reconnaître une place primordiale parmi les matières enseignées dans le Royaume ; les cours d'histoire russe, professés d'ailleurs uniquement par des Russes, ont été augmentés ; diverses mesures ont été prises afin que la jeunesse polonaise n'ait pas seulement une connaissance théorique mais aussi pratique de la langue russe.

Ce système trentenaire n'a, de l'avis général, pas rempli ses objectifs.

Le niveau d'éducation en Pologne a beaucoup baissé ; la génération éduquée après 1830, selon l'avis autorisé de tous ceux qui connaissent le pays, était moins cultivée que la précédente, elle était plus nocive du point de vue politique et plus hostile à notre égard. Il faut reconnaître que le principe même retenu en Pologne dans le domaine de l'instruction était mauvais... Par ailleurs, la priorité manifeste accordée à la langue russe a fait que nous avons blessé les Polonais et n'avons obtenu aucun résultat. Les moyens que nous avons utilisés dans le Royaume ne pouvaient pas, à l'instar de ce qui se passait dans les écoles prussiennes, entraîner la dénationalisation de la jeunesse fréquentant l'école, nous n'avons pas russifié un seul Polonais mais en revanche, nous avons donné l'impression de porter atteinte à la nationalité polonaise.

En outre, les moyens que nous avons mis en œuvre étaient uniquement destinés aux états supérieurs de la nation polonaise, à la noblesse, aux administrateurs et à la population des villes. Presque tous les efforts tendaient à ce que la jeune génération appartenant à ces couches sociales ressentisse l'influence de l'élément russe, se rapproche de la Russie ou s'unisse avec elle. En revanche, les couches de la nation que nous aurions pu effectivement soumettre à notre influence et voire, dans certaines régions de Pologne (comme, par exemple dans le gouvernement de Lublin), russifier totalement ont été livrées à l'influence d'éléments qui nous étaient hostiles. *Pendant toute cette période nous n'avons porté presque aucune attention aux écoles pour le peuple.*

On ne peut pas non plus passer sous silence le fait que nous ayons totalement négligé l'éducation des

femmes en Pologne. Jusqu'en 1857, il n'y avait dans le Royaume qu'un seul établissement scolaire pour les filles et il ne comportait qu'un nombre réduit de places ; il en résulta comme auparavant en Pologne, que l'éducation des femmes s'est surtout concentrée autour des *pensionnats des monastères* »<sup>126</sup>.

La catastrophe de Sébastopol a mis un terme au gouvernement de Nicolas 1er et, à la fin de la cinquième décennie, une nouvelle ère a commencé dans l'histoire de l'école polonaise. L'accès aux écoles philologiques a été ouvert à tous, indépendamment de l'appartenance à un état de la société ; des gymnases pour jeunes filles ont été fondés à Varsovie, Kalisz, Plock, Radom, Lublin et Suwałki et une académie médico-chirurgicale a été créée à Varsovie ; elle a fusionné en 1866 avec l'École principale de Varsovie nouvellement fondée. La réforme fondamentale n'a cependant débuté qu'en 1861, après la suppression du District scientifique de Varsovie et le rétablissement de la Commission des cultes et de l'instruction placée sous la direction de *Wielopolski*. L'année suivante, la nouvelle loi sur l'éducation publique était prête. Après une interruption de trente ans, l'école polonaise allait être rétablie dans le pays mais c'était conjointement la reprise de la tradition interrompue de la réaction catholique et nobiliaire. La Commission a énergiquement entrepris de créer des écoles élémentaires gouvernementales qui de 633 avec 35 474 élèves en 1860 sont passées en 1863 à 1 040 avec 63 075 élèves. Trois types d'écoles de district étaient prévus : des écoles générales à 5 classes, des écoles spéciales ou d'apprentissage (à la place des écoles réales qui furent alors fermées) et des écoles pédagogiques, c'est-à-dire des séminaires pour la formation des instituteurs. 13 gymnases à sept classes furent créés pour tout le pays. Les cours en polonais, de langue ou de littérature, sont devenus prédominants dans les écoles du niveau élémentaire au niveau universitaire. Le clergé a obtenu la surveillance des écoles élémentaires dans les campagnes comme dans les villes, ce droit étant retiré aux pasteurs qui en jouissaient depuis l'époque du Grand-Duché de Varsovie dans les paroisses évangéliques à égalité avec leurs collègues catholiques.

126-Mémoire du Comte Miljutin en annexe à A. Sulikowski, « *Miasto analfabetow* » (La ville des analphabètes), p. 89. Souligné par nous.

De même, dans les gymnases, c'est au prêtre catholique qu'a été accordé le titre de préfet chargé de maintenir directement l'ordre et la discipline. En plus, dans les écoles populaires comptant une ou deux classes, privées ou publiques, le catéchisme et l'histoire biblique, tout comme le chant religieux sont devenus des matières obligatoires. On voit combien les intérêts de la noblesse ont été prédominants dans les réformes de *Wielopolski* à la lecture des motifs invoqués pour la réforme de la surveillance scolaire par son collaborateur *Laszczynski*, lui-même auteur d'une partie de la loi concernant l'éducation élémentaire. La surveillance des écoles populaires qui a été attribuée sous Nicolas 1er aux seuls prêtres a été réformée par *Wielopolski* dans l'esprit de la loi du Grand-Duché de Varsovie de façon à y intégrer les propriétaires de grands domaines à côté du prêtre en exercice. Selon l'explication de *Laszczynski*, cette mesure était destinée à pallier les inconvénients que présentait la nomination d'instituteurs sans la participation des propriétaires terriens. « Cherchant dans leur propre intérêt à recueillir l'approbation des paysans, ces instituteurs ne se bornaient pas à l'exercice de leurs obligations, ils s'efforçaient aussi d'améliorer leur propre situation en donnant aux paysans toutes sortes de conseils dans différents domaines, en rédigeant des plaintes à l'adresse des propriétaires terriens, suscitant ainsi des inimitiés entre le château et le village. Par conséquent, voyant dans les instituteurs de campagne la source principale d'une généralisation de l'esprit de révolte, les propriétaires terriens n'hésitaient pas, pour des raisons personnelles, à mettre tout en œuvre pour fermer les écoles »<sup>127</sup>. L'école populaire devait donc être sauvée des griffes destructrices de la noblesse pour être soumise d'emblée – à l'influence de la noblesse en faisant des instituteurs ses instruments – à un moment où la suppression de la corvée<sup>128</sup> en Pologne devenait inévitable, pressante et imminente – en même temps qu'arrivaient de Russie tsariste ceux qui avaient pour tâche de « calmer » les esprits. C'est bien cet esprit qui soufflait dans la loi de *Wielopolski* sur les écoles agricoles. Des cinq écoles de ce type existant dans le Royaume, seules trois furent maintenues et transmises

127-En annexe chez A. Suligowski, *op. cit.*, p. 102, souligné par nous.

128-\*Le servage avait été supprimé en 1807.

à la gestion des propriétaires terriens locaux ; même la création de nouvelles écoles pour les administrateurs des domaines fonciers ne fut autorisée qu'à condition que le propriétaire terrien mette à la disposition de l'école un bâtiment avec les matériaux de chauffage nécessaires et 4 arpents de terrain ; les autres dépenses étaient acquittées par le gouvernement. L'enseignement était gratuit mais les élèves devaient à certaines heures effectuer des travaux dans le jardin de l'école et sur le domaine du propriétaire tenu de rétribuer ces travaux la moitié ou les trois quarts moins que les salaires payés selon les tarifs locaux. Les cours d'agronomie étaient donc agréablement associés à la fourniture pour la noblesse d'une main d'œuvre à bon marché sous l'aile protectrice du gouvernement autonome du pays.

Enfin l'esprit clérical réactionnaire des réformes de Wielopolski soufflait très fort dans la réglementation de l'éducation pour les filles. Tous les gymnases féminins créés en 1860 – à l'exception de celui de Varsovie – furent fermés et les écoles publiques pour filles tout simplement supprimées. Cette démarche fut justifiée dans un article de *Dziennik Powszechny* qui commentait la loi sur l'école : « Le coût faible de l'école (des gymnases féminins), un enseignement élargi, la possibilité de passer plus de la moitié de la journée au foyer familial et enfin la création de logements privés où les filles venues de régions lointaines pouvaient vivre en dépensant beaucoup moins qu'avant, tous ces éléments étaient de nature à attirer la jeunesse scolaire féminine vers les écoles gouvernementales et presque tous les pensionnats, à quelques exceptions près, étaient ainsi menacés de faillite. Or l'administration scolaire considérant que les pensionnats privés féminins, laïcs et religieux, sont indispensables et correspondent mieux à l'éducation des filles dans une perspective familiale et sociale, le paragraphe 160 du projet décide la fermeture de toutes les écoles féminines gouvernementales, à l'exception d'une seule, celle de Varsovie »<sup>129</sup>.

L'insurrection de janvier [1863] a mis un terme à l'ère de Wielopolski et a entraîné en 1864 un nouveau bouleversement – le sixième depuis la Commission d'éducation de 1775 – dans l'histoire de l'enseignement polonais. Les changements ont été d'emblée

marqués par le libéralisme de la première ère des réformes du tsar Alexandre II. La surveillance scolaire fut supprimée et les écoles des villes et des campagnes furent soumises à la surveillance générale des chefs des dix « Directions scientifiques » qui se partagent le pays. La surveillance directe des écoles rurales fut confiée au maire, aux conseillers et aux chefs de village ainsi qu'aux assemblées de village et de commune. Dans les villes, les chefs des Directions devaient se mettre d'accord avec la population sur les questions scolaires et le choix des enseignants. Le « tsar libérateur » et ses employés reconnurent qu'il y avait « un besoin indispensable de généraliser et de pérenniser l'éducation élémentaire parmi les paysans » pour en faire « une base forte du maintien du calme et de l'ordre publics ». Les cours devaient partout continuer à être dispensés en polonais et l'enseignement de la lecture et de l'écriture du russe ne devait être ajouté dans les écoles élémentaires que si les habitants du lieu en faisaient la demande, comme c'était le cas pour le polonais dans les localités dont la population autochtone non polonaise pouvait formuler le souhait que cet enseignement soit ajouté. En ce qui concerne les écoles secondaires, les gymnases féminins furent rétablis et des écoles séparées des écoles polonaises furent créées pour les populations allemande et ruthène. 24 heures par semaine étaient consacrées à la langue polonaise dans tous les classes des gymnases polonais et autant à la langue russe. Dans les gymnases destinés à « la population ruthène de confession grecque-uniate »<sup>130</sup>, la langue polonaise devait également être enseignée pendant 14 heures par semaine, de même que l'histoire et la géographie de la Pologne.

Mais très vite un « cours nouveau » fut introduit sous la direction de l'inspecteur du District scientifique de Varsovie, Witte<sup>131</sup>, afin d'imposer vigoureusement une russification fondée sur les idées les plus barbares dans ce domaine. Dès 1866, les enfants des écoles populaires furent contraints d'utiliser cinq

130.\*L'aristocratie acculturée à la Szlachta polonaise s'était soumise à l'autorité du pape et dissociée du métropolitain de Kiev (1596) tout en conservant le rite russe. L'église uniate fut interdite en 1839.

131.\*A ne pas confondre avec le ministre du tsar du tournant du siècle.

manuels élémentaires spécialement préparés pour eux et qui étaient, certes, écrits en polonais mais avec l'alphabet russe ! L'année suivante, ils furent contraints d'utiliser directement les manuels russes édités pour les écoles inférieures de l'Empire. En 1871, le Comité pour les questions du Royaume décida, en révision de l'oukaze du tsar de 1864, que l'enseignement de la lecture et de l'écriture du russe deviendrait obligatoire dans les écoles populaires à partir de l'année 1872/73. Des gymnases et des progymnases mixtes furent créés à cette époque « où les cours devaient être également adaptés aux besoins de la population juive »<sup>132</sup>. Des cours en langue russe y furent introduits comme dans les quelques gymnases considérés comme réservés aux Lituaniens où le russe commença à être enseigné. En plus, quelques écoles secondaires russes furent fondées et, après ces mesures préparatoires, le russe fut introduit comme langue d'enseignement dans tous les gymnases et progymnases du pays en 1871, à l'exception des cours de polonais à raison de 12 heures par semaine, maintenus dans certaines écoles secondaires pour « ceux qui le souhaitaient ». On étendit en même temps aux gymnases du Royaume le type d'école secondaire en vigueur dans l'Empire, un type où l'enseignement des langues mortes dominait nettement et où les sciences de la nature étaient totalement négligées. Puis en 1882, l'usage de la langue russe fut introduit pour enseigner le polonais, pratique qui marqua le summum de l'imagination de la bureaucratie absolutiste et se poursuivit jusqu'en 1900 ; le parti des loyalistes polonais se vit alors enfin gratifié du pourboire qu'il avait longtemps attendu pour le récompenser de l'accueil servile fait au tsar à Varsovie en 1897 ; on permit alors que dans les gymnases du Royaume, les cours de langue polonaise soient dispensés en polonais « si cela s'avérait nécessaire du point de vue pédagogique ». L'École principale de Varsovie fut totalement russifiée en 1870 et transformée en Université de Varsovie où toute trace d'autonomie fut supprimée par un règlement strictement bureaucratique.

132.\*Il s'agissait de se servir de la "population juive" comme d'un élément jugé "facilement" russifiable afin d'entamer la dépolonisation du pays.

Ces « réformes » consistant à empêcher toute participation et toute influence de la société du pays dans le domaine scolaire aboutirent à l'instauration du pouvoir exclusif des satrapes du tsar et des tchinovniks<sup>133</sup> de bas étage et sans cervelle sur l'organisation de l'enseignement et, finalement, à sa transformation en instrument d'une russification impitoyable dont le résultat allait être très vite le déclin de l'éducation. En particulier, l'école populaire qui avait toujours été traitée en parent pauvre est alors manifestement tombée à un niveau tel que le gouverneur-général Albedinski a estimé nécessaire de le signaler spécialement au gouvernement en 1880 : « Le général-adjutant Albedinski – lit-on dans le compte-rendu administratif – a surtout souligné que l'influence bienfaisante de l'oukaze suprême de 1864 s'est rapidement manifestée par l'augmentation du nombre des écoles populaires et de leurs élèves mais l'engagement de la population rurale envers l'école a lentement décliné et, même si le nombre d'écoles n'a pas diminué (elles sont passées en 16 ans de 580 à 2013), plusieurs gouverneurs et d'autres sources crédibles soulignent que les paysans n'ont plus envers l'école la même confiance qu'auparavant et qu'ils y envoient leurs enfants à contre-cœur.

Selon le gouverneur-général de Varsovie, cette situation provient de l'immaturation des paysans concernant l'utilité de l'enseignement et de la présence des questions matérielles sur les questions morales. En outre, des plaintes se sont élevées parce que les assemblées communales et villageoises se voient refuser le choix des enseignants qui sont aujourd'hui nommés par la Direction scientifique ; des plaintes visent également le fait que les prêtres catholiques n'ont pas accès, malgré les tentatives des communes, à l'enseignement de la religion dans les écoles primaires ou que les écoles populaires sont transformées en instrument de russification de la population paysanne suite à l'introduction obligatoire de l'enseignement de toutes les matières en langue russe...

133.\*Tchin = rang. Tchinovnik désigne les cadres de l'administration - et de l'armée - tsariste, inscrits sur la table des rangs. C'est sur ce même modèle et pour désigner, *mutatis mutandis*, une réalité équivalente qu'a été créé le terme d'apparatchik en

En ce qui concerne les établissements scientifiques, le gouverneur-général de Varsovie estime qu'il est indispensable qu'un département de littérature polonaise soit créé à l'Université de Varsovie »<sup>134</sup>.

Une nouvelle « réforme » ne se fit donc pas attendre mais elle alla dans un sens diamétralement opposé. Après l'accession au trône d'Alexandre III, une révision fondamentale des réformes libérales de l'ère précédente fut entreprise dans tout l'État et le vent de la réaction la plus sauvage restaura dans l'enseignement l'ère de Nicolas 1er, c'est-à-dire le triomphe manifeste de l'obscurantisme et la lutte frénétique contre l'éducation sous le signe d'une russification impitoyable – une politique qui se poursuit dans toute sa vigueur jusqu'aux premiers coups de tonnerre de la révolution de 1905.

Les résultats de cette politique peuvent être résumés par des chiffres :

En 1882, le nombre d'écoles communales et rurales du Royaume était de 2 371, dix ans plus tard, il était de 2 466 dont 398 écoles créées grâce à l'engagement financier des gouvernements de Lublin et de Siedlce et consacrées principalement à la population ruthène. Abstraction faite de ces écoles, il s'avère que le nombre d'écoles primaires résultant des décisions des communes rurales est tombé à 2 068, c'est-à-dire 303 de moins qu'en 1882. En ce qui concerne le nombre d'élèves, il y en avait 128 658 en 1882 et dix ans plus tard 124 421, c'est-à-dire 4 000 de moins alors que la croissance démographique aurait dû entraîner pour les seules écoles élémentaires une hausse de 20 000 élèves si la fréquentation scolaire avait été maintenue au même niveau, pourtant déjà bien bas. La situation de l'éducation populaire dans les *villes* est encore plus triste.

Les écoles primaires des villes et des campagnes prises ensemble révèlent la régression suivante en matière d'éducation. Selon les statistiques gouvernementales officielles portant sur la période allant de 1885 à 1898, alors que la population du Royaume est passée de 7 960 304 à 9 455 943 habitants, le nombre d'écoles élémentaires est tombé de 3 684 à 3 646, c'est-à-dire qu'il a diminué de 20% par rapport à la population. Cette diminution concerne principalement la population des villes. Et sous cet

angle, l'état de l'école dans la ville de Varsovie constitue véritablement le summum de ce qui a été fait en matière d'expérimentation séculaire dans le domaine de l'éducation populaire de notre pays.

Selon les données de 1876, avec une population de près de 300 000 habitants, Varsovie comptait 102 écoles primaires de toutes catégories. Depuis lors, la grande industrialisation véritable s'est accomplie dans tout l'État. Avec l'augmentation des tarifs douaniers et l'introduction des douanes sur l'or en 1878, l'industrie a connu une floraison rapide, en particulier dans notre pays. Les villes et les quartiers industriels ont commencé à se développer à une vitesse inimaginable et dans les vieux centres urbains comme Varsovie, la population a afflué rapidement. Partout, l'énorme masse du prolétariat a commencé à se développer et, avec elle, un besoin urgent d'éducation, surtout élémentaire. Sans parler du fait que l'école a été soumise à la russification et est devenue plutôt une caricature d'école populaire, son état *quantitatif* est révélateur. En 1898, dans son adresse au maire de la ville pour faire reconnaître le besoin de nouvelles écoles, l'inspecteur du District scientifique de Varsovie constate qu'en 33 ans, de 1865 à 1898, 50 écoles primaires supplémentaires ont été créées et fréquentées par 2 250 élèves supplémentaires alors que la population de la ville s'est accrue de 400 000 personnes. Les conséquences de cette situation de l'école ont été démontrées de façon drastique lors du recensement sur un seul jour de 1882. Il fut établi qu'à Varsovie, sur une population de 387 000 habitants, 5 773 personnes disposaient d'une éducation supérieure, 19 668 d'une éducation secondaire et 150 011 d'une éducation élémentaire, soit en tout 175 452 personnes<sup>135</sup>.

La population n'ayant eu accès à aucune instruction, pas même élémentaire, s'élevait à 211 943 personnes soit 55% du total. Si l'on retranche ceux qui ne savent que lire, ne serait-ce qu'en hébreu, il est avéré qu'en 1882, Varsovie comptait 189 239 *analphabètes complets*, soit 48% de la population totale, appartenant évidemment à la masse du prolétariat travailleur. Ce même recensement a également montré que parmi les

135-A. Suligowski, *op. cit.*, p. 11.

136- \*École élémentaire juive communautaire qui ne fermait pas radicalement l'accès à un cursus plus classique.

134-W. Korotynski, *op. cit.*, p. 33 et 106.

48 393 enfants d'âge scolaire (de 7 à 14 ans) se trouvant ce jour-là à Varsovie, 9173 en tout, c'est-à-dire à peine 1/5, fréquentaient un type d'école ou un autre – gouvernementale, privée, kheder<sup>136</sup> que l'on ne peut d'ailleurs en aucun cas considérer comme une école. Le reste, soit presque 40 000 enfants, les 4/5 de la jeunesse, restait exclu de tout enseignement scolaire.

En 1897 et 1898, 72 nouvelles écoles ont enfin été ouvertes à Varsovie ; or, pour prendre bonne mesure, il faut signaler qu'en 1904, l'inspecteur des écoles de Varsovie a adressé au maire une demande ferme pour l'ouverture échelonnée de – 942 écoles, mais cette exigence est restée lettre morte. Il en résulte, selon les données de 1903/4, que l'instruction publique à Varsovie se présente comme suit :

Varsovie compte en tout 187 écoles : primaires, urbaines, juives, orthodoxes et relevant des institutions. Elles regroupent 217 classes et 10 850 élèves tout au plus les fréquentent. Il y a en plus 18 écoles privées comptant 600 élèves, se conformant au programme des écoles urbaines et pour lesquelles il faut acquitter des droits d'inscription. Il y a donc en tout à Varsovie 205 écoles de toutes catégories, fréquentées tout au plus par 11 450 élèves, soit 1,5% de la population.

Ces chiffres peuvent être mis en contexte si on les compare aux chiffres analogues pour la Russie proprement dite et pour l'étranger. Selon les données communiquées dans l'ouvrage du secrétaire d'État russe Kulomzin<sup>137</sup>, il y a une école élémentaire :

dans le Royaume	pr 3248 ha.	pr 2457 ha.
à Varsovie	pr 3762 ha.	

La même proportion a été relevée dans les documents réunis en 1894 lors de l'enquête sur l'instruction élémentaire effectuée par l'Association économique libre de Saint Pétersbourg dont les résultats ont été publiés par Falbork et Carnoluskij. Ces statistiques ont démontré que les enfants fréquentant les écoles primaires représentaient en pourcentage de l'ensemble de la population :

1,8%	pour tout l'État
2,1%	pour la Russie européenne
2,3%	pour les gouvernements auto-administrés
5,7%	pour les gouvernements baltes
2,1%	pour le Royaume
1,5%	pour Varsovie

Ces chiffres illustrent les résultats de la gestion absolutiste dans le domaine de l'éducation et sont encore plus criants si on les compare à ceux des pays occidentaux. Cette même année 1894, sur 100 habitants fréquentaient l'école :

14,3	en Hollande
14,5	en France
17,8	en Saxe
8,2	en Italie
17,2	en Prusse (1886)
13,7	en Autriche (1892) <sup>138</sup> .

Et enfin l'état de l'éducation populaire dû au système décrit ci-dessus apparaît avec évidence lorsqu'on examine les chiffres du dernier recensement de 1897. Selon ce recensement, le pourcentage d'analphabètes complets s'élevait à :

	hommes	femmes
Saint Pétersbourg	28,2%	48,5%
Moscou	33,1%	57,7%
Varsovie	41,8%	51,4%
Lodz	55%	66%
Pabianice	hommes et femmes : 62%	
Bedzin	"	69%

	dans les villes	dans les campagnes
pour tout l'État	pr 2117 ha.	pr 1588 ha.
dans les gouvernements dotés d'un organe d'administration locale	pr 1899 ha.	pr 1370 ha.
dans les gouvernements dépourvus d'organe d'administration locale	pr 2039 ha.	pr 1275 ha.

137-Kulomzin, *Dostupnost' načal'noj školy v Rossii* (L'accès à l'école élémentaire en Russie), Saint Pétersbourg, 1904, cité in A. Suligowski, *op. cit.*, p. 21. \*Ci-après, ce qu'on entend par organe d'auto-administration locale est le *zemstvo*.

138-A. Suligowski, *op. cit.*, p. 19-20.

Tels sont les résultats de plus d'un siècle de régimes spéciaux dans le domaine de l'éducation dans notre pays. Des régimes moyen-âgeux du clergé et de la noblesse qui ont apporté à la paysannerie, hormis la misère économique, la misère spirituelle, l'obscurantisme complet ; le pays est ensuite tombé aux mains de bureaucrates engraisés, barbares et absolutistes qui, pendant trois quarts de siècle, ont soutenu avec zèle le développement de l'économie capitaliste, favorisant ainsi l'émergence, sur les ruines de l'économie paysanne et de la production artisanale, de la nouvelle et énorme classe du prolétariat industriel. Et ces gouvernements ont livré ce prolétariat à l'exploitation sans limites de la part de ses propres capitalistes mais l'ont aussi laissé dans un obscurantisme intellectuel tout aussi illimité. Alors qu'en dépit de nombreuses difficultés et de reculs, la bourgeoisie polonaise a pu satisfaire dans cette période ses multiples besoins intellectuels et combler les besoins de la société et de l'économie capitalistes en forces intellectuelles formées grâce aux écoles russes, galiciennes et étrangères ainsi que par l'éducation privée, la masse du peuple travailleur, la paysannerie et plus encore le prolétariat industriel, a été livrée à elle-même, victime d'un système inédit d'instruction publique où se sont cumulés les effets du manque de moyens matériels en vertu d'un système financier spécial dû à l'absolutisme, de la bêtise spirituelle générale, de l'obscurantisme fondamental de la bureaucratie absolutiste, de l'absence de toute institution de pouvoir local auto-administré — pour le pays, les villes, les campagnes — et enfin, pour couronner le tout, de la tendance russificatrice des tsars.

C'est donc ici, dans le domaine de l'éducation, de l'instruction publique et en particulier de l'école populaire, que réside l'énorme et urgente mission que devront assumer les organes d'auto-administration du pays, à partir du bouleversement démocratique général des institutions d'État. Dans le domaine de l'instruction publique, la législation et les pouvoirs autonomes seront confrontés dans notre pays — après la suppression des séquelles caricaturales de l'économie des tchinovniks — à une *tabula rasa* intégrale sur laquelle il faudra construire, de la base au sommet — avec la participation directe de la masse populaire la

plus large —, tout l'édifice de l'école publique. A partir des fondements généraux obligatoires pour l'ensemble de l'État en matière d'éducation populaire, relevant de la Constitution et de la législation de l'ensemble de l'État russe, la Diète (*Sejm*) du pays devra créer toutes les institutions d'enseignement public, à la fois démocratique et national, non seulement les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, généraux et spécialisés, adaptés aux besoins de la société, mais aussi toute une série d'institutions de culture spirituelle qui ont été complètement négligées sous les gouvernements de l'absolutisme : bibliothèques et salles de lecture publiques, collections scientifiques et laboratoires expérimentaux, moyens permettant d'assurer le développement des sciences, des écoles, collections artistiques, etc.

## 5

Après l'enseignement, un autre secteur relèvera de la gestion de la Diète autonome, la législation en matière agricole. Indépendamment de la réforme foncière dans l'ensemble de l'État russe qui ne pourra être le résultat que de la révolution victorieuse, devront être pris en compte lors de la délimitation des compétences de l'autonomie du pays, les intérêts quotidiens et permanents de la vie sociale dont la nature diffère grandement dans l'économie agraire et dans l'économie industrielle.

Les limites de ce travail nous imposent de nous borner à quelques observations dans ce domaine théorique. Alors que la production industrielle revêt rapidement dans tous les pays des traits capitalistes qui, tout en s'élargissant en fonction de la concurrence sur le marché, tendent à niveler les rapports de production et, par conséquent, à unifier et à centraliser les intérêts économiques dans des espaces aussi vastes que possible, l'agriculture affiche un conservatisme beaucoup plus grand en ce qu'elle maintient des formes traditionnelles de production et de propriété, ce qui entraîne la conservation de spécificités locales plus accentuées.

Le fait décisif dans ce domaine résulte de ce que l'agriculture, en tant que production extractrice, créatrice de denrées alimentaires, est d'un côté dépendante de la production d'outils que lui procure la

production industrielle et qu'elle est d'un autre côté dépendante des conditions naturelles qui, pour être transformées dans le sens des objectifs de l'agriculture – irrigation, assèchement des marais, engrais artificiels, utilisation de la force hydraulique et électrique, enfin communications – dépendent elles aussi de la technique industrielle et de ses progrès. D'où la passivité et le *rythme* lent de développement qui caractérisent en général la production agricole depuis que la production industrielle s'est scindée en branches autonomes et spécialisées de l'économie sociale, sources désormais de toute initiative de progrès économique et, par conséquent, de tous les bouleversements dans les relations sociales qui affectent ainsi indirectement l'agriculture. De même que la suppression de l'économie naturelle, l'introduction de l'économie monétaire et marchande dans le domaine agricole a partout été le résultat du développement urbain et industriel décrit ci-dessus, aujourd'hui, le développement progressif de l'agriculture vers des relations capitalistes est le résultat direct de l'influence du développement industriel ; il adopte en outre partiellement les formes directes de l'industrialisation – industrialisation, si l'on peut dire – de l'agriculture. Alors que la production agricole exerce une influence fondamentale sur le marché mondial contemporain, on constate que ce marché exerce en retour une influence beaucoup plus faible sur l'évolution de la production agricole elle-même que sur celle de la production industrielle. Alors que la concurrence et les bouleversements sur le marché mondial créent, ruinent ou réforment rapidement des branches entières de l'industrie dans les différents pays, finissant par abattre les barrières douanières les plus épaisses, une production comme celle du blé a jusqu'à présent, au moins dans les pays européens, réussi à résister aux influences du commerce mondial. Pour le prouver, il suffit de mentionner que dans deux pays dépendants du commerce du blé comme l'Allemagne, en tant que consommatrice, et la Russie, en tant que productrice, et malgré l'ampleur du développement capitaliste et industriel en Allemagne et, fût-ce à un degré moindre, en Russie, beaucoup de survivances médiévales ont persisté dans les relations agraires, comme c'est le cas à l'est de l'Elbe en Prusse, alors que la

liquidation de l'*obscina* russe ne s'est achevée qu'à la veille de la révolution du XX<sup>e</sup> siècle. Le rôle du facteur politique, de l'État qui, dans les deux cas, a sans aucun doute contribué au maintien de séquelles réactionnaires, découle en partie des rapports de production dans l'agriculture. Cette relative stabilité et cet apparent immobilisme de la production agricole sont évidemment liés au fait qu'il s'agit en l'occurrence de produire des denrées indispensables qui sont un besoin à la fois universel et quotidien et dont la production ne peut être modifiée ou remplacée que de façon minime. Alors que les articles textiles, les bateaux, les outils de travail, les articles décoratifs changent constamment de forme, de composants et de clientèle en fonction du développement culturel, le rôle du blé, de la viande, etc. comme bases de consommation s'est maintenu au cours du dernier millénaire sans aucun changement. D'où le fait que l'agriculture a conservé plus longtemps et conserve même encore son caractère de production domestique, destinée à l'usage interne et est donc beaucoup moins dépendante du marché des marchandises et de ses bouleversements.

Enfin, il y a un autre élément qui intervient dans le conservatisme des rapports de propriété dans l'agriculture. C'est le fait que les travaux agricoles sont surtout des travaux saisonniers, concentrés sur une certaine partie de l'année et n'ayant besoin qu'alors d'une force de travail abondante qui devient inutile dans les autres périodes. D'où deux phénomènes : d'une part, la grande propriété foncière a impérativement besoin de disposer de masses de main d'œuvre en réserve qui ne sont utilisées qu'à certaines saisons, d'autre part, la petite économie paysanne peut utiliser le temps et la force de travail en dehors de l'exploitation à proprement parler pour générer des revenus supplémentaires provenant par exemple des services rendus à la grande propriété foncière ou d'activités semi- ou totalement industrielles. C'est ainsi que se maintiennent artificiellement en vie de petites exploitations agricoles paysannes où règnent une production archaïque et la misère culturelle.

Certes, tous ces facteurs *ralentissent* considérablement, plus qu'ils ne paralysent, le développement de l'agriculture capitaliste internationale, la concentra-

tion de sa production et le nivellement de ses intérêts en fonction des rapports de consommation, si bien que l'agriculture conserve partout, bien plus que l'industrie ou le commerce, des spécificités locales, des différences historiques ; les problèmes quotidiens pour faire progresser l'agriculture ont donc intérêt à être réglés au plus près de la population d'un pays donné et par des organes législatifs et administratifs directs.

Hormis ces aspects généraux, les différences dans les relations agraires entre notre pays et la Russie plaident aussi en faveur de cette orientation. Alors que là, dans l'espace immense de l'État, figurent quasiment tous les niveaux du développement agraire, de l'élevage nomade et de la propriété clanique à la grande culture capitaliste, dans le Royaume seul domine le type ouest-européen de relations : de grandes exploitations capitalistes doublées d'exploitations paysannes individuelles et un prolétariat agricole nombreux.

L'absolutisme en Russie même n'a rien fait pour hisser le niveau de l'agriculture et tout, en revanche, pour ruiner les exploitations paysannes : c'est dans la nature même de son gouvernement opposé aux intérêts vitaux de la paysannerie et occupant une position essentiellement parasitaire sur le dos de la grande masse paysanne. L'épuisement et la ruine finale de cette masse, provoqués notamment par la politique tsariste dans le demi-siècle qui a suivi la suppression du servage [de la corvée] est, comme on le sait, une des sources principales des bouleversements sociaux en cours et de la banqueroute de l'absolutisme tsariste.

La première réforme cardinale qui s'impose dans le domaine agricole, aussi bien russe que polonaise, consiste à l'évidence, indépendamment de la solution révolutionnaire de la question agraire elle-même, à rénover complètement la politique, à réformer radicalement le système fiscal, financier et militaire, en un mot, à liquider complètement les gouvernements autocratiques et à instaurer un régime démocratique républicain. Ce bouleversement est indispensable, compte tenu de l'état de l'agriculture dans l'ensemble de l'État russe et surtout pour libérer la production agricole du poids qui l'opprime depuis des siècles.

Les intérêts du progrès de l'économie sociale exi-

gent en outre que toute une série d'institutions et de réformes politiques soient systématiquement mises sur pied par l'État ; leur réalisation dans notre pays ne pourra être effectuée que par la représentation de la population elle-même et par ses organes exécutifs. Sont en cause l'assainissement des terres sur une large échelle, l'irrigation, l'assèchement ; la création d'exploitations expérimentales, l'entretien par des spécialistes, la création d'écoles agricoles, l'élevage moderne du bétail, la législation sur les maladies animales, la question de la chasse ou la protection des animaux sauvages, la question de la pêche, les statistiques foncières, les assurances, les crédits, etc. Point n'est besoin de rappeler que pour toutes ces questions, les organes de l'autonomie trouveront « table rase ». À titre de curiosité, rappelons que le Département de l'agriculture tsariste a dépensé annuellement environ 5 millions de roubles dans tous les domaines cités ci-dessus, y compris pour couvrir les frais de l'administration générale de l'ensemble de l'État et ce, pour une superficie vaste comme plus de deux fois l'Europe. Les écoles agricoles ayant besoin de 1,4 million de roubles et l'administration de 600 000 roubles, environ 3 millions de roubles sont dépensés pour les objectifs liés directement à la culture agraire (avec les aides pour l'industrie légère). Sur cette somme, le Royaume perçoit environ 8 000 roubles, une partie de ces aides lui ayant même été retirée en vertu de la « politique linguistique »<sup>139</sup>.

L'économie forestière est directement liée à l'agriculture et elle a également besoin d'une réglementation législative et administrative autonome. Le point de départ de la réforme foncière consisterait naturellement à confier au pays, c'est-à-dire à ses institutions autonomes, les forêts gouvernementales et majorales couvrant dans le Royaume environ 750 000 déciatines [1,09 ha] (ce qui, ajouterons-nous afin d'éviter les malentendus, n'a rien à voir avec le projet de « municipalisation » des forêts et des terres confisquées, c'est-à-dire avec leur transfert dans les compétences des « organes supérieurs auto-administrés » qui fait partie du programme agraire de la social-démocratie).

139-W. Zukowski, *Dochody i wydatki państwowe w Królestwie Polskim* (Revenus et dépenses dans le Royaume de Pologne), p. 125.

cratie russe). Toute la politique forestière des tsars dans notre pays comme dans l'Empire s'est bornée à piller purement et simplement les forêts, c'est-à-dire à les vendre intégralement à des spéculateurs privés auxquels le gouvernement accordait le droit de couper les arbres, de préparer les produits du bois et de les exporter à l'étranger, surtout en Allemagne, transformant ainsi en monnaie la richesse des forêts sans le moindre souci pour l'avenir de l'agriculture dans l'État et dans le pays où les forêts constituent une base vitale. Les énormes dévastations opérées année après année par le gouvernement allié aux spéculateurs privés se chiffrent, si l'on comptabilise la vente du bois et des produits dérivés du bois exportés de Russie en Allemagne, par exemple en 1907, à presque 60 millions de roubles. Si la Russie possède au Nord d'énormes réserves de forêts vierges pouvant au moins combler les besoins de la production en articles de bois dans une économie rationnelle, le Royaume, faut-il ajouter, est beaucoup moins bien loti en forêts et une économie forestière rationnelle, fondée sur une exploitation correcte et sur la préservation des forêts, est pour le pays une nécessité encore plus brûlante que pour la Russie même, sans parler de l'importance climatique des forêts. Parallèlement à la réglementation de la culture forestière, la mission de la Diète et de l'administration autonome serait de réglementer également le commerce du bois qui revêt une importance considérable dans l'économie du pays.

À côté de l'agriculture et des forêts, les mines devraient aussi naturellement relever de la compétence des pouvoirs autonomes du pays — à l'exception de la législation sur les conditions de travail des ouvriers qui, comme les autres questions liées à la protection des ouvriers, devraient dépendre de la législation commune à l'ensemble de l'État russe. Dans les grands bassins miniers du pays, l'économie absolutiste actuelle qui a pris la succession des gouvernements polonais se caractérise par le même système de pillage que la gestion financière des forêts. Les mines du pays ont été soit vendues pour presque rien à des capitalistes étrangers et soumises à l'exploitation privée, soit tout à fait gaspillées. La réforme devra commencer dans ce domaine par la récupération pour le

pays des mines de charbon, de calamine et aussi des ressources minérales du pays qui sont encore aux mains du Trésor public ou louées par lui. La réglementation rationnelle de l'exploitation de ces ressources naturelles, tenant compte aussi bien du progrès technique que des intérêts des masses les plus larges de la population du pays, la gestion des recherches et des centres d'études géologiques, la fondation d'écoles des mines relèvent du domaine de ce que la Diète et le pouvoir exécutif du pays seront le mieux à même de réaliser.

*Soutenir l'industrie et le commerce* du pays fait également partie des missions fondamentales de l'économie autonome. Il ne s'agit évidemment pas de se soucier des intérêts personnels de l'exploitation capitaliste « nationale », ni de soutenir les industriels et les commerçants du pays en fonction du particularisme nationaliste et aux dépens des intérêts de la masse laborieuse, ou de « sauver » la petite production par des palliatifs réactionnaires mais de soutenir les tendances au progrès et au développement technique et social dans le sens le plus large, c'est-à-dire en organisant des expositions industrielles, en créant des écoles techniques, en favorisant les relations commerciales à l'intérieur du pays comme dans l'Empire et avec l'étranger, en soutenant le crédit, etc.

La question des *communications fluviales et routières* occupe une place décisive dans le développement de l'industrie et de l'agriculture, comme dans le développement culturel général. Ce domaine fait en soi partie des questions locales et nécessite avant tout la protection et l'initiative émanant des institutions autonomes ; il est en ce moment dans notre pays comme dans tout l'État russe dans une situation d'incurie et de ruine due à l'absence de pouvoir d'auto-administration local et au caractère général de la gestion de l'effroyable machine absolutiste et bureaucratique.

Un des traits caractéristiques de la politique tsariste dans la gestion des communications est cette économie ferroviaire originale qui consiste à créer systématiquement des entreprises privées de chemin de fer financées sur fonds publics avec toutes sortes de subventions, de « garanties », etc. Rappelons que le déficit du Trésor dans l'économie ferroviaire est devenu

un phénomène chronique et qu'il s'élevait par exemple en 1901 à 35,1 millions de roubles, en 1902 à 40,3 millions de roubles, en 1903 à 20,5 millions de roubles, en 1904 à 63 millions de roubles. Ce soutien unilatéral, non pas aux communications ferroviaires mais aux intérêts privés des actionnaires des chemins de fer a incité le régime tsariste à sacrifier systématiquement des secteurs tels que le transport fluvial pourtant fondamental dans un État qui dispose d'un nombre considérable de voies navigables ou bien la communication routière. Mentionnons simplement le fait que les dépenses de l'État pour les communications terrestres et fluviales (et pour leur gestion centrale) représentent pour les années 1901-1905 en moyenne 39 millions de roubles dont 24,5 millions de roubles consacrés au cours de cette période aux voies de communication routière et fluviale alors qu'au même moment les dépenses annuelles d'exploitation des chemins de fer représentaient environ 420 millions et que l'apport financier annuel consenti par le Trésor public aux chemins de fer privés s'élevait en moyenne à 44 millions de roubles, le déficit du Trésor dû à cette politique économique se chiffrait à presque 40 millions de roubles.

Un État qui dépasse le double de la surface de route l'Europe n'a donc que 12 635 verstes [1,06 km] de routes directement gérées par le ministère des communications auxquelles s'ajoutent 4 000 verstes de routes gérées par les pouvoirs régionaux et les routes administrées par le ministère de l'intérieur, soit 29 000 verstes en tout. Si l'on compare avec les autres États, on constate que pour une verste de voie de chemin de fer, il y avait en 1900 :

- 10 verstes de routes en France
- 4,3 verstes en Allemagne
- 3 verstes en Autriche
- 0,5 verste en Russie<sup>140</sup>.

Si, comparé à la Russie, le Royaume est relativement mieux loti en routes puisqu'il en a 3 354 verstes, il le doit avant tout à l'héritage de l'administration du pays d'avant 1864, bien que cet acquis soit très en deçà des besoins et des exigences de l'économie du pays qui s'est considérablement développée au cours des trois dernières décennies. La situation est

140-W. Zukowski, *op.cit.*, p. 123.

incomparablement pire, voire désespérée pour les voies fluviales qui constituent un besoin urgent pour le commerce et la communication individuelle ainsi que pour l'agriculture.

Si à tous les domaines exposés ci-dessus on ajoute l'important domaine de la *santé* publique, c'est-à-dire la législation de l'hygiène publique, la gestion des hôpitaux et de tous les établissements de soins, on complètera la liste de tous les domaines d'activité relevant de la législation et de la gestion autonomes, comprenant aussi les différents champs d'activité de la *culture* – économique, sociale et spirituelle – qui revêtent partout naturellement un caractère spécifiquement local, national et étroitement lié aux intérêts quotidiens de toute la population. Les solutions apportées à tous ces importants problèmes d'intérêts matériels et spirituels, liés au progrès social révolutionnaire et à la position des masses populaires laborieuses relèvent du domaine propre des institutions autonomes de notre pays, ce dont doit apporter la preuve la classe ouvrière consciente du Royaume de Pologne et avec elle, solidairement, le parti de la classe prolétarienne de l'ensemble de l'État.

